



32^{ème} Assemblée générale

« Dialogue interculturel et paix »

Abidjan, 26 et 27 novembre 2012



SOMMAIRE

32^{ème} Assemblée générale

Séance solennelle d'ouverture

- M. Robert Beugré MAMBE, Gouverneur du District d'Abidjan..... 11
- M. Thierry de SAINT-MAURICE, Ambassadeur de l'Union européenne en Côte d'Ivoire 15
- S.E. M. Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire..... 19

Séance plénière

- Mise à jour de la liste des membres..... 25
- Approbation du compte rendu de la 31^{ème} Assemblée générale de l'AIMF tenue à Erevan en octobre 2011..... 26
- Rapport d'activité 2011 présenté par le Secrétaire général et bilan intermédiaire du programme opérationnel 2010-2013..... 26
- Rapport sur l'exécution du budget 2011 et présentation des comptes..... 28
- Rapport du Commissaire aux Comptes..... 30
- Adoption des résolutions de la 32^{ème} Assemblée générale..... 31
- Élection des membres du Bureau..... 31
- Adoption du projet de budget 2013..... 32
- Admission des nouveaux membres..... 34
- Fixation de la date, du lieu et du thème des prochaines manifestations de l'AIMF 34

Séance solennelle de clôture

- S. E. M. Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie..... 37

Colloque

« Dialogue interculturel et paix »

Séance solennelle d'ouverture

- M. Robert Beugré MAMBE, Gouverneur d'Abidjan 41
- M. Daniel KABLAN DUNCAN, Premier Ministre de Côte d'Ivoire..... 43

Intervention du Grand Témoin :

M. Charles KONAN BANNY, Président de la Commission nationale pour le Dialogue, la Vérité et la Réconciliation en Côte d'Ivoire..... 49

- Panel de hautes personnalités
 - o Pr. Lionel PRIGENT, Université de Brest..... 57
 - o M. Josué BINOUA, Ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation de République centrafricaine..... 59
 - o M. Denis POURCHET, Administrateur principal, Unité « Gestion des crises et de la fragilité », Direction générale du Développement et de la Coopération, Commission européenne..... 63
- Dialogue interculturel et paix : valeur ajoutée des autorités locales dans un processus de gestion de crise..... 67
- Atelier 1 : « **Quel rôle et leviers d'action pour les élus locaux ?** » 71

Présidé par : **M. Jean-Claude KOUASSI, Président du Conseil général de Bouaké, Président de l'Assemblée des Districts et Départements de Côte d'Ivoire**

Intervenants :

- o Mme Aïssatou MBODJ, Mairesse de Bambey (Sénégal)..... 81
- o M. Fritz NTONE NTONE, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Douala (Cameroun)..... 83
- o M. Rachid ACHKAR, Adjoint au Maire de Beyrouth (Liban)..... 89
- o M. Claude DAUPHIN, Vice-Président, Fédération Canadienne des Municipalités..... 93
- o M. Laurent WEHRLI, Député-Maire de Montreux (Suisse)..... 95
- o M. Urbain AMOA, Recteur de l'Université Charles-Louis de Montesquieu (Côte d'Ivoire)..... 97
- o M. Hugues NGOUELONDELE, Maire de Brazzaville (Congo)..... 103
- o M. Théodore SIKULY'UVASAK MAKALA, Maire de Butembo (Rép. Dém. du Congo)..... 107
- o M. Komlavi Simon KEGLOH, Président de la Délégation spéciale de Notsé (Togo)..... 109
- o M. Ahmed Hamza OULD HAMZA, Président de la Communauté urbaine de Nouakchott (Mauritanie)..... 111
- o Intervention de l'Association des Maires du Sénégal..... 115

- Atelier 2 : Les acteurs locaux (femmes, jeunes, médias, migrants, secteur privé) dans la prévention des conflits, la réconciliation et la consolidation de la paix » 119

Présidé par : Mme Rachel BOCHER, Adjointe au Maire de Nantes (France)

Intervenants :

- o M. Adamou NDAM NJOYA, Maire de Fouban (Cameroun) 123
- o M. Michel AKOGHE, Maire de Lambaréné (Gabon) 125
- o Mme Clotilde MUTITA KALUNGA, Adjointe au Maire de Lubumbashi (Rép. Dém. du Congo) 129

Synthèse des ateliers 133

Synthèse générale 139

Résolutions et recommandations 145

Séance solennelle de clôture

- M. Bertrand DELANOË, Président de l'AIMF, Maire de Paris 149
- M. Paul Koffi KOFFI, Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité de la République de Côte d'Ivoire 151

Annexes

- ❖ Liste des participants 157
- ❖ Programme 165
- ❖ Allocution de Madame Aminata MBENGUE NDIAYE, Ministre de l'élevage du Sénégal, Maire de Louga 167
- ❖ Une approche communautaire de la diversité culturelle mauritanienne 171
- ❖ Projet d'appui à la gouvernance locale et à la prévention de l'insécurité et des crises dans les communes de Centrafrique 177
- ❖ Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels 2011 193
- ❖ Suivi de la Programmation stratégique 2009-2013 209
- ❖ Articles de presse 213
- ❖ Quelques photos 233

32^{ème} Assemblée générale

Séance solennelle d'ouverture

La vérité nourrit l'âme de sa splendeur et entretient son extension. C'est pourquoi, je me dois de dire la vérité à cette magnifique et splendide assemblée. Cette rencontre, nous vous la devons Monsieur le Président de la République de Côte d'Ivoire. Nous la devons au président Abdou Diouf. Nous la devons au très distingué Maire de Paris, Bertrand DELANOË. Nous la devons à tous les Maires Francophones qui ont compris votre combat. Pour une Côte d'Ivoire réconciliée et prospère, nous devons cette rencontre à la sagesse du président Nicéphore SOGLO qui, au cours de cette rencontre des Maires Francophones a passé le message de la nécessité de traduire la volonté du Maire Bertrand Delanoë et du président Abdou Diouf en acte concret en venant ici pour soutenir les ivoiriens à la paix et à la réconciliation. Très distingués invités je voudrais dire à Monsieur le Président que sa présence représente à nos yeux trois messages :

Le premier message, c'est de faire partager son souci quotidien de faire fondre les montagnes de souffrances, de soucis qui fatalement semblent être la marque distinctive des pays africains, Il est venu nous exprimer son souci de faire disparaître ces maux.

Le deuxième message Monsieur le Président de la république, c'est que vous avez toujours eu une préoccupation de faire rayonner votre vision d'une Afrique qui demeure plus que jamais le futur de l'humanité et vous n'avez pas cessé de dire que la Côte d'Ivoire, représente la troisième économie africaine. Si nous sommes sérieux travailleurs et dynamiques et que nous nous ouvrons au monde, nous pouvons être la première puissance économique en Afrique.

Le troisième message c'est d'exprimer la joie que vous inspire les idéaux de l'AIMF, voyez vous Monsieur le Président, ils sont venus de partout. Ils sont heureux d'être avec vous nos frères et sœurs Maires des pays Francophones. Ils sont venus vous écouter parce que vous êtes un économiste émérite, respecté à travers le monde et que votre voix porte parce que vous parlez peu mais vous agissez avec vigueur et détermination. Voici ce que vous nous apportez.

Excellence Monsieur le Président Abdou DIOUF, quand on vous voit, on voit donc à la fois les présidents HOUPHOUËT et SENGHOR. Votre grande humilité, votre humanisme sont la synthèse de SENGHOR et de HOUPHOUËT. En vous voyant, on se dit qu'ils ne sont pas morts. Ils sont avec nous. Merci d'être avec nous.

Excellence Monsieur le Président Alassane OUATTARA, lors de votre visite à Paris en début d'année 2012, j'ai eu privilège de prendre part à votre entretien avec le Maire DELANOË. Il a dit une chose extraordinaire et je vais essayer de le citer : **«Je me sens une obligation d'aider la Côte d'Ivoire à être une grande Nation démocratique. C'est pourquoi, je ferais tout pour que nous soyons auprès du peuple ivoirien»**. Monsieur le Président, la grande famille de l'AIMF est là pour nous aider à sortir de la difficulté.

Ainsi, Monsieur le Maire Bertrand DELANOË, vous êtes un grand tribun respecté. Vous avez tenu parole parce que vous êtes un homme de conviction. Vos paroles constituent à mes yeux des chapitres de philosophie car je vous écoute souvent. Surtout la philosophie dans l'action. Comment ne pas admirer votre sens de l'innovation, quand on sait que votre ville Paris a atteint son apogée en matière de développement. Vous trouvez encore les moyens d'innover. Et vous innovez tout le temps à Paris. Nous sommes à votre école. Honneur à vous, pour le travail que vous faites au sein de l'AIMF. Grâce à vous, Abidjan et Cotonou bénéficient de près de 800 millions de FCFA de l'Union Européenne pour faire un test de restructuration des quartiers précaires qui sera analysé et appliqué à tous les pays africains et du monde en développement.

Je salue avec déférence, le Président Nicéphore SOGLO, Maire de Cotonou (Bénin). Infatigable ouvrier au service de l'humain qui malgré le conseil de ces médecins, est venu voir son frère Alassane Ouattara. Je vous remercie Monsieur le Président pour l'honneur que vous faites à ce pays.

Je voudrais avec votre permission Monsieur le président, rendre hommage à un de vos Ministres d'État, Hamed BAKAYOKO. Il aime tous ce qui est beau et juste pour la Côte d'Ivoire. Il nous a encouragés et il a soutenu de bout en bout toutes les opérations. Je voudrais avec votre permission lui dire merci.

Au doyen N'KOUMO MOBIO, Je dis merci. J'ai toujours été émerveillé par sa grande humilité et son humanisme. Il a dirigé Abidjan pendant 17 ans. Je n'ai pas dit 7 ans mais, 17 ans. Membre actif du bureau de l'AIMF, il a permis à cette association d'avoir des bases solides. C'est grâce à lui aussi que l'AIMF continue et continuera de vivre. Merci doyen Ernest N'KOUMO MOBIO que nous appelons affectueusement Maire honoraire d'Abidjan.

Il y a un parallélisme historique factuel entre le Maire N'KOUMO et le Maire Simon COMPAORÉ. Ce dernier qui revendique aussi 17 ans de gestion communale à la tête de la ville de Ouagadougou et qui va rendre le tablier le 14 décembre prochain. Tous les Maires francophones y sont invités. Quel honneur d'avoir eu à travailler avec un tel monument de sagesse ?

Monsieur le président, je voudrais aussi remercier le Gouverneur AMONDJI qui a porté le nouveau District en 2002 dans le berceau et qui lui a permis de s'alimenter du développement. Merci au gouverneur Djedji AMONDJI.

Nous aussi, Monsieur le Président, vous nous demandez de faire de ce District un adulte qui compte. C'est pourquoi nous ne tarderons pas à prendre des conseils auprès de vous. Pour des grandes décisions, nous n'hésiterons pas à solliciter votre Ministre d'État Ahmed BAKAYOKO qui est toujours à nos côtés et cela nous conforte.

Je n'oublie pas mon frère et jumeau, le gouverneur de Yamoussoukro, Augustin THIAM.

En créant ces deux grands Districts, vous nous aviez donné des instructions d'être les locomotives et chaque jour nous essayons d'être des locomotives. Mais, nous avons toujours besoins de vos conseils, Monsieur le Président.

Enfin, je voudrais saluer avec respect, tous les Maires des pays francophones en Abidjan. Ici, nous sommes plus de 350 délégués. Ils sont venus en Abidjan. Ils vont certainement aimer Abidjan parce que l'AIMF est un terreau de convivialité, de fraternité, de solidarité et surtout un lieu privilégié d'échanges d'expériences ou le moindre détail peu profiter au plus grand nombre. C'est pourquoi au nom du conseil du District je leur dit Akwaba en Côte d'Ivoire. C'est-à-dire bienvenue à Abidjan et en Côte d'Ivoire.

Cette organisation a été faite avec le concours de tous les Maires d'Abidjan qui sont ici présents. Monsieur le Président, chacun a apporté ce qu'il pouvait donner. C'est grâce à eux et aux faitières dirigées par le Ministre Jean Claude KOUASSI et le Maire François AMICHIA que nous avons pu organiser cette cérémonie avec les conseils avisés de votre Ministre d'État Ahmed BAKAYOKO et tous ses collaborateurs, que nous remercions à nouveau.

Pour clore mon propos, Monsieur le Président, je voudrais dire une chose qui nous tient à cœur car vous nous avez toujours enseigné de dire la vérité, de parler très peu mais d'agir beaucoup. Nous allons agir beaucoup Monsieur le Président, parce que grâce à vous, Abidjan qui naguère était, la perle des lagunes redevient la perle des lagunes.

Vous êtes aussi entrain de faire d'Abidjan, Monsieur le président, la perle des lumières, parce que Abidjan devient lumière. J'invite Messieurs les Maires à revenir en Abidjan parce que dans quelques jours tout sera lumière.

Monsieur le président, Au delà de la lumière visible, vous nous enseignez la lumière invisible qui traverse l'âme, transforme l'homme en le mettant au service de la communauté et en lui intimant l'ordre d'être toujours humble, discret mais rudement efficace dans l'action.

C'est le message que vous nous avez toujours donné. C'est le message pour l'AIMF ce matin. Bonne conférence à nos frères et sœurs de l'Association Internationale des Maires Francophones. Et que l'énergie que dégage dans sa conception de base, le Président OUATTARA illumine nos pensées afin que chacun de nous aille à la transcendance pour les âmes bien-nées.

Je vous remercie.

M. Thierry de SAINT-MAURICE
Ambassadeur de l'Union européenne en Côte d'Ivoire

Monsieur le Président de la République de Côte d'Ivoire,
Monsieur le Secrétaire Général de la Francophonie,
Monsieur le Gouverneur d'Abidjan,
Monsieur le Président de l'Association Internationale des Maires Francophones,
Monsieur le Président de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand plaisir que l'Union européenne participe à l'ouverture de ce 32^{ème} congrès des Maires Francophones consacré au thème « **dialogue interculturel et paix** ».

Le **dialogue** engagé, de longue date, entre l'Union européenne et l'Association Internationale des Maires Francophones est remarquable. Je salue à cet égard le thème retenu pour ce congrès et la publication récente du « **Guide sur la prévention des conflits et la gestion de la diversité à l'usage des maires** » qui montre le rôle primordial que peuvent jouer les maires et leurs administrations dans ce domaine.

L'Union européenne considère que les collectivités locales ont une réelle **valeur ajoutée** dans les domaines liés au développement économique et social : mais tout particulièrement dans les situations concernant la prévention des conflits et la gestion des crises ou les notions de proximité et de compréhension du terroir sont prépondérantes.

Les instruments mis en place par l'Union européenne pour la prévention et la gestion des crises seront présentés demain dans le cadre du colloque ainsi que la façon dont le dialogue avec les collectivités locales peut s'intensifier dans ces domaines.

Mesdames et Messieurs,

Comme le rappelait le Président de la Commission européenne, M. **Barroso**, ici même à Abidjan le 25 octobre dernier, l'Union européenne est elle-même née de « **la victoire des forces de la paix sur celles de la guerre** ».

Elle s'est construite dans le respect de la **diversité** de ses États membres et sur des valeurs fortes : la paix, la démocratie, la dignité humaine, la liberté et l'égalité.

Ce sont ces principes qui constituent l'**esprit européen**, qui a été récemment distingué par le Comité **Nobel** de la Paix.

L'Union européenne et chacun de ses États Membres sont fiers de cette distinction qui salue le rôle de la construction européenne pour la **réconciliation durable de ses peuples**. Elle consacre aussi l'ambition de l'Union européenne, dans sa politique étrangère, d'appuyer, partout **dans le monde** où elle le peut, **les processus de démocratie, de paix et de réconciliation**, comme elle l'a fait et le fait encore en **Côte d'Ivoire**.

Mesdames et messieurs

La Côte d'Ivoire sort d'une crise particulièrement douloureuse.

L'Union européenne a d'abord été aux côtés des ivoiriens et de son Président légitimement élu, pour répondre à l'urgence de la crise, en appuyant l'aboutissement du **processus électoral**, et aidant au **rétablissement des services sociaux de base**. Puis cette action d'urgence a été prolongée par un Partenariat pour la Transition consacré à la **stabilisation** et à l'appui aux populations des zones les plus affectées par la crise

Cette réponse à la crise a amené l'Union européenne à plus que **doubler son aide à la Côte d'Ivoire**.

Aujourd'hui, les efforts de réconciliation nationale sont au cœur du partenariat entre l'Union européenne et la Côte d'Ivoire, parallèlement au développement économique et social.

La réconciliation ne sera pas possible sans une démocratie robuste, vers laquelle progresse la Côte d'Ivoire.

C'est pourquoi l'Union européenne accompagne l'État de Côte d'Ivoire dans sa réforme judiciaire et pénitentiaire afin de renforcer l'État de droit et permettre une **justice efficace et impartiale**.

C'est également la raison pour laquelle l'Union européenne s'engage aujourd'hui résolument aux côtés de l'État de Côte d'Ivoire pour la **réforme du secteur de sécurité** et appuie les initiatives de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion.

C'est enfin pour cela que l'Union européenne vient de fournir un appui budgétaire à la Côte d'Ivoire visant à la consolidation de la paix, au **rétablissement de l'autorité de l'État** et à sa présence sur l'ensemble du territoire.

Mais la réconciliation ne sera effective et complète qu'avec une **implication forte de la société civile et des collectivités locales**.

Parce que les conflits prennent souvent leur source ou se répercutent au niveau local, la connaissance du territoire, la proximité avec les populations sont des atouts qui font des collectivités locales des **acteurs incontournables pour la prévention et la résolution des conflits**, pour le renforcement de la cohésion sociale et territoriale, base de la réconciliation nationale.

La **décentralisation fait partie des leviers d'une démocratie vivante**, capable de répondre aux facteurs de la crise. Elle doit être encouragée partout où cela est possible, comme ici, en Côte d'Ivoire, pour apporter des solutions locales quand l'État se révèle trop éloigné.

Je voudrais pour exemple évoquer le projet du Forum Ivoirien de Sécurité Urbaine, cher au Ministre François AMICHIA, Président de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire, qui vise à renforcer la capacité des maires de Côte d'Ivoire dans le pilotage de **politiques locales de préventions de la sécurité**, en lien avec les services de police, l'administration de l'État et la société civile.

Cette action, me semble-t-il, est au cœur des réflexions que vous mènerez demain sur le rôle des collectivités locales dans la résolution et la prévention des conflits. C'est un exemple des actions que l'Union européenne peut et veut aujourd'hui soutenir en partenariat avec les collectivités locales pour renforcer la cohésion sociale et permettre la réconciliation nationale.

Mesdames et Messieurs,

L'Union européenne est aujourd'hui résolument aux côtés de la Côte d'Ivoire dans ses efforts de développement et de réconciliation nationale afin d'apporter sa contribution à la concrétisation du projet "**Vivre ensemble**" du Président Ouattara. Ce projet illustre nos valeurs communes.

Je vous remercie.

Excellence Monsieur le Président Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie,
Monsieur Bertrand Delanoë, Président de l'AIMF,
Monsieur le Président Nicéphore Soglo, Maire de Cotonou,
Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République de Côte d'Ivoire,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur l'Ambassadeur de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire,
Monsieur le Gouverneur du District autonome d'Abidjan,
Monsieur le Gouverneur du District autonome de Yamoussoukro,
Monsieur le Président de l'UVICOCI,
Mesdames et Messieurs les membres du bureau exécutif de l'AIMF,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique,
Honorables Chefs Traditionnels,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais au nom du Gouvernement et du peuple ivoiriens exprimer, à l'ensemble des villes membres de l'AIMF, aux membres de son bureau exécutif, et en particulier à son Président, notre ami Bertrand DELANOË, notre profonde gratitude pour avoir choisi la ville d'Abidjan pour tenir le 32^{ème} Congrès de l'Association Internationale des Maires Francophones.

Ce choix honore à plus d'un titre notre pays ; et votre présence ici traduit le soutien des pays de la communauté francophone à l'effort de normalisation que nous avons entrepris depuis la fin de la crise post-électorale.

Nous sommes heureux de votre confiance en l'avenir de la Côte d'Ivoire et au rôle particulier qu'elle est appelée à jouer dans le futur.

Excellences,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de l'AIMF,

Vous avez chacun tissé, au fil du temps, des liens particuliers avec notre pays, que ce soit au niveau des villes, des États comme des institutions internationales.

Ce sont ces liens, ces relations et les convictions communément partagées qui ont permis à la Côte d'Ivoire, pendant les années difficiles qu'elle a connues, d'avoir à ses côtés tous les francophones du monde, pour l'aider à sortir de cette grave crise.

Je voudrais profiter de votre présence ici pour remercier et rendre hommage au Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf pour ses conseils avisés et pour le soutien inestimable qu'il nous a apporté durant la crise que notre pays a traversée.

Comme vous le savez, la Côte d'Ivoire et la communauté francophone ont en partage plus d'un siècle d'histoire commune, construite à travers des liens séculaires avec la France.

Au demeurant, la communauté internationale des villes francophones, a honoré notre pays en tenant ici même, à Abidjan, deux importants colloques en 1989 et en 1995, témoignant ainsi de la qualité des relations internationales de notre pays et du niveau de son engagement pour la décentralisation des pouvoirs et l'émergence d'une diplomatie des villes. Je voudrais saluer le Maire N'KOUMO MOBIO pour sa contribution à ces différents événements.

Les témoignages de ces rencontres et les réalisations de la coopération avec l'AIMF au plan socio-éducatif, de la culture, de la santé, de l'informatisation et de l'humanitaire, nous ont convaincu de la primauté de ce type de partenariat au développement.

Nous adhérons aux principes de l'action de l'AIMF qui a fait le choix d'agir au plus près des citoyens pour promouvoir la bonne gouvernance municipale et le bien-être des populations.

Cet esprit rejoint celui des réformes administratives et des programmes gouvernementaux que nous nous sommes engagés à conduire pour améliorer la sécurité intérieure, renforcer le système judiciaire et l'État de droit, poursuivre la moralisation des services publics et des milieux d'affaires et offrir à chaque citoyen un cadre de vie pacifiée, en nous appuyant sur la promotion des jeunes, des femmes, des personnes handicapées et des couches sociales les plus fragiles.

Le terreau de réalisation de cet ensemble d'objectifs est la paix et l'acceptation de l'autre. C'est pourquoi, je salue les progrès réalisés par la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation qui, pas à pas, est en train de fédérer toutes les composantes de notre société autour de ses missions.

Cette mission de reconstruction sociale doit être renforcée par le dialogue politique que nous ne nous lassons pas de poursuivre, pour assurer la vraie réconciliation des cœurs et des esprits, fondement du VIVRE ENSEMBLE.

Chaque citoyen étant porteur d'une valeur culturelle, la prise en compte de ses préoccupations doit se faire par le pouvoir public, à tous les niveaux. C'est le sens de notre engagement pour le respect des droits de chaque citoyen au plan national, régional et international, et pour la résolution de toutes les formes de crises.

Excellences,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de l'AIMF,

Je me réjouis de constater que les actions de l'AIMF coïncident en beaucoup de points avec nos ambitions et celles de la communauté internationale politique et financière qui voit en elle un observateur privilégié.

Pour la Côte d'Ivoire, cela signifie que nous sommes sur la bonne voie et que nous devons œuvrer davantage pour mériter la confiance de ce réseau international de villes qui nous offre à n'en point douter, l'un des meilleurs outils de développement solidaire.

Monsieur le Président de l'AIMF,
Mesdames et Messieurs les membres de l'AIMF, je vous suis reconnaissant pour cette marque de solidarité envers mon pays et mes compatriotes.

J'apprécie encore plus cet élan à travers les réflexions menées par vos réseaux d'experts pour inverser la tendance des inégalités sociales et politiques, construire un monde plus harmonieux autour de la diversité pour l'émergence d'une démocratie sociale, qui place le citoyen au centre de toutes les préoccupations.

Je voudrais pour terminer, souligner que la Côte d'Ivoire entend prendre toute sa place dans la grande famille de la Francophonie.

A cet égard, notre pays présentera sa candidature pour accueillir les Jeux de la Francophonie en 2017 et le Sommet des Chefs d'États et de Gouvernement de la Francophonie en 2018.

Nous comptons donc sur le concours de tous nos amis de l'AIMF.

Bon congrès à toutes et à tous et bon séjour, chez vous, en Côte d'Ivoire !

Je vous remercie.

Séance plénière

Modification de la liste des membres

Liste établie au 07 novembre, en fonction des informations transmises par les villes

Villes

- Alexandrie, Égypte : M. Mohamed Atta Abbas, Gouverneur, a remplacé M. Oussama Al-Fouli
- Antsirabe, Madagascar : M. Razafindrainony Lala Marie Béryl a succédé à M. Harrys Linah Andrianarisoa, Maire pi, qui avait remplacé Mme Olga Ramalason, nommée Ministre
- Bizerte, Tunisie : M. Mohamed Riadh Lazzem, Président de la municipalité, a remplacé M. Mohamed Salah Fliss
- Bucarest, Roumanie : M. Sorin Oprescu, Maire général, a remplacé M. Adrieau Videanu
- Bujumbura, Burundi : M. Saidi Juma, Maire a remplacé M. Evrard Giswaswa
- Carrefour, Haïti : M. Jude Édouard Pierre, Premier Membre de l'Administration communale, a remplacé M. Yvon Jérôme, Maire
- Djibouti, Djibouti : M. Abdourahman Mohamed Guelleh, Maire, a remplacé M. Ali Ismael Yabeh
- Doba, Tchad : M. Lamlegar Ngasebey, Maire, a remplacé M. Ngariadjibé Gangdongar
- Erevan, Arménie : M. Taron Margaryan, Maire, a remplacé M. Karen Karapetyan
- Fomboni, Comores : M. Abdallah Mohamed Abdoul Mohaiminou, Maire pi, a remplacé M. Ali Mbaraka El-Amine, démissionnaire
- Genève, Suisse : M. Rémy Pagani, Maire, a remplacé M. Pierre Maudet
- Koudougou, Burkina Faso : M. Jérôme Zoma, Maire, a remplacé M. Seydou Zagré
- Le Caire, Égypte : Dr. Ossama Ahmed Kamal, Gouverneur, a remplacé M. Abdel-Kawi Khalifa
- Mons, Belgique : M. Marc Barvais, Bourgmestre faisant fonction, a remplacé M. Elio Di Rupo (Bourgmestre en titre), nommé Premier Ministre
- Montréal, Canada : M. Michael Applebaum, Maire a remplacé M. Gérald Tremblay, démissionnaire
- Moundou, Tchad : M. Laoukein Kourayo Médard, Maire, a remplacé Mme Ursule Tourkounda
- N'Djaména, Tchad : Mme Hadjé Ittir Deby Itno, Déléguée du Gouvernement auprès de la commune, assure l'intérim en remplacement de M. Djimet Ibet, Maire, qui avait remplacé M. Issa Adjidei
- Namur, Belgique : M. Maxime Prévot, Bourgmestre, a remplacé M. Jacques Etienne qui a mis fin à ses fonctions
- Nantes, France : M. Patrick Rimbart, Maire, a remplacé M. Jean-Marc Ayrault, devenu Premier Ministre
- Port-Gentil, Gabon : M. Bernard Aperano, Maire, a remplacé M. André Jules Njambe
- Ploiesti, Roumanie : M. Iulian Badescu, Maire, a remplacé M. Andrei Volosevici
- Port-au-Prince, Haïti : Mme Gabrielle Hyacinthe, Présidente de la Commission municipale, a remplacé M. Jean-Yves Jason, Maire
- Sfax, Tunisie : M. Mabrouk Ksantini, Président de la Délégation spéciale, a remplacé M. Mohamed Najib Abdelmoula
- Toamasina, Madagascar : M. Zafindrabary Toalina, Président de la Délégation spéciale, a remplacé M. Mariot Jean Florent Rakotovao
- Vernier, Suisse : M. Yvan Rochat, Maire, a remplacé M. Thierry Apotheloz
- Victoria, Seychelles : Mme Jacqueline Moustache Belle, Maire a remplacé Mme Marie-Antoinette Alexis ayant mis un terme à ses fonctions

Membres associés

- Communauté d'Agglomération Évry Centre Essonne, France : M. Francis Chouat, Maire, a remplacé M. Manuel Valls, devenu Ministre
- Siliana, Tunisie : M. Mohamed Ali Zakraoui, Président de la municipalité, a remplacé Mme Basma Hammami

Associations

- Association francophone des municipalités du Nouveau Brunswick : M. Roger Doiron, Président, a remplacé M. Jean-Paul Savoie
- Fédération canadienne des municipalités : Mme Karen Leibovici, Présidente, a remplacé M. Berry Vrbanovic
- Union des communes du Zou, Bénin : M. Luc Atrokpo, Président, a succédé M. Innocent Sekou, Président qui avait remplacé M. Blaise O. Ahanhanzo Glele

Approbation du compte rendu de la 31^{ème} Assemblée générale tenue à Erevan en octobre 2011

Le document est adopté.

Rapport d'activité 2011 présenté par le Secrétaire général et bilan intermédiaire du programme opérationnel 2010-2013

Avec la clôture de l'année 2011, l'AIMF se trouve à mi-chemin dans la réalisation du programme opérationnel voté à l'Assemblée générale de Paris en 2009. Ce programme s'achèvera en juin 2013.

Indicateurs de résultats 2006 - 2011

	COTISATIONS		ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ			ÉVOLUTION DES DÉPENSES INSTITUTIONNELLES		
	Montant des arriérés (en euros)	Nombre de villes avec arriérés	Nombre de villes et d'associations membres	Subventions d'investissement reçues ou à recevoir (en million d'euros)	Nombre de partenaires	Charges de fonctionnement du secrétariat permanent (en million d'euros)	Pourcentage (%) du budget AIMF	Charges d'animation des instances (cotisations payées à des organismes, Assemblée générale, bureaux, liaison avec l'Union européenne, représentation)
2011	151.552 ¹	92	244	6,244 ²	21	1,19	15	0,378
2010	104.505	66	222	6,407 ²	24	1,099	14	0,341
2009	98.129	56	209	5,915 ²	24	1,103	14,7	0,499
2008	106.214 (19.326 € de dettes annulées)	52	203	6,449	19	1,252	15,2	0,556
2007	91.191	51	187	4,755	18	1,145	18,2	0,376
2006	123.370	64	170	4,913	16	1,097	16,9	0,492

Le tableau ci-dessus compare les indicateurs à ceux du programme précédent qui a couvert la période 2006-2009. Trois grandes remarques sont à faire :

1) Le chiffre le plus frappant est l'importance de l'activité : depuis 2009, le rythme maintenu est le double de celui de 2006, avec un Secrétariat permanent redéployé. Il s'est recentré sur ce qui doit être son métier de base : la recherche de financements, l'appui à l'expertise locale, le suivi de la Francophonie et des partenaires, la valorisation des savoir-faire, l'ouverture du réseau des maires francophones aux grandes thématiques mondiales.

¹ Provisions pour compenser cette perte éventuelle : 120.641 € au 01/01/2012

² N'est prise en compte que la fraction de subvention versée dans l'année lorsque le partenariat est pluriannuel (Union européenne, Agences de Bassin...)

En revanche, le suivi technique des opérations est de plus en plus l'affaire du réseau d'experts des villes membres, réseau qu'il a mis patiemment en place et qui est aujourd'hui fort de près de 60 personnes.

La conclusion à tirer est qu'il faut conforter cette orientation qui est récente et innovante. C'est dans le contexte économique difficile connu, la seule manière valorisante de franchir les obstacles auxquels nous sommes confrontés.

2) Le second chiffre qui mérite attention, concerne l'indicateur de développement. Plus d'un million de personnes ont bénéficié des investissements de l'AIMF, lesquels s'élèvent à 2,6 millions € pour les infrastructures. Cela signifie que le « circuit court », celui des maires et de la coopération décentralisée, a permis d'être visible en investissant moins de 2 € par personnes pour l'eau et l'assainissement !

La conclusion à tirer est que le réseau doit utiliser la réactivité du Secrétariat permanent en se fixant des objectifs par biennium. L'AIMF a beaucoup investi sur l'eau et l'assainissement, afin d'être au rendez-vous de Marseille, en mars.

À présent et compte tenu du contexte international, l'AIMF pourrait, pour les deux prochaines années, se concentrer sur des actions concrètes, populaires, visibles, qui renforcent la méthode de gouvernance et qui ont été adoptées à Erevan (gestion axée sur les résultats, gouvernance participative, éthique).

Il s'agira de valoriser dans l'atteinte de résultats, le processus mis en œuvre, l'intérêt des populations, le dialogue intercommunautaire. Il ne s'agira donc plus de s'intéresser à la seule qualité du dossier technique, mais à ses retombées sociales, c'est ce que l'AIMF a commencé à faire avec le suivi du ressenti social dans les projets d'eau et d'assainissement à Banfora ou à Bangangté.

3) Au-delà de l'excellent ratio de notre fonctionnement, qui est le signe de l'efficacité du Secrétariat permanent, c'est-à-dire l'efficacité de son efficacité, la dernière remarque qui ressort des indicateurs est le redéploiement des investissements.

L'état civil n'est plus une priorité. Le système fonctionne en République centrafricaine, au Congo, au Tchad, au Togo, au Niger, au Mali, au Sénégal, à Madagascar et il est à présent récupéré par les États comme cela a été le cas en Tunisie ou au Burkina Faso. Les investissements qui doivent être mobilisés ne correspondent plus aux capacités de la coopération décentralisée. Dans ce nouveau contexte, l'AIMF reste toujours conseillère, c'est le cas au Sénégal et au Cameroun.

En revanche, l'AIMF s'attache à être plus visible dans la gouvernance de la ville et l'accès à l'emploi.

Au total, la réalisation de ce programme opérationnel conduira l'AIMF à affirmer la volonté de faire de ses villes membres, des villes inclusives et affichera avec plus de précision, au cours des deux prochaines années que le droit à l'eau n'est pas le seul droit auquel peut prétendre un citoyen. En mobilisant les savoir-faire, en favorisant l'esprit de médiation à travers la gouvernance participative, la légitimité du Secrétariat permanent sera confortée.

Une note de synthèse sur le bilan de nos actions en 2011 se trouve en annexe. Cette note, schématique, se suffit à elle-même. Le Secrétariat permanent a favorisé la mise en œuvre de 19 manifestations internationales, soit plus d'une par mois. Ces manifestations sont toutes décentralisées et participent à l'élargissement de la capacité d'influence de l'association. Cette capacité d'influence passe aussi par la bonne répartition des projets concrets entre les différents pays d'où sont issues nos villes membres.

Enfin, l'AIMF dispose à présent de 3 sources de financement qui vont, à terme, s'équilibrer : d'abord le financement issu des collectivités territoriales dont Paris est le bailleur principal avec l'ACDI, la Wallonie et les agences de bassins, ensuite le financement des États, avec la France et Québec, enfin, les financements de l'Union européenne.

Au total, en 2011, le Secrétariat permanent a géré 80 projets de terrain auxquels s'ajoute l'organisation des 19 manifestations.

Pour conclure sur le suivi de notre Programme opérationnel et sur le bilan 2011, je dois attirer votre attention sur l'importance de la garantie que nous représentons. D'abord une présence effective des membres au Bureau, laquelle donne une forte reconnaissance à notre organisation. Ensuite, le paiement régulier des cotisations, signe de la solidarité interne. Enfin, notre manière de gérer notre budget. Les projets votés sont garantis par une subvention bloquée. Nous ne pratiquons pas le système qui consiste à adopter un projet sans disposer du financement correspondant. Notre portefeuille de projets ne nous expose pas et il est important, Monsieur le Président, de le rappeler en présence des bailleurs. Et pour inscrire ces projets dans la durée, nous avons renforcé cette sécurité en adoptant à l'Assemblée générale d'Erevan le dispositif de création d'un fonds de garantie qui dispose à présent d'un million d'euros.

Cette analyse ne doit pas nous faire oublier la crise de financements que nous traversons. Nous y faisons face, mais elle doit être pour nous un des motifs de recomposition de notre vision pour l'avenir.

Les contraintes financières devront être présentes dans nos réflexions, non par esprit malthusien, mais pour trouver de nouvelles priorités géographiques ou stratégiques, de nouvelles méthodes de travail, notamment en déconcentrant toujours plus l'activité du réseau.

À cet égard, je souhaite vraiment que, dans les mois qui viennent, la ville de Québec, à travers la commission permanente qu'elle préside, nous aide à développer un programme d'appui des villes à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport sur l'exécution du budget 2011 et présentation des comptes

L'année 2011 a été pour l'AIMF la première année au cours de laquelle les situations de crises, financière et sécuritaire, ont eu des répercussions sur le développement de l'AIMF. Cette situation inédite dans notre histoire semble à ce jour sans conséquence majeure. Toutes les dispositions ont été prises pour réduire les risques : Fonds de garantie et dotation d'amortissement pour les impayés.

En dépit de ce contexte, l'exécution des ressources s'est effectuée globalement dans de bonnes conditions.

Les recettes de fonctionnement attribuées par les bailleurs (Ville de Paris, ministères français des Affaires étrangères et européennes et de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative) sont encaissées. Les défaillances venant de nos villes membres sont amorties et ne font courir aucun risque au fonctionnement du secrétariat permanent. Mais l'image de notre institution risque de pâtir de cette situation.

Quant aux recettes d'investissement, leur périmètre se modifie, mais globalement, la capacité d'action de l'AIMF reste stable 6,244 millions € en 2011, contre 6,300 millions € en 2010.

La baisse des ministères de 330 000 € est compensée par de nouveaux bailleurs. Notre seul souhait est que ces propos, à la fois optimistes et conciliants, n'aient pour conséquence une accélération des réductions de financements institutionnels des États francophones !

Exécution des ressources

Fonctionnement	Prévu	Réalisé	Commentaires
Cotisations	384 912 €	313 651 €	Attente de règlement : 71 261 € sur 2011 dont un total d'arriérés de 151 552 € Ceux-ci étaient de 98 129 € en 2010.
Subvention Ville de Paris	800 000 €	800 000 €	
Rémunération mandataire et autres	458 000 €	397 245 €	
Autres produits	16 000 €	20 445 €	
TOTAL <i>(hors personnel mis à disposition)</i>	1 658 912 €	1 531 341 €	Les recettes de fonctionnement sont inférieures de 7,6 % aux prévisions mais identiques à celles de 2010 (1 567 574 €).

Investissement	Prévu	Réalisé	Commentaires
Fonds de Coopération	2 330 000 €	3 125 194 €	
Compte Opérateur	2 725 000 €	2 928 983 €	
Fonds d'Urgence	90 000 €	190 443 €	Total des produits financiers.
TOTAL	5 145 000 €	6 244 620 €	En dépit des contraintes financières des bailleurs, le secrétariat permanent a été en mesure de maintenir sa capacité d'investissement (6 244 620 € contre 6 307 504 en 2010)

Le rythme d'exécution des dépenses s'est accéléré.

Les dépenses de fonctionnement restent toujours parfaitement maîtrisées. Cela confirme la tendance des années précédentes. Cette maîtrise permet d'amortir la dette des villes qui ne s'acquittent pas de leur cotisation.

Les dépenses d'investissement s'accroissent : 5,5 millions € contre 4,8 l'an dernier et 2,6 millions € en 2006.

Le nombre de missions est très important (60 contre 21 en 2010), indicateur de la forte présence de notre expertise dans le réseau. Cette forte présence peut aussi s'évaluer à travers le nombre de séminaires organisés dans une ville du sud : 16 ateliers en 2011, qui se sont ajoutés aux réunions institutionnelles et aux inaugurations de 15 projets terminés. Voilà un quadrillage du réseau qui nous assure une excellente communication, beaucoup de visibilité et de notoriété.

Exécution des dépenses

Fonctionnement	Prévu	Réalisé	Commentaires
Charges de fonctionnement du Secrétariat permanent	1 205 000 €	1 235 154 €	Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 45 000 € pour provisionner les cotisations non recouvrées et payer les impôts sur les produits financiers.
Frais d'animation du réseau	403 000 €	377 926 €	
TOTAL	1 608 000 €	1 613 080 €	Si l'on ne tient pas compte des provisions, les charges de fonctionnement restent inférieures aux prévisions.

Investissement	Prévu	Réalisé	Commentaires
Fonds de Coopération	2 330 000 €	2 568 174 €	32 projets ont été gérés, ainsi que 8 missions.
Opérateur y compris UE	2 725 000 €	2 857 497 €	Le secrétariat permanent a géré 43 projets et 52 missions.
Urgence	90 000 €	103 206 €	Côte d'Ivoire (réfugiés), Ouagadougou (centre dentaire).
TOTAL	5 145 000 €	5 528 877 €	En 2010, 4,8 millions € avaient été investis contre 2,8 millions € en 2006. 60 missions ont été effectuées, contre 21 en 2010. La taille des projets étant plus grande, le portefeuille en cours est passé de 92 à 77.

Les investissements restent à un niveau élevé pour la taille de l'équipe permanente. Le rythme d'activité se maintient donc, mais avec un fonctionnement toujours parfaitement maîtrisé.

Le résultat net est positif et s'élève à 179 966 €.

Il est proposé de l'affecter en report à nouveau.

Les documents sont adoptés.

Rapport du Commissaire aux Comptes

En exécution de la mission confiée par l'Assemblée générale au Cabinet KPMG, le Commissaire aux Comptes présente son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Association internationale des maires francophones, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- La justification de nos appréciations
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

L'audit a été effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le Commissaire aux Comptes certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Dans le cadre de l'appréciation des principes comptables suivis par l'association, le Cabinet a vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note 5 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

L'association constitue des fonds dédiés sur les subventions perçues, tel que décrit en note 2.2.6 de l'annexe. Il a été procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association à partir du suivi analytique et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes. Dans le cadre des appréciations, le Cabinet s'est assuré du caractère raisonnable des estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de la démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Le Cabinet a également procédé, conformément aux normes de l'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le Commissaire aux Comptes n'a aucune observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Le rapport est adopté.

Adoption des résolutions de la 32^{ème} Assemblée générale

Première résolution : Approbation des comptes

L'Assemblée générale approuve les comptes annuels du 31 décembre 2011 présentant un excédent de 179 966 €.

Deuxième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter l'excédent de 179 966 € au report à nouveau.

Élection des membres du Bureau

Président

M. Bertrand Delanoë
Maire de Paris (France)

Vice-Présidents

M. Hugues Ngouelondélé
Député-Maire de
Brazzaville (Congo)

M. Bilal Hamad
Président du Conseil
municipal de Beyrouth
(Liban)

M. Willy Demeyer
Bourgmestre de Liège
(Belgique)

M. Régis Labeaume
Maire de Québec
(Canada)

M. Robert Beugré Mambe
Gouverneur du District
d'Abidjan (Côte
d'Ivoire)

Secrétaire général

M. Khalifa Ababacar Sall
Maire de Dakar (Sénégal)

Trésorier

M. Mohamed Sajid
Président du Conseil de la ville de Casablanca (Maroc)

Membres

M. Adama Sangaré
Maire central du District de Bamako (Mali)

M. Xavier Bettel
Bourgmestre de Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg)

M. Mahmad Aniff Kodabaccus
Lord-Maire de Port-Louis (Maurice)

M. Nicéphore Soglo
Maire de Cotonou (Bénin)

M. Ahmed Hamza Ould Hamza
Président de la Communauté urbaine de Nouakchott (Mauritanie)

M. Seifallah Lasram
Maire de Tunis (Tunisie)

M. Sami Kanaan
Vice-Maire de Genève (Suisse)

M. Simon Compaoré
Maire de Ouagadougou (Burkina Faso)

Mme Jacqueline Moustache Belle
Maire de Victoria (Seychelles)

M. Jean-François Ntoutoume Emame
Maire de Libreville (Gabon)

M. Kep Chuk Tema
Gouverneur de Phnom Penh (Cambodge)

M. Gilbert Tsimi Evouna
Délégué du Gouvernement auprès de la communauté urbaine de Yaoundé (Cameroun)

Commissions permanentes

Commission n° 1 :

« Décentralisation et démocratie locale »

M. Cheikh Mamadou Abiboulaye Dièye
Maire de Saint-Louis (Sénégal)

Commission n° 2 :

« Développement urbain durable et environnement »

M. Daniel Brélaz
Syndic de Lausanne (Suisse)

Commission n° 3 :

« Genre, formation et mise en réseau des personnels municipaux »

M. Hugues Martin
Adjoint au Maire de Bordeaux (France)

Commission n° 4 :

« Dialogue interculturel et paix »

M. André Kimbuta
Gouverneur de Kinshasa (RD Congo)

Commission n° 5 :

« Développement local et entrepreneuriat »

M. Michael Appelbaum
Maire de Montréal (Canada)

Commission n° 6 :

« Aide humanitaire et gestion des risques »

Mme Célestine Ketcha Courtès
Maire de Bangangté (Cameroun)

Commission n° 7 :

« Villes innovantes »

Mme Rachel Bocher
Adjointe au Maire de Nantes (France)

Secrétaire permanent

M. Pierre Baillet

La composition du nouveau Bureau est approuvée.

Adoption du projet de budget 2013

Le budget prévisionnel 2013 est construit sur une stabilité des recettes, 5 422 180 € contre 5 483 179 €, soit une baisse de 1,1 %.

Les modifications portent essentiellement sur le budget de fonctionnement. Les provisions pour risques et charges sont augmentées de 30 % pour couvrir les impayés des cotisations. Les charges de personnel sont augmentées de 2,3 %. A cet égard, il est nécessaire de préciser que le secrétariat permanent ne compte plus dans ses effectifs de personnels mis à disposition. Les achats et services extérieurs nécessaires au fonctionnement augmentent de 8,6 % en prévision d'un possible déménagement.

Quant aux frais d'animation réseau, l'organisation de nos manifestations, (notamment le Bureau de Bruxelles et les séminaires préparatoires au thème de l'Assemblée générale), nous conduisent à prévoir une augmentation de ces charges de 7,5 %.

CHARGES		PRODUITS	
<i>Charges de fonctionnement et d'animation du réseau</i>	1 730 000 €	<i>Produits de fonctionnement et d'animation du réseau</i>	1 730 000 €
<i>1) Charges de fonctionnement du secrétariat permanent</i>	1 300 000 €		
		. Subvention de la Ville de Paris	800 000 €
<i>Achats et services extérieurs</i>	315 000 €	. Cotisations et droits d'entrée	380 000 €
. Achats consommables	25 000 €	. Rémunération mandataire	385 000 €
. Loyer et charges locatives	110 000 €		
. Locations diverses	30 000 €	. Produits financiers	150 000 €
. Honoraires	40 000 €		
. Relations publiques	15 000 €	. Produits divers	15 000 €
. Frais d'expédition et de télécommunications	45 000 €		
. Divers (assurance, maintenances, documentation)	50 000 €		
<i>Frais de personnel - Impôts et taxes</i>	915 000 €		
. Frais de personnel	841 000 €		
. Impôts et taxes	74 000 €		
<i>Autres charges</i>	70 000 €		
. Dotations aux amortissements et provisions	45 000 €		
. Frais bancaires	3 000 €		
. Charges diverses	22 000 €		
<i>2) Frais d'animation du réseau</i>	430 000 €		
. Frais d'Assemblée Générale, Bureau et séminaires	350 000 €		
. Déplacements, missions, relations publiques, Institutions Francophones			
. Instances européennes	80 000 €		
. Cotisation adhésion (CGLU collectivités locales Europe)			
<i>Charges directes affectées aux actions de coopération</i>	3 692 180 €	<i>Produits des actions de coopération</i>	3 692 180 €
. Expertise et études	630 000 €	. Fonds de Coopération (Paris + ACDI + divers)	1 708 840 €
. Travaux	1 279 180 €	. Fonds Multilatéral Unique (Aff. Étrangères + Québec)	1 021 688 €
. Matériels et logiciels	300 000 €	. Opérateur (Éducation nationale)	411 652 €
. Transport d'équipements offerts par les villes	20 000 €	. Union Européenne	550 000 €
. Formation et assistance	900 000 €		
. Frais de personnel mis à disposition	80 000 €		
. Rémunération mandataire (FMU + EN)	455 000 €		
. Assurances	20 000 €		
. Documentation	2 000 €		
. Commissions bancaires	4 000 €		
. Droits de timbres et divers	2 000 €		
Total des charges	5 422 180 €	Total des produits	5 422 180 €

Le budget 2013 est approuvé.

Admission des nouveaux membres

Une dizaine de villes ou de communautés de communes ont présenté leur candidature.

Ce qui caractérise ce nouveau groupe d'adhérent, est la présence de 3 villes importantes en République démocratique du Congo, auxquelles s'ajoute Zongo, la ville jumelle de Bangui.

Au total, les villes de la République démocratique du Congo sont à présent au nombre de 10.

L'autre remarque est la demande d'adhésion, en qualité de membre associé, de Banjaluka en Bosnie Herzégovine, ville connue pour la gestion des communautés qui la composent.

Une majorité de collectivités candidates sont en sortie de crise.

Villes membres

Pays

Centrafrique
Côte d'Ivoire
Guinée
Liban
R. D. Congo
Rwanda
Vanuatu

Villes

Bossangoa
Abengourou, Aboisso, Daloa, Gagnoa, Korhogo, San Pedro
Pita
Zgharta-Ehden
Goma, Kisangani, Kolwezi, Zongo
Rubavu
Port-Vila

Associations

Pays

Bénin
Mali

Associations

Communauté de communes de l'Ouémé
Association des municipalités du Cercle de Yélimané

Membres associés

Pays

Bosnie Herzégovine
Mauritanie

Villes

Banjaluka
Boghé

La liste des nouvelles adhésions est approuvée.

Fixation de la date, du lieu et du thème des prochaines manifestations de l'AIMF

33^{ème} Assemblée générale 2013 ➤ Paris

✓ Date : novembre 2013

Séance solennelle de clôture

Ce rendez-vous annuel avec l'AIMF, vous le savez me tient à cœur, et c'est toujours pour moi un plaisir et un honneur que de m'adresser à vous. Mais je suis, cette année, plus heureux encore, parce que nous nous retrouvons dans une ville, dans un beau et grand pays qui a beaucoup souffert, trop souffert, mais qui reprend, sous la conduite avisée et volontaire du Président Alassane Ouattara, le chemin de la stabilité, de la prospérité et de la réconciliation, une réconciliation que nous soutenons et que nous appelons de tous nos vœux afin que tous les fils et toutes les filles de Côte d'Ivoire travaillent, main dans la main, et dans un même élan, au rayonnement de leur pays, et par-là même, au rayonnement de la région et du continent tout entier.

Mesdames et Messieurs,

« Vous devez être le changement que vous voulez voir dans ce monde ».

Cette devise de Gandhi, l'AIMF pourrait aisément la faire sienne. Il n'est qu'à voir les évolutions qu'a connues votre Association, depuis quelques années, sous votre impulsion inspirée et déterminante, cher Bertrand Delanoë, et avec le concours engagé et dévoué de vos collègues et de toute l'équipe du Secrétariat permanent.

La thématique inscrite à l'ordre du jour de cette Assemblée générale, -« Ville, dialogue interculturel et paix », - me semble, à cet égard, tout à fait emblématique du cheminement qui a été le vôtre depuis près de dix ans et de l'esprit dans lequel vous l'avez appréhendé.

Un état d'esprit volontariste, fondé sur le constat que le monde change, que la mondialisation change le monde, et qu'il n'est, dans ce contexte, que deux attitudes possibles : subir le changement en se contentant d'en gérer, tant bien que mal, les conséquences, ou au contraire accompagner le changement, voir l'anticiper, pour l'orienter à la lumière des principes et des valeurs que nous souhaitons voir l'emporter.

Vous avez pris acte du fait que nous avons, à l'aube de ce troisième millénaire, franchi un cap historique puisque, pour la première fois, les citadins sont, dans le monde, plus nombreux que les ruraux.

Vous avez pris acte du fait que les villes sont devenues un concentré, un précipité au sens chimique du terme, des problématiques et des dérives générées par la mondialisation tant en termes de développement économique, de cohésion sociale, que d'équilibre écologique.

Vous avez pris acte du fait que la mondialisation, en suscitant des réactions d'angoisse et de rejet, en bousculant les frontières et les territoires, en distillant l'idée dangereuse que les gouvernements nationaux n'ont plus le pouvoir de contrer la globalisation d'un monde « à irresponsabilité illimitée », vous avez pris acte du fait que cette mondialisation renforçait, du même coup, le besoin de lien social, de relations sociétales plus proches, et par là-même l'attente envers l'échelon local.

Et de fait, c'est dans les villes que se jouera la cohésion sociale, et c'est aux autorités locales que revient déjà la responsabilité de faire en sorte que les villes ne se transforment pas en une juxtaposition de ghettos riches et de ghettos pauvres, en une juxtaposition de communautés diverses qui s'ignorent, se redoutent, ou se combattent mais que les villes deviennent ces lieux de rencontre, de solidarité, de partage, d'acculturation mutuelle, de creuset des valeurs citoyennes, de vivier de la démocratie et de la paix.

C'est dans les villes que se jouera l'évolution et le développement économique, et c'est aux autorités locales que revient, déjà, la responsabilité de développer l'emploi, d'attirer les investisseurs pour mieux affronter la concurrence économique mondiale.

C'est dans les villes que se jouera l'équilibre écologique de la planète, et c'est aux autorités locales que revient, déjà, la responsabilité de porter des démarches de développement durable, parce que c'est dans les agglomérations urbaines que l'on consomme la plus grande part des ressources énergétiques mondiales.

Vous avez bien évidemment, je n'en doute pas, pris acte, à titre individuel, dans votre pratique quotidienne, de ces mutations et de ces défis, et vous êtes bien placés pour savoir que le métier, la charge, la responsabilité de maire, d'autorité locale, est en passe de changer tandis que change la ville. La réflexion approfondie que vous avez menée, ici, sur la diplomatie des villes l'illustre du reste parfaitement.

Mais je me réjouis particulièrement, en qualité de Secrétaire général de la Francophonie, que l'AIMF, par-delà ses missions traditionnelles, historiques, ait eu la volonté déterminée d'accompagner ses membres dans ces mutations et ces défis nouveaux, car si nous entendons, comme je le disais en commençant, « être le changement que nous voulons voir dans ce monde », il faut que nous soyons animés par l'ambition de faire en sorte que les villes aient une incidence toujours plus forte sur le global afin d'encadrer et d'orienter l'incidence qu'a déjà le global sur les villes. Aucune ville si grande, si puissante soit-elle ne peut prétendre y parvenir seule.

Nous disposons d'atouts précieux : un socle de valeurs communes, et une langue en partage qui sont au fondement de votre Association et de la Francophonie toute entière. Mais il nous faut aller plus loin encore, dans l'action comme dans le plaidoyer, et ce grâce à l'AIMF.

Il me semble important, à cet égard, de renforcer sans cesse le réseau tissé entre vos membres au fil des années, mais sans pour autant rester centré sur la dimension ville, afin de toujours mieux prendre en compte, dans un souci stratégique et opérationnel, la diversité des acteurs engagés et l'interaction naturelle entre la dynamique de développement de la ville et celle de l'espace régional qui lui est associé. Et l'AIMF, opérateur direct de la Francophonie pour la coopération décentralisée, a naturellement vocation à fédérer ces différentes énergies et à susciter de nouvelles synergies.

De la même manière, je suis convaincu que l'AIMF a vocation à s'affirmer comme l'espace privilégié où, par-delà l'échange d'expertise et de bonnes pratiques, s'élabore un plaidoyer pour « la ville de demain », avec l'ambition de diffuser largement auprès des coopérations bilatérales et multilatérales, comme auprès des instances internationales.

Mesdames et Messieurs,

Il est bien connu que l'on attend toujours plus de ceux qui donnent déjà beaucoup. Ne voyez donc dans mes propos et dans les ambitions que je nourris pour l'AIMF que la conséquence logique de l'intérêt marqué que je porte à votre Association et de la confiance que je place en elle pour nous aider dans ce beau dessein commun, celui de voir s'incarner, pour tous et partout, le droit à la liberté, à la démocratie, au développement, à la paix, en un mot le droit à la dignité.

Je vous remercie.

COLLOQUE :
« Dialogue interculturel et paix »

Séance solennelle d'ouverture

Excellence, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Messieurs distingués Chefs religieux et Chefs traditionnel,
Mesdames et Messieurs,

Réunir tant de sommités rompues à la gestion des antagonismes de la cité, pour parler de « *dialogue interculturel et paix* », est une chance pour la Côte d'Ivoire, et partant pour l'Afrique. C'est une occasion unique de catharsis collective génératrice pour gravir les montagnes de la défiance envers autrui et de la défiance vis-à-vis de soi. Car dans la réalité, il y a deux types de dialogues qui s'instaurent pour arriver à la paix : le dialogue avec l'autre et le dialogue avec soi. Autrement, pour ne pas dire de façon consubstantielle, l'un ne va jamais sans l'autre. Et Les deux sont liés et expriment une même réalité sous deux formes comme les deux faces d'une même pièce.

Si le dialogue avec l'autre est embrigadé par les idéaux politiques, les idées de l'esprit, les dogmes politiques et les doctrines, qui peuvent facilement conduire à un blocage, ou alors à des probabilités liées à des événements extérieurs exceptionnels. Le dialogue avec soi est plus subtile, plus discret, plus difficile, car il demande un repli sur soi, un renoncement à soi. Mais, mesdames et messieurs, distingués congressistes c'est là, la plus grande des montagnes à franchir, la montagne du moi, la montagne de la *'personnalité*. Car si, on est plus à l'aise de voir les défauts des autres, il est plus difficile de voir ses propres défauts, du fait qu'on est moins enclin à reconnaître notre part de responsabilité dans une situation conflictuelle. C'est pourquoi, on a tendance à dire que ceux qui doivent changer, ce sont les autres et pas nous. Parce que nous sommes tout simplement sous le diktat de notre moi.

On est plus compatissant avec soi qu'on ne l'est avec autrui. Dès lors, on est ici dans ce cloisonnement entre l'extérieur et l'intérieur, entre le moi personnel et le moi des autres. Car dans une Nation, on trouve des condensés de diversités.

Peut être que finalement, la solution se trouverait dans une culture humaine plus approfondie. Si on perd un peu de son moi, on peut gagner un peu des autres. Et cela peut conduire à l'émergence d'un flux de revitalisation pour marquer la vraie dimension de notre humanité commune.

La vraie solution se trouverait dans la rupture avec soi, pour ouvrir des brèches à l'autre et découvrir notre lien commun. Peut être là, trouverait-on une culture ontologique personnelle à tout point de vue.

Car le danger qui guette, c'est d'ignorer la nature propre des rapports humains, qui va au-delà des choses visibles de la vie pour s'inscrire dans une perspective plus spirituelle. Je veux parler de la spiritualité des sommets, non pas celle du souterrain. Comme nous l'enseigne les hommes de Dieu.

Le vrai dialogue, c'est finalement celui que nous menons avec nous-mêmes pour gravir les montagnes intérieures afin que nous découvriions la beauté de l'esprit humain.

En réalité, la finalité de tout dialogue est d'apaiser d'abord son propre cœur, de taire les turbulences, quelque fois incompréhensifs en soi, et de s'attacher au plus sublime en chacun de nous : « Je veux parler du sublime en nous que d'années ou de siècles d'incompréhensions ont enseveli sous les montagnes de nos convictions empruntées ».

Pour terminer, je voudrais dire que « Dialoguer, c'est d'abord se vaincre afin de s'ouvrir aux autres ». Nous comptons sur tant de sommités réunies en Abidjan pour nous y aider. Tel est notre seul et unique vœu. »

Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Président de l'Association internationale des Maires francophones,
Monsieur le Gouverneur du District d'Abidjan,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Chers invités,
Mesdames et Messieurs,

La tenue de vos assises à Abidjan représente pour les autorités et les populations ivoiriennes une preuve supplémentaire du retour de notre pays sur la scène internationale. La Côte d'Ivoire s'honore donc de ce retour progressif, matérialisé par les nombreuses marques d'amitié et de sympathie qui lui sont de plus en plus témoignées. Je voudrais au nom du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, et du Gouvernement que j'ai l'honneur de conduire depuis peu, saluer la présence distinguée dans notre pays, des personnalités de l'espace francophone en charge de la gestion quotidienne de nos cités.

Nos salutations et notre amitié vont en premier lieu, à votre Président, le Maire de la grande ville de Paris, Monsieur Bertrand DELANOË et à l'ensemble des membres des instances dirigeantes de l'AIMF.

En décidant de réfléchir sur la problématique du « dialogue interculturel et de la paix » ici même en Côte d'Ivoire, deux ans après les épreuves douloureuses que notre pays a traversées, vous nous rappelez à nos responsabilités individuelles et collectives en tant que simples citoyens ou dirigeants politiques.

Dès lors, il nous faut répondre à ces interrogations lancinantes et toujours d'actualité : quelle est notre vision de la société ivoirienne de demain ? Voulons-nous un pays où les citoyens vivront dans des communautés séparées, vaguement reliées entre elles par l'ignorance mutuelle et les stéréotypes ? Ou au contraire, aspirons-nous à une société dynamique et ouverte qui privilégiera l'intégration de tous les individus dans le respect de leurs droits fondamentaux ?

Le dialogue interculturel doit servir à prévenir les clivages ethniques, religieux et culturels.

Il doit nous permettre d'avancer ensemble et de reconnaître nos différences sur la base de valeurs universelles partagées : la démocratie, l'état de droit, le dialogue et la paix.

Le dialogue interculturel vise surtout à maintenir la cohésion sociale tout en contribuant à valoriser la diversité. Il ne peut être prescrit par la loi mais doit résulter d'une volonté commune d'agir positivement sur tous les leviers devant déterminer et créer le cadre de la future organisation de la société à laquelle nous aspirons pour nous-mêmes et pour les générations futures.

Lorsque les principaux acteurs du développement local se réunissent pour réfléchir à une thématique aussi importante que « le dialogue interculturel et ses liens avec la paix », c'est la voix du citoyen de base qui doit être entendue.

Quand vous vous engagez, comme c'est le cas aujourd'hui, à parler des diversités propres aux citoyens dont vous avez la charge, vous mettez en exergue votre rôle de médiateur et d'arbitre dans des situations de conflits auxquelles sont potentiellement exposés vos territoires respectifs.

Mal maîtrisées, ces situations peuvent conduire à toutes les formes de violence à l'échelle locale, nationale ou internationale.

C'est pourquoi, votre rôle à nos yeux est d'une importance primordiale dans la gestion des diversités aux fins de prévenir les conflits.

Il reste entendu que les conflits sont inhérents à toute société humaine. Le but ultime de la politique, en la matière, est de refuser la gestion brutale des divergences par la violence et la guerre et, de substituer la parole, le dialogue aux armes.

Monsieur le Président de l'AIMF,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Au moment où s'ouvre cet important colloque, je voudrais saluer le choix du plus grand réseau francophone de villes, de mener la réflexion sur le thème : « Dialogue interculturel et paix ».

Ce thème, nous voulons le redire, est un appel aux décideurs locaux sur les moyens de faire coexister pacifiquement toutes les différences identitaires et citoyennes pour éviter les conflits ou les gérer convenablement, le cas échéant.

La Côte d'Ivoire est, à cet égard un champ idéal, offrant toutes les images de ce que le refus de la différence et la haine de l'autre peuvent produire comme dégâts.

Aussi, dès son accession à la magistrature suprême, après la grave crise postélectorale de 2011, le Président de la République, Son Excellence Monsieur OUATTARA, a-t-il pris l'initiative courageuse de mettre en place la Commission Nationale Dialogue, Vérité et Réconciliation.

Nous voulons rendre hommage, devant leurs pairs, à l'ensemble des Maires des communes ivoiriennes qui ont accepté de s'impliquer activement dans la réalisation de la cohésion sociale dans leur cité.

Enfin, je voudrais, saisissant l'opportunité de vos travaux, solliciter à nouveau l'implication de tous les hommes de bonne volonté dans la mise en œuvre des mécanismes visant à préserver la paix mondiale par la prévention des conflits locaux. Cet appel s'adresse en priorité à la classe politique ivoirienne qui se doit de faire du dialogue et de la réconciliation le dénominateur commun de toutes ses actions en vue de gérer nos diversités et nos divergences de proximité et de les circonscrire à l'espace local.

Nous croyons profondément que, sans la paix retrouvée, aucune action politique de développement ne peut prospérer au profit du citoyen.

À ce titre, et dans le cadre des mesures de sortie de crise et de reconquête de la paix chère aux ivoiriens, le Président de la République a non seulement mis en place la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR) mais il y a aussi encouragé l'opposition politique à un dialogue inclusif et constructif. Par ailleurs, la Réforme du Secteur de la Sécurité et la création du Conseil National de Sécurité ont permis une amélioration significative de l'indice de sécurité nationale qui, selon la Banque Africaine de Développement (BAD), est passé de 4 à 1.

À cela s'ajoute un ambitieux programme de reconstruction et de relance économique qui, suite à des profondes réformes structurelles et sectorielles entreprises, permettra à notre pays d'atteindre, selon les prévisions des Institutions de Brettons Woods (Fonds Monétaire International et Banque Mondiale), un taux de croissance de 8,6 % en 2012 et 9 % en 2013. Le Gouvernement souhaite atteindre un taux de croissance à deux chiffres dès 2014/2015. Mais la grande ambition du Président de la République étant de faire de la Côte d'Ivoire « un pays émergent à l'horizon 2020 ».

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, pour clore mes propos, former des vœux ardents de plein succès à ces assises qui, j'en suis convaincu, contribueront davantage au renforcement de la coopération entre nos villes, à la promotion du dialogue interculturel et à la paix.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Intervention du Grand témoin

M. Charles KONAN BANNY
Président
Commission nationale pour le Dialogue, la Vérité
et la Réconciliation en Côte d'Ivoire

Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Monsieur le Président de l'AIMF,
Mesdames et Messieurs les Maires et Responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones,
Mesdames et Messieurs,

Il m'est demandé, en témoin intéressé, en tant que Président de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation, de dire quelques mots sur le "rôle des élus locaux dans la prévention et la résolution des conflits" dans le cadre de votre 32ème Assemblée Générale dont le thème principal est « Dialogue interculturel et paix ».

Je le fais volontiers, persuadé que rien ne peut, mieux que les actions de proximité, empêcher la survenue des conflits ou aider à leur règlement une fois qu'ils sont apparus. Aucune action qui porte sur les hommes ne peut aboutir au succès si elle ne s'exerce au plus près des espaces où ils habitent. En effet, la proximité favorise la confiance et l'instauration d'échanges transparents.

Cette vision a guidé notre choix quand il nous a fallu définir les fondements de la mission qui nous a été confiée et procéder à la structuration de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation. Par ailleurs, il nous a fallu mettre en exergue les fondements de ce processus afin de faire ressortir son caractère inclusif, participatif et consultatif.

En effet, le concept de Dialogue qui ouvre la série des mots-clés à côté de : Vérité et Réconciliation doit être mis en relief tellement, il constitue dans l'histoire de la Côte d'Ivoire une philosophie d'action. Si la Paix, selon Félix HOUPHOUËT BOIGNY de regrettée mémoire, « n'est pas un vain mot mais un comportement », le Dialogue, moyen pour y parvenir, nous a été enseigné par lui comme étant « l'arme des forts. »

Afin de rendre effectifs les aspects inclusif, participatif et consultatif, il nous a paru important de créer, à la différence des autres expériences de commissions de par le monde et ayant le même objet, des commissions locales qui sont les démembrements de la commission centrale dont l'objectif est d'engager le plus grand nombre de nos compatriotes dans le processus. Ces commissions seront installées aux chefs-lieux de nos régions.

Ce faisant, notre conviction est que les commissions locales ont les meilleures chances de contribuer à la réalisation des objectifs de paix et de réconciliation parce que les personnes qui les animeront, sont des acteurs, des témoins ou des destinataires de témoignages sur les événements qui surviennent dans la vie des communautés. Ce qu'un agent même parfaitement outillé venu d'ailleurs aurait beaucoup de peine à recueillir, un membre de la commission locale connu des populations le fera sans entraves. Voilà pourquoi les échelons de proximité constituent un maillon essentiel de notre démarche. Le rôle qui sera dévolu aux élus locaux ou à leurs représentants, se fonde sur la relation de confiance qu'ils entretiennent avec leurs concitoyens. Cette confiance facilite les contacts et l'écoute attentive.

En effet un élu local est considéré comme un parent par ses concitoyens qui l'ont choisi. C'est pourquoi certaines populations vont jusqu'à faire reposer sur lui des charges qui ne sont pas normalement de son ressort. Malgré ces désagrèments, cette situation présente un avantage. Elle donne à l'élu la possibilité d'exercer une grande influence sur les comportements et les décisions des citoyens qui le tiennent en grande considération. Son influence sera d'autant plus grande que l'adoption du scrutin proportionnel

pour les élections locales, oblige les assemblées locales à tenir compte des préoccupations de tous en particulier les minorités.

Par ailleurs certains conflits étant favorisés par une gestion inappropriée de l'espace, les gouvernants devraient concevoir un plan d'urbanisme et une architecture adaptés à nos usages. L'absence d'une telle approche risquerait d'accroître affrontement et explosion sociale. La question de la frontière entre les couches sociales est encore pendante dans nombre de métropoles modernes. Nous devons y veiller, car un jour on verra avec plus d'acuité le danger qu'il y a à laisser se développer des ghettos sociaux, terreaux fertiles de conflits de toute nature. L'amélioration de l'habitat et la construction d'infrastructures destinées aux jeunes guettés par le désœuvrement sont des remparts contre la délinquance qui se développe dans les cités dortoirs. Ces actions sont de nature à prévenir les conflits entre les communautés.

Quant au phénomène du communautarisme, qui s'est accentué avec la crise, il doit faire l'objet d'une attention particulière. La raison en est que la concentration ethnique dans un même espace fait apparaître des frontières intérieures qui pourraient affaiblir la cohésion sociale. Les élus locaux, notamment les maires et les responsables des régions, doivent concevoir un mode d'occupation de l'espace qui brise le regroupement communautaire. La philosophie du brassage et de l'intégration qui a toujours été à la base de la politique de notre pays doit être préservée et servir d'exemple.

En effet, il nous est apparu depuis longtemps en Côte d'Ivoire que, répartir l'espace par communautés, c'est semer les germes des confrontations dans le futur. Le partage de l'espace et l'interpénétration culturelle sont les meilleurs garants de la paix. L'urbanisme et l'architecture de nos espaces doivent donc reposer sur l'imagination qui tient compte des problèmes vécus et de la nécessité d'arriver à un nouveau consensus.

A cet effet, la décentralisation et le transfert de certaines prérogatives dont celle de l'urbanisme et de l'habitat aux autorités locales pourraient permettre de corriger cet esprit de ghetto dont nous avons pu observer les effets désastreux. La mixité des espaces contraint les populations à la recherche de l'équilibre. La commune de Treichville en est un exemple éloquent. La cohabitation des communautés a permis d'y mettre sur pied des systèmes de régulation interculturelle et d'interpénétration qui ont préservé cette cité des travers constatés ailleurs.

Les réseaux d'associations de quartier et les regroupements culturels locaux ont fait beaucoup pour la préservation de la paix. Ils ont servi de garde-fous à l'extrémisme et à l'esprit d'exclusion qui se nourrissent souvent de l'ignorance et de l'absence de contacts humains. Ce n'est pas pur hasard si des phénomènes culturels comme le zouglou, cette musique populaire et urbaine qui décrit les réalités sociales vécues par les jeunes, sont nés dans les communes cosmopolites. Ces communes sont des lieux de bouillonnement, d'invention et de créativité pour les jeunes, ainsi que des lieux où s'exerce le dynamisme des femmes. Le zouglou est une réponse interculturelle aux mutations de la société. C'est une réponse dont l'originalité finit par dépasser son espace originel pour se lancer à la conquête du monde. D'une manière générale, les manifestations interculturelles sont de nature à favoriser la connaissance mutuelle des populations aux traditions et cultures différentes et, partant, une plus grande tolérance entre les communautés.

Pour l'élaboration de leurs plans d'activités au service des populations, les élus locaux devraient s'inspirer des leçons fournies par les conflits et les succès que je viens d'évoquer. Ils ont, par-dessus tout, le devoir d'apporter à leurs concitoyens la sécurité, le bien-être, la paix et le bonheur de vivre ensemble. C'est nourri de tous ses enseignements que nous avons fondé le processus de réconciliation et que nous entendons conduire la mission en nous inspirant, le plus possible, des valeurs de nos traditions, de notre culture, de notre histoire et surtout de la vision humaine de notre société.

Ainsi, la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation a-t-elle semé les germes de la coexistence pacifique en associant les élus locaux, les chefs traditionnels, les guides religieux et d'une manière générale les populations dans leur diversité culturelle à la phase opérationnelle de notre plan d'action

que nous avons baptisée « phase de purification et de deuil de toutes les violences » par des rituels et des prières organisés sur la quasi-totalité de l'étendue du territoire en vue de conjurer la tragédie vécue. Car en Côte d'Ivoire toutes les communautés sont convaincues que la terre souillée par le sang humain versé doit être purifiée. Cet aspect purement spirituel de notre mission occupe une place importante dans notre démarche.

À cette occasion l'approche interculturelle choisie a permis de rassembler toutes les confessions, toutes les sensibilités autour du projet commun de restauration de la paix et de la concorde en Côte d'Ivoire. Dans toutes les régions du pays, les barrières de toutes natures tant religieuse, ethnique, politique, culturelle se sont effacées à l'occasion de ces cérémonies et l'on a assisté à des célébrations spirituelles diversifiées dans un esprit de grande tolérance.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier à nouveau les préfets et les maires qui ont participé activement à la réussite des différentes manifestations.

La parenté à plaisanterie, illustration quotidienne d'un pacte de non agression entre divers groupes pourrait également nous inspirer dans notre quête de méthodes de prévention des conflits.

En effet, nos sociétés, où les affrontements étaient courants, ont trouvé dans la parenté à plaisanterie une démarche originale et efficace pour les réduire.

L'alliance à plaisanterie est une pratique cathartique érigée en système. Elle autorise les parties contractantes à simuler la polémique et la discorde en vue de les exorciser. Les injures et les moqueries qu'autorise la parenté à plaisanterie peuvent avoir cours aussi bien entre les membres d'une même famille et d'un même clan qu'entre des groupes ethniques différents. La Commission entend tirer profit de ce mécanisme traditionnel.

L'installation des commissions locales qui interviendra au cours du présent mois, est un autre moment fort dans la mise en œuvre de notre plan d'action, il constitue aussi un moment important pour les élus locaux. 36 commissions seront en effet, implantées à la fois dans les régions administratives et dans le district d'Abidjan – qui en comprendra. Ces commissions qui seront composées des personnalités diverses résidant autant que possible dans ces régions ou qui y exercent une influence certaine sont choisies après consultations des leaders d'opinion, des populations. Ainsi en feront partie les représentants des femmes, des chefs traditionnels, des guides religieux, des mouvements de jeunesse, des représentants des organisations non gouvernementales et de sociétés civiles engagées dans les questions des droits humains et le règlement des conflits. Ces commissions auront pour rôle de :

- Contribuer à la sensibilisation des citoyens et des communautés locales sur les différentes phases du processus
- Proposer des procédures culturelles spécifiques pour faciliter le dialogue local en relation avec les organisations spécialisées partenaires
- Organiser et conduire le dialogue communautaire et intercommunautaire
- Assurer la prise des dépositions des victimes en relation avec les centres d'écoute
- Constituer, en relation avec le coordonnateur régional, des bases de données locales et régionales sur les préjudices et les victimes, à partir des dépositions
- Établir et proposer une typologie locale et régionale des crimes et violations des droits de l'homme
- Procéder à une recension régulièrement actualisée et à une pré-estimation des préjudices subis par les victimes
- Présélectionner les cas des violations les plus graves ou les plus symboliques en vue de les proposer pour inscription au rôle des audiences publiques
- Être l'interface des ONG travaillant à l'échelon local, au cours des différentes phases du processus
- Constituer une base de données locale et régionale devant figurer éventuellement au Mémorial.

La grande œuvre de restauration de la paix entre les citoyens passe par l'engagement total de tous élus locaux et des acteurs vivant dans les localités. Leur participation doit être perceptible à toutes les étapes

de la réalisation du processus. En relation avec les plateformes d'organisations non gouvernementales actives sur le terrain, ils doivent contribuer à l'émergence de la vérité et à la recherche des moyens appropriés pour raccorder leurs concitoyens vivant en conflit. Beaucoup de maires se sont déjà manifestés aux côtés de la CDVR en proposant des concours multiformes d'une grande utilité. Certains ont même offert des locaux pour abriter les commissions locales et donné des conseils avisés pour le choix des personnes ressources susceptibles d'aider les commissions locales à mener à bien leur tâche. A l'exemple de ceux qui nous ont aidés, nous venons réitérer notre appel à tous à s'engager résolument dans le processus à nos côtés pour le succès de cette œuvre d'intérêt national.

En outre, le processus de réconciliation s'appuie sur les mécanismes de la justice transitionnelle. Comme nous le savons, ce concept englobe « l'éventail complet des divers processus et mécanismes mis en œuvre pour tenter de faire face à des exactions massives commises dans le passé, en vue d'établir les responsabilités, de rendre la justice et de permettre la réconciliation » alors même que souvent « les institutions sont dévastées, les ressources épuisées, la sécurité compromise et la population traumatisée et divisée. ». Les objectifs principaux de la justice transitionnelle visent à « promouvoir des dynamiques de réforme et de réconciliation au sein des sociétés sortant de conflits armés ou d'une période marquée par des crimes commis sur une grande échelle. Ils doivent aussi contribuer à la prévention des nouveaux conflits, à la consolidation de la démocratie et au rétablissement de l'état de droit, le tout sur de nouvelles bases consensuelles. La justice transitionnelle tend également à rendre leur dignité aux victimes des violations des droits de l'homme, grâce à des mesures de justice, vérité et réparation pour les torts qu'elles ont subis. »

Avant de conclure mon propos, je voudrais dire un mot sur le rôle particulier des élus locaux des zones frontalières de l'est et de l'ouest de la Côte d'Ivoire. Ils exercent leur autorité sur des espaces caractérisés par une sorte d'homogénéité transfrontalière.

En effet, leurs administrés ont des relations de parenté et des liens anciens avec des populations des pays voisins. Ces liens doivent servir de catalyseur à l'instauration d'une complémentarité internationale au lieu d'apparaître comme un motif de méfiance et de conflit. La concession de certains pouvoirs aux élus des localités frontalières en matière de politique communautaire pourrait leur donner les instruments d'une pacification salutaire. Les élus locaux, en assumant pleinement leur rôle dans le traitement des flux de populations dans leurs zones, pourraient aider à l'établissement des bases solides de la politique d'intégration que chacun appelle de ses vœux. Plutôt que de considérer la frontière comme une fracture, il est préférable de voir les peuples qu'elle sépare comme l'intersection qui permet d'associer des ensembles disjoints par l'histoire récente.

En tout état de cause, les élus locaux devraient privilégier les aspects de leur fonction qui ont trait à la construction d'un pont entre les communautés, entre les citoyens et entre les espaces. C'est sur eux que peut reposer la grande politique d'intégration dont beaucoup de gouvernements ont confié la promotion à une administration sans toujours envisager de prendre des décisions qui rendent son action possible. Si, au surplus, les élus locaux sont dotés de pouvoirs spécifiques dans l'organisation des espaces et la gestion des relations communautaires, et qu'ils tiennent de manière sincère le fichier d'état civil, ils aideront à élaborer un fichier électoral fiable, beaucoup de conflits pourront être évités. Ils seront ainsi, des vigiles attentifs dont la capacité d'alerte entraînera la réduction considérable de conflits actifs et meurtriers.

Excellence Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Maires et Responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones,
Mesdames et Messieurs,

La Côte d'Ivoire jadis, pays de paix connaît pour la première fois de son histoire l'expérience douloureuse de la déchirure de son tissu social à la suite d'une longue et grave crise qui a mis à mal le consensus sur lequel le Père Fondateur de la Côte d'Ivoire moderne a bâti ce pays.

Elle réapprend pas à pas à retrouver les fondements de son destin. Elle retrouve peu à peu sa dignité. Elle redevient le pays de l'hospitalité. A l'instar de son hymne national, elle entend offrir à nouveau ce modèle d'espérance promise à l'humanité.

Cette humanité, Mesdames et Messieurs, c'est vous, assemblés ici en Abidjan, pour lui tendre une main de compassion et manifester à la fois votre solidarité et vos encouragements.

L'Esprit et le souffle qui nous animent et qui nous entraînent chaque jour dans la conduite de cette mission difficile mais nécessaire parce que d'intérêt national trouve son essence dans les vertus de la paix l'autre nom du développement. Une paix faite de confiance entre les ivoiriens et tous ceux qui vivent sur le sol de Côte d'Ivoire et entre la Côte d'Ivoire et le reste du monde.

Permettez-moi de conclure en citant un sage chinois des temps anciens qui disait :

- *« Pour qu'il y ait la paix dans le monde, il faut que les nations vivent en paix.*
- *Pour qu'il y ait la paix entre les nations, les villes ne doivent pas se soulever l'une contre l'autre.*
- *Pour qu'il y ait la paix dans les villes, les voisins doivent se comprendre.*
- *Pour qu'il y ait la paix entre les voisins, il faut que l'harmonie règne au foyer.*
- *Pour qu'il y ait la paix chez soi, il faut la trouver dans son propre cœur » ?*

Je vous remercie pour votre aimable et généreuse attention.

Panel de hautes personnalités

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis depuis ce matin pour promouvoir, pour produire ensemble les moyens d'assurer la paix.

Il suffit chaque jour de suivre l'actualité pour comprendre l'ampleur de cette ambition.

Je ne vais pas les citer, tant ils sont nombreux et leurs causes complexes. Il importe cependant, de rappeler les conséquences graves qu'ils occasionnent :

- sur les populations (déplacements, pauvreté, violences)
- sur la production agricole et le développement économique
- sur l'expression de la justice, la lutte contre la corruption, les détournements et les trafics
- sur la construction politique, les processus de gouvernance, la progression de la démocratie

Comment sortir des conflits ? Et surtout comment les prévenir ? C'est à cette réflexion que l'AIMF nous invite ce matin. Nous posons ici un principe.

Ce principe, le voici : il est indispensable de nouer le dialogue dans le respect à toutes les échelles.

Cela doit concerner les autorités politiques, les autorités religieuses, la société civile, les acteurs économiques, etc.

Au moment où l'Union européenne reçoit le prix Nobel de la Paix, comme il a été rappelé hier, sans doute cette expérience peut-elle nous donner une inspiration, mais aussi les efforts qui restent à construire.

Je voudrai vous lire un court extrait du communiqué pour l'attribution du prix Nobel de la Paix, le 12 octobre dernier :

« L'Union et ses précurseurs ont depuis plus de six décennies contribué à l'avancement de la paix et de la réconciliation, de la démocratie et des droits de l'homme en Europe. (...)

Pendant une période de plus de soixante-dix ans, l'Allemagne et la France s'étaient fait la guerre à trois reprises. Aujourd'hui, une guerre entre l'Allemagne et la France est impensable. Cela montre combien à travers des efforts bien orientés et la construction d'une confiance mutuelle, des ennemis historiques peuvent devenir de proches partenaires. »

Mais ce message met en exergue la responsabilité des États pour défricher la voie du dialogue, du pardon qui conduit vers le vivre ensemble.

Or, le dialogue doit être plus proche. Si ce sont des États qui ont fait la Paix et qui ont construit l'Union européenne, ce sont aussi, ce sont d'abord des hommes et des femmes, ce sont des maires.

Cinq ans après la fin de la seconde guerre mondiale, Lucien Tharradin, ancien résistant et rescapé de Buchenwald, a décidé de rapprocher sa ville de Montbéliard et la commune de Ludwigsburg dans le Bade-Wurtemberg. Il entendait apaiser les haines, en tissant des liens au niveau le plus élémentaire, la commune, et ainsi, d'établir des relations d'échanges étroits avec ses voisins.

C'est bien cela, au fond, que nous attendons aujourd'hui : travailler à la paix, au dialogue par les faits, par les responsabilités et les actions de chacun, mais aussi par l'action locale, par l'effort et l'énergie des villes.

Puis-je me permettre de terminer ce propos en rendant hommage à Barbara, chanteuse, juive, blessée par la guerre. Elle dit l'espérance dans une chanson inoubliable : Göttingen.

Et tant pis pour ceux qui s'étonnent,
Et que les autres me pardonnent,
Mais les enfants, ce sont les mêmes,
A Paris ou à Göttingen,
Ô faites que jamais ne revienne,
Le temps du sang et de la haine,
Car il y a des gens que j'aime,
A Göttingen, à Göttingen,

C'est ce principe que nous allons évoquer avec les personnalités que je vais avoir maintenant l'honneur de vous présenter.

- M. Josué Binoua, Ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation de République centrafricaine
- M. Maurice Bandaman, Ministre de la Culture et de la Francophonie de Côte d'Ivoire
- El Hadj Djiguiba Cisse, Imam de la Grande Mosquée du Plateau
- Monseigneur Jean Salomon Lezoutie, Évêque Co-adjuteur du Diocèse de Yopougon
- M. François Albert Amichia, Maire de Treichville, Président de l'Union des villes et communes de Côte d'Ivoire (UVIVOCI), Président du Conseil des Collectivités territoriales de l'UEMOA
- M. Denis Pourchet, Administrateur principal, Unité « Gestion des crises et de la fragilité », Direction générale du Développement et de la Coopération, Commission européenne

La contribution des autorités locales
à la prévention, la gestion, la résolution des conflits
et à la reconstruction en République Centrafricaine

Cette communication vise à ressortir le rôle joué par les autorités locales dans la prévention, la gestion, la résolution des conflits en Centrafrique et la reconstruction post-conflit.

Depuis son Indépendance en 1960 jusqu'au vent de la démocratie qui a soufflé sur le pays à partir du Sommet de la Baule, la République Centrafricaine a été confrontée à plus d'une quarantaine de crise ou conflits allant des coups d'État aux mouvements de revendications sociales en passant par les mutineries d'une partie de l'armée. Ces crises ont eu des conséquences relativement graves à tous les niveaux : destruction des maisons et des champs, les déplacements de la population tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, l'exacerbation de la discrimination ethnique, réduction des actions et de la présence humanitaires pour ne citer que celles-là. Par ailleurs, des attaques fréquentes sur les communautés rurales (jusqu'à la mi-2008), au cours desquelles des villages étaient souvent brûlés et des personnes prises en otage, ont rendu impossible la production des cultures vivrières dans certaines zones, en particulier dans l'extrême Nord-Ouest. Presque un quart de la population -soit environ un million de personnes- a été touchée par la violence durant ce cycle. Ces conflits ont souvent leurs sources dans la ville de Bangui, lieu de concentration du pouvoir et des activités politiques et économiques mais naissent parfois et s'étendent souvent aussi aux villes secondaires, aux communes rurales et aux villes frontalières où ils sont parfois attisés par des forces extérieures. C'est le cas des rebellions dans les régions du Nord-Ouest, du Centre-Nord et du Nord-Est de la République Centrafricaine qui partagent plus de 1500 km de frontière avec le Tchad et le Soudan du Sud, pays en proie à des conflits internes.

La communauté internationale a accompagné la transition vers la démocratie, la tenue d'élections et la consolidation de la paix et de la démocratie par le renforcement des institutions gouvernementales et de la société civile. Le pays est en ce moment dans une dynamique de reconstruction et de relèvement à travers les programmes de démobilisation et réintégration des ex-combattants, de la réforme du secteur de la sécurité, de renforcement de la gouvernance et de l'État de droit. Les autorités locales ont souvent été associées à ce processus. En effet, peut-être plus que tout autre pays post-conflit, la RCA se distingue comme un cas d'école sur la nécessité du DDR et des liens obligatoires entre la Sécurité Communautaire (SC) et la Cohésion Sociale (CS), les Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC), ainsi que la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS).

La démocratie se présente comme un système de gestion des conflits et favorise l'expression d'opinions divergentes qui renforcent la gouvernance et la démocratisation. Comment les autorités locales peuvent-elles contribuer efficacement à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits dans une situation où la décentralisation n'est encore qu'un projet (qui vient d'être introduit auprès de l'Assemblée Nationale), où le système traditionnel de gouvernance et de résolution de conflit a presque disparu ?

Au niveau de la prévention des conflits, les collectivités locales contribuent à la sensibilisation et à la collecte d'informations relations à la sécurité à travers les chefs de quartier. Ces derniers mobilisent les populations autour des problèmes de braquage et d'insécurité due aux armes légères par exemple, les populations quant à elles ont le devoir d'informer leurs chefs de quartier sur la présence et les activités de nouveaux arrivés qui paraissent « anormales ». Cette méthode, même si elle frise parfois la

stigmatisation, a permis d'identifier et de barrer la route aux exactions de certains braqueurs qui changent souvent de quartier après plusieurs forfaits. Elles ont été associées au séminaire et à l'élaboration d'un plan d'action pour la réforme du secteur de la sécurité dont la mise en œuvre repose sur une approche participative.

Dans toutes les préfectures, il existe des Conseils préfectoraux composés de toutes les entités sociales au sein desquels, les autorités locales, civiles et militaires prennent une part active. Ces Conseils traitent des questions tant économiques que sociales, culturelles et sécuritaires. Cependant, il manque drastiquement de moyens pour fonctionner efficacement et régulièrement. Les crises récurrentes que le pays a connues ont également provoqué une crise de confiance entre les membres.

En effet, dans les zones du Nord-Ouest, du Centre-Nord et du Nord-Est du pays, on assiste à une récurrence de l'insécurité due aux « coupeurs de route » et autres bandits armés. Ce regain de violence à l'égard des populations, notamment des éleveurs Peulhs et leur famille, montre au grand jour non seulement les inconvénients d'une absence de concertation au niveau local, d'une mobilisation face à l'insécurité mais aussi et surtout l'urgence et la nécessité d'une structure participative de partage d'informations et d'interventions d'urgence en vue de la sécurisation des biens et des personnes.

Aussi, entre 2006 et 2008, le Gouvernement, avec l'appui technique et financier du PNUD, a-t-il initié une expérience pilote en matière de prévention des conflits dans la ville de Bangui et dans trois préfectures (Ouham, Ouham-Pendé et Haut-Mbomou).

L'objectif principal de cette expérience pilote était de créer et/ou renforcer les capacités des cadres locaux de concertation, de coordination d'initiatives locales et de prévention des crises afin de rétablir la confiance entre les autorités locales et la population et promouvoir des interventions concertées en réponse aux crises. Ces comités locaux de prévention, gestion, résolution des conflits et de reconstruction post-conflit composés des autorités locales, civiles, politiques et militaires, officielles et traditionnelles et des représentants de toutes les couches de la population, ont pour objectifs d'observer, analyser, comprendre, suivre l'évolution, susciter et appuyer les dynamiques locales de développement, de relèvement et de prévention des crises. En termes simples, il s'agit pour ces comités de prévention et résolution des conflits, de collecter et analyser de manière participative, les informations sur les indicateurs de vulnérabilité face aux conflits, les valider dans une réunion élargie, les partager au niveau local et les utiliser pour des plaidoyers auprès des pouvoirs politiques au niveau central et susciter la participation active, coordonnée et efficace des acteurs locaux dans la prévention des conflits d'une part et la coordination des actions de réponses ainsi que leur pérennisation d'autre part. Cette initiative a suscité la mise en place d'un mécanisme de prévention des exactions des « coupeurs-de-route » composé d'autorités militaires et civiles, des chefs communautaires et religieux, les archers peulhs pointés souvent du doigt comme faisant partie de coupeurs-de-route, les agriculteurs et les chasseurs qui connaissent assez bien leurs parcours.

En effet, dans le Nord-Ouest du pays, les populations autochtones stigmatisent et craignent les Bororo Ouda, Alagamba ou Akou (qui sont des nomades originaires du Tchad, du Soudan ou du Niger). Depuis les événements de 2003, une grande confusion s'est installée entre Bororos centrafricains et Bororos des pays riverains, au détriment des Bororos centrafricains. Ces derniers sont souvent confondus, par l'armée, aux bandits ou sont accusés d'intelligence avec les coupeurs de route, et sont combattus. Les mêmes éleveurs bororos sont également braqués, tués par les nomades transhumants des sous-groupes des Ouda, Alagamba et Akou, qui emportent argent et troupeaux. Certains s'enfuient vers des pays voisins pour sauver leur vie et épargner le reste du troupeau. Ceux qui choisissent de rester, sont confinés dans les recoins de la brousse, privés de liberté d'aller et venir. Seules les autorités locales qui ont l'avantage de la proximité sociale et spatiale avec ces populations peuvent aider à comprendre une telle différenciation, même si c'est parfois encore elles qui, à travers les mosquées, les places publiques, les « arbres à palabre » montent certaines communautés contre d'autres. En dépit de cela, les autorités locales se sont positionnées comme les promoteurs d'un dialogue interculturel et interreligieux au niveau local.

Les Présidents des Délégations spéciales (maires nommés), les maires d'arrondissement et des communes ont joué le rôle de point focal non seulement pour la mobilisation, la sensibilisation des populations et la collecte des informations des informations à travers les chefs de quartiers et de villages, mais aussi dans la mobilisation et le plaidoyer auprès des organisations humanitaires au niveau local. Ils contribuent à la prévention de l'insécurité au niveau des frontières à travers l'appui à la lutte contre la circulation transfrontalière des armes légères et de petit calibre.

Les rebellions au Nord-Ouest, au Centre-Nord et au Nord-Est se présentent comme des rebellions communautaires dont le but est le rétablissement par des actions armées, de l'égalité entre les communautés qui se considèrent comme marginalisées de la gestion socioéconomique et politique du pays et celles qui sont vues par les premières comme les mieux nanties à cause de la proximité socioculturelle qu'elles ont avec le pouvoir en place. Aussi, dans les zones sous influence de ces rebellions, les chefs rebelles ont-ils placé les leurs à la tête des collectivités territoriales et exigent dans leurs revendications politiques, la nomination/confirmation de leurs représentants à ces postes. Cela pose pour la République Centrafricaine, la nécessité de la décentralisation, de la démocratie pour permettre aux communautés de se choisir des représentants acceptés et écoutés et qui peuvent se faire écouter.

En effet, si la démocratie se présente comme un système de prévention, gestion, résolution des conflits et de reconstruction post-conflit et la décentralisation, le transfert de certaines compétences aux collectivités locales, ces deux processus doivent donner l'opportunité à ces collectivités de mettre en place un mécanisme de prévention des conflits qui prend en compte l'importance du consensus, le respect des anciens, le système des croyances, éléments essentiels du système traditionnel de gouvernance et de gestion des conflits que ne peut le faire la démocratie moderne dans laquelle c'est la majorité qui décide.

Je vous remercie.

M. Denis POURCHET
Administrateur principal, Unité « Gestion des crises et de la fragilité »
Direction générale du Développement et de la Coopération
Commission européenne

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres, représentants de collectivités locales,
Mesdames, Messieurs les participants,

Tout d'abord, je voudrais présenter ici mes remerciements aux autorités ivoiriennes, à l'AIMF et au district d'Abidjan d'avoir invité la Commission européenne à intervenir dans vos travaux ce matin, en nous félicitant du thème que vous avez choisi de traiter, consacré au « Dialogue interculturel et paix ».

Je saisi donc cette occasion pour faire connaître nos priorités et mon propos portera plus particulièrement sur le rôle que peuvent jouer les collectivités territoriales dans les situations de fragilité, la gestion de crise et la prévention des conflits, mais avant cela, je vous ferai un bref rappel.

Pour celles et ceux qui nos connaîtraient moins, la Direction Générale DEVCO est responsable, de la mise en œuvre des programmes de Coopération et Développement de l'Union européenne à travers le monde. Nous travaillons désormais de concert avec le Service Européen d'Action Extérieure (*qui fonctionne maintenant depuis plus un an et demi*), qui est en charge de la diplomatie de l'Union européenne. Quant à l'Unité DEVCO A5 que je représente, celle-ci est chargée de développer le cadre de coopération avec les pays fragiles et appuyer la mise en œuvre des programmes dans ces pays.

Pour vous donner une idée du niveau de l'aide, sachez qu'il ne s'agit pas moins de 7,3 milliards d'euros octroyés pour l'année 2011, dont 3,5 dans les pays en situation de fragilité et de crise avec une large palette d'interventions dans tous les secteurs du développement.

Concernant la fragilité, l'Union européenne est active dans l'ensemble des pays fragiles depuis déjà de nombreuses années. Dans sa nouvelle politique de développement telle qu'exprimée à Busan pour le New Deal et confirmé dans la récente Communication un « Programme pour le changement », la Commission s'est engagée à agir pour faciliter le redressement et la résilience dans les situations de fragilité.

Comme les crises se répercutent le plus souvent au niveau local, les collectivités territoriales (AL comme on dit à Bruxelles), se positionnent aujourd'hui comme des interlocuteurs ou des relais, susceptibles d'aider les bailleurs, dont l'Union européenne, à prévenir les crises, les gérer et reconstruire dans les situations de post-conflit.

En effet, en matière de prévention des conflits et d'alerte précoce, les collectivités locales, en tant qu'autorité publique la plus proche des citoyens, sont au fait des problèmes quotidiens.

De même, durant les crises, les AL sont parfois la dernière protection susceptible d'assurer la sécurité civile et de subvenir aux besoins des populations. Enfin, en matière de reconstruction, elles peuvent jouer un rôle majeur avec les OSC, pour favoriser la réconciliation des populations au sein d'un même territoire.

Aujourd'hui les villes en particulier, concentrent toujours plus de populations. Comme ces dernières devraient bientôt dépasser 60%, de la population mondiale, elles deviennent par la même des acteurs incontournables en tant qu'agents du développement. L'accroissement de l'exode rural, les migrations, de réfugiés font des villes des lieux où se concentrent les risques de crise.

En effet, mais vous le savez mieux que personne, les territoires urbains recueillent souvent des populations fragiles, d'origines différentes, qui cohabitent dans des conditions souvent difficiles. Cette proximité, ajoutée à la précarité en font potentiellement des sources de conflits. Sur le terrain, la gestion pratique de ces problèmes, la proximité élus / citoyens (cette proximité dont nous a parlé le Président Charles Konan Banny), peuvent-être en même temps des atouts dans la gestion des crises.

Afin d'apaiser les tensions ethniques, religieuses, culturelles, qui peuvent souvent faire basculer un pays dans la violence, ces 2 types d'acteurs que sont les AL comme les OSC, dont les apports respectifs sont complémentaires, peuvent contribuer à leur niveau, à la mise en place des programmes d'assistance de la Commission dans les pays fragiles.

Avec le temps, l'Union européenne a développé toute une panoplie d'Instruments/Programmes, pour l'acheminement de l'aide extérieure dans lesquels des actions concernant la fragilité peuvent être financées. Cela va de la promotion de la démocratie, au dialogue politique, en passant par les initiatives diplomatiques ou du soutien financier à la coopération technique.

L'Instrument de Stabilité (ISF) est le principal outil thématique de la Commission en faveur de la sécurité dans les pays partenaires en situation de fragilité, de crise émergente ou avérée. Le Fonds européen de développement (FED), hors budget de l'UE. On notera ici les opportunités permises, notamment par l'enveloppe B du FED qui dispose en effet de provisions pour la prévention et la sortie de crise.

Ne doutez pas du fait que vous pouvez jouer un rôle majeur dans les crises et que la CE a besoin de votre expérience. Il est indispensable en effet que la Commission puisse puiser dans l'expertise des collectivités locales comme de la société civile, pour rendre son approche encore plus efficace.

D'ailleurs l'un des aspects important de la politique de coopération au développement de l'UE est depuis longtemps (*tel que définis à l'art 8 des accords de Cotonou*) l'appui à la société civile et à la coopération décentralisée.

Bien que les consultations avec des partenaires extérieurs soient déjà une réalité au sein des services de la Commission ou du SEAE, dont notamment le Dialogue avec le réseau de la Société civile de la Plateforme EPLO, ou le Dialogue Structuré relevant du Programme thématique ANE/AL, nous souhaitons élargir le dialogue avec ces acteurs aux questions de fragilité. Si le Dialogue est "l'arme des forts", sachez que pour la Commission, la consultation avec l'ensemble des acteurs concernés est cruciale et c'est la raison la raison pour laquelle nous avons lancé le 21 juin dernier à Bruxelles, un processus de Dialogue avec les AL et les OSC auquel l'AIMF a pris une part active. Ce dialogue que nous comptons poursuivre avec vous au cours de l'année 2013, peut nous permettre de proposer des formations, d'échanger des bonnes pratiques en vue d'intégrer les points de vue des OSC et des collectivités locales, notamment de nos pays partenaires du Sud et de les associer aux réflexions en cours au niveau de l'UE, sur les sortie de crises ou l'amélioration des outils de financement pour mieux les adapter au contexte de la fragilité.

Voilà pour conclure Mesdames Messieurs les élus, il est important de souligner que pour la Commission, sur les aspects de fragilité, les collectivités locales constituent un niveau particulièrement approprié pour trouver des synergies, développer une coopération accentuée avec des acteurs de terrain, particulièrement qualifiés pour favoriser la cohésion sociale et la stabilité, notamment de par leur proximité avec les citoyens. Par cette coopération que nous avons commencée avec vous, nous espérons pouvoir améliorer ainsi nos réponses respectives aux situations de fragilité.

Je vous remercie de votre aimable attention et vous souhaite une bonne poursuite de vos travaux.

Travaux en ateliers

« Dialogue interculturel et paix »

Valeur ajoutée des autorités locales dans un processus de gestion de crise

Éléments de plaidoyer

Plusieurs sources de crises actuelles et à venir prennent leur origine ou se répercutent au niveau local : déplacements de populations, conflits interculturels, interreligieux, interethniques, etc. De nouveaux types d'acteurs, au premier rang desquels les autorités locales apparaissent ainsi aujourd'hui comme des interlocuteurs ou des relais qui pourraient aider les États et les organisations internationales à prévenir, gérer les crises et soutenir la reconstruction dans les situations post conflit.

1) Pourquoi les autorités locales ont-elles une plus value dans la prévention, la gestion des crises et les situations post conflit

a. L'accumulation des populations

Les villes concentrent toujours plus de populations, en particulier dans les zones périurbaines. L'accroissement de l'exode rural et l'intensification des migrations, font des villes, et particulièrement des plus grandes, des lieux où se concentrent les risques de crise. La pratique de gestion de ce problème, la proximité élus / citoyens, sont des atouts pour faire face à des situations de crise. Ce « circuit court » peut être valorisé.

b. L'accumulation des risques potentiels dans les territoires urbains : risques religieux, sociaux, culturels

Les territoires urbains recueillent des populations précaires, d'origines et de religions différentes qui cohabitent dans des conditions difficiles. Cette proximité ajoutée à la précarité est potentiellement une source de conflits. Cf. certains quartiers d'Abidjan où les tensions ont été et sont vives en fonction de l'origine et de la religion des populations.

c. L'accumulation de potentialités

Dans le même temps, de nouvelles solidarités interculturelles, religieuses et sociales se tissent tous les jours au niveau local et font des autorités locales les laboratoires d'une citoyenneté, d'un vivre ensemble pacifié. La proximité permet aussi la rationalité dans l'utilisation des équipements et la mobilisation de la société civile.

d. Le Renforcement du rôle des élus locaux sur les scènes nationale et internationale

Du fait des processus de décentralisation, et de la taille grandissante des autorités locales, les élus sont désormais et de plus en plus des poids lourds de la scène politique nationale : futurs ou ex Présidents des États, futurs ou ex ministres, parlementaires, simples maires mais jouissant d'une réelle aura auprès des populations.

Dans le même temps, ceux-ci se sont organisés au niveau national et international pour peser sur les débats nationaux et internationaux qui les concernent et commencent à développer une « diplomatie » des villes liée à leur leadership et à leur exemplarité.

2) Quelle peut être la valeur ajoutée des autorités locales

a) en matière de prévention des conflits et d'alerte précoce

Les autorités locales, en tant qu'autorité publique la plus proche des citoyens, sont au fait des problèmes quotidiens, des difficultés qui peuvent naître entre différentes communautés, religions ou migrants.

Les élus locaux sont donc, bien souvent, les premiers à pressentir les crises. **Ils ont un rôle d'alerte** pour prévenir la dégradation de ces situations.

Ils exercent également un magistère d'influence qui peut se révéler utile ou niveau des médias pour faire entendre leur voix, apaiser les situations de conflits sociaux.

b) en période de crise

Les élus locaux ont un **rôle de médiation** : Grâce à leur connaissance du territoire et des acteurs locaux, ils sont en mesure d'apaiser les conflits, de régler certaines situations conflictuelles.

Dans les zones frontalières de pays en conflit, les élus locaux des deux côtés de la frontière ont tissé des solidarités sociales, économiques et peuvent également servir de médiateur entre les pays concernés.

Au plus fort **des crises, les élus locaux sont parfois la dernière protection pour les populations, le dernier recours pour assurer la sécurité civile**, subvenir aux besoins des populations, acheminer et organiser l'aide d'urgence, etc. Ils sont des interlocuteurs privilégiés pour les agences ou les ONG d'aide d'urgence et, le cas échéant, pour les forces de sécurité internationales.

A titre d'exemple, le témoignage du maire de Grand Bassam (ancienne capitale de Côte d'Ivoire, 20 km d'Abidjan) pendant la période de crise récente. Alors qu'il n'y a plus d'autorité de l'État, que les combats font rage à Abidjan et aux alentours, que les prisonniers de droit commun ont été libérés des prisons, le maire a organisé les populations pour se protéger, organisé l'approvisionnement, négocié avec les forces en présence pour épargner les populations ou acheminer les produits de première nécessité.

Les élus locaux peuvent, de par leur aura, leur connaissance du terrain, leur proximité avec les habitants organiser **des tables de concertation avec les pairs** du même pays ou de plusieurs pays au niveau sous régional / continental / international afin de faire entendre leur voix dans le cadre de conflits.

c) en période de sortie de crise

Reconstruction / Réconciliation : c'est un rôle majeur que peuvent jouer les autorités locales. Il s'agit bien sûr de la reconstruction en termes d'accès aux services essentiels, mais aussi reconstruction par la base, réconciliation des populations au sein d'un même territoire (cf. différentes communautés en Côte d'Ivoire) ou réconciliation entre populations de plusieurs pays (cf. jumelages entre autorités locales en Europe après la 2nde Guerre Mondiale).

3) Comment utiliser la valeur ajoutée des villes pour la prévention, la gestion des crises et la reconstruction post conflit

Les valeurs ajoutées des autorités locales décrites ci-dessus ne se sont pas toujours vérifiées. On a vu des autorités locales amplifier les conflits, jouer des oppositions entre différentes communautés (cf. Rwanda ou même Côte d'Ivoire). Certains élus locaux ont aussi parfois abandonné leur territoire pendant les périodes de crise, laissant à leur sort les populations.

C'est pourquoi il est fondamental de faire prendre conscience aux élus locaux de leur rôle qui peut s'avérer positif, voire déterminant en cas de crise, de prévention des crises et de situation post conflit.

De l'autre côté, les acteurs principaux des crises et de leur règlement (les États, les organisations internationales) ont tout à gagner à s'appuyer sur les élus locaux dans la prévention, la gestion des crises et la reconstruction.

Parmi les actions possibles :

- Ces actions peuvent être opérationnelles, situées dans l'urgence :
 - Faire appel à des élus locaux dans les missions de médiation
 - Organiser des tables rondes d'élus locaux qui puissent faire entendre leur voix

- Elles peuvent être aussi structurantes afin de faire évoluer les mentalités :
 - Sensibilisation des élus sur leur rôle dans ce domaine
 - Échange d'expériences entre élus locaux ayant fait face à des situations de crises
 - Promotion des liens entre les élus locaux de pays entre lesquels le dialogue est difficile, voire rompu au niveau des autorités de l'État. A titre d'exemple, dans le cadre du projet que l'AIMF mène entre les autorités locales du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire, de nombreux élus auraient souhaité que ce projet, qui permet une meilleure connaissance entre les acteurs des deux pays, ait eu lieu plus tôt car il leur permet désormais un accès direct les uns aux autres, une connaissance informelle, une capacité à se parler et à se comprendre.

Préambule

Villes, Dialogue Interculturel et Paix, une trilogie de lieu, moyen, résultat qui plante le décor dans lequel se joue l'avenir d'une population d'origines différentes, vivant sur un même territoire et administrée par un même gouvernement local.

Les observations effectuées sur plusieurs villes montrent que les situations varient d'un territoire à l'autre, selon le degré d'intégration des populations et selon que les événements qui les affectent se sont produits in situ (tensions entre communautés, conflits d'intérêt) ou sont venus de l'extérieur (guerres ethniques, crises climatiques, agissant sur un territoire plus grand que celui de référence).

L'analyse des phénomènes observés indique que la fatalité ne doit pas s'insinuer dans le vocabulaire des responsables communaux, car il est toujours possible d'améliorer les conditions de vie des habitants, comme l'ont démontré les rencontres organisées par le Secrétaire Permanent de l'AIMF depuis 2003 sur les thématiques du champ d'étude. Le guide sur la gestion de la diversité et la prévention des conflits agrège ces recommandations en expliquant le processus (axes majeurs, étapes, fiches techniques).

Cet atelier va contribuer à sortir la Ville de sa sphère interne, en montrant qu'elle n'est pas seule face à ses problèmes et à ses questions – et que des éléments dispersés peuvent se connecter entre eux pour établir des passerelles qui deviendront des ponts, reliant les acteurs locaux entre eux et reliant la ville à un horizon de partenaires, parmi lesquels l'AIMF peut jouer un rôle essentiel, porteur de solutions innovantes et efficaces.

Un atelier pour faire le pas de plus, à la suite des communications du Grand Témoin et des Panélistes, pour aller vers un objectif ambitieux et concret : « **doter les élus locaux des savoirs et des outils qui vont les aider i) à élaborer des politiques publiques du mieux vivre ensemble iii) à adopter un plan opérationnel stratégique pluriannuel pour réaliser les actions que requiert la bonne gouvernance locale associée à la démocratie sociale iv) à relier la Ville à un réseau de partenaires locaux et internationaux pour plus de synergies et plus de moyens pour réussir** ».

Ainsi, les Maires de l'espace francophone seront en capacité d'ouvrir le grand chantier multidimensionnel de modernisation de la ville, dont chaque habitant sera partie prenante, en tant que citoyen engagé dans le développement de la cité.

Éléments de réflexion, questions sur les préalables

La marge de manœuvre des élus locaux dans leur rôle et leurs missions dépend directement d'un certain nombre de préalables. Les méconnaître ou les négliger diminue les chances de réussir le changement, en entraînant erreurs et blocages. Ces préalables concernent l'institution publique dans sa structuration, son organisation, ses moyens et son potentiel d'intervention, cercle vertueux du succès.

Il y a quelques années, un fonds spécifique d'aide aux communes n'accordait subventions et prêts d'investissement que si la ville candidate présentait une section budgétaire de fonctionnement prenant en compte les aspects fondamentaux de la gouvernance (dépenses obligatoires & utiles conformes aux ratios de référence).

1.1 La mairie est le siège de l'administration municipale, dont le niveau de développement influera directement sur les résultats de l'action des élus locaux. Plus la mairie sera équipée, plus ses

ressources tendront vers les meilleurs standards et plus son degré d'opérationnalité sera élevé. Sa visibilité et sa crédibilité auprès des populations et de leurs représentants s'en trouveront renforcées. Investissement sur la personne = professionnalisme

Est-ce le cas ? L'organigramme des services est-il bien structuré ? Les services sont-ils dirigés par des cadres formés, dont les profils correspondent aux postes clés de l'institution ?

Quelle est la volonté politique de changer une administration locale en task force ?

La ville dispose-t-elle d'un centre de ressources, d'un service de communication ?

Domaines	Outils / résultats	observations
Moyens des exécutifs locaux Administration municipale	Instrument de mesure de la volonté politique et des capacités des décideurs Organigramme des services Organigramme des RH Référentiel des métiers communaux Fiches profils des postes – clés	Pour évaluer les besoins en formation Indicateur du niveau d'opérationnalité Permet d'évaluer les besoins de renforcement / redéploiement des effectifs et de formation des cadres de conception
Matière juridique et administrative	Création d'un centre de ressources pour rassembler toute la documentation (lois, règlements, circulaires, études, bases de données, guides, manuels)	Le centre de ressources peut héberger le service de communication de la collectivité pour réunir la matière et son utilisation

1.2 Le territoire

Le connaît-on précisément, en termes de limites, de configuration, de diversité, de pôles d'attraction, de zonage pour l'habitat, les ressources naturelles, les espaces de développement économique, touristique, industriel ? La maîtrise de l'espace physique est essentielle pour son développement.

Les outils / résultats	Observations
Cadastre, Registre Foncier Urbain (RFU), plan d'adressage, Cartes thématiques, Système d'Information Géographique (SIG)	Extension aux territoires de l'hinterland par l'intercommunalité ou la coopération transfrontalière

1.3 Le patrimoine matériel

La ville a-t-elle une connaissance exacte de son patrimoine public et privé (immeubles bâtis, non bâtis, biens meubles, équipements, matériel roulant, etc...). Connait-elle la durée et les coûts d'amortissement, l'état de maintenance, les affectations, le budget annuel d'entretien ?

Les outils / résultats	Observations
Inventaire des éléments patrimoniaux par catégories	Données utiles pour la stratégie d'investissement et le budget

1.4 Le patrimoine immatériel culturel

L'un des éléments clés du champ de la diversité. Est-il connu, inventorié, selon les communautés, les origines ? L'UNESCO en a fait un élément majeur de sa politique mondiale d'inventaire des pratiques singulières, du savoir-faire typique qui risqueraient de tomber dans l'oubli sans ce travail de repérage et de classement.

Les outils / résultats	Observations
Inventaire des pratiques, représentations, expressions, savoir-faire	Ainsi que les objets, instruments, espaces qui leur sont associés Indicateur identitaire intergénérationnel

1.5 Acteurs locaux

Il arrive que les acteurs d'une ville cohabitent sans se connaître réellement, sans pouvoir mettre un nom sur le responsable d'un service, sans avoir le téléphone d'un président d'ONG, sans même savoir ce que font exactement ces entités qui siègent en ville. Un répertoire informatisé à actualiser en temps réel vient remplir un vide préjudiciable au développement relationnel et devient un outil de communication.

Résultats / outils	Observations
Répertoire informatisé des Ministères sectoriels, services déconcentrés, institutions locales, PTF, OSC, secteur privé	Répertoire à actualiser en continu Outil relationnel de communication

1.6 Autres volets du champ des préalables

Domaines	Résultats / outils	Observations
Richesse de la collectivité	Budgets, comptes administratifs, études prospectives sur les potentialités économiques	Permet de connaître la marge de manœuvre
Populations et groupes	Observatoire de la situation sociale pour disposer d'informations statistiques	Partenaires potentiels : universitaires, statisticiens Grille d'indicateurs démographiques, sociologiques, anthropologiques, ethnologiques
Réseaux publics	Répertoire des réseaux : voirie, eau, électricité, éclairage public, téléphone, assainissement, internet	Permet des applications urbaines, fiscales, à partir du SIG
Services publics	Répertoire des services rendus, population concernée	Indicateur de développement de la ville. Permet de faire des enquêtes et de connaître l'indice de satisfaction des usagers
Diagnostic	Exercice FFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces)	La remise à plat peut se conclure par un atelier participatif pour établir le diagnostic-photographie

1.7 Les réseaux

La question des performances de l'association nationale d'autorités locales se pose aux villes dans la recherche de solutions à une meilleure gouvernance. Quel est le degré de défense de leurs intérêts (avancée de la décentralisation, des transferts de compétences, des moyens d'accompagnement) ? Quels services leur sont rendus et comment le sont-ils (appui-conseil, formation) ? Le rôle de l'ANV est essentiel pour porter la parole des maires auprès des représentations gouvernementales et parlementaires, aussi pour l'internationaliser.

Les réseaux se multiplient dans le milieu des gouvernements locaux. Cette prolifération invite à faire des choix pour éviter les conséquences d'une dispersion coûteuse et inefficace. Les Partenaires techniques et financiers ne sont pas des réseaux. L'accès à leurs services et financements est une nécessité pour être en mesure de capter les offres au bon moment.

L'AIMF est une porte d'entrée vers les réseaux.

Éléments de réflexion, pistes, questions sur les rôles et leviers d'action

Les élus locaux sont reconnus comme des acteurs institutionnels majeurs qui jouent plusieurs rôles adaptés aux réalités locales :

- Veille / alerte – pourquoi veiller, qui alerter, avec quelle organisation, dans quel cadre, avec qui ? Que se passe-t-il une fois l'alerte donnée ?
- Protection des populations – que veut dire protéger ? Est-ce sécuriser par rapport à un danger ou protéger autrement ? Comment, qui, dans quel cadre, avec quelle organisation, par quels moyens, quels partenaires ?

- Portage de la reconstruction – sous-entendu, après destruction des biens, des infrastructures, des équipements. Comment agir, selon quel processus, avec quels partenaires, quels moyens ?
- Responsable de la réconciliation – sous-entendu après que des groupes se soient affrontés, opposés, combattus, en déchirant le tissu social et culturel. Quels sont les leviers d'action dans cette délicate mission de remettre ensemble agresseurs et victimes ?

Le Maire, chef d'orchestre, a mission d'œuvrer pour passer de la cacophonie à la symphonie, du désordre à la stabilité, de l'anarchie à la démocratie, de la peur à la joie d'entreprendre, du statut d'habitant à celui de citoyen.

Ces résultats ne se décrètent pas. Ils se construisent au quotidien, au prix d'efforts, de volonté, de courage et d'engagement.

Plus le niveau de décentralisation est avancé, plus aisée est la tâche des élus locaux.

Les questions qui reviennent

Les participants au séminaire de Genève ont étudié ces questions, c'est au tour des membres de l'AG d'Abidjan d'y répondre pour une synthèse finale.

1- Dialogue interculturel et prévention des conflits

Comment les collectivités locales peuvent-elles favoriser le dialogue, la connaissance de l'autre et encourager l'accès de tous à la Culture et aux cultures ?

Comment l'urbanisme, le tissu urbain peut-il être pensé de manière à favoriser la diversité, le dialogue et l'échange ?

Comment faire de la ville un espace pour imaginer un nouveau vivre ensemble ?

Quels autres acteurs associer et comment les associer pour une politique locale de la diversité plus efficace ?

2- Collectivités locales en guerre, guerres au sein des collectivités locales

Les élus locaux doivent prendre conscience de leur rôle dans la gestion des crises internes et externes à leurs territoires. Leurs actions peuvent être « opérationnelles » (missions, tables rondes) ou « structurantes » afin de faire évoluer les mentalités.

Comment les collectivités en paix, « debout », peuvent apporter un appui aux collectivités victimes d'un conflit qui parfois les dépassent ?

Comment maîtriser la « bonne volonté » en identifiant les « bonnes pratiques » ?

Quelle place pour les acteurs extérieurs pendant une période de crise et dans quel cadre les associer aux opérations ?

Comment rendre incontournable le rôle des collectivités locales ? Quelles actions prioritaires doit conduire une collectivité en crise ?

3- Comment construire sortie de crise et réconciliation par les faits ?

Certains services se prêtent particulièrement à la consolidation de la Paix (l'eau, l'assainissement,

l'école, la santé). Ils dépassent les appartenances ethniques ou religieuses.

Comment les aspects techniques des opérations introduisent les aspects institutionnels : impartialité, participation, contrôle démocratique, gestion axée sur les résultats ?

Comment faire respecter localement les droits de l'homme ?

Comment légitimer le dialogue à la base ? Comment associer un tiers neutre (une 3^{ème} collectivité locale, un partenaire extérieur) ?

4- Comment choisir et porter un appui aux acteurs (femmes, jeunes, commerçants) qui constitueront le socle de la sortie de crise ?

Comment faire converger les initiatives locales de sortie de crise ?

Comment faire cohabiter les différentes légitimités, traditionnelles, religieuses, modernes (acteurs sociaux, PTF) pour aboutir à un bon diagnostic de sortie de crise ?

Comment rééquilibrer la sociologie politique d'un territoire par rapport aux sciences juridiques des administrations décentralisées, afin de bien identifier les forces en confrontation ?

5. Comment les responsables locaux francophones appréhendent cette mission ?

Les élus locaux francophones ont, au fil de leurs conférences internationales, émis des avis sur leur association.

Pour être médiatrice, l'AIMF doit être, selon eux, une autorité morale et une autorité de compétences.

- Autorité morale : c'est-à-dire reconnue par les parties en présence, impartiale, respectueuse des diversités, équilibrée, capable de valider une démarche, capable de susciter confiance et envie d'appropriation de tous.
- Autorité de compétences : l'AIMF doit être en mesure de mettre à disposition des experts qui offriront leur capacité pour traduire les enjeux, les messages, les langages, des différentes parties en présence, pour susciter et garantir le dialogue intercommunautaire, pour faciliter la recherche de solutions créatrices, pour s'appuyer sur les ressources humaines locales. La conjonction de l'autorité morale et de l'autorité de compétence fait de l'AIMF une autorité de représentation, c'est-à-dire une tribune pour les maires francophones.

L'association sera alors porteuse d'une image fédératrice des maires.

Pour parvenir à cette affirmation, l'AIMF doit :

- ✓ construire un discours qui réhabilite les valeurs civiques et morales, la culture de paix,
- ✓ construire une équipe solidaire et plurielle d'hommes et de femmes, élus ou issus de la société civile,
- ✓ concourir au développement des compétences de cette équipe,
- ✓ mettre en place des réseaux de leaders d'opinion,
- ✓ faire l'apprentissage des techniques de médiation adaptées aux réalités spécifiques de chacun,
- ✓ aider les élus locaux à mieux gérer leur collectivité,
- ✓ renforcer les liens de solidarité interne, afin d'en faire une organisation encore plus soudée,
- ✓ revivifier les méthodes traditionnelles de la palabre, facteur de structuration et source de valeurs.

À ces conditions, l'AIMF deviendra ce que ses fondateurs ont voulu qu'elle soit, la « tribune », c'est-à-dire une autorité de représentation apte à apporter son appui dans les processus de paix. Ces conditions sont-elles suffisantes et toujours actuelles ?

Comment l'AIMF, peut être un contributeur et un accélérateur de sortie de crise ?

Quelles conditions doit réunir l'AIMF pour qu'elle soit considérée comme une institution médiatrice, c'est-à-dire un tiers neutre ?

Comment s'appuyer sur un groupe de pairs afin de favoriser contacts et relations apaisées ?

Les suites que peut susciter l'Assemblée générale

Le diagnostic-photographie de la ville à un moment précis, pour avoir un repère entre l'avant et l'après.

La définition des politiques publiques pour gérer la diversité et prévenir les conflits.

La prise en considération des préalables.

Les décisions structurantes, comme le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, le plan d'occupation des sols, le plan de développement communal intégré, le schéma opérationnel stratégique.

La création des instances de concertation, de dialogue interculturel.

La mise en place d'un atelier expérimental et de sa boîte à outils.

L'adoption d'un programme évènementiel, créateur de rassemblements et de brassage des cultures, autour des arts et du sport.

La formalisation des nouveaux partenariats, du nouveau rôle de l'AIMF.

GLOSSAIRE

La diplomatie des villes

Ébauche de définition, lors de la Conférence de la Haye 2008 : « *La diplomatie des villes est l'outil des gouvernements locaux et de leurs associations en vue de la promotion de la cohésion sociale, de la prévention des conflits, de la résolution des conflits et de la reconstruction post-conflit, dans le but de créer un environnement stable dans lequel les citoyens peuvent vivre ensemble dans la paix, la démocratie et la prospérité* ».

En 2007, l'Institut néerlandais des relations internationales a ainsi défini le concept : « *les institutions et les processus par lesquels les villes s'engagent dans des relations avec des acteurs sur le théâtre politique international dans le but de se représenter et de représenter leurs intérêts réciproques* ».

Le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe a adopté la définition assez spécifique de Cités et Gouvernements Locaux Unis dans une recommandation en 2008, et a ajouté que « *la diplomatie des villes peut être vue comme un développement naturel dans le rôle des villes comme membres de la communauté internationale, pour le partage des valeurs de démocratie, d'état de droit et de droits de l'homme* ».

Ainsi, en peu de temps, plusieurs définitions aux implications diverses ont été formulées. Cela tient probablement au fait que l'idée des collectivités locales s'engageant dans l'établissement de la paix s'est enracinée en plusieurs endroits très différents. Dans un domaine en évolution, de telles différences sont productives car elles génèrent un progrès conceptuel.

Le dialogue interculturel

Extrait du livre blanc sur la définition du dialogue interculturel du Conseil de l'Europe, janvier 2007 : « *le dialogue interculturel est un échange de vues ouvert et respectueux, entre des individus et des groupes appartenant à des cultures différentes, qui permet de mieux comprendre la perception du monde propre à chacun* ».

Extrait du même livre blanc sur les objectifs du dialogue interculturel « *apprendre à vivre ensemble dans la paix et de manière constructive dans un monde multiculturel ; développer un sens de la communauté et un sentiment d'appartenance. Le dialogue interculturel peut aussi être un instrument de prévention et de résolution des conflits en ce qu'il encourage le respect des droits de l'homme, de la démocratie, de l'état de droit* ».

Le dialogue interculturel³ favorise l'aptitude à remettre en cause les certitudes établies, fondées sur les valeurs, en faisant intervenir la raison et les sentiments dans le but d'identifier de nouveaux points communs. Ce faisant, le dialogue interculturel va bien au-delà de la simple négociation, dans laquelle ce sont essentiellement des intérêts politiques, économiques et géopolitiques qui sont en jeu.

Multiculturalisme

Le multiculturalisme n'est pas un « gadget pour immigrés »⁴. Il s'inscrit dans un débat global de société à propos du nécessaire renouvellement et du renforcement de la démocratie et de la justice sociale. La construction de la démocratie multiculturelle est l'affaire de tous les citoyens. Elle exige leur participation afin que le multiculturalisme « d'en-haut » résultant de l'action des institutions étatiques et le multiculturalisme « d'en bas » résultant des pratiques et des comportements sociaux au quotidien soient en adéquation dans un même élan démocratique.

³ UNESCO, MONDIACULT, 1982 et Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2001

⁴ Marco Martiniello - Chercheur qualifié du FNRS - Directeur du CEDEM-Université de Liège

La notion du multiculturalisme de la société canadienne⁵ peut être vue sous différentes optiques. Ainsi, on peut l'aborder de façon descriptive (comme un fait de société), de manière normative (comme une idéologie), d'un point de vue politique (comme une orientation) ou sous l'optique de la dynamique des groupes (comme un processus).

Vu comme un fait, le « multiculturalisme » au Canada est la présence et la survie de diverses minorités raciales et ethniques qui se définissent comme différentes et qui tiennent à leur différence. Sur le plan des idées, le multiculturalisme recouvre un ensemble relativement cohérent de notions et d'idéaux qui concernent la mise en valeur de la diversité culturelle au Canada. Politiquement, le multiculturalisme se structure autour de la gestion de la diversité au moyen d'initiatives officielles aux échelons fédéral, provincial et municipal. Enfin, le multiculturalisme est le processus par lequel les minorités raciales et ethniques s'efforcent d'obtenir l'appui des autorités centrales pour atteindre leurs objectifs et satisfaire certaines de leurs aspirations.

La culture englobe, outre l'art et la littérature, les styles de vie, les modalités du vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances⁶. La culture est également une force créatrice d'un ensemble de significations, un espace de compréhension de soi et de contestation ou d'acceptation de la différence.

La diversité culturelle réside dans le caractère unique et pluriel de l'identité des groupes et sociétés formant l'humanité. En tant que source d'échanges, d'innovation et d'imagination, la diversité culturelle constitue le patrimoine commun de l'humanité, qui désigne les nombreux moyens par lesquels les cultures des groupes et des sociétés s'expriment, créant ainsi de nouvelles formes de dialogue, faisant évoluer les points de vue et établissant des liens entre les individus, les sociétés et les générations de par le monde. La diversité culturelle a également été définie comme l'état systémique et schématique des différences de coutumes, de produits et de tendances à travers les frontières sociales, elles-mêmes mouvantes au cours du temps. En d'autres termes, la diversité culturelle implique un processus constant (qu'on pourrait appeler « diversification culturelle ») qui soutient, amplifie et régénère toutes les cultures à travers le temps et l'espace.

La citoyenneté culturelle se réfère au sentiment d'appartenance, de participation et d'identification qui constitue le socle symbolique de la citoyenneté politique. La citoyenneté culturelle est également capable de transformation, de modification et d'adaptation en fonction des nouveaux défis et opportunités. Selon la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005, les EXPRESSIONS CULTURELLES sont les expressions qui résultent de la créativité des individus, groupes et sociétés, et qui ont un contenu culturel. À cet égard, un certain nombre de concepts fondamentaux sont également définis dans la Convention de 2005 :

Activités, biens et services culturels : il s'agit des activités, biens et services qui, dès lors qu'ils sont considérés du point de vue de leur qualité, de leur usage ou de leur finalité spécifiques, incarnent ou transmettent des expressions culturelles, indépendamment de la valeur commerciale qu'ils peuvent avoir. Les activités culturelles peuvent constituer une fin en elles-mêmes, ou bien contribuer à la production de biens et de services culturels.

Le contenu culturel renvoie au sens symbolique, à la dimension artistique et aux valeurs culturelles qui ont pour origine ou expriment des identités culturelles.

Les industries culturelles renvoient aux industries qui produisent et distribuent des biens et services culturels tels que définis dans le paragraphe correspondant ci-dessus.

Le patrimoine culturel est une vaste notion englobant les formes matérielles et immatérielles du patrimoine ; des définitions opérationnelles ont été proposées par les conventions internationales en ce

⁵ Michael Dewing - Division des affaires sociales - Parlement du Canada

⁶ UNESCO, MONDIACULT 1982 et Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2001

qui concerne la protection du patrimoine et sa sauvegarde. Le patrimoine culturel matériel : contrairement à la distinction entre patrimoine matériel et immatériel, qui est plus récente, la définition opérationnelle du « patrimoine culturel » proposée par la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972, recouvre ce que l'on désigne aujourd'hui par « patrimoine matériel » : (i) les monuments : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ; (ii) les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ; (iii) les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones, y compris les sites archéologiques, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

Les définitions évoluant, la notion de paysages culturels a été insérée et définie dans les Directives opérationnelles 2008 [Annexe 2] de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972. Les paysages culturels se divisent en trois catégories majeures, à savoir : (i) le paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme, tel que les paysages de jardins et de parcs créés pour des raisons esthétiques qui sont souvent (mais pas toujours) associés à des constructions ou des ensembles religieux ou autres ; (ii) le paysage essentiellement évolutif résulte d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse et a atteint sa forme actuelle par association et en réponse à son environnement naturel ; et (iii) le paysage culturel associatif qui se caractérise par la force d'association des phénomènes religieux, artistiques ou culturels de l'élément naturel plutôt que par des traces culturelles matérielles, qui peuvent être insignifiantes ou même inexistantes.

Par patrimoine culturel immatériel, on entend, selon la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003, les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus, reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération [comme patrimoine vivant] est recréé en permanence par les communautés et les groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature, et de leur histoire. Il leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et de la créativité humaine.

Le développement s'entend en termes de croissance économique et de durabilité environnementale, mais également comme un moyen d'accéder à une existence plus satisfaisante sur les plans intellectuel, affectif, moral et spirituel, en harmonie avec la nature et les cultures (définition adaptée de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001).

Prix UNESCO pour la paix

Distinction réservée, à raison d'une ville par continent, aux villes qui ont développé cette rare qualité, en mettant en pratique au quotidien les principes d'une culture de paix et de cohésion sociale parmi les hommes et les femmes de toutes origines, de diverses nationalités, de croyances et comportements différents.

Mes chers collègues,
Honorables représentants,
Chers invités,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, à l'entame de mon propos, de vous apporter le salut fraternel des populations du Sénégal, Terre de Dialogue et de Culture, Pays de l'immortel Léopold Sédar SENGHOR, Artisan et Ardent défenseur de la Francophonie, grand homme de culture qui a beaucoup œuvré pour que la francophonie qui nous réunit aujourd'hui soit une réalité. On constate, du haut de cette tribune, que la qualité et le nombre des délégations présentes à nos travaux prouvent que le travail des maîtres fondateurs a eu un écho favorable dans les pays francophones, mais aussi dans tous les pays du monde où le français est utilisé comme deuxième langue ou seulement comme langue de travail.

Je vous apporte aussi les salutations des populations de Bambey, commune de 30.000 habitants dont je suis le Maire.

Le Sénégal est le pays de la « Téranga » qui signifie en langue locale hospitalité, ouverture, partage. Dans ce pays les collectivités locales sont multi ethniques, multi culturelles et multi confessionnelles, mais les hommes y vivent en parfaite harmonie, en parfaite symbiose, parce que ayant accepté cette commune volonté de vie commune dans la cité. Il devient alors un impératif pour les élus que nous sommes, de nous placer à équidistance de toutes les composantes de nos mandants pour prévenir tout ce qui peut être source de conflit dans la communauté.

Je donnerai à titre d'exemples deux points relatifs à ma collectivité locale.

Notre mode de gouvernance local, à Bambey, est axé sur la **gestion participative**. Les différents composantes des quartiers de la commune participent directement et effectivement à la gestion des affaires, à travers des réunions et des fora, dans lesquelles sont prises en compte toutes les aspirations des différents groupes. Ce travail est rendu facile grâce à un phénomène qui est typiquement Sénégalais **le cousinage à plaisanterie** : Le Sérère est le cousin du Toucouleur et du Diola et vice versa. Les Laobés sont les cousins des Maures. Les Nordistes les cousins des sudistes. Et à l'échelle de la famille intime il s'est instauré une autre forme de cousinage à plaisanterie à travers les noms de famille qui exige, et c'est accepté par tous que les Ndiaye soient les cousins des Diop, les Diagne et Niang, les cousins des Fall, les Mbodj, les cousins des Fall, des Gaye, des Diagne, des Mbengue, des Ndoyes, etc... Vous comprenez aisément l'esprit bon enfant qui règne quand des cousins traitent d'un problème qui leur est commun

Cette règle facilite le travail des élus que nous sommes, parce que les conflits et les différents, sont gérés à la base au lieu d'atterrir directement sur le bureau du maire, du procureur ou du commissaire.

Dans les douloureux évènements de la rébellion en Casamance, ceux que nous appelons les « Rebelles » entretiennent avec les populations une entente tacite qui respecte scrupuleusement ce modus vivendi.

Le deuxième exemple c'est lors des évènements d'avril 1989 entre le Sénégal et la Mauritanie. Bien avant l'intervention de la diplomatie nationale, les collectivités locales ont joué un rôle prépondérant dans la résolution du conflit. Pour ce qui concerne ma commune, dès les premières secousses, les ressortissants mauritaniens ont été regroupés dans l'enceinte de la mairie où ils ont été mis en sécurité par les forces de l'ordre. Les élus locaux, accompagnés de ces derniers ont sécurisé leurs biens, au grand bonheur de la population, parce qu'ils s'étaient nouées entre les collectivités maures et les collectivités

autochtones des relations tellement profondes, de confiance et de respect mutuel, que certaines familles sénégalaises n'hésitaient pas à confier l'intégralité de leurs revenus et leurs économies aux commerçants mauritaniens.

Par ailleurs il existe dans la commune de Bambey, un quartier entièrement habité par des Maures. Il a fallu alors la prompte intervention et l'esprit d'initiative des autorités locales pour éviter, en cette période de tension, les dérapages notés dans certaines autres localités.

Aujourd'hui, dans le conseil municipal siège un représentant de la communauté Maure à l'instar de tous les autres segments de la population

Mesdames et messieurs

Mes chers collègues,

Savez-vous qu'il est possible de gérer la paix dans le monde à partir de nos villes respectives ? Nous partageons tellement de choses en commun, surtout sur le plan culturel et artistique, choses que nous pourrions mettre en orbite pour créer un monde de paix, de tolérance et de compréhension mutuelle. Nous avons presque les mêmes rythmes, les mêmes instruments, les mêmes sonorités. Mettons le trésor culturel ensemble pour nous rapprocher d'avantage et plus facilement.

Pourquoi ne pas prendre l'initiative d'organiser au sein de l'AIMF un festival des arts et de la culture pour donner à nos jeunes, nos artistes et à nos populations l'opportunité de séjourner ensemble, de partager, de se comprendre pour lever toutes les barrières de l'incompréhension et de l'intolérance qui sont à la base de l'instabilité et des conflits ?

Je vous remercie de votre aimable attention.

**CONTEXTE, RÉALITÉS ET PRATIQUES POUR UNE PAIX DURABLE
DANS UNE MÉTROPOLE AFRICAINE : LE CAS DE LA VILLE DE DOUALA AU CAMEROUN**

I. Contexte général

1.1. Une ville cosmopolite, à la diversité et à la richesse culturelles établies, mais fragiles socialement

Du fait de l'histoire et de la géographie, la ville de Douala, au Cameroun, peuplée de 2 500 000 habitants environ, soit 11 % de la population du pays, est la première ville du Cameroun, aussi bien sur le plan démographique, que sur le plan de son antériorité historique.

Ce dynamisme démographique, elle le doit à l'existence d'une part, d'un Port, le quatrième de la façade atlantique africaine, par son trafic, et d'autre part, d'un des plus importants Aéroports de la sous-région de l'Afrique Centrale. Ces équipements de communications de rayonnement international ont favorisé vers Douala, la convergence de tous les systèmes de transports : aériens, terrestres, ferroviaires, maritimes, et par voie de conséquence la concentration cumulative des entreprises industrielles et de services modernes, mais également les principaux équipements marchands (marchés, gares routières, etc.) accueillant les activités du secteur informel qui sont à l'origine de la fourniture de 75 % des emplois créés dans la ville de Douala ; et qui permettent ainsi, notamment aux nouveaux habitants ou migrants, venant d'horizons divers et disposant de peu de ressources, de s'insérer dans la ville.

Du fait de sa position géographique, centrale, au cœur de l'Afrique, et des éléments qui précèdent, Douala s'avère également, sur le plan démographique, le concentré de l'Afrique, voire du monde.

L'on y dénombre en effet, avec leurs valeurs et leur identité spécifiques, plus d'une centaine de nationalités, représentant des populations provenant certes en majorité de l'Afrique au Sud du Sahara et, du fait du voisinage, du Nigéria, mais également des populations européennes et, asiatiques (chinois, indiens) comme on l'observe désormais dans toutes les grandes villes africaines, ces dernières années.

Les statistiques officielles fixent à 15 % environ, le pourcentage des habitants étrangers vivant à Douala. Pour des raisons évidentes liées aux conditions particulières d'immigration dans le pays, ces données mériteraient d'être relativisées.

Il en est de même pour ce qui concerne les populations non autochtones, (culturellement s'entend) qui représenteraient plus de 75 % de la population de la ville ; chiffre qu'il est désormais, depuis le recensement général de la population de 1976, difficile de cerner avec précision, en raison d'une information, pourtant fort utile que l'on ne collecte plus au titre des initiatives gouvernementales visant à aplanir les clivages ethniques et promouvoir l'unité nationale.

Autrement dit, la lecture de la ville de Douala sous le prisme spatial ou socio-économique, révèle un espace cosmopolite sur le plan démographique particulièrement riche culturellement, avec des pans entiers de certains secteurs de l'économie locale, notamment informelle, partiellement ou entièrement maîtrisés par des groupes socio-culturels (étrangers) qui y excellent, depuis de nombreuses années.

En dépit de quelques frictions, la cohabitation pacifique entre les habitants prédomine.

1.2. Une croissance urbaine non contrôlée et conflictuelle potentiellement

Du fait de leur poids démographique, l'évolution spatiale et structurelle de la ville est essentiellement rythmée par les populations migrantes et leurs descendants, dans un contexte par ailleurs non contrôlé de l'occupation de l'espace, générant un développement anarchique et irrégulier de la ville avec son cortège de dysfonctionnements générateurs de déséconomies urbaines qui, sans être l'apanage de la ville de Douala, prend tout de même ici un relief particulier.

À l'instar de la majorité des grandes villes d'Afrique ou d'Amérique du Sud, voire de plus en plus, de certaines villes du Nord, cette **diversité culturelle** qui est fondamentalement **une source de richesses**, se révèle du fait des politiques de développement et notamment, urbaines, inappropriées, des **foyers occasionnels de tensions**, fragilisant selon le cas pour des durées plus ou moins longues, l'harmonie et la solidarité entre les populations, autrement dit la Paix dans la cité avec des effets qui, en raison de l'importance et de la taille de la ville de Douala, vont parfois jusqu'à affecter le climat de Paix dans le pays, voire dans la sous-région.

À cet égard, aborder la problématique de la Paix ou de son acronyme l'insécurité urbaine, c'est en fait considérer deux thématiques distinctes souvent confondues par les habitants, voire les pouvoirs publics à savoir, celle de **l'insécurité réelle** et celle de la **perception de l'insécurité** (le sentiment d'insécurité, la peur ou la terreur (que ressentent souvent les « étrangers ») qui est indépendant de la victimisation et se présente avant tout comme le résultat d'un manque de confiance dans la capacité des autorités ou de la Communauté à faire face à l'insécurité.

Dans la ville de Douala, comme dans beaucoup d'autres villes, les conflits urbains, ou l'insécurité, autrement dit, les atteintes à la paix semblent avoir connu historiquement des changements liés au développement de l'urbanisation du pays et de la croissance urbaine, marqué par le passage progressif, d'une croissance urbaine hier alimentée par un exode massif de populations à majorité rurale, par une augmentation naturelle de la population par des actifs nés en ville.

Les réflexions anthropologiques menées à Douala également sur ces évolutions démographiques structurelles montrent la fin progressive dans la ville des contrôles sociaux informels et des solidarités et autres cohésions sociales historiques, basées sur la connaissance mutuelle des habitants.

En effet, la réalité de la ville, matérialisée entre autres par une stimulation excessive, conduit l'habitant de plus en plus indifférent à se désolidariser de l'ensemble de ses concitoyens pour rechercher une spécialisation et un rôle individuel dans un environnement de liberté et de forte compétition.

Dans ce contexte, cet individualisme généralisé qui conduit également à un repli identitaire et au communautarisme de même que l'érosion des contrôles sociaux informels, rendent la société et, la ville plus vulnérables à la délinquance et aux conflits.

Bien que n'étant pas exclusivement liés directement à l'urbanisation, l'on signalera que les violences et l'insécurité qui fragilisent la quiétude et la paix à Douala, comme dans d'autres métropoles, sont les diverses opportunités de vols, d'agression ou de vandalisme liés au mode de transport (individuel plutôt que collectif qui transforme l'automobile en objet de vol), le développement du double emploi familial, la nette séparation des lieux de travail, du domicile et des espaces récréatifs, la frustration des jeunes et des femmes en particulier devant la difficulté à obtenir un emploi dans le secteur formel urbain et, par conséquent à repousser l'autonomie.

Le cas particulier des quartiers pauvres de Douala, le plus souvent habités par les nouveaux migrants et les communautés étrangères, sous équipés et souvent éloignés des sources d'emplois formels, accentue les causes de délinquance et d'insécurité dans la ville. Les sources d'emplois y étant de plus en plus rares, en raison notamment de la crise économique qui persiste, la délinquance devient malheureusement une alternative pour beaucoup de jeunes, de même que l'alcoolisme et la consommation problématique de la drogue.

Dans un tel environnement, l'on comprend aisément que du fait des replis identitaires et communautaristes divers, les conflits puissent à certaines occasions être plus ou moins violents et exacerbés entre les diverses couches sociales ou culturelles composant la ville de Douala.

C'est fort justement pour contribuer à préserver la Paix dans la cosmopolite ville de Douala que sont conçues, développées et mises en œuvre par les autorités locales en générale et la Communauté Urbaine de Douala, en particulier, une politique articulée autour d'initiatives et de pratiques visant à faire efficacement face aux violences urbaines, à l'insécurité et par voie de conséquence à sauvegarder la Paix à Douala.

II. Stratégie et pratiques pour une paix durable dans la ville de Douala

2.1. Actions préventives : des documents de développement urbain inclusifs et adoption d'une approche holistique des problèmes urbains

Les actions entreprises par la ville ont consisté préalablement à cerner la problématique de l'insécurité ou de la Paix dans la ville, en engageant avec le concours du Programme des Nations Unies pour le Développement et ONU-HABITAT, dans le cadre du Programme « Villes plus sûres », une étude, portant sur le « Diagnostic de la délinquance urbaine à Douala ». Cette étude a été menée à bien, en y associant les acteurs institutionnels, mais aussi, la société civile dans sa diversité notamment les chefs des communautés et des quartiers.

L'une des recommandations pertinentes, pour consolider la Paix dans la ville est fort justement l'« organisation de coalitions de tous les acteurs, sans discrimination, dans le cadre de comités de quartiers pour entre autres, s'occuper de l'organisation de la protection des biens et des personnes, notamment lors des conflits urbains ».

De même, dans le domaine l'urbanisme, l'accent est désormais davantage mis sur une démarche holistique dans l'établissement des diagnostics territoriaux, et dans la conception, la mise en œuvre et le suivi, des projets urbains, axées notamment sur l'implication des acteurs représentatifs des différentes couches sociales composant la ville, y compris les représentants des différentes communautés culturelles et l'intégration du genre.

C'est cette approche qui a été adoptée pour l'élaboration des documents prospectifs et stratégiques de développement de la ville de Douala. Il en est ainsi notamment : du nouveau Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) et, de l'Agenda 21 local de la ville de Douala et, auparavant de la Stratégie de Développement de la ville de Douala et de son aire métropolitaine à l'horizon 2025 qui traduit la vision partagée à long terme du développement de Douala par les différents acteurs et couches sociales qu'elles concentrent.

Ainsi, le nouveau PDU et les Plans d'Occupation des Sols sont-ils établis sur des bases qui luttent contre les ségrégations spatiales et favorisent l'intégration des quartiers, le rééquilibrage de la ville et notamment la prise en compte des enjeux culturels écologiques, énergétiques et sociaux auxquels la ville de Douala est confrontée.

2.2. Association des Autorités coutumières et des Responsables des Communautés à la gestion de la ville

Le développement des villes africaines s'effectue dans un contexte anthropologique qui leur est propre et, avec notamment, dans le cas de Douala, un rôle déterminant des autorités coutumières dans des secteurs névralgiques de la gestion de la cité : aménagement foncier, la sensibilisation, etc.

C'est dans ce contexte que la Communauté Urbaine de Douala établit formellement, un Accord cadre de partenariat et de coopération avec l'Association culturelle « LE NGONDO » représentée par les plus hauts dignitaires coutumiers des peuples autochtones de Douala, en vue de leur implication dans les affaires les plus sensibles et stratégiques liées au développement de la ville.

Ainsi, outre d'être formellement intégrée dans le Protocole de la ville, l'Association est membre des Comités de pilotage de différents projets ou initiatives de la ville (Commission toponymie, adressage, urbanisme, assainissement, animation urbaine, etc.).

De même, la ville participe au financement des diverses activités de l'Association « LE NGONDO » ayant une certaine dimension, et en particulier, à la Fête annuelle du « NGONDO », présidée par le Ministre chargé des Affaires Culturelles qui, en tenant en haleine toute la ville et des environs pendant plus de quinze (15) jours, et en drainant le jour de clôture plus de trente mille (30 000) âmes, dont certains venant de l'étranger, est de fait devenu une « Fête de la ville ».

L'association des autres autorités coutumières autres que les autochtones, à cette majestueuse cérémonie, contribue à rapprocher les différentes communautés installées dans la ville et par voie de conséquence, à consolider la Paix dans la Cité.

C'est également dans cette logique, que s'inscrit la participation de la ville au financement du siège de l'Association « LE NGONDO », qui sera de ce fait considéré comme un patrimoine de la ville.

2.3. Approches innovantes d'aménagements urbains concertés

Les principales initiatives prises par la ville pour asseoir la Paix en tenant compte de la diversité et des réalités culturelles qu'elle concentre, portent également sur le domaine de l'aménagement foncier et de la citoyenneté.

Sur le plan foncier en effet, l'expérience révèle que la marginalisation des propriétaires fonciers coutumiers, a conduit d'une part, à une exclusion des jeunes générations des populations autochtones, de l'accès à la terre et d'autre part, à la précarité des tenures foncières acquises par les nouveaux habitants du fait de la prolifération des lotissements, irréguliers, développés par ou avec le consentement des autorités coutumières, détenteurs de fait des droits historiques coutumiers.

Dans la perspective d'un développement harmonieux de la ville, préservant outre les droits de la puissance publique et les intérêts des autorités coutumières tout en sécurisant les acquisitions immobilières par les tiers, de bonne foi, le développement des extensions périphériques notamment, s'effectue désormais au travers des opérations d'aménagements fonciers concertées, entre les coutumiers et la ville en particulier, à travers une société d'économie mixte locale « (la Société d'Aménagement de Douala (SAD), dans laquelle, les coutumiers détiennent plus de 10 % des actions. Dans ce même registre, la ville a déployé en 2011 un événement socioculturel majeur depuis lors, devenu pérenne, dit « PAIX AU VILLAGE », porté par les principaux chefs coutumiers de la ville qui ayant intimement associé les principaux responsables des Communautés non autochtones et étrangères, invitent les populations de la ville à développer une attitude citoyenne en s'identifiant à la ville, en s'appropriant les lourds investissements réalisées et en développant au quotidien les réflexes préservant et valorisant la paix dans la cité.

En marge de ce qui précède, d'autres initiatives entreprises ou auxquelles la ville participe notamment dans les domaines : de l'emploi des jeunes (« Opérations Emplois Jeunes »), « Journées Citoyennes de Propreté (JCP) », de l'insertion sociale des personnes en situation de handicap, et de l'animation culturelle (manifestations festives des communautés camerounaise ou « étrangères », s'inscrivent toujours dans une démarche inclusive, à l'effet de consolider le réflexe d'identification et d'appartenance de l'ensemble des habitants à la Cité.

CONCLUSION

À Douala, comme dans le reste du monde, dans la perspective de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, le **dialogue interculturel** constitue **l'un des plus grands défis**.

Du fait de la globalisation, l'on observe désormais que dans une ville cosmopolite et de la taille de Douala, le style de vie tend à la fois à la ségrégation sociale et progressivement à l'homogénéisation de groupes dans des quartiers en fonction de leurs revenus et de leur style de vie. Cette urbanisation, discriminante favorise l'insécurité, la distance et l'atonie sociale et le sentiment d'être exclu de la ville ; autrement dit en dépit des diversités culturelles, sources potentielles de richesses, cette forme d'urbanisation discriminatoire fragilise la paix dans la cité.

Eu égard aux résultats probants obtenus à ce jour par la ville dans sa politique visant à promouvoir la paix dans un contexte de diversités culturelles à Douala, il aurait lieu de conclure que c'est en effet, au niveau local, avec comme acteur principal, le Maire ou le Magistrat municipal, qu'il convient de **réinventer localement les solidarités entre les habitants**.

De manière plus explicite, dans un contexte de gestion désormais partagée entre différents acteurs, le problème de la préservation et de la consolidation de la Paix dans la ville apparaît dorénavant avant tout, un problème de gouvernance. Car, il s'agit en effet, de la capacité d'articuler au mieux les initiatives de l'État central avec celles des autorités locales, du secteur privé et surtout des communautés locales ; ce qui signifie la reconnaissance du rôle des autres acteurs urbains et la fin du monopole de l'État dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et des actions visant à promouvoir la paix dans les villes.

Autrement dit, la responsabilité de préserver et de valoriser la paix dans les villes est désormais certes toujours l'affaire de l'État, mais également celle des autorités et communautés locales, du secteur privé et de la société civile.

A l'aune de l'expérience doualaïse, l'on peut fort opportunément relever que la participation des acteurs sociaux et leur articulation avec les autorités locales, à travers des partenariats constituent le second aspect de la gouvernance de paix dans les villes.

Dans ce contexte, l'acceptation du rôle des autres institutions et des autres acteurs urbains représentatifs des différents groupes sociaux de la ville devient une condition sine qua non d'un climat de paix dans la ville et, l'articulation et la pratique de ce que l'on qualifierait de « subsidiarité active », sont essentielles.

Autrement dit, dans un contexte de diversité culturelle, la préservation et la consolidation de la Paix dans les villes passent inévitablement par l'établissement de nouveaux « Pactes urbains », adossés à une grande délégation de responsabilités aux villes et requérant l'appui des États, du privé et de la société civile et incluant en particulier les jeunes et tenant compte, des diversités culturelles.

La coopération décentralisée au service du co développement

À l'origine de toute action réussie de coopération décentralisée, il y a toujours une personne ou un groupe de personnes fortement motivés pour aider un autre groupe de personnes à améliorer ses conditions de vie dans un pays déshérité ou émergent pour lequel ce groupe ou cette personne éprouve une forte attirance.

Sans cette motivation et cette attirance qui se traduisent par des liens affectifs réciproques, il est très difficile de lancer et surtout d'entretenir une action de coopération décentralisée.

La coopération décentralisée, c'est ce qui permet aujourd'hui à des collectivités territoriales ou à leur groupement de nouer des relations institutionnelles autonomes avec d'autres collectivités ou autorités locales situées dans des pays en voie de développement ou non. La forme primaire de cette coopération est le traditionnel jumelage. Quand elle a pris un certain essor, elle peut aller jusqu'à la représentation permanente dans le pays de coopération. C'est le cas, notamment, de la région Ile de France au Liban.

Une coopération réussie a ainsi d'importantes conséquences sur des plans où s'entrecroisent, voire s'affrontent, de nombreux intérêts. Sur un plan politique, elle se traduit par une remise à plat des perceptions que les uns peuvent avoir des autres.

Dans une région comme le Moyen Orient, où il est facile de s'en remettre aux simplifications largement popularisées par la théorie du choc des civilisations, cela peut se traduire par un renversement complet des perspectives et par une nouvelle lecture, plus réaliste, plus complexe aussi, des événements qui s'y produisent.

Sur un plan économique et social, les effets sont considérables. Ils ne concernent pas seulement le pays ou la région objet de la coopération, mais aussi le pays ou la région qui apporte son assistance. Créer de nouvelles infrastructures, plus performantes, ou mettre en place les conditions d'une nouvelle administration, grâce à l'assistance technique et financière qui peut être apportée aux porteurs de projet du pays de coopération, c'est bien évidemment accroître ses capacités à développer ses propres richesses et par voie de conséquence sa capacité à s'intégrer dans le concert des nations.

Pour les territoires qui apportent l'assistance technique et financière, les effets sont non moins importants. Dans une économie mondialisée, aucune activité économique n'est à l'abri d'une autre activité de même nature située à l'autre bout de la planète et plus compétitive.

Dans un tel environnement, si on veut éviter la désertification économique des territoires ou leur hyperspécialisation qu'entraînent le manque de protection réglementaire ou une recherche de compétitivité essentiellement ou principalement fondée sur la réduction des coûts sociaux et environnement, il faut bien envisager des stratégies territoriales adaptées.

En effet, si une entreprise peut sans état d'âme envisager une délocalisation pour améliorer sa compétitivité et ses rendements, il n'est pas de même pour une collectivité territoriale.

À tel point que, placées au pied du mur, on a vu des collectivités territoriales faire des sacrifices budgétaires considérables pour garder sur leur territoire des entreprises menacées de disparition. Souvent, malheureusement, en pure perte. Une coopération décentralisée bien comprise peut être un bon moyen d'éviter d'en arriver là et de préserver le potentiel économique d'un territoire.

À partir des liens noués entre collectivités à l'occasion des partenariats créés dans le cadre d'une coopération décentralisée, une meilleure connaissance de ce que chacun peut apporter à l'autre s'instaure en effet quasi spontanément. Cette spontanéité peut, de surcroît, être dirigée et renforcée si on veille à cibler la région de coopération en fonction des complémentarités régionales et à y développer les missions commerciales conformes aux intérêts bien compris des uns et des autres.

« La coopération décentralisée franco-libanaise »

(dernière actualisation : juin 2010)

1. Une dynamique en pleine expansion

Depuis la fin de la guerre civile et la reconnaissance juridique de la coopération décentralisée (1992), de nombreuses collectivités locales françaises ont décidé de s'impliquer dans des partenariats avec des collectivités libanaises et de mettre en œuvre des projets de coopération décentralisée au Liban.

À l'issue de la guerre de l'été 2006, de nombreuses collectivités territoriales françaises ont souhaité marquer leur solidarité et s'engager dans la reconstruction du pays : la coopération décentralisée franco-libanaise a alors connu un nouvel essor et s'est mobilisée sur des projets de développement. Aujourd'hui, une quarantaine de partenariats sont recensés, une trentaine sont particulièrement actifs et dix nouveaux partenariats sont actuellement en cours de construction.

Les projets mis en œuvre entendent répondre aux besoins exprimés par les municipalités libanaises, notamment en matière de renforcement institutionnel et de formation des cadres de l'administration, de la gestion municipale, du développement local. Les municipalités libanaises attachent par ailleurs, un grand intérêt aux problématiques de la gestion de ressource en eau, de l'assainissement et des déchets, mais aussi de la vie culturelle, grâce à cet instrument privilégié que sont les bibliothèques publiques.

2. La décentralisation au Liban

La seule collectivité locale libanaise est la commune. Les Mouhafazas (préfectures) comme les Cazas (sous-préfectures) constituent des niveaux administratifs des services de l'État mais ne disposent pas d'une véritable autonomie ni d'une personnalité juridique. Seules en bénéficient les 708 communes dotées du statut de « Municipalité » sur les 1.422 localités que comporte le Liban.

Un rôle clé pour le Bureau technique des villes libanaises (BTVL)

Le Bureau technique des villes libanaises (BTVL), qui est également Bureau de représentation de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) pour le Liban, la Syrie et la Jordanie, joue un rôle important dans la dynamisation de cette coopération. Créé en 2001 par des Maires libanais et bénéficiant de l'appui de l'Ambassade de France, il a vocation à assister les villes dans l'élaboration de leurs projets de développement et de coopération puis à les accompagner dans leur réalisation. Il veille à la synergie avec la coopération multilatérale (Banque mondiale, Union européenne, coopérations étrangères et ONG). De nombreuses collectivités françaises s'appuient sur le BTVL pour la mise en place de leurs projets.

Les collectivités territoriales françaises se mobilisent autour de la question de « la décentralisation au Liban »

À la suite de l'appel lancé par le Ministre de l'Intérieur et des Municipalités, M. Ziad Baroud, en octobre 2008 lors du séminaire sur la décentralisation à Tripoli, les collectivités françaises se sont mobilisées afin

de répondre à la demande exprimée dans le cadre de la plateforme de coordination mise en place par Cités Unies France.

Le projet construit avec l'appui du Service de Coopération de l'Ambassade de France au Liban, entend conduire, en lien avec le Comité des Maires libanais, une réflexion sur la problématique de la décentralisation au Liban, au regard de l'expérience acquise dans différents domaines par les collectivités territoriales françaises. Il a donc été convenu d'organiser une série de séminaire sur des thématiques telles que les services publics, le patrimoine et tourisme, transport et aménagement, eau/assainissement/gestion des déchets. Le Bureau technique des villes libanaises a été choisi pour être le maître d'œuvre de ce programme.

Cette initiative a été très favorablement reçue par l'ensemble des acteurs libanais et bénéficiera durant 3 ans du soutien financier du Ministère des Affaires étrangères français d'un montant de 80.000 €.

3. Les programmes de cofinancement récents

Appel à projet triennal du MAE 2009-2011

Onze projets de coopération décentralisée ont été validés pour un montant de 922.828 €. Deux projets sont toujours en attente de validation.

Programme d'appui à des projets de collectivités territoriales dans un contexte post-conflit (2006-2007) : face à l'ampleur des destructions qui ont touché le Liban l'été 2006, l'Ambassade de France a créé dans l'urgence un fonds de cofinancement d'appui à la coopération décentralisée pour soutenir des projets proposés par les collectivités territoriales françaises, répondant aux besoins immédiats des populations et/ou des municipalités affectées par le conflit.

Cofinancement de 8 projets de coopération décentralisée sur l'enveloppe du poste (crédits redéploysés) pour un montant total de 267.212 €. Ce programme est terminé.

Appel à projet triennal du MAE 2007-2009

Cofinancement de 9 projets de coopération décentralisée pour un montant total de 236.045 €.

Appel à projet annuel du MAE 2008

Cofinancement de 4 projets de coopération décentralisée pour un montant de 231.810 €.

Agence Française de Développement

Cofinancement d'un projet de coopération décentralisée pour un montant de 500.000 €.

Il existe également plusieurs programmes d'envergure européenne qui contribuent au renforcement des liens de coopération décentralisée franco-libanais :

L'initiative des villes européennes pour le Liban (2006-2007)

Suite au conflit de l'été 2006, à l'initiative de Cités Unies France et de la Commission « Coopération décentralisée » de CGLU, la ville de Lyon, la Diputacion de Barcelon et la ville de Barcelone ont financé la réalisation d'une vingtaine de fiches-projets permettant un recensement des besoins au niveau local. De nombreux partenariats de coopération décentralisée ont vu le jour ou ont été renforcés dans ce cadre.

Programme d'Assistance à la Réhabilitation de l'Administration Libanaise (ARAL)

Ce programme européen a permis, en 2004, la création de 12 regroupements de municipalités. La première phase a donné lieu à l'élaboration dans chaque regroupement, d'un Plan Simplifié de Développement Local et à la rédaction de projets. La deuxième phase prévoit notamment la mise en place de Bureaux de Développement Local dans les 12 regroupements et la création de partenariats de coopération décentralisée entre les regroupements et des collectivités locales européennes.

Le Bureau de CGLU / BTVL a été mandaté pour mettre en contact les regroupements avec des collectivités européennes. À ce jour, 4 collectivités françaises se sont engagées à appuyer un regroupement de municipalités.

Dans le cadre de cet atelier sur le rôle et les leviers d'actions pour les élus locaux, il nous fait plaisir de partager avec vous l'expérience de la Fédération canadienne des municipalités. Nous avons développé des approches et des outils d'intervention depuis plus d'une décennie puisque nous croyons que le rôle que jouent les gouvernements municipaux dans la promotion et la consolidation de la paix est déterminant.

Le rôle des gouvernements locaux est d'offrir une réponse rapide à des situations pouvant mener à la violence et au conflit. Elle permet de désamorcer de telles situations et offre un terrain fertile pour la mobilisation des ressources pour la paix avant, pendant et après l'éclatement des conflits violents.

Les collectivités locales fournissent une plate-forme qui assure l'efficacité des interventions multidimensionnelles et multisectorielles. Par exemple, les gouvernements locaux peuvent jouer un rôle important dans la coordination des efforts des acteurs de la société civile, du secteur privé et des organisations internationales dans la recherche de solutions durables. À travers ses projets internationaux, la Fédération canadienne des municipalités s'est engagé de façon active dans plusieurs projets de développement des compétences dans un contexte de conflit. Ces expériences ont démontrés l'importance du rôle des gouvernements municipaux comme mécanisme institutionnel d'appui à la consolidation de la paix et au règlement des conflits.

La FCM a été impliqué dans des projets dans les Territoires Palestiniens, en Europe de l'Est et dans deux régions aux Philippines. À titre d'exemple, notre organisation a mise en œuvre des mécanismes d'évaluation d'impact sur les situations de paix et de conflit (EIPC) ce qui représente un moyen d'anticiper et d'évaluer comment une intervention municipale influence la dynamique de paix dans une région susceptible de connaître des conflits.

L'EIPC est un processus qui nécessite une analyse systématique des impacts des interventions municipales sur les situations de paix et de conflit (EIPC) dans les zones susceptibles de connaître des conflits. Bien que cette approche de l'EIPC soit relativement récente, elle est extrêmement importante afin d'assurer que les initiatives municipales ne viennent pas aggraver un conflit et contribuent plutôt à consolider la paix entre et au sein des collectivités. Prenons l'exemple de l'implication de la FCM dans les Philippines. Les gouvernements locaux se sont vus accordé le mandat de l'aménagement et de la gestion du territoire. L'utilisation de l'EIPC leur a permis de développer un système transparent d'attribution de parcelles de terres qui a servi aussi de mécanisme de prévention des conflits.

L'EIPC a aussi permis de développer des nouvelles compétences au sein de la fonction publique municipale et a favorisé le dialogue avec les chefs et les populations locales les plus touchées par les conflits. En utilisant de telles approches, le gouvernement local joue un rôle prépondérant en appuyant les processus de réconciliation dans les situations post-conflits.

La FCM est aussi engagé activement dans la promotion du rôle des gouvernements locaux en développement économique local et en création d'emploi, surtout pour les femmes et les jeunes. En favorisant le développement de telles compétences, les intervenants municipaux peuvent intervenir activement dans la prévention ou la résolution de conflits. La promotion d'emploi digne et stable est une clé essentielle à un retour à la stabilité, à la croissance économique et par conséquent à l'instauration d'une paix durable. Le passage d'une situation de conflit à un contexte de paix durable crée des opportunités de changement social et économique qui peuvent être soutenues par les gouvernements locaux.

Le développement économique local est aussi une approche qui implique divers partenaires à collaborer et exploiter les ressources du milieu. Dans cet esprit, la FCM a été un leader dans la rédaction de l'Accord de Cardiff. Cet accord décrit les valeurs, les principes et les stratégies qu'il faut retrouver dans les politiques publiques nationales et décrit le rôle que doivent jouer les gouvernements locaux afin de soutenir les efforts de développement économique local. Cet accord a été développé par les membres du Forum des gouvernements locaux du Commonwealth. L'accord met l'accent non seulement sur le développement d'entreprises locales mais propose aussi plusieurs stratégies et approches s'attaquant au problème de la pauvreté, de chômage, des conditions de vie précaire des groupes sociaux marginalisés et de la promotion de l'équité entre les genres. Une telle approche qui tente de répondre à toutes les couches de la population plus ou moins fortunés est aussi une clé importante pour soutenir les processus de réconciliation dans les situations post-conflit.

Un exemple probant de l'importance du développement économique local dans la mise en place d'une culture de paix est celui des couloirs économiques. Pour les fins de notre programmation, les couloirs économiques sont des espaces économiques reliés par des voies de transport reliant les communes aux autres et offrent des potentiels de développement des activités économiques inter et intra communale. La FCM travaille actuellement avec ses partenaires africains au Mali et au Burkina Faso à la création et à la dynamisation de tels couloirs économiques. Ces couloirs économiques servent à créer un espace économique compétitif sur le plan local, régional, national et transfrontalier. Ils favorisent entre autres, la cohésion territoriale, le dialogue politique, la participation populaire et la création de meilleurs partenariats avec la société civile et le secteur privé. Les couloirs économiques servent d'outil d'aménagement du territoire socio-économique ce qui permet en soi de prévenir et de mieux gérer les crises et conflits toute en promouvant la paix.

En Afrique de l'Ouest, notre programme met en place cette stratégie de couloirs économiques transfrontaliers entre les communes du Mali (Sikasso et Kadiolo) et les communes du Burkina Faso (Banfora et Orodara). Ils permettent de favoriser ainsi une croissance économique inter-régionale et un mécanisme de dialogue et d'entraide entre les communes. Bref, la création des couloirs économiques permet d'accroître l'économie d'un milieu mais aussi de soutenir les gouvernements locaux dans leurs efforts d'offrir des services aux populations même en période de conflits.

Pour nous, la question demeure sur les couloirs économiques : *Peuvent-ils servir à la fois de levier économique et soutenir les processus de réconciliation intra-municipaux, inter-municipaux et transfrontaliers dans les situations post-conflit ?*

En terminant, nous savons qu'il est évident que les actions menées par les gouvernements locaux ne peuvent à elles seules s'attaquer aux causes structurelles des conflits violents. Toutefois, la mise en place d'institutions locales solides se traduit par la capacité des gouvernements locaux de réagir promptement, de désamorcer des situations pouvant mener à la violence et de mobiliser les partenaires locaux dans la recherche de solutions avant, pendant et après l'éclatement des conflits violents. Leur position comme gouvernement local proche des préoccupations quotidiennes de leurs citoyens en font des vecteurs essentiels de la promotion et du maintien de la paix.

Je vous remercie pour votre attention.

« ...A l'écoute des situations dramatiques que connaissent tant de villes, tant de pays dans notre monde, il est sans aucun doute, très, trop présomptueux, pour un représentant suisse, de vouloir s'exprimer sur ce thème si majeur. Au demeurant, vous me permettez d'émettre quelques positions, basées aussi sur nos expériences.

Montreux, avec ses 25.000 habitants, est certes une petite ville à l'échelle du monde, mais plus grande en comparaison suisse. Nous sommes cependant une cité un peu particulière, du moins dans le cadre helvétique, puisque 46 % de nos résidents sont étrangers et participent au fait que nous avons 149 nationalités représentées dans notre commune. La vie de ces diverses communautés s'épanouit sans heurts et, nous pouvons même l'affirmer, en bonne harmonie.

Comme les séminaires de l'AIMF de Bruxelles et de Genève l'ont bien démontré, les autorités locales ont une responsabilité, en primeur sur la prévention des difficultés et des tensions. Permettez-moi de partager avec vous un des aphorismes que nous apprenons comme officier sapeur-pompier : petit feu - petit moyen, grand feu - grands moyens.

Oui, chers Collègues, nous avons un engagement à assurer comme maire, ou syndic, comme on dit chez moi, et ce de manière préventive d'abord. Cela signifie d'être ouvert aux diverses communautés. Cela implique de faciliter l'expression des diverses cultures, respectivement des diverses religions. Cela mobilise les autorités dans l'établissement de relations avec les structures des diverses populations.

En tant qu'autorité locale, nous sommes bien placés – sans doute les mieux placés – pour assurer ces liens, afin de chercher des solutions le plus en amont possible avec l'ensemble des partenaires et responsables concernés. N'attendons pas le développement de problèmes majeurs pour chercher les contacts, pour définir les démarches à conduire, bref pour agir !

Entretenir de tels contacts passe par du concret : se rencontrer régulièrement, associer les représentants des communautés au travers d'une fête ou d'un festival interculturel.

Mais ne nous leurrions pas ! Prévenir n'est pas toujours le gage suffisant pour éviter tout problème ! Mais une chose est sûre : si des contacts sont établis avant une crise, cela ne peut que faciliter la recherche de solutions. Le fait de se connaître précédemment aide évidemment, tout comme le fait d'avoir déjà siégé ensemble, celui d'avoir organisé ensemble telle manifestation...

Gérer une crise ne s'improvise pas ! Il s'agit de s'y préparer, non seulement avec des moyens techniques ou du personnel ad-hoc, mais aussi au niveau des autorités – dans un sens large du terme – et en particulier de leur coordination en vue de la définition des solutions à impliquer. Réussir la gestion de telles crises interculturelles ne peut se faire qu'ensemble ! En être convaincu, implique donc que des mesures préalables soient prises et soient régulièrement analysées pour en déterminer leur adéquation.

Enfin, les autorités locales ont aussi un rôle majeur dans l'étape suivante de la réconciliation et de la reconstruction. Reconstruction, des éléments d'infrastructures qui auraient été touchés par la crise survenue – mais permettez-moi de laisser entendre que ce n'est pas la partie la plus difficile – mais aussi – et c'est très important – réconciliation entre les populations et communautés touchées, reconstruction des liens et des relations, essentielle à toute vie en société. Mais il s'agit d'être attentifs au fait que cette phase est complexe, car parfois les autorités locales peuvent avoir été malmenées voire être parties prenantes à la crise. Cela n'enlève en rien au rôle de ces autorités dans cette phase. Mais il s'agit d'être ouvert à des idées de coaching ou, si nécessaire, de conseils extérieurs ponctuels.

À ce sujet, plusieurs organismes internationaux existent et peuvent mettre à disposition leurs compétences et leurs expériences. Dans ma commune, nous accueillons une telle structure qui se nomme « Initiatives et changements ». Ils assument plusieurs missions et accueillent chaque année diverses sessions permettant à des représentants de la société civile et à des représentants des autorités notamment locales de se retrouver dans un cadre neutre et facilitateur à la réconciliation.

C'est un honneur pour notre population et notre autorité d'accueillir et de soutenir une telle Fondation et ses séminaires de réconciliation. C'est une formation aussi pour nous, dans le droit sens des quelques éléments mentionnés dans ces propos. C'est surtout une incitation à être encore plus attentifs à s'engager suffisamment tôt dans les démarches de prévention et d'action pour une meilleure connaissance des uns et des autres. Gage de respect !

Sans aucun doute, et ce sera ma conclusion à ces quelques réflexions, le respect est le maître mot de notre responsabilité d'autorités locales. Respect des personnes, respect des cultures, respect des différences ! Le dialogue interculturel sans respect, n'est pas un dialogue ! Et sans dialogue, sans respect, pas de paix !

Autorités locales, nous avons à faire, nous avons tout pour bien faire ! Alors engageons-nous et faisons ! Certes ; ce n'est pas toujours si simple, surtout lorsque nous devons nous engager pour assurer le devoir de mémoire indispensable à toute réconciliation ! Mais si nous n'avons pas cette motivation, alors nous pouvons être assurés que les événements nous poseront encore plus de problèmes.

Agissons donc de manière positive et volontariste en faveur de nos concitoyennes et concitoyens ! »

Urbain AMOA est Professeur des Universités et Recteur fondateur de l'Université Charles-Louis de Montesquieu à Abidjan (Côte d'Ivoire). Nombreux travaux en linguistique générale mais aussi en littérature (Théâtre et poésie). Indépendamment de tout engagement politique partisan, il est apparu comme un arbitre écouté dans le cadre de la grave période que vient de connaître son pays. Passionné par les traditions culturelles et coutumes de son pays, auteur d'un important ouvrage sur la Poétique de la poésie des tambours, il est l'organisateur du Festival International de la Route des Reines et des Rois et s'intéresse aux alliances interethniques et à la gestion des conflits avec, pour objectif, d'analyser les méthodes et stratégies d'exploitation des alliances. Urbain AMOA a est aussi rédacteur en Chef de la revue Synergies Afrique centrale et de l'Ouest du GERFLINT-France. Jacques CORTES, Président du Groupe d'Etudes et de Recherches pour le Français Langue Internationale - GERFLINT

Introduction

Le contrat pédagogique qui me lie ici à ce colloque de l'Association des Maires Francophones sur le thème : « **dialogue interculturel et paix** » est ainsi résumé dans les notes d'orientation :

« Doter les élus locaux des savoirs et des outils qui vont aider :

- à élaborer des politiques publiques du mieux vivre ensemble
- à adopter un plan opérationnel stratégique pluriannuel pour réaliser les actions que requiert la bonne gouvernance locale associée à la démocratie sociale ; à relier la ville à un réseau de partenaires locaux et internationaux pour plus synergies et plus de moyens pour réussir »

De telles ambitions sont, elles- mêmes, porteuses de grandes interrogations. Pour ce faire, il faut, sur des bases scientifiques OSER. Ici, je vais plutôt adopter trois attitudes :

- première attitude : *OSER*
- deuxième attitude : *OSER PROVOQUER*
- troisième attitude : *PROVOQUER*.

Le commerce des peuples, mais aussi le contexte des échanges n'a pas toujours favorisé la connaissance de l'Autre. Plus difficile encore, dans cette aventure intellectuelle, est le voyage de JE à JE c'est-à-dire la connaissance de soi par soi-même, soit par le fait de la connaissance de l'Autre par soi, soit par le fait la négation de TU par JE, soit par une appréciation approximative de soi-même et de ses capacités, soit par la reconnaissance de soi par la projection de soi en l'Autre.

Le poète David Diop nous le rappelle en ces termes dans *Corps de pilon* :

*Afrique mon Afrique
Afrique des fiers guerriers dans les savanes ancestrales
Afrique que chante ma grand-mère au bord de son fleuve lointain
Je ne t'ai jamais connue
Mais mon regard est plein de ton sang
Ton beau sang noir à travers les champs répandu
Le sang de ta sueur
La sueur de ton travail
Le travail de l'esclavage
L'esclavage de tes enfants.*

Le siège des savoirs ici, réside non dans l'Afrique de l'esclavage mais plutôt dans l'Afrique précoloniale et ses valeurs qui hantent le souvenir du poète. Tel est le sens donné à la route dans « *La Route des Reines* »

et des Rois ». La route ici est tour à tour physique (*la connaissance des profondeurs des modes de gouvernance des institutions coutumières africaines*), philosophique (*les modes et systèmes de pensée qui gouvernent la pensée humaine*) et spirituelle, c'est-à-dire l'expression d'une puissance mystique non plus uniquement religieuse mais essentiellement laïque (*la laïcité*) au sens de supra-religieux. Au cœur la Connaissance de toutes ces connaissances (*cognition*), qu'est ce donc qu'un levier d'action et qui donc est cet élu, c'est-à-dire cette tige aux deux bouts de laquelle se trouvent une force motrice l'élu (*le « choisi »*) et la masse (*l'ensemble des composantes des vecteurs de développement*) ?

I. Approches définitionnelles et fondements théoriques

Si l'élu, la personne choisie n'est choisie que par les humains, et si cette personne ne doit rendre compte qu'à des humains, alors sa tâche est si matérielle qu'elle ne pourra saisir la puissance mystique qui régit l'art de bien gouverner. Dans une telle dynamique, l'une des dimensions de gouvernance peut échapper à l'élu lui-même : ou l'élu oublie qu'il est lui-même un micrososome, un temple à bâtir de l'intérieur et à l'intérieur de soi-même pour offrir le meilleur à soi-même et à la Cité, ou l'élu oublie que l'Autre à qui il doit offrir le meilleur qui, en lui réside, et il se fait au quotidien (*l'Autre est un autre soi-même*) ou l'élu (*le « choisi »*) rompt les amarres avec Dieu et se substitue à ce Tout Autre et alors cet être ainsi égaré navigue à vue, sans repères, et par conséquent sans quête ni d'éthique ni d'esthétique et encore moins de puissance d'élévation voire de transcendance. L'élu, s'il en est un, ainsi égaré, ne se soucie ni d'élégance langagière (*théorie de l'élégance langagière*) ni d'élégance comportementale. Cet élu ainsi élu, s'il l'a été, l'aura été par accident et ce serait un "accidentellement élu" qui ne pourra qu'être habité de familiarité excessive voire de grossièreté. Loin de cet éventuel "mal élu" est la qualité. Un tel élu ne peut voler qu'à basse altitude jusqu'à ce que les turbulences de la Cité l'emportent. Il va sans dire qu'un tel élu s'il a été élu par les hommes, n'aura certainement pu bénéficier d'aucune onction divine. L'idéal pour un élu alors serait qu'il le soit par le peuple et qu'il l'ait été par Dieu car gouverner (*la mystique de la gouvernance*), c'est être capable de mettre en synergie trois puissance porteuses de lumière : la puissance personnelle qui relève de l'Être de l'Être, la puissance sapientale (la maîtrise des savoirs) et la puissance institutionnelle, c'est-à-dire celle que l'État confère à un citoyen pour lui permettre d'offrir un bien-être certain aux citoyens d'une parcelle du territoire national (*décentralisation*).

Sil l'élu dans ce que l'on appelle « démocratie classique » est sur un territoire de dix habitants fortement gangrenés par un taux d'analphabétisme élevé où un recensement général n'aura offert que d'identifier sept habitants sur la population générale ; si de surcroît il n'y a que cinq (5) suffrages exprimés le jour du vote dont deux bulletins nuls ; si sur les trois candidats annoncés, le premier obtient deux voix et qu'il est tout de même perçu comme l'élu du peuple, il ne peut y avoir qu'une kyrielle de conflits et de post-conflits, un véritable fonds de commerce à choix multiples. Cette forme de démocratie observée jusqu'à par respect pour une éthique standard religieuse ou kantienne peut-elle encore être respectée et contribuer durablement à l'apaisement et à la cohésion sociale ? C'est, entre autres, à ce niveau qu'il faut OSER. C'est ici que mes travaux en cours me permettent de faire quatre propositions que je considère comme majeures.

Première proposition : elle consiste dans l'énonciation de la Théorie des quatre vérités (*la vérité intérieure, la vérité scientifique, la vérité divine et la vérité consensuelle*), qui devrait conduire les citoyens à la pratique d'une forme de démocratie en vigueur dans nombre de royaumes et civilisations. La démocratie consensuelle part des élections primaires (« dans la case ») pilotées par un Collège de Femmes à la restitution à un Conseil de sages et à la célébration par la population. Dans certaines civilisations, l'alternance (*un critère de gestion démocratique*) est assurée par des classes d'âge ou des générations, et d'autres, par l'application des règles internes à chaque lignage. C'est aussi ici que se perçoit un pan essentiel de l'unité de mesure de la gouvernance qu'est le village, une école ouverte. À ce niveau de la gouvernance, le chef dit traditionnel n'est pas qu'un auxiliaire de l'Administration centrale : il est le premier maillon essentiel de la chaîne administrative.

Deuxième proposition : le socle de cette proposition, c'est aussi la pratique du système de communication en Afrique ancienne avec à l'appui la célébration de la parole libératrice qu'offre l'arbre à palabres

Au cœur de la gestion de la Cité en Afrique noire, est la Parole, une parole plurielle qui sait se vêtir de mille couleurs. Celle-ci mue selon les circonstances et tous les citoyens ne peuvent en être les orfèvres même si, pour l'usage commun, tout le monde peut la pratiquer. Cette disposition amène à affirmer que dans la Cour du Chef ou du Roi, la parole, parce qu'elle peut conduire immédiatement au pays des ancêtres, pays d'où l'on ne revient jamais, est une fête qui invite à la jonglerie (*jonglerie langagière*) et à l'élégance (*élégance langagière*). En Afrique ancienne l'on ne pouvait s'imaginer être sans une bonne maîtrise de la parole et des enjeux de la parole et c'est ici que prend naissance la théorie de l'élégance langagière prélude à la quête de la vérité collective par le fait d'un bon usage de la parole civilisée.

Troisième proposition : la prise en compte ou l'activation de la diplomatie coutumière africaine (*la théorie de la diplomatie coutumière africaine*) dont l'essentiel réside dans l'idée que tout conflit peut être résolu par plusieurs approches diplomatiques mais qu'il faut désormais interroger les méthodes scientifiques des pratiques de concertation, de négociation, de facilitation, de médiation et d'arbitrage en vigueur dans nombre de sociétés africaines pour prévenir et résoudre les conflits dans les communes voire dans les quartiers même les plus huppés en apparence et en réalité culturellement marqués parfois même par des comportements primaires. La pratique du terrain qui aura été expérimentée par mon équipe durant les crises à répétition en Côte d'Ivoire aura permis d'élaborer des méthodes et des mécanismes de prévention (*l'art de désamorcer*) et de résolution d'une crise en neuf mots qui constituent neuf clés (9 clés pour la paix).

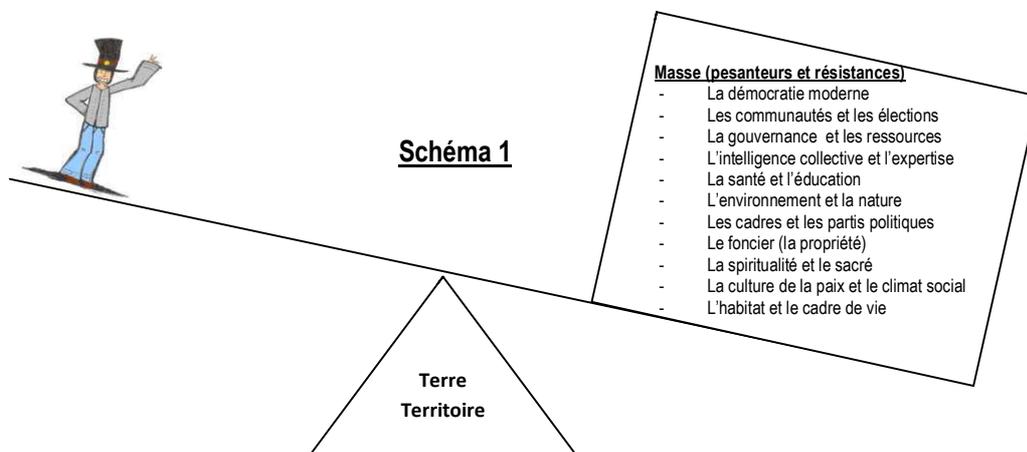
Sans doute est-il difficile de se limiter aux considérations théoriques mais la relation entre la théorie et la pratique permet de mieux appréhender les leviers d'action susceptibles d'être exploités par les élus locaux, les chefs de quartier, les chefs de communauté et les chefs de village.

II. Rôles et leviers d'action pour les élus locaux

À la fois concepteur (théoricien) et homme ou femme de terrain (praticien), l' élu local devrait, par principe, être nanti(e) d'une forte dose d'éthique et d'esthétique (de beau ou d'élégance) susceptible de l'amener à projeter sur la Cité qu'il dirige le Beau qui l'habite, qui l'anime et qui l'envoûte. Il devient alors une force motrice suffisamment habile pour cette masse plurielle qu'est le développement.

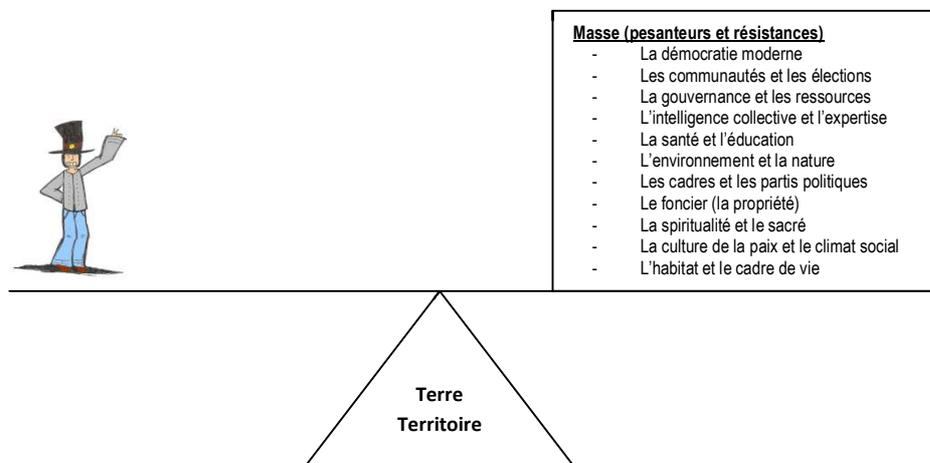
Ces trois schémas montrent bien que la force motrice nantie d'une grande intelligence a fini par asseoir une situation de bien-être et de cohésion sociale. D'où la nécessité pour l' élu d'avoir une grande capacité intellectuelle relevant entre autres de l'application de la rhétorique aristotélicienne :

Fiche pédagogique A.U d'activation des leviers d'action – Abidjan, 27 novembre 2012



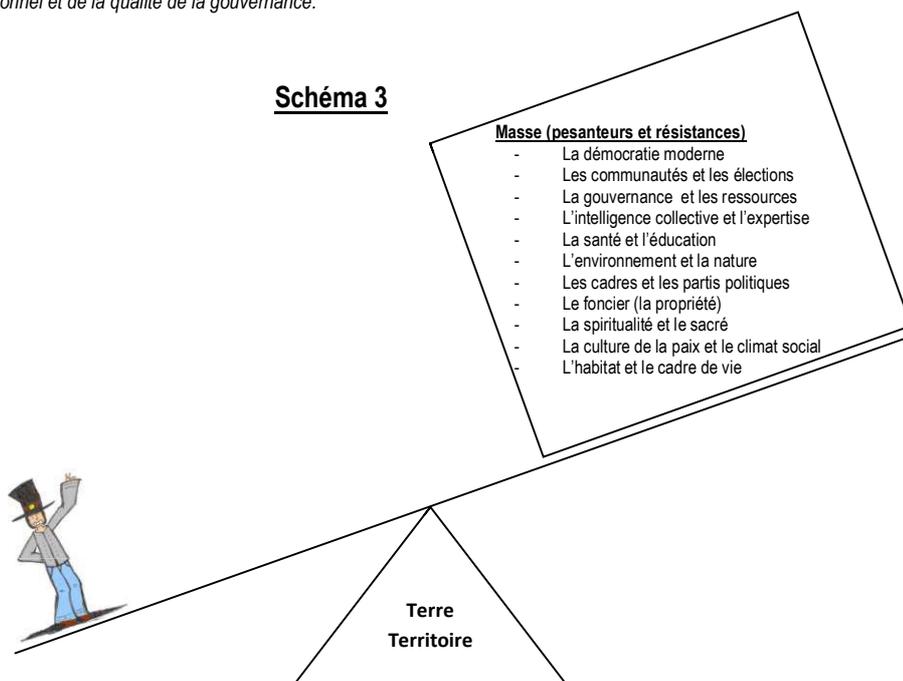
L'objectif premier consiste dans l'idée que le futur élu, une force motrice (pouvoir personnel, pouvoir sapiental et pouvoir institutionnel) dispose d'atouts et d'intelligence pour soulever la masse.

Schéma 2



Avec le deuxième schéma, un effort d'équilibre est constaté. La force motrice est parvenue à offrir une situation d'équilibre par le fait de l'application du pouvoir institutionnel et de la qualité de la gouvernance.

Schéma 3



Le troisième schéma montre bien que la "situation initiale" n'est plus qu'un mauvais souvenir. La compétence et l'intelligence du « bien élu » lui auront permis de réaliser des performances (gouvernance, production, hygiène, santé, éducation, économie, développement communautaire).

Quatrième proposition : la « dé fétichisation » des concepts porteurs de conflit et à la « dédiabolisation » des personnes ou personnalités dont la vision du monde diffère de la nôtre.

Sans doute est-il difficile de se limiter aux considérations théoriques mais la relation entre la théorie et la pratique permet de mieux appréhender les leviers d'action susceptibles d'être exploités par les élus locaux, les chefs de quartier, les chefs de communauté et les chefs de village.

III. Rôle et leviers d'action pour les élus locaux

À la fois concepteur (théoricien) et homme ou femme de terrain (praticien), l'élu local devrait, par principe, être nanti(e) d'une forte dose d'éthique et d'esthétique (de beau ou d'élégance) susceptible de l'amener à projeter sur la Cité qu'il dirige, le Beau qui l'habite, qui l'anime et qui l'envoûte. Il devient alors une force motrice suffisamment habile pour cette masse plurielle composée de pesanteurs et résistances que l'élu, ses conseillers et les autorités coutumières et administratives doivent savoir actionner.

Ces trois schémas montrent bien que la force motrice nantie d'une grande intelligence a fini par asseoir une situation de bien-être et de cohésion sociale. D'où la nécessité pour l'élu d'avoir une grande capacité intellectuelle relevant, entre autres, de l'application de la rhétorique aristotélicienne qui offre cinq (5) champs complémentaires dans la réalisation de soi.

- *L'invention* : les élus locaux doivent être des penseurs qui, dans chaque domaine, doivent s'entourer de spécialistes et d'experts (conceptualisation). Cette compétence compte pour 60 % ou 70 % dans la réussite de la pratique.
- *La disposition* : les élus locaux doivent être des organisateurs et des planificateurs de l'humain. Ce sont des animateurs et des agents de développement. La force motrice de leur intelligence et la capitalisation des compétences, l'adhésion (la participation) de la population et de leur conseil enrichies des acquis des *valeurs et systèmes de bonne gouvernance* doivent aider à puiser en la Cité ce qu'il faut pour reconstruire la qualité de la Cité. L'élu local doit savoir prendre appui sur l'organisation politico-administrative du village animée par un chef et des notables (*chefferie éclairée*) qui, de plus en plus pourraient figurer sur la liste des conseillers et favoriser ainsi leur prise en charge et la création d'une chambre communale de la chefferie dite traditionnelle. Ce modèle, débarrassé des pesanteurs (pratiques négatives) peut être adapté aux quartiers des grandes villes, repris et enrichi au niveau du département (*Chambre départementale de la chefferie traditionnelle*), de la région et du continent (*Chambre continentale*). Cet appareil de gouvernance fédérateur au niveau des organisations de la chefferie serait alors un organe consultatif auprès de l'État, des regroupements régionaux et même de l'Union Africaine.
- *L'élocution* : l'art de dire et de bien dire se perçoit dans le schéma « AU » de communication en Afrique.
- *La mémorisation* : c'est ici que s'applique la théorie de la réflexologie (et non réflexologie) qui postule que la qualité qui est en soi doit s'exercer sur soi jusqu'à ce que la qualité et la beauté deviennent des réflexes naturels, et ce, dans le dessein de contribuer à l'avènement d'un bien-être social collectif et partagé. La laïcité pourrait y contribuer grandement.
- *L'action* : la marche à la rencontre du Royaume d'enfance, de l'Universel (L. S. Senghor) et de Dieu est une marche royale vers laquelle devraient tendre tous les actes de l'élu. Cette phase est d'autant plus importante que dans la rhétorique aristotélicienne aucun acte ne peut être posé qu'il n'ait été soigneusement pensé. Ici aussi, l'élu local (l'élu) doit s'obliger à intellectualiser ses actes en faveur de la Cité, qui doivent être sous-tendus par une volonté d'humanisme et une visée de fraternité universelle à soumettre périodiquement à évaluation.

Conclusion

Les élus locaux devraient donc être animés par la Vertu et la volonté de se mettre au service de la communauté (développement communautaire) pour amener celle-ci à s'élever au quotidien vers un optimum qui le situe à la fois dans l'univers du pardon ou dans celui de l'oubli qui ne peut être atteint qu'en prenant appui sur un socle sain et sagement (*donc scientifiquement*) entretenu. Or cette dimension ne peut être atteinte que si les élus locaux dont les chefs dits traditionnels comprennent leur rôle dans l'univers visible et dans l'univers invisible sans qu'ils soient forcément dans la sphère de l'au-delà (*l'autre monde*). Si donc l'élu est élu (*choisi*), c'est qu'il dispose d'une force intérieure elle-même

habitée par Dieu, puissance avec laquelle la mystique existentielle commande qu'il soit en contact direct et permanent : l'humain qu'il est n'est alors plus humain que parce qu'il est divin.

Mais faut-il croire que l'humain est toujours suffisamment si humain pour qu'une période de post-conflit ne soit pas elle-même une période de crise ? Faut-il croire que l'élus est toujours l'élus du peuple dont il est l'élus si tant est que la « mal-élection » ou les « technologies électorales » se généralisent, et que la gestion de la cité elle-même impose à l'élus (« bien-élus ») une obligation de résultats à forte dose d'humanisme et de bonne élection ? Et puis, qui donc est l'élus local et qu'est-ce donc qu'une collectivité territoriale qui ne s'adosse à une institution académique ou à un institut de recherche pour, dans une dynamique d'alternance Université-Cité, construire et revisiter, expérimenter des savoirs et des savoir-faire dont le service civique et l'action volontaire, espaces dans lesquels pourraient se concevoir d'autres formes d'apprentissage et de formation des jeunes. Et pourquoi, dans cette optique, l'école elle-même ne serait-elle pas, dès les classes primaires, un espace ouvert sur le village ou la ville ? Que seraient donc les *Écoles nationales d'Administration*, les *Écoles Normales Supérieures*, les *Écoles de gendarmerie et de police* en Afrique si dans ces institutions l'Afrique (*les valeurs africaines et humaines*) n'est pas enseignée ? Et pourquoi des experts africains en techniques de médiation que sont les chefs dits traditionnels ne siègeraient pas dans les tribunaux modernes pour faire valoir le Vrai contenu dans les droits coutumiers en Afrique ? Ces chefs sont-ils eux-mêmes suffisamment outillés pour se hisser en ces hauteurs ? Et puisque tel n'est pas toujours le cas, peut-être faudrait-il mettre en place un plan national de renforcement des capacités des autorités coutumières et des « cadres » ainsi qu'il a été expérimenté dans le projet « l'école des chefs » (*une université d'été pilotée par l'Université Charles-Louis de Montesquieu*) en septembre 2012 lors de la 9^{ème} édition du Festival International de la Route des Reines et des Rois.

Si l'Afrique avait convenablement été enseignée à l'Afrique et si le voyage de **JE** à **JE** était facilité, **JE** accepterait peut-être plus facilement **TU** : telle est la nouvelle aventure à laquelle doivent plus facilement s'atteler les acteurs et les animateurs des collectivités territoriales. Mais pour que tout cela soit bien compris l'Élus doit accorder une place de choix à la formation, à la connaissance de l'histoire des peuples du Grand ensemble territorial qu'est la Nation et à la culture de la paix.

Les villes à travers le monde font face à des pressions démographiques de plus en plus grandissantes et Brazzaville, capitale politique de la République du Congo n'en fait pas exception.

D'une manière ou d'une autre, chaque ville est aujourd'hui un territoire multiculturel, où cohabitent divers groupes ethniques, ou diverses nationalités ou religions qui ont des liens historiques communs avec leurs patrimoines culturels, des valeurs et des modes de vie respectifs.

C'est dire que la diversité dans les villes est multidimensionnelle. Les Autorités locales se doivent de trouver les moyens et les manières d'établir en permanence le dialogue interculturel afin de forger l'unité et la cohésion sociale au sein de cette diversité souvent source de conflits.

Les autorités locales sont appelées également à renforcer ce dialogue interculturel dans la mesure où les villes sont confrontées à des défis venant de l'extérieur, du fait de leurs dimensions cosmopolites et de leurs proximités frontalières qui favorisent les mouvements migratoires.

La tenue de ce colloque « Dialogue interculturel et Paix » ne pouvant nous laisser indifférent au regard des réalités que nous vivons à l'intérieur (Brazzaville) comme à l'extérieur avec Kinshasa, nous offre une opportunité de partager notre expérience et notre perception de dialogue dans la résolution des conflits récurrents qu'a connus notre ville.

Pour ce faire, avant de présenter la pratique du dialogue des cultures et la résolution des conflits à Brazzaville, il est nécessaire, pour mieux saisir la pertinence des événements que nous avons connus, de jeter un regard historique sur l'occupation spatiale de notre ville capitale.

I. Regard historique

Au terme d'une convention passée le 3 octobre 1880 entre le Roi Makoko et Pierre Savorgnan De Brazza, la France prend possession d'une portion de terrain de 18 km de long sur la rive droite du fleuve Congo qu'elle partage avec sa sœur jumelle Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo.

Quelques petits villages batékés, dont celui de Mfoa, sont alors dispersés dans un paysage composé de savanes, de forêts galeries et de lambeaux forestiers.

Brazzaville est donc une création coloniale. Ancienne capitale de l'Afrique Équatoriale Française, elle est devenue capitale de la République du Congo depuis l'indépendance en 1960. Vaste agglomération en pleine expansion. La population de Brazzaville est estimée à 1.500.000 habitants.

Ville de transit et cosmopolite, Brazzaville connaît un rythme de croissance très élevé tant du fait de l'accroissement naturel que de l'exode rural. L'étude sur la disposition des populations montre que le peuplement des quartiers se réalise par affinité ethno-régionale. Dans l'ensemble, on observe une dichotomie « nord » « sud » de part et d'autre du centre ville, l'ancien quartier européen.

Les quartiers nord de la ville accueillent une proportion élevée des groupes originaires du nord du pays et les quartiers sud de la ville accueillent les groupes originaires du sud. C'est la caractéristique des « **brazzavilles noires** » selon l'expression de Georges BALANDIER.

Le centre de la ville conserve son caractère de quartier d'accueil de migrants d'origine diverses : toutes les ethnies congolaises y sont représentées, et la part d'étrangers y est très importante.

Cette géographie des ethnies Brazzavilloises s'explique bien sûr par la logique des trajets migratoires vers la capitale, mais elle traduit aussi un antagonisme ethno-régional plus large entre nordistes et sudistes lié à l'histoire politique récente du Congo. Et par simplification, nonobstant leurs groupes ethniques, tous les originaires des régions du sud sont identifiés comme Kongo et ceux des régions du nord comme Mbochi.

Les conflits à répétition qu'a connus Brazzaville trouvent en partie leurs origines dans l'instrumentalisation de cette répartition spatiale dont les identités ethniques deviennent des constructions politiques. En conséquence, qu'il s'agisse de la prévention des conflits d'alerte éventuel ou encore de leurs résolutions, de médiation pour une sortie des crises, le rôle des élus locaux du fait de leurs proximités avec les populations se révèle déterminant et important. Ainsi pour illustrer la réalité que nous avons vécue, nous voulons ici présenter deux cas d'expérience du dialogue inter culturel au niveau national d'une part et au niveau sous régional d'autre part.

Premier cas : au niveau national

La constitution Congolaise fixe le cadre obligatoire du dialogue interculturel en ce sens qu'elle instaure le principe de la liberté de pensée, d'expression, de religion, de création des partis politiques et associations ainsi que le respect des droits fondamentaux de l'homme.

Pour renforcer la cohésion sociale et la solidarité, la mairie de Brazzaville a expérimenté parmi tant de moyens le dialogue inter culturel aux fins d'instaurer la paix à Brazzaville.

La communication entre les populations de Brazzaville étant facilitée par deux langues nationales lingala et kikongo en plus du français, la langue officielle, la population de Brazzaville (toute origine confondue) vit dans une parfaite symbiose les différentes zones géographiques d'habitation.

Pour briser les barrières linguistiques et culturelles les autorités municipales ont créé des espaces de dialogue inter culturel qui favorisent, l'entente fraternelle et la réconciliation de tous les fils et filles de notre ville capitale. Ceci s'est traduit sur le terrain par l'accompagnement des populations dans la création des mutuelles inter ethniques des quartiers ; des associations, des groupes folkloriques, des équipes de sport, ainsi que l'encouragement de tournois.

Toujours dans cette perspective, l'organisation du festival Panafricain de Musique, a rendu possible le brassage et les échanges culturels des différentes communautés tant nationales qu'étrangères.

Sur le plan religieux, les autorités locales ont accompagné et assisté le conseil œcuménique dans l'instauration du dialogue inter- religieux avec la célébration des cultes communs. Désormais le conseil œcuménique participe à la recherche de la paix au côté des Autorités locales.

Au regard de ce qui précède, on peut considérer que les questions de paix, de reconstruction/ réconciliation, de médiation, ne sont pas seulement l'apanage des autorités nationales, la proximité des élus locaux avec leurs citoyens les dispose à s'investir au quotidien sur les questions de dialogue interculturel.

Deuxième cas : l'expérience de la Commission spéciale de coopération : COSPECO (Brazzaville et Kinshasa)

Brazzaville capitale politique de la République du Congo est située sur l'autre rive du fleuve à cinq minutes de Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo.

Capitales les plus rapprochées du monde, les peuples ont presque les mêmes origines et partagent les mêmes valeurs culturelles. Aussi, leur proximité fait que les conflits s'exportent d'une rive à une autre par presque effet de contagion.

Afin de rapprocher les peuples des deux rives et faciliter la circulation des biens et des personnes, souvent source de conflits, les Autorités de Brazzaville et de Kinshasa ont mis place la COSPECO.

Cette commission vise les missions suivantes :

- faciliter et favoriser les rencontres et les échanges entre les deux villes ;
- consolider les liens de consanguinité entre les deux peuples ;
- garantir la sécurité et la paix entre les populations des deux villes ;
- identifier et mettre en œuvre les activités conjointes de développement ;
- élaborer les programmes d'action ;
- suivre et contrôler l'exécution des projets retenus par les deux parties ;
- etc. ;

À ce titre, les autorités locales des deux villes s'emploient et veillent régulièrement à ce que la paix et la sécurité qui sont la condition sine qua non du développement soient préservés au tant que possible.

En effet, à plusieurs reprises les deux autorités sont intervenues en amont et en aval dans la prévention et la résolution des conflits créés par leur population respective. Des rencontres statutaires ou non programmés ont été organisées aux fins de maintenir le bon climat entre les deux villes qui sont condamnées à vivre ensemble.

Il faut signaler que toutes ces initiatives qui s'inscrivent au titre de la coopération décentralisée sont entreprises directement par les autorités locales avec ou sans l'accord préalable des autorités gouvernementales des deux pays.

En définitive, l'une des plus importantes missions d'un maire/élu local n'est il pas de créer des conditions permissives de paix et de sécurité en vue de garantir la médiation et la réconciliation entre les habitants (toutes origines confondues) de sa localité.

La cohabitation étant toujours source de conflits récurrents entre les populations d'un même espace géographique, l'autorité municipale à tous les échelons de la société doit sans cesse veiller à ce que la paix soit préservée pour le mieux être de sa population.

Pour ce faire, l'AIMF nous semble être, par rapport aux valeurs qui fondent ses actions cardinales, un vecteur essentiel dans l'espace francophone pour promouvoir le dialogue des cultures nécessaires à la connaissance de l'autre et au maintien de la paix. Indispensable au développement de nos villes.

Conclusion

Le choix du présent thème de la 32^{ème} Assemblée de l'AIMF est à saluer avec force car, c'est une véritable opportunité de réflexion pour les maires au regard des crises ou des conflits qui naissent dans nos villes. Les Autorités qui sont en contact permanent avec les populations locales se doivent de jouer le rôle d'alerte c'est-à-dire de prévention des conflits par ce que elles sont censés pressentir les crises.

A ce titre, il leur incombe d'assurer la médiation et apaiser les tensions éventuelles susceptibles de créer des conflits de tous ordres. De même, elles ont également la responsabilité de réconcilier les protagonistes en période de crise (médiation) et d'impulser une dynamique en matière de reconstruction et réhabilitation.

En conséquence, l'AIMF devrait s'approprier cette thématique très importante pour nos municipalités en pleine expansion, favoriser un dialogue soit entre les autorités nationales / locales et populations surtout frontalières pour la recherche de la paix.

Eu égard à ce qui précède, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Mettre en place des politiques culturelles locales qui protègent la diversité ;
- Former des élus locaux sur les questions de dialogue culturel, de gestion des conflits et de paix.
- Encourager les Autorités locales à mettre en place les espaces de dialogue culturel au plan local et sous régional.

I. Du contexte actuel

Pendant plus de 10 ans, l'est de la RDC et particulièrement la Province du Nord-Kivu est le théâtre des violences causées tantôt par les guerres de révolution, tantôt par des guerres interethniques.

Parmi les causes de cette violence, on peut noter entre autres :

- La mauvaise gouvernance et l'absence de la culture démocratique avec, comme conséquence, le sous-développement local, certaines communautés ayant carrément recouru aux armes pour revendiquer l'Établissement d'un État de droit.
- La guerre interethnique au Rwanda en 2004 ayant provoquée l'entrée massive de plus d'un million d'Hutus à l'Est de la RDC.
- La présence des forces négatives étrangères (ADF-NALU, FDLR et LRA) ainsi que nationales (miliciens maï-maï et mutins).
- L'occupation de certaines zones minières par les forces négatives qui exploitent illégalement les matières précieuses (diamant, or, coltan, cassitérites...).
- L'exploitation anarchique du bois.
- Les guerres dites de libération à l'Est menées par les compatriotes appuyés par certains pays voisins ont provoqué une dispersion des camps des réfugiés rwandais parmi lequel on notait la présence de plusieurs éléments armés proches de l'ancien régime rwandais.

Bref, outre les groupes armés dirigés par les combattants congolais, on note en même temps des groupes armés étrangers (rwandais et ougandais) très actifs dans les forêts du Kivu qui provoquent la recrudescence de l'insécurité dans toute la région. D'où les affrontements répétés entre groupes armés.

La situation actuelle de guerre à l'Est de la RDC qualifiée de guerre d'agression ou de libération instrumentalisée par des opérateurs politiques à la solde de telle ou telle autre communauté ou tendance politique vient d'engendrer d'autres groupes armés (près d'une dizaine) se réclamant proches de telle ou telle autre groupe ethnique, dans le but d'un repositionnement politique.

À titre d'illustration, deux groupes armés proches l'un de l'ethnie Hutu, l'autre de l'ethnie Hunde, se sont affrontés dans le Territoire de Masisi provoquant plus d'une centaine de morts.

Des tueries sauvages à l'arme blanche sont très souvent signalées entre différents groupes armés à la solde des assoiffés du pouvoir ou des leaders d'opinion sur base tribale. La situation risquerait d'être explosive si elle n'est pas maîtrisée.

II. État des lieux de nos villes

Des mouvements de populations des milieux ruraux vers les centres urbains et périurbains sont de plus en plus signalés et provoquent un accroissement démographique sans précédent. C'est pourquoi, on estime actuellement à 900.000 habitants la population de Goma (sans compter le camp de déplacés ; 800.000, voire plus pour la ville de Butembo et plus de 400.000 pour la ville de Beni).

Les paysans et éleveurs, qui ont abandonné leurs champs et fermes fuyant les attaques des groupes armés qui pillent, volent et violent la paisible population, affluent par milliers dans les centres urbains.

Parmi les conséquences résultant de ces mouvements de populations, on peut noter :

- La baisse drastique de la production agricole causant du coup, l'augmentation des prix des produits vivriers et de première nécessité.
- Le vol et les pillages des produits agricoles, du bétail par des bandes armées rendant précaires les conditions de vie sociale dans nos villes.
- Les difficultés éprouvées lors des échanges commerciaux par les opérateurs économiques avec à la base des embuscades tendues par les bancs armées qui pillent et violent sur les différentes voies d'accès à nos villes. Cette situation a provoqué un état de pauvreté accentuée.
- Les ressources financières deviennent de plus en plus rares et les autorités locales (maires des villes) sont de plus en plus confrontées aux difficultés d'ordre financière dues au non paiement des taxes et redevances par les contribuables. Dès lors, les défis à relever dans nos villes sont énormes et portent sur les différents domaines notamment :
 - o L'accès aux soins de santé primaire
 - o L'accès à l'éducation
 - o L'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité
 - o La modernisation de la voirie urbaine et d'autres besoins sociaux de base,
 - o L'absence des infrastructures de base
 - o L'accès à la justice pour tous et la lutte contre les antivaleurs résultant de mauvaise gouvernance (corruption, détournement des deniers publics...)
 - o L'entretien des routes de desserte agricole pour alimenter les villes de produits vivriers

III. Stratégie de gestion des situations post-conflit et responsabilités des autorités locales

La reconstruction de la paix et la gestion de la période post-conflit passent par :

- L'instauration d'un dialogue social entre différents groupes ethniques, l'expérience a été tentée avec succès en territoire de Masisi.
- Des concertations régulières entre les autorités politico-administratives, société civile, les confessions religieuses et d'autres forces vives de la ville dotant des moyens de communication et des véhicules pour faciliter leur mobilité pour des interventions en cas de nécessité.
- L'implication des Chefs d'Entité de base (les cellules) appelées 10 Maisons pour la dénonciation des éléments suspects, l'identification et le mouvement d'entrée de nos populations. Les doter des moyens de communication.

IV. Conclusion

La consolidation et la construction de la paix dans notre ville ont été facilitées par :

- Les réunions hebdomadaires de la montée des couleurs nationales auxquelles prennent part les autorités politico-administratives, les instances judiciaires, la société civile, la police et les confessions religieuses. L'organisation de ces réunions vise le passage en revue de la situation sécuritaire de la ville, les défis des autorités locales liées à **la gonne gouvernance, au développement local**, à l'accès à la justice. Des faits saillants sécuritaires sont dénoncés par les chefs d'entité de base ainsi que les autres forces vives de la société civile. Des solutions et recommandations sont formulées avec le concours des uns et des autres.
- Le Conseil urbain de Sécurité présidé par le maire comprenant les services spécialisés de sécurité, l'armée, la police, la migration et les représentants de la mission des Nations Unies se réunit chaque semaine et peut également être convoqué de façon extraordinaire.
- La dynamique de notre jeune ville pour éradiquer les fléaux résultant de la situation de crise notamment les viols, le banditisme, la présence des bandes armées et groupes de malfaiteurs, les contrefacteurs et autres groupes incontrôlés très actifs dans la sous-région consiste à impliquer les Chefs de cellules de base de nos entités appelées communément « 10 maisons ».

La commune de Notsé s'est engagée dans une démarche participative avec sa population depuis 2010. À travers l'animation des assemblées de quartiers de diagnostics participatifs, elle est parvenue à l'élaboration du projet de territoire (PDT) de sa commune. Un projet de territoire est un document de planification à l'échelle de la commune sur trois ans. Il est participatif, analytique, spatialisé et réaliste et tient compte des inégalités spatiales, de genre et de génération.

Son élaboration a nécessité la mise en place du cadre de concertation communal (CCD) où se négocient les budgets d'investissements et d'appuis avec des représentants choisis dans les quartiers. Le Projet met en place et renforce la représentativité et la légitimité des structures de concertation entre les quartiers et la commune urbaine de Notsé. Cette instance pour mission la synthèse et la mise en cohérence des priorités des quartiers, la formulation du projet de territoire, l'identification d'actions inter-quartiers, l'élaboration du programme d'actions annuel et son négociation à la commune urbaine de Notsé pour le cofinancement et la maîtrise d'ouvrage.

Le CCD qui est mis en place est un cadre de concertation qui permet un dialogue franc et une négociation ouverte entre les populations de Notsé à travers leurs représentants et le président de la délégation spéciale (PDS) avec son équipe sur toute action à entreprendre pour le développement de la mairie ou tout autre sujet affectant l'harmonie de la vie sociale dans la commune. A travers ce cadre, les autorités communales sont informées et alertées à temps sur tout possible conflit pouvant conduire à déstabiliser la paix, gage de tout développement.

La commune de Notsé dans la gestion des crises, la coopération décentralisée entre les communes du Togo et du Bénin

Historique, une démarche naissante

Depuis 2011, la commune de Notsé participe à l'établissement de relations transfrontalières avec les communes du Couffo au Bénin. Avec les conseils de préfecture du Moyen Mono en suppléance de la commune de Tohou, et la commune d'Atakpamé, sept rencontres ont déjà eu lieu de part et d'autres de la frontière. En 2013, ces échanges devraient se traduire par un cadre de coopération plus formel.

Un bassin culturel commun

La pertinence d'une telle coopération paraît une évidence pour qui côtoie la frontière entre le Bénin et Togo à cet endroit. La langue parlée de part et d'autre est le Adja, lui-même apparentée au Fon au Bénin et l'Éwé au Togo. Depuis Tado, sis à quelques kilomètres de la frontière, coté Togo, c'est toute l'aire Ajatado qui a ici son origine. Les liens ancestraux sont réels, pour preuve, l'affluence en juillet 2012, pour l'intronisation du roi de Tado, de pairs aussi bien togolais que béninois.

Une assise pour aborder des problèmes potentiellement critiques

Cette année est marquée par le thème du patrimoine culturel. Ce thème rassembleur est un bon augure, mais d'autres sujets attendent déjà cette fragile collaboration.

Les codes fonciers sont différents au Togo et au Bénin. Au Togo, la propriété traditionnelle des collectivités familiales fait jurisprudence plus fortement qu'au Bénin. Nombre de familles possède et exploite des terres de part et d'autres de la frontière. Les collectivités ont vocation à accompagner la consolidation des titres fonciers.

La construction à venir du barrage d'Adjrala sur le fleuve Mono et sur la frontière va perturber les riverains. Expropriations, impact environnemental et social, négociation des retombées financières de l'exploitation du site, compensations en équipements collectifs... si la société de production d'électricité est binationale, seule les collectivités organisées et menant une action concertée pourront être porte parole reconnu des populations.

Les conflits particuliers sont rares, mais il arrive cependant qu'un groupe soit pris à partie du fait de sa nationalité. Déjà, a été expérimenté la pertinence du dialogue entre les collectivités. L'intervention immédiate et concertée des autorités des deux communes concernées a permis de calmer les esprits et trouver une solution relevant du droit et non de la vindicte populaire.

Les fuites des contrevenants vers l'autre côté de la frontière sont une échappatoire tentante qu'une collaboration visible tend à dissuader.

Les marchés frontaliers et les droits de passage aux frontières sont également des sources potentielles de frustration pour les collectivités qui perçoivent les taxes. Sans dialogue et concertation entre les collectivités vers l'intérêt commun, le risque est grand de considérer que la prospérité de l'un se fait au détriment de l'autre.

Un long apprentissage

Si l'intérêt est grand, et l'opportunité de mieux régler les conflits, voire d'anticiper ceux à venir est évident, il faut reconnaître que c'est une pratique encore nouvelle pour les collectivités. Habitues à gérer le quotidien déjà lourd, élevées dans une forme de fierté nationale qui, légitime, pourrait cependant omettre les liens de voisinage ancestraux, les collectivités avancent prudemment sur ce dépassement de cadre ordinaire.

La convivialité est de mise, mais il faut une réelle volonté politique pour qu'un lien de confiance et de collaboration tiennent ces liens face aux crises, petites et grandes.

L'exemplarité des autorités locales est déjà une réponse et un exemple pour les citoyens ; un gage de crédibilité aussi.

M. Ahmed Hamza OULD HAMZA
Président de la Communauté urbaine de Nouakchott (Mauritanie)

Chers amis,

En 2011, le monde comptait près de 44 millions de réfugiés dont 27,5 millions de personnes déplacées internes. Si 80% de ses personnes réfugiées se trouvaient dans les pays en développement, ils étaient, en 2009, 11 millions installées en Afrique Centrale et de l'Est.

En termes de coûts financiers directs et indirects, la facture des conflits armés s'élèverait annuellement à près de 18 milliards de dollars pour l'Afrique et lui auraient déjà coûté plus de 300 milliards depuis 1990.

Tous ces chiffres ont mis sérieusement à mal le développement de l'Afrique empêchant notre continent d'offrir à ses populations un nombre incalculable d'hôpitaux, d'écoles, d'infrastructures de base et autres services essentiels (eau, assainissement, voirie,...) ; handicapant nos investissements dans les transports et les communications (routes, chemin de fer, nouvelles technologies de communication...) ; nous empêchant de soutenir encore plus notre entrepreneuriat économique ; nous condamnant à faire vivre plus de 47% de nos 800 millions de concitoyens dans la pauvreté.

En effet, en comparaison avec les pays en paix, les pays africains en conflit ont en moyenne : 50% de plus de mortalité infantile ; 15% de personnes sous alimentés ; 12,4% de nourriture en moins par personnes, 20% de plus d'analphabétisme des adultes ; 2,5 fois moins de médecins par patient et une espérance de vie réduite au minimum de cinq ans.

Imaginons l'Afrique sans ses tumultes internes, sans ses mauvaises réalités, alors que son taux de croissance économique s'approchait de 5 % en 2010, était pas loin de 4 % en 2011 et sera a priori de 5,8 % pour 2012 ; une Afrique dont ses échanges mondiaux sont en expansion, notamment avec les pays émergeant comme la Chine, l'Inde et le Brésil ; une Afrique avec un PIB en croissance, une urbanisation rapide de ses populations qui se conjugue avec une croissance des classes moyennes et moyennes aisées, moteurs de la consommation interne du continent et donc sa croissance économique. A ce sujet, le rapport 2011 sur le progrès de l'Afrique réalisé par l'Africa Progress Panel (présidé par Kofi Anna) estime qu'en 2015 plus de 210 millions d'africains feront leur « *entrée sur la marché des biens de consommation* ». Le même document estime que le PIB commun de l'Afrique sera de 2600 milliards de dollars en 2020 et les dépenses de consommation atteindront « *un total de 1400 milliards de dollars* ».

Par ailleurs, selon les projections de l'Institut National des Études Démographiques (INED-France), le continent africain accueillera en 2100 (c'est-à-dire après demain) près 3,6 milliards de personnes sur les 10 milliards que comptera la planète. La majorité de ces derniers vivront en ville. Source évidente de possibles de tensions politiques et sociales, cette croissance démographique et urbaine en Afrique doit nous interpeller dès aujourd'hui. Car c'est maintenant que nous devons nous préparer à ce scénario et apporter, ou tout du moins dessiner, les solutions de demain.

Comment ?

Pour répondre à ses défis, l'Afrique ne doit pas qu'exporter mais aussi et surtout produire sur place et développer ses marchés nationaux, régionaux et continentaux. Cela implique d'attirer les investissements étrangers, d'inciter les acteurs économiques africains à investir chez eux, de développer notre système d'éducation et de formation professionnelle, de mettre en place une gouvernance démocratique qui régule les tensions sociales et sécurise, par ailleurs, les activités économiques de petites, moyennes ou de grandes ampleurs.

Pour cela plusieurs conditions centrales sont nécessaires, nous dit le dernier rapport de la BAD sur la stratégie de développement urbain en Afrique :

- Il faut en finir, ou en tout cas, atténuer fortement les sources et l'ampleur des conflits intra africains ;
- le renforcement des investissements dans les infrastructures et services de bases comme ceux liées aux énergies, transports, communications s'avère incontournable ;
- le développement du secteur privé est une condition sine qua none, ce qui passe par une sécurisation des investissements et des activités économiques ;
- la bonne gouvernance (ou gouvernance démocratique) des affaires publiques, notamment en milieu urbain qui accueillera près de 60% des 2 milliards d'africains en 2050, devient un enjeu essentiel.

Et c'est ici que se situe la valeur ajoutée des villes africaines et de leurs élus dans le processus de prévention et de gestion de crise des villes africaines : moteurs de la croissance africaine ; fournisseuses de services de base pour une population de plus en plus nombreuse et économiquement active ; aménageurs de leur périmètre urbain dont l'impact est à l'échelle de leur territoire, de leur région voire de leur pays ; promotrices d'initiatives privées sur leur terroir humain ; et enfin militantes pour l'amélioration du climat des affaires dans leur pays... les villes africaines, de par leur centralité politique, économique et stratégique, possèdent tous les atouts pour apparaître comme un acteur institutionnel central à la prévention des conflits en Afrique. Car ces éléments de centralité urbaine doivent être perçus comme des atouts et non comme des contraintes, nous dit le rapport Africapolis menée par l'AFD au cours des deux décennies passées.

Alors comment devons-nous faire pour participer davantage à la prévention des conflits puis à leur gestion si nécessaire ? Cinq pistes me semblent intéressantes à développer :

- L'établissement et/ou le renforcement de **partenariats stratégiques entre les villes capitales** au niveau national et/ou régional **et villes secondaires/intermédiaires** d'un même territoire national (plus de 1500 villes de plus de 10 000 habitants en 2020 en Afrique de l'Ouest) semble constituer un élément stratégique clé. Pour ce faire, le rôle des associations nationales d'élus locaux est central. Entre les villes-capitales « portes d'entrée de la mondialisation des territoires » (Africapolis) et celles, « urbanisées par le bas » à l'échelle d'une migration locale du monde rural, il s'agit de mettre en place une interface entre une économie globale et une l'économie locale, structurée autour de projets concrets de partenariats culturels (festivals, promotions des cultures et artisanats, aménagements de sites...), socioéconomiques (soutien à la production et à la mise en place de circuits de commercialisation des produits locaux, renforcer le lien producteurs/consommateurs, mis en œuvre de programmes communs de développement touristique, accès commun à la santé et l'éducation...) et de développement local réciproque (voirie, infrastructures communes eaux et assainissement, aménagement de zone économique...).
- Dans le même état d'esprit **la coopération entre les villes africaines**, notamment celles frontalières, doit être promue via l'établissement de projets concrets d'échanges de savoirs et savoir-faire et de soutiens mutuels au développement local dont les populations, via leurs associations, doivent être un acteur clé au même titre que les élus, les entrepreneurs, les artistes, les universitaires... **Brefs, créer un ERASMUS des villes et régions africaines** au profit de la diversité de leurs acteurs sociaux et économiques me semble être une idée à développer. Portée par Cités et Gouvernements Locaux Unis Afrique (CGLU/A) avec l'appui de l'AIMF, de l'OIF et d'autres partenaires et bailleurs tels que l'UE, la concrétisation de ce projet, que les villes africaines pourraient cofinancer en partie, participera sans aucun doute sur le moyen et long terme à l'atténuation des conflits locaux et régionaux. Des liens se tisseront, des intérêts se conjugueront, de partenariats fort s'établiront qu'il sera difficile de remettre en cause par la suite.
- Le **développement d'une coopération décentralisée Nord/Sud - Sud** entre les gouvernements locaux du Nord et ceux du Sud prend ici tout son sens. Certes, pour prendre l'exemple de Nouakchott, nous sommes entièrement satisfaits de notre partenariat avec la Région Ile de France. Mais lorsqu'au cours de nos différents entretiens avec les élus de la RIF, surgit l'idée, poussée par ses partenaires

africains, d'agencer une coopération triangulaire entre Nouakchott, Dakar et Bamako reposant sur des actions communes à mener au profit de nos populations, nous ne pouvons que nous réjouir de l'accueil favorable qui en a été faite par notre partenaire français.

- La **coopération entre les autorités locales et les gouvernements centraux** semble incontournable pour créer les conditions d'un développement humain et institutionnel reposants sur une coopération entre des acteurs institutionnels et politiques différents mais animés par des intérêts communs bénéfiques à tous : stabilité du pays, lutte contre la pauvreté, régulation des tensions sociales,... Cette suggestion, si évidente, constitue pourtant souvent un élément important de blocage qui concoure à la création de situations de crise dans un pays lorsque son application est oubliée ou peu concrétisée.
- Enfin, nous élus locaux, il nous incombe **d'administrer notre ville dans le cadre d'une gouvernance démocratique** favorisant son développement et sa cohésion sociale. Cela repose sur :
 - o la reconnaissance de la diversité culturelle, sociale, économique, religieuse, ethnique des citoyens/acteurs urbains de et dans la ville ;
 - o la mise en place de modalités de participation sociale à une citoyenneté urbaine. Pour Nouakchott cela passe par la promotion d'un Comité de Concertation Locale à l'échelle des 9 communes de la ville, la mise en place d'un observatoire urbain pluri acteurs (élus, autorités centrales et déconcentrées, société civile...) et un appui important aux acteurs sociaux.
 - o la fourniture de services essentiels (école, santé, eau-assainissement, voirie...) pour les populations via le budget municipal lorsque c'est possible et en tout cas avec le soutien financier et technique des autorités centrales et ses services déconcentrés, celui des bailleurs de fonds internationaux et la participation des citoyens ;
 - o la gestion transparente de la ville par une communication de son budget, de son utilisation et des résultats obtenus ;
 - o un investissement majeur dans le champ socioculturel pour développer un « mieux vivre ensemble » au sein d'une même citoyenneté territoriale.

Voilà, chers Amis ce que je voulais partager avec vous en quelques mots.

Je vous remercie.

Intervention de l'Association des Maires du Sénégal

L'espace urbain est un espace partagé d'activités, un espace partagé d'hommes et de femmes venus d'horizons divers, un espace partagé de flux et mouvements dans un sens et dans un autre, un espace partagé de styles et de modes architecturaux, un espace partagé d'habitat, un espace dont il faut créer l'harmonie, dont il faut aplanir les aspérités, dont il faut gommer les conflits.

Tâche ardue, pour les Maires et les Élus locaux que nous sommes, que d'aboutir à bâtir et à instaurer dans cet espace un climat de paix, de dialogue et de concorde. Par delà l'espace urbain, par delà la ville, ce sont nos espaces nationaux et régionaux qui doivent être apaisés.

En effet le thème retenu pour cette Assemblée générale de l'AIMF nous amène à poser la problématique de l'unité nationale dans nos pays en Afrique, où cohabitent des ethnies différentes et des modes particuliers d'expression culturelle.

En effet, cette question fondamentale est bien souvent occultée ou ignorée, sous prétexte qu'il ne faut pas perturber la cohésion nationale, qui doit rester un objectif. Oui, mais cet objectif peut être précarisé, du fait de comportements et/ou de politiques tendant à marginaliser des groupes, surtout dans ce qui constitue les caractéristiques de leur identité profonde.

Il est clair que dans une volonté d'asseoir les bases d'une Nation, le premier mouvement, la première démarche facile et commode, c'est de pousser à l'uniformisation, pour faire émerger une « identité sénégalaise » ou une « identité ivoirienne ».

Il importe cependant de bien savoir analyser ce genre de situations. Et c'est là que peut s'offrir un autre chemin, plus difficile, mais plus exaltant et porteur, qui est d'accepter la diversité, au lieu de l'uniformisation, comme facteur d'enrichissement d'une Nation, et surtout comme élément d'une plus grande « assumption » de son identité nationale, à partir du moment où sa propre particularité est respectée et considérée comme partie intégrante du tout national.

En fait, il s'agit de s'engager dans des politiques et des conduites plus aptes à assurer une bonne expression culturelle diversifiée dans le pays, tout en préservant cette volonté de vie commune qui doit être l'objectif à consolider.

Il y a une harmonie et une adéquation à trouver entre la nécessité de l'unité et de la cohésion nationale d'une part, et la richesse et la diversité de nos expressions culturelles d'autre part. Quelqu'un disait « pour aimer son quartier, il faut aimer sa maison et sa famille, pour aimer sa ville ou son village il faut aimer son quartier, pour aimer son pays il faut aimer son village ou sa ville, et aimer sa région. »

Toute la problématique est là, dans la recherche du bon équilibre entre le local et le national, entre le particulier et le général. Toutes les grandes nations comme les États Unis d'Amérique, la Suisse, la France, se sont bâties sur des bases d'abord locales pour converger vers la fondation d'un État central, d'un commun vouloir de vie commune. Cela ne s'est pas toujours fait sans heurts, mais au bout du compte, l'acceptation de l'autre dans ce qu'il est, et le respect des valeurs qu'il porte auront été le gage du succès du projet national.

Les différentes crises et conflits que nous vivons en Afrique et dans notre sous-région de l'Afrique de l'ouest trouvent une grande partie de leur explication dans la gestion appliquée à ces réalités vécues.

Or, en Afrique de l'ouest, nous avons à notre disposition un levier puissant, efficace et encore très vivace pour cela, c'est le cousinage ou la parenté à plaisanterie entre ethnies différentes ou patronymes différents. Il faut cultiver encore plus ce mécanisme social régulateur.

Si j'ai évoqué les situations au plan de l'espace national, c'est que bien souvent, nos villes sont le résumé et le condensé de la problématique posée. Il est à cet égard intéressant d'analyser certaines dynamiques qui y cours à travers quelques exemples particuliers et révélateurs qui peuvent aider les élus locaux que nous sommes à mieux appréhender les phénomènes de dialogue et d'interactions développés par nos populations.

En effet l'urbanisation et le brassage des populations favorisent les unions interethniques. Dès lors, de façon consciente ou inconsciente, des pratiques de langues s'observent dans les ménages avec parfois des situations assez bizarres. Le registre de choix de langue(s) pour se parler au sein du couple et des ménages peut être très étendu. En effet, en plus du choix possible de la langue du mari ou de la femme, le couple peut aussi choisir de se parler dans une autre langue qui n'est ni celle du mari, ni celle de la femme. En outre le choix de la langue peut varier selon les situations. En cas d'enfants et/ou d'autres personnes dans le ménage ou la cellule familiale, le père peut leur parler dans une langue qui n'est pas celle que la mère utilise à leur égard.

Le voisinage joue aussi beaucoup dans les stratégies développées pour les choix de la langue de communication dans le quartier ou au marché par exemple.

De telles situations doivent nous aider à trouver des mécanismes de dialogue dans l'espace urbain, en combinant des mécanismes traditionnels et des mécanismes modernes.

Ainsi le cousinage ou parenté à plaisanterie très répandu dans notre sous-région ainsi que les correspondances patronymiques d'un pays à l'autre, sont un moyen efficace de prévention traditionnelle qui pourrait être appliqué.

Les mécanismes sociaux traditionnels de gestion des conflits potentiels et réels peuvent servir, moyennant des adaptations, de leviers pour prévenir ou résoudre des cas de conflits. On peut citer à cet égard les stratégies et alliances matrimoniales, la division du travail au sein des groupes constituant la société, les avantages et restrictions liés à tel ou tel segment du groupe, etc.

Il en est de même concernant les mécanismes du « serment » et des rituels de repas pris ensemble. De ce point de vue « la symbolique de la cola » mangée en commun comme élément sacralisant d'un accord, peut prendre les contours actuels d'un déjeuner médiatisé, d'une déclaration conjointe ou d'une conférence de presse commune.

Il s'agira au final d'examiner l'inspiration qui peut être tirée de la tradition comme vivier de pistes de solutions au moment où les mutations en cours dans nos pays et nos sociétés engendrent des conflits parfois très difficiles à résoudre.

Le contexte urbain africain qui nous intéresse plus particulièrement est caractérisé par une diversité ethnique et culturelle. On peut y faire le constat vivace de mécanismes de survie des groupes minoritaires. Ainsi par exemple à Dakar, différentes associations de type ethnique ou villageois se sont créées avec comme but principal avant tout d'organiser une solidarité protectrice qui permet d'exister dans un milieu urbain parfois hostile. Il en est ainsi des associations de ressortissants de villages de Casamance, ou des associations de l'ethnie Manjak par exemple à Dakar. Ces mécanismes de survie, loin de faire de certains groupes ethniques des sortes de sociétés parallèles sans imbrication avec les autres, mais au contraire il leur permet de mieux s'intégrer dans la société, de mieux contribuer à la diversité, à la beauté et à la richesse de nos cultures dans les espaces urbains.

A cet égard on peut donner en exemple la ville de Ziguinchor dont je suis le Maire, qui a su mettre en place et faire vivre un espace multiethnique, multiculturel, et multiconfessionnel, où tout le monde cohabite en parfaite harmonie, dans le respect mutuel et la bonne connaissance de l'autre.

Vers le début des années 80, un auteur américain disait « *for the nation to live, the tribe must die* », et beaucoup de personnes pensaient qu'avec le phénomène d'urbanisation, les particularismes allaient disparaître, qu'on allait assister à une forme d'homogénéisation des identités, qu'on allait tous être les mêmes. Mais on se rend compte que la plupart des conflits que nous avons connus vers la fin du 20^{ème} siècle ont une connotation identitaire. Ces mêmes auteurs arrivent à la conclusion suivante : « *ce que les pères oublient, les petits fils se le rappellent* », pour montrer comment, dans un contexte d'immigration, les troisièmes générations font recours à leur culture d'origine. Le propre de l'Afrique, c'est la diversité, une diversité qu'il faudra accepter, respecter, et s'en accommoder.

L'attitude juste, à mon avis, doit être une attitude générale de tolérance de la diversité, d'acceptation de l'autre dans sa différence. C'est le meilleur gage pour instaurer une culture de paix et de tranquillité sociale.

De façon plus moderne, il est important que la ville aménage des espaces de convivialité et de dialogue. Par ailleurs, la configuration des voies de circulation, les modes d'occupation foncière doivent être conçus pour éviter les conflits.

Bien souvent le Maire (ou l'autorité locale) doit arbitrer, décider en dernier ressort. Pour le faire à bon escient, il doit passer par une action de fédération de ses concitoyens par un dialogue permanent, en dépassant les clivages classiques entre pouvoir et opposition, entre idéologies, entre religions et croyances, pour une démocratie réellement vécue, notamment dans les mécanismes de prise de décision.

En effet, les citoyens ne peuvent plus se contenter d'un rôle de consommateurs de programmes, ils doivent et ils veulent être des actionnaires de la chose politique. La démocratie de la représentation et des processus électoraux, doit être complétée et enrichie par une démocratie de la participation et des processus de concertations et de dialogues citoyens permanents.

C'est à ce prix aujourd'hui que nos villes seront des espaces de dialogue et de paix.

Atelier 2

Les acteurs locaux (femmes, jeunes, médias, migrants, secteur privé)
dans la prévention des conflits, la réconciliation et la consolidation de la paix

Préambule

Le thème « Villes, Dialogue Interculturel et Paix » est la réponse aux situations de déséquilibres et de désordres que les conflits génèrent. Ville parce qu'elle est la pierre angulaire de l'action, Dialogue interculturel comme moyen fort de résolution et Paix comme résultat durable. Beaucoup a été réfléchi, dit, écrit sur les causes et les effets des crises. Le temps semble venu, au terme d'un round de conférences internationales organisées par le Secrétaire permanent de l'AIMF sur ces problématiques, de passer **des maux de la guerre aux mots de la paix**, en cultivant les interrelations qui produiront de la cohésion sociale, source de démocratie, de progrès, de liberté.

L'atelier 1 traite spécifiquement du rôle des élus locaux et des leviers d'action qui peuvent faire bouger les lignes. Il s'appuie sur les recommandations des travaux réalisés depuis 2003 ainsi que sur les communications du Grand Témoin et des Panélistes de l'Assemblée générale.

Le guide de l'AIMF sur la gestion de la diversité et la prévention des conflits qui sera présenté en plénière à la fin des ateliers représente la somme des recommandations montrant les voies et moyens d'améliorer significativement et durablement la gouvernance sociale et démocratique des villes.

Les références sont les mêmes pour l'atelier 2, complémentaire du 1, dans la mesure où le rôle des élus locaux est étendu ici aux autres acteurs de la commune, susceptibles d'être associés aux problématiques du générique. **Il s'agit d'unir des forces sectorielles éparpillées pour obtenir une puissance résultante, dont l'énergie sera démultipliée.**

Le titre de l'atelier vise les situations où il est urgent d'agir, avant que les conflits ne surviennent, pendant les événements, après qu'ils aient pris fin. Comment faire pour prévenir, traiter, réparer, consolider.

Les forces en présence

Si les élus locaux sont des acteurs majeurs, d'un point de vue institutionnel et opérationnel, ils ne sont pas les seuls. Les organisations de la société civile forment une catégorie bien connue des Bailleurs de fonds qui leur accordent des crédits substantiels pour gérer des projets humanitaires et de développement local. Il s'agit le plus souvent d'ONG internationales ayant une représentation résidente dans la ville.

Mais il y a d'autres acteurs locaux, réels ou potentiels, activés ou pas, qui jouent ou peuvent jouer un rôle dans les domaines ciblés :

- les groupements d'hommes, de femmes, de jeunes - qui s'investissent dans la délivrance de services, l'apprentissage des métiers de base, le sport, la culture, le petit commerce (ONG ou ASBL) - créateurs de tissu social
- les groupements ou coopératives d'artisans, commerçants, producteurs, éleveurs, pêcheurs qui forment le tissu économique et participent à la vie de la cité, en organisant la valorisation de leur savoir-faire, l'organisation des filières de marché
- les autorités traditionnelles – royaumes, chefferies, assemblées de sages, notables, marabouts, sorciers
- les autorités religieuses
- les partis politiques et les syndicats, également présents, parfois en nombre conséquent

Toutes ces autorités, dont le rôle ne doit pas être méconnu, jouissent bien souvent d'un prestige certain et d'une reconnaissance populaire. **Leur emprise sur les habitants est un facteur que les Maires sont amenés à considérer pour que leurs décisions soient l'aboutissement d'un processus de consultation, où la palabre a toute sa place.**

Le monde de l'éducation est également présent dans la ville, de la maternelle à l'université. Ses représentants ont une tâche essentielle à assumer. Comment ré-enchanter la citoyenneté par le sentiment d'appartenance à la même société. Si l'école s'occupe de l'enfant, les adolescents sont parfois les « oubliés par défaut ». Or, il est capital pour réussir de former les jeunes afin qu'ils deviennent de futurs citoyens, engagés et heureux de participer à la vie de la cité. Un investissement à retour payant. Les activités en lien avec le sport, les arts, le tourisme, la communication sont à encourager.

Objectif de l'atelier

L'observation renseigne sur le fait que des initiatives sont prises, que des réalisations s'en suivent, sans qu'elles ne convergent entre elles, conséquence d'une compétition sans règles, d'une concurrence sans objectif, à l'échelle territoriale.

Comment passer du sectoriel à l'universel local, comment mettre ensemble ces acteurs en les fédérant autour d'un socle de valeurs et de principes, pour créer des synergies qui feront communiquer les passerelles entre elles vers des objectifs collectifs intéressant l'ensemble de la communauté.

Enjeux à gagner, défis à relever. Le challenge est de taille. Il implique toutes les forces vives de la commune qui doivent agir de façon concertée et coordonnée pour réussir.

Dans le fond, la question n'est pas, au nom d'un idéal de démocratie, de prévenir systématiquement les conflits, mais d'apprendre à les gérer et à leur donner un caractère non violent.

Éléments de méthodologie

La mise en place d'un cadre démocratique implique des exigences conceptuelles de compétence, de compétition et de dialogue (débat contradictoire, remise en cause de ses propres opinions, acceptation des différences) ainsi que des exigences fonctionnelles (participation des citoyens, légitimité des gouvernants). L'effectivité de la démocratie sociale est au cœur du processus.

L'intégration régionale, en termes de libre circulation des personnes et des biens, de droit d'établissement et de résidence, n'a pas produit les effets escomptés, du fait d'une politique de réglementation voulue « par le haut », au lieu de s'ouvrir et de partager « par le bas » en touchant les populations au plus près de leurs activités quotidiennes. Les acteurs locaux disposent là d'un contre exemple à inverser dans le sens ascendant.

Le dispositif conceptuel pourrait se résumer à :

- Identifier les acteurs
- Réussir à les rassembler pour expliquer, accompagner, illustrer
- Retenir des idées simples en isolant les points sensibles, porteurs
- Définir les moyens, rythmes et occasions d'échange
- Adopter une stratégie opérationnelle et un plan d'action
- Planifier et trouver les financements

Mais la réalité prouve que s'il est plutôt simple de répertorier les acteurs et les leaders (la chaîne des maillons), les autres tâches relèvent d'une volonté d'aboutir, de constance et de persévérance dans l'action, car si les effets des crises peuvent être résolus, les causes originelles quant à elles peuvent

subsister tant qu'elles n'auront pas été traitées par toutes les parties prenantes. **La réconciliation ne va pas de soi. Jeu des agresseurs et des victimes, de la vengeance et du pardon, de l'acceptation des différences dans le regard de l'autre.**

Dans tout dispositif de mise en œuvre, **l'étape de suivi évaluation doit être un rendez-vous périodique du constat**, de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire. **La technique de la gestion axée sur les résultats est recommandée**, car son cheminement est logique de la source même jusqu'aux résultats, en traitant toutes les étapes intermédiaires ; cf. le guide de la GAR produit par l'AIMF.

Les questions en suspens...

- Comment s'y prendre, dans quel ordre, avec qui ? (stratégie)
- Comment combler le déficit de responsabilisation citoyenne ? (contrat social)
- Quels sont les besoins nés des conflits, en matière de prévention, gestion, réconciliation, consolidation ? (Sécurisation par le logement, la circulation, l'alimentation, l'hygiène, les services de base, l'éducation...) (contenus)
- Convient-il d'organiser les États Généraux de la Culture (Forum universel des Cultures) pour créer un événement rassembleur, fondateur qui servira de socle aux actions futures ? en utilisant l'outil FFOM pour aller du diagnostic aux opportunités
- Quelles instances ?
- Faut-il créer en priorité une entité paritaire de concertation et de coordination, puis selon les besoins et les initiatives (il ne s'agit pas de multiplier les instances mais d'avoir le choix) :
 - ✓ Une Commission communale vérité, dialogue, réconciliation
 - ✓ Un Comité technique et scientifique, élargi aux universitaires, chercheurs
 - ✓ Un Conseil Urbain de la Culture
 - ✓ Un Conseil Interculturel de la ville (cf. ville de Québec)
 - ✓ Un Comité de lutte contre le racisme, les discriminations (cf. Québec)
 - ✓ Un Centre opérationnel d'urgence (cf. plan ORSEC)
 - ✓ Des comités thématiques (la question foncière...)
 - ✓ Un Comité d'éthique et de déontologie pour une charte des valeurs (humanisme, tolérance, respect, la tradition, les rites...)
- Quel espace physique mettre à disposition pour faciliter les rencontres, pour créer un lieu commun de retrouvailles ?
- Quelles actions prioritaires engager ? quels challenges proposer ?
- Quelles formations cibler pour le renforcement des capacités ? (Aménagement du territoire, urbanisme, solidarité et développement social, gestion & management des organisations....)
- Quels moyens / outils utiliser (guichets uniques simplifiés, cartes des zones sensibles, des risques potentiels)

L'une des grandes questions qui se pose concerne les alliances et les partenariats. Si la mise ensemble des acteurs locaux semble pouvoir se résoudre dans la concertation et la réciprocité, le choix des entités extérieures à la sphère municipale doit se faire dans une logique d'appartenance et de compétences. L'AIMF est dans cette approche une autorité de représentation qui s'appuie sur un réseau d'experts qualifiés dans un environnement international. AIMF Tribune, AIMF médiatrice sont les arguments de rapprochement pour les Maires francophones qui, s'appuyant dorénavant sur l'ensemble des forces vives de la commune, augmenteront leurs chances de réussir la bonne gouvernance de leurs collectivités pour aller vers le mieux-vivre ensemble.

Les premières actions du rassemblement sont essentielles pour la suite du programme. Le choix des options peut varier d'un environnement à l'autre, au nom de la flexibilité et de l'adaptabilité. Avoir quelque chose à dire, à proposer, ne suffit pas tant la façon de le faire va imprimer son impact sur les participants. Des techniques d'animation de groupe existent. Elles contiennent des principes et des règles (les règles d'or du bon animateur !). La pédagogie scolaire qui privilégie la relation maître – élèves doit être systématiquement écartée pour faire place à l'andragogie adaptée aux rapports entre adultes,

sans hiérarchie, ni pouvoir. Chacun s'exprime en son nom. Le modérateur assure le bon déroulement de la rencontre.

Expérimentation

La ville – atelier, laboratoire d'expérimentation, une idée de recherche – action qui permettrait d'oser davantage et de tester avant d'appliquer.

Et pourquoi pas instaurer un indicateur « risque ville » qui serait mesuré par des paramètres en lien avec l'institutionnel, le juridique, le social, l'économique, le sécuritaire dont la moyenne des valeurs définirait le classement dans la liste des villes du pays. Initiative de l'AIMF !

Rejoindre ou participer à créer une communauté de pratiques sur les thématiques de l'AG permettrait de profiter de l'expérience des autres communes et d'échanger sur les voies et moyens les plus appropriés pour atteindre les objectifs.

Les contributions des participants à l'atelier 2 ne manqueront pas d'enrichir les travaux déjà réalisés et se retrouveront dans les recommandations du rapport général.

**CULTIVER LES FONDEMENTS EFFICIENTS, VALORISATEURS ET CONCRETS
POUR LE DIALOGUE INTERCULTUREL ET LA PAIX**

I. Pourquoi et comment

Parce que le Dialogue Interculturel et Paix est affaire de tout le monde, il est important et essentiel de cultiver les fondements efficaces et concrets qui doivent être en même temps les éclairages et les dynamiques des acteurs et actrices au premier chef desquels sont les Autorités locales. Ces dernières, bien entendu, sont appelées à jouer le rôle fédérateur, de leviers d'action, de mobilisateurs et d'animateurs de tous les acteurs locaux. Cela s'impose eu égard aux réalités et en tenant compte des contextes et de ce que nous vivons dans les différents pays que ce soit ceux ayant connu des conflits ouverts ou encore ceux laissant ou non apparaître des signes de crises, des germes des tensions qui existent toujours du fait des mutations que connaissent toutes les sociétés quelles qu'elles soient. La Paix dans toutes les sociétés est une construction permanente demandant de ce fait toutes les attentions suivies et perspicaces.

Il faut, pour arriver à des résultats positifs et profonds, des bases sûres et durables pour asseoir et consolider la paix, pour arriver à la prévention des conflits et à l'alerte précoce, pour mobiliser « les acteurs locaux - femmes, jeunes, médias, migrants, secteur privé- dans la prévention des conflits, la réconciliation et la consolidation de la paix ». Cela exige, des acteurs et des actrices, une bonne dose de connaissances et de sagesse et s'analyse dans les qualités humaines et techniques permettant de saisir les questions d'intérêt général avec le sens profond de la chose publique, de l'ouverture vers les autres et d'appel de leurs expériences. Il pourra ainsi être possible de s'éloigner des blocages nourrissant des incompréhensions qui sont souvent à l'origine des tensions, des conflits entraînant des victimes entre les membres d'une même famille. En éliminant les blocages on crée les conditions d'une atmosphère saine où règne la culture de l'intérêt général, du dialogue-partage éloignant des états partisans, égoïstes et permettant d'embrasser et de défendre par des actes pertinents la cause républicaine et démocratique.

Tout ceci appelle à se situer dans les positions des questionnements où, entre autres on est amené à se demander ce qui se trouve à la base des crises, des conflits ouverts, violents et souvent des plus meurtriers que l'on a connus dans bien des pays. On doit aussi s'interroger pour savoir et comprendre ce qui, potentiellement, menace la paix ou réduit les possibilités de réconciliation quand il y a eu conflit. Tout cela ne peut être évacué, on ne peut fermer ni les yeux, ni les oreilles dans la recherche de l'aboutissement positif du dialogue culturel pour la paix.

II. Prendre conscience du poids des héritages ancestraux et des États partis uniques et des traditions religieuses

En effet, dans bien de pays et notamment ceux, francophones et plus particulièrement africains, qui nous intéressent au premier chef, les héritages des États partis uniques sont encore très présents et vivaces dans la vie des personnes physiques et des institutions africaines. Plus que cela les héritages culturels ancestraux suivant les communautés ne sont pas transcendés ou n'ont pas été étudiés, élaborés pour être acceptés et appropriés comme richesses, comme ressources à partager par toute la communauté nationale. Il en va de même des religions car les principes de dialogue à travers des activités et des actions concrètes menées sur le terrain par des croyants des différentes confessions ne

sont pas encore de mise. Plus que cela, on assiste de plus en plus à des ruptures au sein même d'une religion avec ainsi le développement des branches autonomes développant des lectures particularisantes des textes sacrés au sein des confessions qui étaient jadis solides dans leurs manifestation et expression comme entités fortes. De nombreux espaces de cultes naissent, se construisent avec des dirigeants qui ne sont pas toujours dans la voie traditionnelle... Il faut tenir compte de cela car les mobilisations au non de la foi peuvent aboutir au meilleur comme au pire suivant les prédications et les lectures qui sont faites des textes sacrés ou de la Parole de Dieu. Ceci est valable au sein de toutes les religions et plus particulièrement le christianisme qui occupe une place importante dans les pays qui nous intéressent.

S'agissant de l'Islam, nous assistons à des lectures de plus en plus diverses et orientées de l'élément unificateur fondamental partagé par tous les croyants qu'est le Coran éclairé quand il le faut par les Hadiths qui sont des Pratiques suivies par le Prophète (PSL) donnant naissance à des Traditions touchant tous les aspects de la vie humaine. Parce que l'Islam ne connaît pas une structure hiérarchisée forte et centralisée avec ses contraintes, nous assistons à d'autres évolutions où interviennent des influences extérieures de plus en plus grandissantes et remettant en cause les identités, les personnalités qui, dans l'Islam n'ont jamais été remises en cause dans leurs riches et positives particularités. Il y a ainsi, de plus en plus, tout en se réclamant du même Texte Sacré- le Coran- des éclosions des voies de lecture, d'interprétation, d'approches avec différents courants qui ne peuvent que contribuer à réduire ce qu'il y a de fort et de profond dans l'idée de la UMMA, d'ensemble, de la grande famille humaine. On va assister ainsi à l'accroissement des sources des tensions, des conflits.

Ces évolutions ne doivent pas être évacuées mais, au contraire, constituer une source des préoccupations devant aboutir à la mise en place des institutions d'éducation, de formation qui intègrent les richesses culturelles locales, les particularités exprimant les personnalités, les identités qui doivent se retrouver en éloignant des fanatismes, des extrémismes qui, souvent, ne disent pas leurs noms.

III. Pour un dialogue concret : nécessaire formation et préparation des autorités locales et des acteurs et actrices locaux

Les autorités locales et autres acteurs et actrices locaux ou venant de l'extérieur, doivent ainsi être préparés pour jouer le rôle essentiel qui leur incombe dans le processus du dialogue culturel que nous voulons concret pour la paix. Dans cette merveilleuse entreprise car c'est ainsi qu'il faut comprendre cette démarche et œuvrer pour qu'il en soit ainsi, les femmes, les jeunes, les médias, les migrants, le secteur privé doivent être des partenaires parties prenantes de premier rang. Pour cela, il faut tout un programme de travail et des méthodes rationnelles appropriées car il est question d'arriver à des mutations profondes dans les esprits, dans les mentalités et les comportements.

IV. Interpellés par les crises connues par certains pays dont la Côte d'Ivoire, que faire ?

Les exemples du rôle joué par les autorités locales en Côte d'Ivoire sont très intéressants car nous interpellent pour savoir comment on en est arrivé à cette situation de crise et comment est-ce que l'on peut éviter cela dans d'autres pays au moment où montent des courants communautaires, religieux revendiquant des identités dans un continent où les États sont construits en partant des territoires, des populations qui connaissaient des spécificités, des expressions de souveraineté souvent très ancrées dans des territoires et pour des populations données. Ceci donnant naissance à des pratiques et des valeurs qui ne vont pas être pris en compte et, de ce fait, ne marqueront pas profondément les institutions démocratiques, républicaines qui ont vu le jour avec les nouveaux États et qui s'étaient développées dans d'autres contextes. Les affirmations des identités, les réclamations des personnalités à travers des contestations sont liées à l'absence des racines historiques culturelles identitaires des Institutions.

Nous réalisons ainsi tout ce qui est à construire à travers le dialogue culturel pour la paix. C'est là l'une des grandes préoccupations qui doivent retenir l'attention au sortir de nos assises. De là l'importance de la préparation et des acteurs et actrices à différents niveaux et des autorités locales. Sans se limiter à relever ce qu'ils doivent faire, il faut faire ressortir comment ils doivent opérer en commençant par la connaissance des sources des conflits.

V. L'importance d'un noyau fort des populations citoyennes pées des valeurs acceptées et partagées et ouvertes

Du fait de l'exode rural, des migrants ou des phénomènes religieux, les conflits se développent plus encore à cause de l'absence d'un noyau fort des populations citoyennes anciennes, pées des héritages culturels forts, acceptés, partagés et attrayants pour les nouveaux venus, parce que donnant son identité et toute sa force à l'entité locale d'accueil de nouvelles populations qui arrivent avec d'autres habitudes, d'autres héritages et expressions culturels, d'autres pratiques religieuses. Tout n'est pas à construire mais il faut consolider ce qui existe avec ce qui est positif et avoir des ouvertures où d'autres éléments peuvent venir entrer.

VI. Créer et consolider des institutions de haut niveau académique en matière des recherches, de formation, d'éducation sur les valeurs distillées par les religions et par les héritages traditionnels

Oubliant les orgueils et les fiertés personnels, il faut qu'on en arrive à reconnaître que les problèmes naissent du fait de la non prévention, du manque de volonté politique forte, concrète, généreuse et ouverte. Pour y faire face, il faut des recherches conduisant à des éléments et des bases d'éducation, de formation en vue de l'affirmation de l'entité forte où chaque personne se reconnaisse et se sente partenaire partie prenante. Il doit y avoir des formules et des armes pour renforcer les solidarités interculturelles, religieuses et sociales

Les religions deviennent des sources des conflits, des risques quand il n'y a pas une lecture partagée des livres saints, de la parole de Dieu. Ceci se retrouve lorsque l'on est dans une même religion ou lorsque les religions d'origine abrahamique comme c'est le cas pour le christianisme et l'Islam en Afrique francophone partagent un même espace. Il doit être institué un dialogue concret s'analysant dans les activités et des réalisations communes sur les plans sociaux, économiques, culturels et cela d'autant plus facilement que, de conversion récente les populations ont très souvent des fonds ancestraux communs, partagés.

Il est important et essentiel de préparer les terrains pour le retour intelligent et sage aux fondamentaux qui caractérisent et les religions et les traditions ancestrales s'analysant dans la recherche du bonheur des membres de la société, de la communauté. Cette fois-ci la société et la communauté dans quelque pays où l'on se trouve, ont d'autres dimensions dans le nouvel État indépendant, républicain et démocratique.

VII. Le dialogue concret, les réalisations concrètes : les meilleures trames durables et profondes de la paix

L'aura des autorités locales, leur sollicitation sont liées au fait qu'ils sont, avant tout, dans un monde des besoins, voire des souffrances, des acteurs du concret, des questions quotidiennes importantes et souvent vitales que les populations connaissent et vivent sur le terrain. Le Gouvernement, le Ministre et les Directeurs dans les ministères et les services centraux sont souvent perçus de loin. Pour l'eau, pour la voirie, pour l'éclairage, c'est le Maire qui est directement interpellé. Après des décennies de centralisation, les pouvoirs centraux ont réalisé ou sont en train de mesurer leurs limites et limitations.

Alors on décentralise poussé aussi par les populations qui, de plus en plus exigeantes, veulent du concret, des résultats concrets, immédiats.

VIII. « Le nouveau contrat social », « le nouveau contrat républicain » : des impératifs face au défi que nous lancent notre commune humanité, notre commun et même environnement

Le renforcement du rôle des élus locaux tant sur le plan national que sur le plan international est lié à ces mutations. Ces deux scènes d'intervention, de vie et d'action ne sont plus du monopole des États, des sujets et acteurs de la société internationale qu'ils sont. Les Organisations non Gouvernementales, les différentes Associations humanitaires interviennent de plus de plus ; et plus encore toutes les entreprises économiques, financières, etc., menées par diverses institutions qui sont des plus déterminantes dans la vie des peuples. Le concret est à la base des mutations sociales, des exigences des peuples. Il faut consolider les autorités locales dans l'accomplissement des missions concrètes, comme artisans des trames de solidarité, de partage des richesses particulières. Tel est le grand défi.

Le défi exige « UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL », « UN CONTRAT RÉPUBLICAIN » où les partenaires internes nationaux et locaux et externes internationaux dans le cadre de la solidarité Internationale bien comprise seront engagés, en partenaires parties prenantes mettant au centre de tout l'être humain sans considération des frontières quelles qu'elles soient, mettant en avant notre commune humanité dans notre commun et unique environnement à aimer et protéger pour continuer à bénéficier des sources vitales saines qu'il distille.

Le Dialogue, qui est un **échange de propos entre deux ou plusieurs personnes**, peut être, et est, aussi **une discussion visant à trouver un terrain d'entente**.

Le Dialogue interculturel est donc cet échange de propos, cette recherche d'un terrain d'entente, ces contacts entre différentes cultures.

La paix, quant à elle peut-être, dans le cas en relation avec le thème, un état de concorde, un état d'accord entre les membres d'un groupe (l'AIMF par exemple) ou d'une nation (Gabon ou Côte d'Ivoire par exemple). C'est donc aussi vivre en paix avec ses voisins.

Ici, il est clair que la recherche d'un terrain d'entente, de contacts entre différentes cultures ou nations, **conduit inéluctablement à la paix** et, mieux, **est la garantie de la paix**.

Il y a cependant ce constat malheureux aujourd'hui de celui du nombre croissant des foyers de tension, de conflits larvés ou ouverts, de crises, notamment dans l'ensemble de notre continent. Les prévenir ou même les gérer positivement, et efficacement pourrait être, en grande partie, du domaine des responsables de ceux qui côtoient, qui vivent au quotidien avec ces groupes ou ces personnes en conflits latents ou déclarés, qui connaissent mieux leurs mentalités, leurs comportements, ce d'autant plus que, dans le cas du Gabon, les élus locaux sont relayés par les chefs de quartiers qui se retrouvent assez souvent autour de lui, ou s'il y a un quelconque problème ou une anomalie.

Dans le cas de Lambaréné, du 20 au 21 juillet 2011, le Maire entrant, Monsieur Michel AKOGHE, s'était rendu dans les 24 quartiers qui constituent l'ossature des deux arrondissements de la ville, pour prendre contact avec ses concitoyens, certes mais aussi et surtout écouter leurs préoccupations majeures, c'est-à-dire leurs doléances, et les inviter à échanger, **à dialoguer de façon permanente** : ce dialogue que permet la proximité élus/citoyens fait que les autorités locales soient au fait des situations au quotidien et peuvent donc prévenir ou gérer des situations à risques, pour garantir la paix.

La paix en effet, puisqu'elle est un état d'accord, de concorde entre les membres d'une groupe, est le don le plus précieux dans cette ville de Lambaréné, cosmopolite parce que ouverte à toutes les civilisations (Bantou, Judéo, Chrétienne, Animiste, Musulmane, Ouest Africaine, Asiatique, Européenne...), à toutes les coutumes. Ici donc cette recherche d'un terrain d'entente, ces contacts entre les différentes cultures, les différentes civilisations et coutumes, est la condition sine qua none pour la coexistence pacifique de la population de cette ville que le destin a placé à la croisée de plusieurs chemins.

Mme Clotilde MUTITA KALUNGA Adjointe au Maire de Lubumbashi (Rép. Dém. du Congo)

Je voudrais saluer l'organisateur en commençant par présenter les salutations du Maire de la Ville de Lubumbashi, Monsieur Jean Oscar SANGUZA MUTUNDA, mon titulaire, qui m'a personnellement mandatée pour représenter la Ville de Lubumbashi et toute sa population aux présentes assises.

Pour ceux qui ne connaissent pas encore la ville de Lubumbashi, celle-ci est une création coloniale, construite ex-nihilo : elle ne résulte pas de la transformation d'un ou de plusieurs villages préexistants. Elle est née de l'industrie minière par la volonté de l'Union Minière du Haut Katanga d'implanter à cet endroit sa première usine pour le traitement du cuivre près de la rivière Lubumbashi.

A sa création, la ville fut baptisée Élisabethville en hommage à la Reine Élisabeth de Belgique et fut reconnue officiellement par l'Ordonnance n° 20 du 16 juillet 1910. Lubumbashi acquerra le statut de ville par l'Ordonnance n° 298/AIMO du 25 juin 1941 du Gouverneur WANGERMEE. Les origines de Lubumbashi sont donc à la fois économiques et politiques.

La ville d'Élisabethville fut baptisée et rebaptisée en 1966 sous le nom de Lubumbashi, nom de la rivière qui la traverse. Elle revêtit très vite après sa création un caractère métropolitain.

Première ville sur le chemin de fer en provenance du Sud du continent africain, Lubumbashi joua et continue à jouer le rôle de centre de redistribution des divers produits importés pour la Province du Katanga, les deux Provinces voisines du Kasai et celle du Maniema.

Au fil des temps, la ville devint elle-même un grand centre de production, de commercialisation et de consommation des produits locaux.

Sa fonction industrielle était et est représentée essentiellement par les activités de l'Union Minière du Haut Katanga devenue GECAMINES (Générale des Carrières et des Mines) et de ses nombreuses filiales. Au côté de ce pivot central se développèrent l'industrie énergétique, l'industrie de construction, les industries chimiques, textiles, alimentaires, les secteurs bancaires et financiers et divers services liés au transport et au commerce général.

Tout cela fit de Lubumbashi une métropole charnière entre l'Afrique australe et l'Afrique centrale grouillante de travail et qui ne tarda pas à connaître une expansion générale indéniable. Alors que Léopoldville (actuelle ville de Kinshasa) était une métropole politique et administrative, Élisabethville devint une métropole économique de la colonie belge.

En outre, depuis 1956, la ville de Lubumbashi est devenue universitaire avec la création de l'Université Officielle du Congo et du Rwanda-Urundi, actuelle Université de Lubumbashi (UNILU) et plusieurs autres instituts d'enseignement supérieur, universitaires et de la recherche scientifique.

Compte tenu de ses diverses fonctions, Lubumbashi s'attira beaucoup d'immigrants de diverses races (blancs et noirs) et d'origines (Africaines et Européennes) recrutés ou à la recherche de l'emploi, de la richesse et de la culture.

Tout le long de son histoire, la ville de Lubumbashi a conservé jalousement sa vertu particulière de convivialité que venait de lui reconnaître l'UNESCO en lui décernant le « PRIX UNESCO VILLE POUR LA PAIX 2000 - 2001 » distinction réservée - à raison d'une seule ville par continent - aux villes qui ont développé entre autres cette rare qualité et mis en pratique au quotidien les principes d'une culture de paix et de cohésion sociale parmi les femmes et les hommes de toutes les origines, de diverses nationalités et croyances et de comportements différents.

Situation géographique.

Lubumbashi est le chef lieu de la province du Katanga qui occupe la portion Sud-est de la République Démocratique du Congo et qui est limitée à l'Est par la Tanzanie, au Sud par la Zambie et à l'Ouest par l'Angola. Sa superficie est de 747 km² et sa population avoisine de nos jours 3.000.000 d'habitants dont 70 % des jeunes.

Bâtie dans une savane imprégnée par de nombreuses rivières (dont la Lubumbashi qui donne son nom à la ville) l'agglomération jouit d'un climat tropical modéré et la température n'y est pas excessive.

Situé à 1.224m d'altitude, le site urbain et périurbain de la ville de Lubumbashi est principalement une surface aplanie qui se prolonge à l'ouest de la ville vers la Karavia et au Nord – Est vers la Luswishi. Cependant, ses reliefs résidentiels se présentent sous forme d'inselbergs isolés dont le commandement peut atteindre 150m où bien de crêtes allongées comme celles qui séparent cette agglomération de la ville voisine de Kipushi.

Plusieurs cours d'eau de retenue existent au sein et autour de l'agglomération : réservoirs pour l'industrie, étangs piscicoles des fermes, et surtout le Lac municipal (Lac Tshombe) du nom de l'ancien Premier Ministre et Gouverneur du Katanga, de 40 ha (mis en eau en 1962). Signalons aussi les carrières partiellement inondées de la Rwashi et de la mine de l'Etoile.

Notons cependant que de nos jours, ces chiffres sont complètement dépassés du fait des mouvements intenses de migration provoqués par les différentes guerres imposées au pas depuis 1998 et aussi par le manque d'emplois dans certaines provinces, occasionné par la crise mondiale et qui a fait que des populations émigrent au Katanga en quête de l'emploi dans les industries minières en expansion grâce au boom minier.

Face à la croissance démographique, les défis à relever se posent en termes de gestion des services urbains de base et de promotion de l'activité économique pourvoyeuse d'emplois et donc source de revenus afin de permettre le plein épanouissement du citoyen, sujet des besoins divers et acteur de la transformation du milieu urbain.

La ville de Lubumbashi joue le rôle de centre de redistribution des divers produits importés pour la province du Katanga, dont elle est le chef lieu et pour les deux provinces voisines du Kasai et celle du Maniema. C'est aussi un grand centre de production, de commercialisation et de consommation des produits venant de toute part.

Sa fonction industrielle représentée essentiellement par les activités minières fait d'elle la Capitale économique du pays. Ses diverses fonctions décrites ci hauts font de Lubumbashi une ville à fortes diversités culturelles venant de tout bord, à la recherche soit de l'emploi (dans les industries minières principalement), soit d'un environnement propice pour la commercialisation de certains produits, soit encore pour certains, à la recherche du climat de paix et de confiance instauré par les autorités locales.

Avec son université (UNILU), l'une de plus importante et plus ancienne du pays, l'afflux migratoire devient de plus en plus important, compte tenu du fait que la plupart d'étudiants de toutes les provinces confondues et même ceux de Kinshasa où sont implantées plusieurs universités, dont l'UNIKIN, souhaitent poursuivre leurs études à l'UNILU qu'ailleurs. Ceci s'explique par le fait que, prenant pour exemple de comparaison Kinshasa, les parents congolais estiment qu'à KIN la capitale politique de notre pays, la dépravation des mœurs y est plus accrue qu'à Lubumbashi, que leurs enfants ont plus des chances de finir leurs études à l'UNILU que partout ailleurs.

Telle que peinte ci-dessus, la ville de Lubumbashi est à ces jours une ville cosmopolite où cohabitent différentes tribus, différentes ethnies, différentes races, différentes religions, bref une diversité des cultures. D'où l'importance que nous accordons à cette 32^{ème} assemblée de l'AIMF vu le thème retenu « Dialogue interculturel et paix ».

Dialogue interculturel, un impératif à la cohabitation pacifique entre peuples.

L'absence de dialogue entre cultures dans une ville où cohabitent plusieurs cultures crée une image stéréotypée entre les différentes cultures et établi de ce fait un climat de méfiance mutuelle, de tension et d'anxiété.

La diversité de langues, de cultures et de peuples sont des valeurs indispensables au développement d'une société. Elle rend attrayante la vie dans la société et peut être comparée à un bouquet des fleurs. En effet, la beauté d'un bouquet réside dans la diversité des fleurs qui la composent. Un bouquet mono couleur ne saurait être aussi attrayant que celui composé des fleurs de diverses couleurs. Chacune d'elles contribuent à la beauté du bouquet. Aucune fleur, de quelques couleurs que se soit ne peut réclamer la suprématie dans un bouquet, bien qu'elle ait une couleur forte et dominante. Elle constitue au côté d'autres fleurs un tout qui, si chacune est prise isolément, dénaturerait le sens et l'harmonie du bouquet.

C'est de cette façon que doit être appréhendée la diversité culturelle. Les différentes cultures représentent les diverses fleurs d'un bouquet, elles constituent un tout au sein d'une collectivité et aucune d'entre elles ne peut supplanter les autres.

Le repli identitaire, sous prétexte de protéger sa culture et son authenticité face aux percées des autres cultures briserait la beauté du bouquet et compromettrait la paix au sein d'une société. OCTAVIO PAZ un poète et essayiste Mexicain disait « toute culture naît du mélange, de la rencontre, des chocs. A l'inverse, c'est de l'isolement que meurent les civilisations, de l'obsession de la pureté. Le drame des AZTÈQUES, comme celui des INCAS, est né de leur isolement total : impréparées à confronter d'autres normes que les leurs, les civilisations précolombiennes se sont volatilisées dès leur première rencontre avec l'étranger ».

Le succès du dialogue interculturel exige un certain nombre d'attitudes qui interagissent les unes aux autres et sont favorisées par une culture démocratique, à savoir l'ouverture d'esprit, la volonté d'engager le dialogue et de laisser les autres exprimer leur point de vue, la volonté et la faculté d'écouter ce que les autres ont à dire. La capacité de résoudre les conflits par des moyens pacifiques et l'aptitude à reconnaître le bien fondé des arguments de l'autre.

Lubumbashi étant une ville cosmopolite, compte tenu de sa position économique stratégique dans le pays, n'est pas en reste des problèmes liés à la diversité culturelle. Elle héberge une diversité des cultures comprenant les différentes tribus ressortissant de la province du Katanga, mais également les tribus et ethnies ressortissant d'autres provinces de la république, surtout ceux provenant de deux Kasai et du Kivu et des expatriés de différentes nationalités. Avec cette configuration cosmopolitique, le dialogue interculturel reste le seul remède pour une cohabitation pacifique entre les différentes tribus.

Pour favoriser ce dialogue interculturel il existe un espace culturel « la fondation Katangaise », qui regroupe les différentes associations socio culturelles de tribus vivant au Katanga. Cet espace socio culturel favorise le dialogue interculturel entre les populations lushoises venant de tout bord. Malgré tout, les problèmes interculturels demeurent bien qu'à une faible proportion. Les dernières élections présidentielles organisées au mois de novembre 2011 ont révélé des malaises entre les différentes tribus qui cohabitent au Lubumbashi, surtout entre les ressortissants du Kasai et ceux du Katanga, compte tenu du fait que les deux principaux candidats aux dernières élections présidentielles étaient ressortissants des deux provinces citées plus haut.

Mis à part ces problèmes ethnico politiques, la cohabitation entre peuples vivant à Lubumbashi se vit harmonieusement, j'en veux pour preuve les quelques exemples que j'élucide ci- bas.

Le Kikanda est un met d'origine Katangaise, principalement des Babemba et des Balamba du Katanga, c'est un des repas identitaire de la culture de ces peuples. Mais actuellement suite à la diversité culturelle et à l'interpénétration des cultures, les peuples du Kasai et ceux du Maniema apprécient les

« Kikanda » au même titre que les Balamba et les Babemba, de même, les Lushois consomment les « Sakamadesu » du Bandundu, une des provinces de notre pays situé à l'OUEST de celui-ci. Ceci fait suite au dialogue entre différentes cultures vivant à Lubumbashi à travers diverses journées culturelles organisées soit par la Fondation Katangaise soit par les autorités locales à l'occasion des différentes occasions culturelles.

Chaque tribu a l'occasion de présenter aux autres les richesses et les variétés de sa culture, ce qui permet aux uns d'apprécier la culture des autres, C'est un véritable rendez-vous du donner et du recevoir. Une symbiose qui renforce la paix et la cohésion entre les peuples.

Au deuil, les voisins plus que quiconque assistent l'éprouvé du quartier sans relâche. Leur soutien va parfois au-delà de l'apport des membres des familles de l'éprouvé, un exemple éloquent du relativisme culturel à Lubumbashi.

Bien plus, la cohabitation pacifique entre les différentes cultures se vit au concret à l'occasion du match de foot opposant le club du Tout Puissant Mazembe aux équipes continentales lors des matchs de la ligue des champions. Les supporters, tous comme un seul homme, habillés aux couleurs du club « le noir- blanc » sans distinction de leurs races, cultures, tribus, classes sociales, poussent l'équipe à la victoire. Car elle représente la fierté de tout un peuple. Toutes les tribus s'y retrouvent.

La mondialisation a comprimé l'espace et dans temps à une échelle sans précédent. Les révolutions dans le domaine des télécommunications tels qu'internet, ont rendu les culturels nationaux de plus en plus perméables. En outre, le développement des transports et du tourisme à mis en contact direct un nombre jamais atteint des personnes, multipliant ainsi les possibilités de dialogue interculturel.

ATELIER 1 : « Quels rôle et leviers d'action pour les élus locaux ? »

Présidé par **M. Jean Claude KOUASSI**, Président de l'Assemblée des Districts et Départements de Côte d'Ivoire (ADDCI), Président du Conseil Général de BOUAKE, Les travaux de l'atelier 1 se sont déroulés le 27 novembre 2012 au Novotel, dans le cadre de la 32^{ème} Assemblée Générale de l'AIMF.

Y participaient plus d'une centaine de membres, experts, observateurs.

Les objectifs assignés à l'atelier étaient les suivants :

Objectif général :

- Partager le savoir, le savoir-faire et les outils dans les situations de conflit, de post conflit et de réconciliation, en vue de les prévenir pour une paix durable

Objectifs spécifiques :

- Identifier les voies, moyens et mécanismes pour favoriser & valoriser la diversité par le dialogue interculturel au sein des collectivités
- Identifier et promouvoir les « bonnes pratiques » utilisées pendant les périodes de crise et de guerre dans les collectivités, en vue de les capitaliser
- Identifier les rôles des partenaires, des acteurs extérieurs et de proximité pendant les périodes de crise et de réconciliation, plus particulièrement le rôle de l'AIMF
- Identifier les faits, les actions opérationnelles et institutionnelles qui contribuent à la consolidation de la paix et à la réconciliation

Sur la base des expériences des maires, cet atelier visait à obtenir des réponses aux questions suivantes, réparties en 4 sous-thèmes :

- 1) Dialogue interculturel et prévention des conflits
 - Comment les collectivités locales peuvent-elles favoriser le dialogue, la connaissance de l'autre et encourager l'accès de tous à la Culture et aux cultures ?
 - Comment l'urbanisme, le tissu urbain peut-il être pensé de manière à favoriser la diversité, le dialogue et l'échange ?
 - Quels autres acteurs associer et comment les associer pour une politique locale de la diversité plus efficace ?
- 2) Collectivités locales en guerre, guerres au sein des collectivités locales
 - Comment les collectivités en paix peuvent-elles apporter un appui aux collectivités victimes d'un conflit qui parfois les dépassent ?
 - Comment maîtriser la « bonne volonté » en identifiant les « bonnes pratiques » ?
 - Quelle place pour les acteurs extérieurs pendant une période de crise et dans quel cadre les associer aux opérations ?
- 3) Comment construire sortie de crise et réconciliation par les faits ?
 - Certains services se prêtent particulièrement à la consolidation de la Paix (l'eau, l'assainissement, l'école, la santé). Ils dépassent les appartenances ethniques ou religieuses.
 - Comment les aspects techniques des opérations introduisent-ils les aspects institutionnels : impartialité, participation, contrôle démocratique, gestion axée sur les résultats ?
 - Comment faire converger les initiatives locales de sortie de crise ?
 - Comment faire cohabiter les différentes légitimités, traditionnelles, religieuses, modernes (acteurs sociaux, PTF) pour aboutir à un bon diagnostic de sortie de crise ?

4) Partenariats

- Quel rôle pour les Partenaires techniques et financiers
- Quel rôle pour l'AIMF ?

Cet atelier s'est déroulé en trois séquences :

- Présentation d'expériences d'actions d'autorités locales dans le cadre de situations de fragilité
- Présentation par les collectivités partenaires de leur vision du thème et des appuis possibles
- Présentation du projet de résolutions et proposition de recommandations
 - ✓ aux élus locaux
 - ✓ aux autorités gouvernementales
 - ✓ aux partenaires techniques et financiers
 - ✓ à l'AIMF

Le Président a précisé les règles de fonctionnement de l'atelier :

- la durée des interventions est fixée à 5 mn
- le panel a été divisé en 2 parties, de façon à permettre aux participants d'échanger après les séries de communications ; temps de l'échange fixé à 10 mn

ATELIER 2 : « Les acteurs locaux (femmes, jeunes, médias, migrants, secteur privé) dans la prévention des conflits, la réconciliation et la consolidation de la paix »

Les travaux de l'atelier 2 se sont déroulés le mardi 27 novembre 2012 et ont porté sur le sous-thème : **«Les acteurs locaux (femmes, jeunes, médias, migrants, secteur privé) dans la prévention des conflits, la réconciliation et la consolidation de la paix ».**

Cet atelier, présidé par Mme Rachel Bocher, Adjointe au Maire de Nantes, avait pour objectif de développer les outils de bonnes pratiques pour une concertation entre les différents acteurs locaux et une meilleure coordination des actions sur le territoire local en vue d'une parfaite cohésion sociale.

Les travaux de l'atelier se sont déroulés en trois temps :

- les présentations d'expériences d'autorités locales et d'organisation de la société civile dans le cadre des situations de fragilité ;
- la présentation du guide sur la prévention des conflits et la gestion de la diversité ;
- l'examen et la validation des projets de résolutions et de recommandations.

I. Présentations d'expériences

Dr Adamou Ndam Njoya, Maire de Foumban (Cameroun), dans son intervention a indiqué que la culture de la paix intéresse tous les acteurs sociaux et au premier rang les Autorités locales qui doivent jouer un rôle de médiation, de conciliation, de mobilisation dans la prévention des conflits, cohésion sociale et consolidation de la paix.

M. Nazaire Guenefe Yalanga, Maire de Bangui (République centrafricaine), quant à lui, a précisé que la démocratie participative c'est-à-dire la prise en compte des préoccupations des populations locales dans les plans de développement constitue une démarche concrète et efficace de prévention des conflits.

Mme Diabaté Touré Ténin, Professeure à l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan, a mis l'accent sur le rôle fondamental que les Autorités locales et la société civile (organisation de femmes, de jeunes,

de média, migrants, ...) doit jouer dans la prévention des conflits, la réconciliation et la consolidation de la paix en privilégiant la formation et l'éducation.

M. Charles NDayizaga, Directeur du Centre d'alerte et de prévention des conflits, Burundi, a pour sa part insisté sur le rôle important de la société civile à côté des autorités locales dans la prévention des conflits, la réconciliation et la consolidation de la paix.

À la suite de ces interventions, des échanges ont été ouverts entre les différents intervenants et les participants ; lesquels échanges ont été très enrichissants et ont permis d'enregistrer d'intéressantes contributions.

2. Présentation du guide

Le guide sur la prévention des conflits et la gestion de la diversité a été présenté par M. François de Montfort. Ce guide conçu par l'AIMF, donne des outils aux acteurs sociaux pour une meilleure gestion et prévention des conflits.

À la suite de la présentation du guide, un projet de résolution et de recommandation a été analysé et validé.

3. Examen et validation des projets de résolutions et de recommandations

Les recommandations suivantes ont été formulées à l'endroit de :

- impliquer toutes les couches de la population dans les projets et programmes locaux
- bureau de l'intégration au niveau municipal
- gestion des informations de façon équitable
- mettre en avant l'être humain dans les actions au niveau local

Synthèse générale

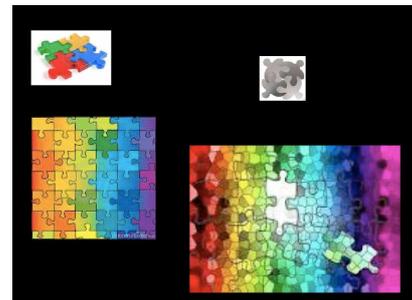
S'il te plaît, dessine-moi la paix. C'est un peu l'idée de notre journée. Comme le Petit Prince au renard, nous demandons : dessine-moi la paix. Mais c'est à nous-mêmes que nous posons cette question.



Dessiner, c'est une façon d'imaginer, de rêver, de révéler à l'autre ses pensées... C'est une manière de rendre réel, possible un message qui est au fond de nous, à l'image de cet enfant dans la ville, qui regarde une autre ville, dessinée mais bien présente, pourtant.

Dessiner prend du coup une nécessité vitale. Cela réclame une maîtrise et même un talent. Dessiner la paix est exigeant, difficile, et peut-être même risqué.

Ce matin, notre grand témoin, M. Charles Konnan Banny, a donné, par son témoignage, l'étendue des efforts accomplis pour fermer définitivement une page tragique de l'histoire du pays : pas d'oubli, pas de négation, mais le rappel de la justice, de la vérité ; pas de mécanisme autoritaire, ni de contrainte, mais une action locale, au plus près des populations, pas d'effet immédiat attendu mais un processus transitionnel qui donne le temps de la réconciliation et du pardon.



Puis la session plénière et les ateliers ont donné quelques messages à rappeler :

1. La violence et l'origine des conflits sont plurielles. Elles prennent une multitude de formes, une multitude de visages : des coups d'État aux revendications sociales, mais aussi une violence quotidienne, faite de discriminations, d'insécurité, de banditisme... En République centrafricaine, un quart de la population a été touchée.
2. Les souffrances ne distinguent pas les victimes. Les conflits recouvrent les diversités sous le même drap de malheur. Senghor, mieux que quiconque, a rappelé combien la douleur est unité : « Divers de traits de costume, de coutumes, de langues ; mais au fond des yeux, la même mélodie de souffrances à l'ombre des longs cils fiévreux ».

C'est pourquoi, ainsi que nous le rappelait ce matin, M. Bandaman, la culture permet-elle d'accueillir dans un même creuset, toutes les diversités.

Cette proposition politique forte m'a remis en mémoire ce constat de Fernand Braudel, l'immense historien, constat qui est aussi une forme de déclaration d'amour, à son pays : « la France, disait-il, est riche, riche de sa diversité ».

C'est bien cette diversité que M. Bandaman a convoqué ce matin pour en faire une richesse et mieux, une unité. Je cite :



3. « Le rôle de la culture : c'est d'abord montrer que nous sommes tous citoyens et que nous avons choisi d'appartenir à un même pays. Nous devons donc montrer toute la beauté de la Culture ivoirienne ».

La culture, c'est aller vers l'autre, vaincre les suspicions, ne pas laisser les choses se dégrader. C'est pourquoi il ne faut pas négliger l'échelle locale, y compris en sollicitant l'aide extérieure.

M. Amichia a su donner une image saisissante : celle du pagne N'Zassa qui est un patchwork, mais aussi un tout, un tissu unique, éclairé de toutes ses couleurs. .

4. La question des racines, mais aussi des enseignements, de l'histoire a enfin été posée. Bien sûr, cela a conduit à évoquer le rôle des religions. L'islam et la chrétienté sont présents depuis des siècles. Les frères et les sœurs même ethnies sont aussi de religion différente et apprennent à vivre ensemble. Les racines, ce sont aussi les ethnies, les autorités traditionnelles. Souvent, les chefs traditionnels ont permis d'arrêter les violences. Les racines sont aussi ce qui permet de grandir. Ne pas seulement regarder le passé, mais se tourner vers l'avenir. La Côte d'Ivoire, par les témoignages donnés depuis hier, nous rappelle avec dignité l'impératif du propos.



En résumé, le dialogue interculturel et la paix ne se décrètent pas. Ils se construisent patiemment, dans l'effort partagé et la reconnaissance des valeurs communes. Pour bien percevoir l'essence de ce qui nous rassemble, il faut en revenir à l'objet même de l'AIMF. Je vais utiliser quatre mots, seulement :

- la ville,
- le développement,
- la gouvernance,
- la Francophonie...

1. À propos de la ville

« Une ville : de la pierre, du béton, de l'asphalte. Des inconnus, des monuments, des institutions. Mégapoles. Villes tentaculaires. Artères. Foules. Fourmilières ? ». Ainsi la qualifiait Georges Pérec (Espèces d'espaces, Paris, Édition Galilée, 1974, 136 p). Complexe, changeante, accueillante, dynamique, la ville, malgré les drames et les conflits a cette immense faculté de se reconstruire. Jacques Attali soulignait ainsi que « La ville est le seul être vivant capable de rajeunir vraiment ».

C'est pourquoi, si elle peut être le théâtre des conflits, elle est aussi assurément, le lieu le plus évident à la construction de la paix et de la tolérance.

Or, comme le rappelait Koffi Annan, ancien secrétaire général des Nations Unies, « La tolérance est une vertu qui rend la paix possible ».

La responsabilité des maires n'en est que plus immense.

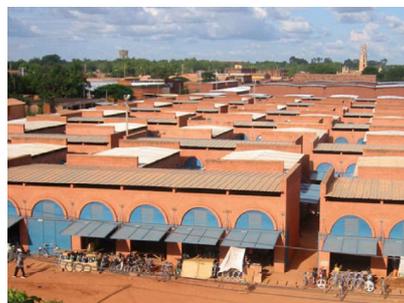
2. À propos du développement

Combien, tout au long de cette journée, ont rappelé que le développement était une condition nécessaire : donner du travail, favoriser les échanges, construire par la formation, la consolidation du dynamisme économique... Investir...

C'est cet espoir qui guide les efforts, qui rend l'attente possible. Mais il faut l'assurance que tous pourront tirer bénéfice des efforts partagés. Je vais citer Condorcet, mathématicien, économiste, philosophe et homme politique : « Peu m'importe qu'il y ait du sucre aux Indes, de la porcelaine à la Chine, du café en Arabie ; il faut qu'on me l'apporte ».

Le même, plus tard, a signifié le sens que l'ont devait donner au développement : « Qu'importe que tout soit bien, pourvu que nous fassions en sorte que tout soit mieux qu'il n'était avant nous ».

Le développement passe aussi par la solidarité, à l'échelle locale, pour lutter contre les exodes, les déséquilibres entre communautés. Mais il faut aussi coordonner les actions de tous les partenaires, des voisins, des réseaux, et spécialement le tout premier d'entre eux, ici, l'AIMF.



À propos de la gouvernance

La discussion concerne tant la démocratie, que la contribution des autorités traditionnelles et la participation de tous, en particulier les femmes.



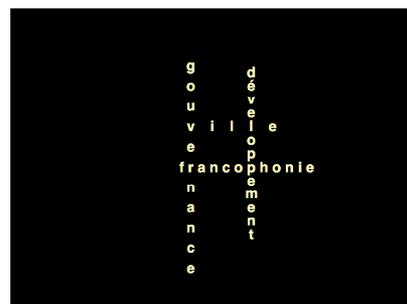
À propos de la francophonie, enfin

M. Bertrand Delanoë a donné, en quelques mots, sa vision de la Francophonie. Je vais le citer rapidement, en substance : « Chacun apporte son histoire, son expérience, sa culture. La Francophonie est l'expression d'un désir de construire ensemble, avec nos différences pour construire un projet commun ». Comment ne pas relever la communauté de pensée, à travers l'histoire, qui rapproche ses paroles à celles écrites, il y a 50 ans par un autre apôtre de la francophonie, Senghor, encore. Il évoquait « Cet humanisme intégral qui se tisse autour de la Terre, cette symbiose des énergies dormantes de tous les continents, de toutes les races qui se réveillent à la chaleur complémentaire ».

Voilà ce qu'est l'AIMF !

La ville, le développement, la gouvernance, et la francophonie au service de la paix.

C'est bien ce que les recommandations entendent exprimer...



Résolutions et recommandations

Résolutions et recommandations

Considérant que la consolidation de la paix, fondée sur la solidarité et la justice sociale, est nécessaire pour le développement harmonieux de toute société humaine,

Considérant que les collectivités locales ont acquis une expérience solide et reconnue en matière de gouvernance participative,

Considérant la capacité et la responsabilité des collectivités locales à fournir à tous les citoyens, sans aucune discrimination, des services essentiels en santé, en adduction d'eau, en assainissement, en mobilité, en éducation, en culture et en justice,

Les Maires francophones, réunis à Abidjan le 27 novembre 2012 :

S'engagent à :

- Respecter les valeurs, ainsi que les principes de bonne gouvernance locale qui lient les membres de l'AIMF.
- Assurer l'équilibre des pouvoirs au sein des territoires entre la société civile, les autorités traditionnelles et les institutions élues ou nommées.
- Susciter et entretenir le dialogue entre les populations, dans le respect et la valorisation des traditions culturelles, religieuses et sociales différentes, mais aussi dans le respect des valeurs communes que nous partageons et qui nous rassemblent.
- Prévenir les conflits par le dialogue interculturel et le partage d'expériences entre les membres de notre réseau.
- Favoriser la solidarité entre les villes membres du réseau, notamment dans les zones frontalières en s'appuyant sur les ressources et les solidarités de l'AIMF.

Suggèrent aux États membres de la Francophonie de :

- Assurer la liberté d'initiative et de coopération des collectivités locales au plan international et favoriser leur mise en œuvre.
- Assurer la promotion et la sauvegarde du patrimoine culturel.
- Faciliter les déplacements de leurs élus ou représentants.
- Associer les villes dans les dispositifs de sortie de crise au sein de la Francophonie et encourager leur action.
- Transférer aux collectivités locales les moyens de mettre en œuvre une politique d'éducation et de solidarité, à même d'assurer la prévention des crises.
- Favoriser puis consolider l'autonomie financière des collectivités locales.
- Renforcer l'alphabétisation et promouvoir l'éducation à la paix.

Recommandent au Secrétariat permanent de l'AIMF de :

- Évaluer, mettre en valeur et faire reconnaître les expériences issues de son réseau afin de montrer ce qui rend certaines initiatives plus fructueuses que d'autres.
- Élaborer un manuel didactique et interactif de transmission des savoirs en matière de gestion de crises.
- Offrir un cadre de réflexion et de concertation permanent sur la gestion des antagonismes.
- Contribuer, par des formations adaptées et le financement de projets à caractère social, au renforcement du leadership des Maires.
- Assurer un suivi de l'application des recommandations pour mesurer le chemin parcouru.
- Mettre en place un dispositif lui permettant de jouer un rôle de facilitateur et de tiers neutre dans des situations de crise.
- Faciliter le dialogue entre les autorités locales des pays traversant des périodes de crises.

Séance solennelle de clôture

Nous venons ici avec beaucoup d'amitié, de considération pour le peuple ivoirien et nous avons rencontré un peuple fier, serein et efficace dans sa construction.

Nous avons vu une ville bien organisées et propre, avec d'harmonie même dans les faubourgs de la ville et nous voulons dire à quel point tous les Maires francophones qui sont venus très nombreux -nous avons battu des recors de fréquentations. Ils sont venus avec amitié mais repartent avec confiance. Confiance dans l'avenir de la Côte d'Ivoire et heureux du travail que nous avons fait parce que c'est le dessein des Maires francophones de réfléchir en profondeur, ensemble.

Le thème était beau, « le dialogue interculturel et paix », mais aussi nous avons beaucoup travaillé sur la solidarité et les projets que nous avons voté vont pouvoir bénéficier à 300.000 personnes en Afrique et en Asie, dans le domaine des services essentiels, ce qui fait la cohésion de nos villes.

Cette confiance dans la Côte d'Ivoire, nous la traduisons de deux manières. D'abord en nous réjouissant d'avoir un nouveau Vice-Président, Monsieur le Gouverneur du District d'Abidjan, nous sommes très fiers qu'il ait accepté notre proposition.

L'accueil de six nouvelles villes ivoiriennes au sein de l'AIMF. C'est pour nous un enrichissement car il y a du talent et de la compétence dans ces villes, car nous privilégions désormais la coopération sud-sud en matière d'expertise. Nous savons que les compétences de ces six villes qui viennent enrichir l'AIMF vont pouvoir nous permettre de multiplier notre efficacité.

Nous avons le sentiment d'un peuple qui a pris en main son destin.

Bien sûr qu'il y a des difficultés et des épreuves à surmonter. Je sais à quel point les autorités ivoiriennes veulent unir, veulent respecter les différences, veulent respecter le pluralisme des opinions politiques mais servir ensemble la Côte d'Ivoire.

Enfin, comme Maire de Paris, je suis très heureux d'avoir pu visiter, avec le Gouverneur d'Abidjan, ce lieu pour lequel nous travaillons depuis des années au service des mamans et des enfants atteints du VIH-Sida. C'est un centre qui est dirigé par une équipe formidable de professionnel, courageux, compétents et généreux. Je voudrais dire que l'argent de l'effort de la coopération est bien placé. Si je pouvais les aider plus, je le ferai de tout cœur. Ils ont un étage supplémentaire à édifier. La ville d'Abidjan m'a impressionné par la qualité des services publics, la propreté, l'urbanisme.

Il y a une harmonie qui règne dans cette ville.

En tant que Maire de Paris, je confirme que l'atelier d'urbanisme va travailler avec l'agence d'urbanisme qui est en train de se mettre en place à Abidjan.

Plus que jamais, la famille francophone est attachée viscéralement à la Côte d'Ivoire.

Plus que jamais, la ville de Paris est profondément attachée à la ville d'Abidjan.

Monsieur le Président Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie,
Monsieur le Président Nicéphore Dieudonné SOGLO, Maire de la Ville de Cotonou,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur Bertrand DELANOË, Président de l'Association internationale des Maires francophones,
Monsieur le Représentant de l'Union européenne,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Missions diplomatiques en Côte d'Ivoire,
Messieurs les Représentants des Partenaires au Développement,
Monsieur le Président de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI),
Madame et Messieurs les Présidents des Conseils Généraux de Départements,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

En présidant la présente cérémonie de clôture du colloque international sur le thème « Ville, dialogue interculturel et paix » au nom de Monsieur le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, je suis heureux de vous réitérer les chaleureuses salutations du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA ainsi que celles de Monsieur le Premier Ministre et du Gouvernement dans son ensemble.

Mesdames et Messieurs,

Au terme de ce colloque, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire voudrait se féliciter, d'une part, de l'intérêt que vous avez manifesté lors des différents débats et, d'autre part, des résultats auxquels vous êtes parvenus. Il voudrait donc, par ma voie, vous exprimer sa satisfaction pour le travail accompli.

À l'ouverture officielle de la 32^{ème} Assemblée générale de l'Association internationale des Maires Francophones, le Président de la République avait exprimé la joie de la Côte d'Ivoire d'accueillir dans le cadre de cette rencontre internationale, ce colloque en raison de la pertinence du thème ainsi que de la qualité des hommes et des femmes ici réunis pour y réfléchir.

En effet, nos villes et métropoles, qui constituaient naguère des creusets d'intégration d'hommes et de femmes, sont devenues aujourd'hui des espaces complexes et à risques multiples sous l'effet conjugué d'une urbanisation mal contrôlée et d'une paupérisation inquiétante des populations entraînant ici et là des crises sociales.

Face à une telle situation, vous avez accepté, Mesdames et Messieurs, d'examiner avec la plus grande attention la question du dialogue interculturel et de la paix dans nos cités pour ne pas en faire des lieux de perturbation sociale.

Placer la ville et sa gestion au cœur des politiques de régulation de nos communautés modernes est assurément une parfaite compréhension de l'évolution du monde en vue d'une société harmonieuse que nous appelons de tous nos vœux.

Cette société aux frontières nouvelles du développement et du progrès que nous imaginons apaisée, pacifiée et enrichie de ses différences à partir d'un environnement socioculturel se devra de préserver les valeurs fondamentales de tolérance, d'ouverture et de compréhension mutuelle entre ses composantes.

Pour ce faire, je me réjouis de ce que vos travaux aient conduit à mieux cerner les conséquences de la concentration de plus en plus importante dans les villes de populations aux profils très diversifiés en posant et examinant dans le détail la problématique de l'appartenance à la ville dans laquelle l'on vit de sorte à faire de la communauté urbaine un espace qui transcende les différences, les clivages, les antagonismes, les opinions et les croyances.

Les gouvernants sont en réalité des gestionnaires lointains de ces grandes cités dont vous avez la charge au quotidien. Ainsi, au-delà des questions traditionnelles relatives au foncier, aux équipements et à la lutte contre les diverses formes de nuisances, la gestion de la ville doit désormais prendre en compte et approfondir les problèmes d'ordre social en mettant en place des politiques, des stratégies et des mécanismes de régulation sociale se traduisant notamment par la réduction de la pauvreté et des disparités intercommunautaires ainsi que la prévention des conflits.

Dans chaque pays, l'État se construisant et se consolidant aussi à partir de son réseau des villes et des communautés humaines, la promotion de la citoyenneté locale ainsi que du dialogue interculturel permettra assurément de poser les fondements les plus solides et les plus durables de la paix et de l'harmonie sociale au plan national.

C'est donc avec une grande satisfaction que je me rends compte, au regard des conclusions de vos travaux, que nous partageons la même vision de ce que devront être nos collectivités, à savoir l'ossature de toute la superstructure étatique.

Mesdames et Messieurs,

Vos travaux ont ainsi dépassé, de beaucoup, la simple réflexion sur la manière de mieux gérer vos cités. Il s'est agi de travailler à la résolution d'une équation touchant à l'équilibre même de nos sociétés par la mise en place d'une véritable stratégie de développement humain en harmonie avec les réalités sociales spécifiques de nos différents États.

Aussi, voudrais-je me féliciter de ce que vous envisagez de faire en sorte que vos administrés développent le sentiment d'être, avant tout, le citoyen d'une ville au même titre que son appartenance à un pays.

Ce sentiment qui peut et doit s'inculquer dès l'enfance amènera ce citoyen de type nouveau à être respectueux des institutions publiques locales et de ceux qui les incarnent, à préserver le patrimoine urbain dans son ensemble en évitant de poser des actes susceptibles d'en entamer l'intégrité ou d'en affecter le bon fonctionnement, à se sentir partie intégrante et parfaitement solidaire d'une communauté humaine et à apporter sa contribution à l'édification d'une société ouverte en transformant sa diversité en richesse.

On le voit, ce fut avec grand intérêt que le Gouvernement ivoirien a suivi l'examen de ce thème dont l'importance tant pour vous les gestionnaires des villes et les citoyens que pour les États qui assurent la tutelle de vos collectivités n'était plus à démontrer.

Les conclusions pertinentes auxquelles vous êtes parvenues pourront contribuer, sans nul doute, à l'avènement de villes, creusets du dialogue entre les hommes de toutes origines et de promotion de l'esprit de paix, si véritablement elles sont prises en compte dans l'élaboration de toute politique de développement qui se veut rationnelle et durable.

Pour ma part, je puis vous assurer que l'État de Côte d'Ivoire que j'ai l'honneur de représenter devant cette auguste assemblée en tirera grand profit.

Mesdames et Messieurs,

Au moment où les rideaux se ferment sur votre colloque, permettez-moi, au nom du Président de la République, du Premier Ministre et du Gouvernement, de vous renouveler la gratitude de la Côte d'Ivoire à tous les participants et surtout aux Présidents Abdou DIOUF et Nicéphore SOGLO ainsi qu'à Monsieur Bertrand DELANOË, pour avoir respectivement facilité et permis la tenue de cette rencontre à Abidjan.

Je voudrais, enfin, vous souhaiter un bon retour dans vos pays respectifs en formant, par la même occasion, le vœu d'une application efficace et cohérente des conclusions de ces travaux d'Abidjan.

C'est sur ces mots que je déclare clos le colloque international sur le thème « Ville, dialogue interculturel et paix ».

Je vous remercie.

Annexes

Liste des participants

Villes et associations membres

ABIDJAN (Côte d'Ivoire)

- M. Beugré Robert MAMBE, Gouverneur du District

ABOMEY (Bénin)

- M. Alain Fortunet NOUATIN, Maire
- M. Christophe DENADI, Conseiller communal

ANÉHO (Togo)

- M. Ayayi C. Patrice AYIVI, Maire

ATAKPAMÉ (Togo)

- M. Tchapou AGBA, Délégué spécial, Président de la commission des affaires économiques et financières
- M. Fédjiabé Komi AYENA, Secrétaire général

BAMAKO (Mali)

- M. Adama SANGARÉ, Maire
- M. Mahamane Mahamadane TOURE, Directeur du Jumelage et de la Coopération décentralisée
- M. Fihouroun MAIGA, Spécialiste des questions de paix et de sécurité

BAMBEY (Sénégal)

- Mme Aïssatou MBODJ, Maire
- M. Ibrahima FALL, Premier adjoint au Maire
- M. Abouekrine TOURE, Conseiller municipal, Président de Commission

BANFORA (Burkina Faso)

- M. Adama BATORO, Secrétaire général

BANGANGTÉ (Cameroun)

- Mme Célestine KETCHA COURTES, Maire
- M. Guillaume SOP FOU MBA, Secrétaire général

BANGUI (Centrafrique)

- M. Nazaire GUENEFE YALANGA, Maire
- M. Richard Cyriaque BRYA, Maire de Bossangao

BEYROUTH (Liban)

- Mme Alia WARDEH FARAH, Adjointe au Maire, Membre du Conseil municipal, Membre de la commission des relations extérieures
- M. Rachid ACHKAR, Adjoint au Maire, Membre du Conseil municipal, Membre de la commission des relations extérieures

BIRNI N'KONNI (Niger)

- M. Ousmane SAMAILA, Maire

BIZERTE (Tunisie)

- M. Moez GALAI, Adjoint au Maire

BOBO-DIOULASSO (Burkina Faso)

- M. Sidintoin Benjamin KAFANDO, Secrétaire général

BOHICON (Bénin)

- M. Luc Sètondji ATROKPO, Maire, Président de l'Union des Communes du Zou (UCOZ)
- M. Nicaise ASSOGBAWIGNAN, Chef d'arrondissement

BORDEAUX (France)

- M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire chargé des relations de coopération avec l'AIMF
- Mme Sophie SENGHOR, Directrice adjointe des Relations internationales

BOUAKE (Côte d'Ivoire)

- M. Ibrahima FANNY, Maire
- M. Mamadou FANNY, Conseiller municipal chargé de la communication

BRAZZAVILLE (Congo)

- M. Hugues NGOUELONDÉLÉ, Président du Conseil départemental et municipal, Président de l'Association des Maires du Congo
- M. Hugues ONDAYE, Conseiller socio-culturel
- M. Evariste MIAKAKARILA, Directeur des relations extérieures et de la coopération
- M. Rodolphe NGANTSIO, Attaché au Cabinet du Maire

BUJUMBURA (Burundi)

- M. Saidi JUMA, Maire
- M. Gérard HAKIZIMANA, Chef de Cabinet

BYBLOS (Liban)

- M. Sami AGHNATIOS, Membre du Conseil municipal

CASABLANCA (Maroc)

- M. Mohammed SAJID, Maire

CONAKRY (Guinée)

- M. Sekou CAMARA, Gouverneur

COTONOU (Bénin)

- M. Nicéphore SOGLO, Maire de Cotonou
- M. Jérôme C. ALLADAYE, Chargé de mission à l'Éducation et à la Culture
- M. Edmond CAKPO-TOZO, Directeur de Cabinet

COVE (Bénin)

- M. Comlan Mesmin DOVONOU, Maire
- M. Andoine SINDÉ AVOCETIEN, Conseiller

DAKAR (Sénégal)

- M. Khalifa Ababacar SALL, Maire
- Mme Vydya TAMBY, Assistante

DAPAONG (Togo)

- M. Yendupabe Issa TCHEDÉ, Maire
- M. Yendoukoa KANTSO, Délégué spécial

DIFFA (Niger)

- M. Ousmane KOUSSOURI, Maire

DOBA (Tchad)

- M. Ngarsbeye LAMLENGAR, Maire

DOLISIE (Congo)

- M. Jean Edimo MOMBO, Secrétaire du Conseil municipal
- M. Ghislain Rodrigue NGUIMBI MAKOSSO, Conseiller municipal, Directeur de la Coopération

DOSSO (Niger)

- M. Idrissa ISSOUFOU, Maire
- M. Zakari GARBA, Président de la Commission Relations extérieures

DOUALA (Cameroun)

- M. Fritz NTONE NTONE, Délégué du Gouvernement
- M. Jean YANGO, Directeur des études et de la planification urbaine

DSCHANG (Cameroun)

- Pr. Bernard MOMO, Maire
- M. Barthelemy NDONGSON LEKANE, Chargé d'étude, Assistant à la Cellule de la Coopération

EBOLOWA (Cameroun)

- M. Guy Roger ZO'O OLOUMAN, Délégué du Gouvernement

ESSAOUIRA (Maroc)

- M. Mohamed EL FARRAH, Président du Conseil communal
- M. Abderrahman Moulay ABARI, Conseiller, Vice-Président de la Commission chargée de l'Urbanisme

FOUMBAN (Cameroun)

- Dr Adamou NDAM NJOYA, Maire

FRANCEVILLE (Gabon)

- M. Jean-Pierre DOUMBENENY, Maire
- M. Dieudonné BANGORI KIKI, Deuxième adjoint au Maire

GENÈVE (Suisse)

- M. Sami KANAAN, Vice-Maire
- Mme Laurence WIED, Cheffe du service des Relations extérieures

GRAND BASSAM (Côte d'Ivoire)

- M. Anokoi Martin ACKAH, Maire
- M. Jean YOOU DOGO, Premier adjoint au Maire
- M. Sylvestre FOBAH ACKA, Troisième adjoint au Maire
- M. Louis de Gonzague KOFFI ABOUA, Chef de Cabinet
- M. Josselyn KONGO WABO, Chef du service socio-culturel et de la promotion humaine

HUE (Vietnam)

- M. Nhien NGUYEN, Directeur du Centre de coopération internationale
- M. Quang Hond PHAM, Directeur de Phuc Thinh
- M. Van Ky NGUYEN, Cadre au Comité populaire
- M. Minh Duc TRUONG, Responsable des projets « Jeunesse Solidarité internationale »
- Mme NGUYEN Thi Gia Khuong, chargée du tourisme et de la culture

KAMPOT (Cambodge)

- M. Nhaus SAEM, Conseiller provincial chargé de la cellule francophone

KANKAN (Guinée)

- M. Mandiouf Mauro SIDIBE, Premier Vice-Maire

KAOLACK (Sénégal)

- M. Madieyna DIOUF, Maire
- M. Mamadou DIOP, Adjoint au Maire

KARA (Togo)

- Mme Abl KONDO ALON, Conseillère municipale
- M. Kossi Lyre-Gama LEMOU KALANBANI, Membre de la Délégation spéciale

KINDIA (Guinée)

- M. Mamadou DRAME Maire, Président de l'ANMG
- M. Mamadou Cellou SOW, Secrétaire général

LABÉ (Guinée)

- M. Amadou THIAM, Maire

LAMBARÉNÉ (Gabon)

- M. Michel AKOGHE, Maire
- M. Justin OMVA BEYENE, Conseiller municipal

LIBREVILLE (Gabon)

- M. Christian ODDOU MBA, Deuxième Maire adjoint

- M. Jean-Henri REVIGNET-INGUEZA, Directeur général de la Culture
- M. Edgard MVELE OBIANG, Directeur de la Coopération décentralisée
- Mme Emilie Irma NDJIMBOU DYGHUENA, Conseillère municipale

LIÈGE (Belgique)

- M. Willy DEMEYER, Bourgmestre
- M. Jean-Christophe PETERKENNE, Directeur général
- Mme Chloé BEAUFAYS, Chargée des relations internationales

LOKOSSA (Bénin)

- M. Dakpé SOSSOU, Maire
- M. Gaffarou RADJI, Chef du service de la Planification et du Développement / Point Focal - AIMF

LOMÉ (Togo)

- Mme Suzanne AHO-ASSOUMA, Vice-Présidente de la Délégation spéciale
- M. Anumu MIKEM, Adjoint au Maire du 4^{ème} arrondissement

LOUGA (Sénégal)

- Mme Aminata NDIAYE MBENGUE, Maire
- M. Madieye MBODJ, Adjoint au Maire
- Mme Yalla DIOP, Conseillère municipale
- M. Papa Massar NDOYE, Conseiller municipal

LUBUMBASHI (R. D. Congo)

- Mme Clotilde MUTITA KALUNGA, Maire adjoint
- M. Serge TSHILEMB MUTOMBU, Conseiller du Maire
- M. Yannick MUTIDJA BUNGWE, Conseiller

MAMOU (Guinée)

- M. Hady BARRY, Maire

MANGA (Burkina Faso)

- Mme Marie-Augustine OUEDRAOGO, Conseillère municipale, Présidente de la commission affaires économiques et financières
- M. Salif TRAORE, Secrétaire général

MONASTIR (Tunisie)

- M. Jalel HADHRI, Vice-Maire chargé des Relations extérieures

MONTREUX (Suisse)

- M. Laurent WEHRLI, Député-Maire

MOSSENDO (Congo)

- M. Maurice MBOBI, Président du Conseil municipal
- M. Jean-Bernard GAVET, Adjoint au Maire

MOUNDOU (Tchad)

- M. Kourayo Médar Darkele LAOUKEIN, Maire

NAMUR (Belgique)

- M. Jean-Luc ANSIAUX, Chef du service de la cohésion sociale
- M. Luc ARNOULD, Commissaire aux relations internationales

N'DJAMÉNA (Tchad)

- Mme Esther ISSA SOUKOYE, Troisième adjointe au Maire
- M. Yaya DJOUDA MAHAMAT, Directeur de la Coopération et de l'Action durable

NANTES (France)

- Mme Rachel BOCHER, Adjointe au Maire
- M. Octave CESTOR, Adjoint au Maire aux Relations entre Nantes, l'Afrique et les Caraïbes
- Mme Naïma KAIIOUA, Chargée de projets Francophonie

- M. Maurice BERTHIAU, Directeur de la mission Solidarités et Coopérations internationales

N'GAOUNDÉRIÉ (Cameroun)

- M. Amadou DAWA, Délégué du Gouvernement

NGOZI (Burundi)

- Hon. Clotilde CARAZIWE, Administrateur communal
- M. Rajabu SONGAMBERE, Vice-Président du Conseil municipal

NKAYI (Congo)

- M. BOUEYA-NGOUALA, Maire

NOUAKCHOTT (Mauritanie)

- M. Ahmed Hamza OULD HAMZA, Président de la Communauté urbaine, Président de l'Association des Maires de Mauritanie
- Mme Marième MANAGANE, Conseillère à la Coopération
- M. Mohamed Fouad BARRADA, Chargé de la Communication

NYON (Suisse)

- M. Daniel ROSSELAT, Syndic

NOTSE (Togo)

- M. Komlavi Simon KEGLOH, Président de la Délégation spéciale

OUAGADOUGOU (Burkina Faso)

- M. Simon COMPAORÉ, Maire
- M. Adama ZERBO, Directeur des relations internationales

OYEM (Gabon)

- Mme Rose ALLOGO MENGARA, Maire

PARAKOU (Bénin)

- M. Soulé ALAGBE Maire, Président de l'ANCB
- M. Bienvenu BABA TOUNDE, Conseiller municipal
- M. Bakri BIO SAROU, Directeur des Ressources humaines et des services à la population

PARIS (France)

- M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, Président de l'AIMF
- M. Pierre SCHAPIRA, Adjoint au Maire chargé des Relations internationales et de la Francophonie
- M. Sylvain GAREL, Co-Président du Groupe Europe Écologie Les Verts au Conseil de Paris
- M. Bernard PIGNEROL, Délégué général aux Relations internationales
- M. Giles SPENCE, Attaché de presse

PIKINE (Sénégal)

- M. Aliou DIOUCK, Deuxième Adjoint au Maire

POINTE-NOIRE (Congo)

- M. Roland BOUITI VIAUDO, Député-Maire
- M. Donatien POATY, Conseiller départemental et municipal

PORT-GENTIL (Gabon)

- M. Guy Roger MOUSSAVOU, Troisième Maire adjoint
- M. Pierre KEBILIANOU, Premier adjoint au Maire du 1^{er} arrondissement

PORTO-NOVO (Bénin)

- M. Moukaram OCENI, Maire
- M. Barthélémy GODONOU, Secrétaire général

PRAIA (Cap Vert)

- M. José Ulisses CORREIA e SILVA, Maire
- Mme Maria Aleluia BARBOSA ANDRADE, Maire adjointe

QUÉBEC (Canada)

- Mme Julie LEMIEUX, Conseillère municipale

R'KIZ (Mauritanie)

- M. Mohamed AHMEDOUA, Maire

SAINT-DENIS-DE LA RÉUNION (Ile de la Réunion)

- M. Edmond LAURET, Cinquième adjoint au Maire
- M. Jean-Luc SCHNEIDER, Chargé des relations internationales

SARH (Tchad)

- M. Marcel RIMNELY, Maire

SÉGOU (Mali)

- M. Ousmane SIMAGA, Maire
- Mme Ami DIARRA, Conseillère municipale

SIKASSO (Mali)

- M. Mamadou TANGARA, Maire

SOKODÉ (Togo)

- M. K. Biladégnème Alassane TCHAKPEDEOU, Président de la délégation spéciale de Sokodé
- M. Baba TRAORE, Adjoint au Maire de Sokodé

SOTOUBOUA (Togo)

- M. Amayou SAMIE, Vice-Président de la délégation spéciale

TAHOUA (Niger)

- M. Abdoulaye ALI, Maire du 1^{er} arrondissement communal
- Mme Aïchatou Amadou MIKO, Maire de l'arrondissement communal de Tahoua II

TÉLIMÉLÉ (Guinée)

- M. Alpha Oumar BAH, Maire

THIÈS (Sénégal)

- M. Mamadou DIENG, 7^{ème} adjoint au Maire
- M. Hamet Tidiane THIAW, Secrétaire municipal

TSÉVIÉ (Togo)

- M. Kossi À. LOGLO, Président de la Délégation spéciale
- M. Komlan HOUNDJO, Sociologue, Chargé de projets

TUNIS (Tunisie)

- M. Saïfallah LASRAM, Maire, Président de la Fédération des villes tunisiennes, représentant de l'Organisation des villes Arabes

VICTORIA (Seychelles)

- Mme Jacqueline MOUSTACHE BELLE, Maire
- M. Rassin VANNIER, Adjoint au Maire

VIENTIANE (Laos)

- M. Keophilavanh APHAYLATH, Vice-Gouverneur
- M. Dedsongkham THAMMAVONG, Directeur général des travaux public et de la construction
- M. Daophet BOUAPHA, Directeur général du Fonds de Développement
- M. Somvang VONGVILAY, Comité national d'Édification de la ville
- M. Somphet MAOPASEUTH, Comité national d'Édification de la ville

WOLUWE-SAINT-LAMBERT (Belgique)

- M. Olivier MAINGAIN, Maire
- Mme Véronique DUMOULIN, Responsable du service des Relations extérieures

YAMOOUSSOUKRO (Côte d'Ivoire)

- M. Gnangbe Kouadio Jean KOUACOU, Maire
- M. Kouadio KOUAME, Conseiller municipal

YAOUNDÉ (Cameroun)

- M. Dieudonné MBARGA, Quatrième adjoint au Délégué du Gouvernement

ZAHLÉ (Liban)

- M. Assaad EL BARAK, Maire adjoint
- M. M. Nadim ABOU DIB, Conseiller municipal

ZIGUINCHOR (Sénégal)

- M. Ousmane NDIADÉ, Conseiller municipal
- M. Abdoulaye SIDIBE, Vice-Président de la Commission culturelle

ZOGBODOMEY (Bénin)

- M. David Zinsou TOWEDJE, Maire

Bénin

Association nationale des communes du Bénin (ANCB)

- M. Souley ALAGBE, *Président*
- M. Mathias GBEDAN, Maire de Sèmè-Podji, Secrétaire général
- M. Sonagnon Arnas SOSSOU, Secrétaire administratif permanent

Groupement des communes du Mono et du Couffo (Gi-Mono)

- M. Olympe GLAGO, Vice-Président du Groupement, Maire de la commune de Houéyogbé

Union des communes du Zou (UCOZ)

- M. Luc Sètonji ATROKPO, *Président*
- M. Hyacinthe Léopold HOUANKOUN G, Maire de la Commune d'Agbangnizoun
- M. Symphorien MISSEGBETCHE, Maire de Zagnanado
- M. Josué Joseph MEHOU, Assistant du Président

Cameroun

Communes et villes unies du Cameroun (CVUC)

- M. Albert Anicet AKOA, Vice-Président

Canada

Union des municipalités du Québec (UMQ)

- Mme Suzanne ROY, Mairesse de Sainte-Julie

Fédération canadienne des municipalités

- M. Claude DAUPHIN, Premier Vice-Président
- M. Jacques CARRIERE, Directeur, PMDE, FCM International
- Mme Edith GINGRAS, Gestion de programme PMDE Afrique

Congo

Association des Maires du Congo (AMC)

- M. Hugues NGOUELOONDELE, *Président, Maire de Brazzaville*
- M. Franck AYESEA, Secrétaire permanent

Côte d'Ivoire

Union des villes et communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI)

- M. François Albert AMICHIA, *Président, Maire de Treichville*
- M. Jean-Baptiste AKÉ, *Secrétaire permanent*
- M. Gauret Florent KACOU BI, *Chargé des projets et programmes*

France

Association des communes et collectivités d'Outre Mer

- M. Lilian MALET, *Secrétaire général*

Guinée

Association des maires de Guinée

- M. Mamadou DRAME, *Président, Maire de Kindia*
- Mme Fatimatou Téliré BAH, *Maire de Pita*
- M. Aboubacar Max CAMARA, *Secrétaire exécutif permanent*

Madagascar

Organisme public de coopération intercommunale du Grand Antananarivo (OPCI FIFTAMA)

- M. Maurice RAKOTONDRABE, *Président, Maire de la commune rurale de Tanjombato*
- M. Justin RANDRIAMAHEFA, *Vice-Président, Maire de la commune rurale de Tsiafahy*

Mali

Association des maires de Mali

- M. Boubacar BAH, *Président, Maire de la Commune 5 de Bamako*

Mauritanie

Association des maires de Mauritanie

- M. Ahmed Hamza OULD HAMZA, *Président*

Sénégal

Association des Maires du Sénégal (AMS)

- M. Doudou Issa NIASSE, *Chargé de la coopération décentralisée, Maire de la commune d'arrondissement de Biscuiterie-Dakar*
- Mme Aïda Sow DIAWARA, *Maire de Golf-Sud*
- M. Alioune NDOYE, *Maire de Dakar-Plateau*
- M. Djiby MBAYE, *Maire de Pété*
- M. Yaya MANE, *Conseiller spécial du Président*

Tchad

Association des communes du Tchad (ACT)

- M. Oumar Abderrahman ANNAÏM, *Secrétaire permanent*

Tunisie

Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT)

- M. Saïfallah LASRAM, *Président, Maire de Tunis*

Membres associés

Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne

- Mme Emmanuelle BRISSARD, Chargée de mission coopération décentralisée

Communauté urbaine de Bordeaux

- M. Michel SAINTE-MARIE, Vice-Président, Maire de Mérignac
- Mme Anne RAIMAT, Directrice des Relations internationales

Kasserine (Tunisie)

- M. Maher BOUAZZI, Maire

Malabo (Guinée équatoriale)

- M. Pedro NGUEMA ABESO ABENE, Directeur de Cabinet
- Mlle Aurora NZANG MBA, Secrétaire

Nice (France)

- Mme Maty DIOUF, Conseillère municipale, déléguée à l'état civil, déléguée à la Francophonie

Nioro du Rip (Sénégal)

- M. Ousmane DRAME, Maire
- M. Richard TOUPANE, Percepteur municipal

Francophonie

Organisation internationale de la Francophonie

- S. Exc. M. Abdou DIOUF, Secrétaire général
- M. Ousmane PAYE, Conseiller spécial
- M. Eric PELLETIER, Conseiller chargé de la coopération
- M. Tharcisse URAYENEZA, Directeur du Bureau de l'Afrique de l'Ouest
- Mme Nathalie DEMARTY, Assistance personnelle du Secrétaire générale

Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

- M. Jemaïel BEN BRAHIM, Directeur régional du Bureau Afrique de l'Ouest

CONFESJES (Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie)

- M. Youssouf FALL, Secrétaire général

Ministère français des Affaires étrangères et européennes

- Mme Béatrice D'HUART, Adjointe au Chef du service des Affaires francophones

Ministère français délégué à la Francophonie

- M. Boris FAURE, Conseiller technique au Cabinet de la Ministre déléguée en charge de la Francophonie

Observateurs

Châlons-en-Champagne (France)

- M. Bruno BOURG BROCC, Maire, co-président du groupe de travail affaires internationales et coopération décentralisée de l'Association des Maires de France (AMF)

Maxéville (France)

- M. Henri BEGORRE, Maire, Secrétaire général de Cités Unies France
- M. Alhousseyni MAÏGA, Chef de projet, représentant de Maxéville à Bamako

Mérignac (France)

- Mme Ndèye Fatou DIOP, Adjointe au Maire, Déléguée aux Relations internationales

Port-Vila (Vanuatu)

- M. Ruben OLUL, Lord-Maire

Assemblée des Districts et Départements de Côte d'Ivoire (ADDCI)

- M. Jean-Claude KOUASSI, Président
- M. Honoré OUANTCHI, Expert projets et développement
- Mme Massandjé BAMBA, Secrétaire administrative

Association des maires des grandes villes de France (AMGVF)

- M. Michel DESTOT, Président, Député-Maire de Grenoble
- M. Kader MAKHLOUF, Chargé de mission Europe et international

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

- M. Mohamed BOUSSRAOUI, Chargé de mission, Coordinateur général du Congrès Rabat 2013

Cités Unies France (CUF)

- M. Bertrand GALLET, Directeur général
- M. Médéric PETIT, Chargé de mission

Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)

- M. Frédéric VALLIER, Secrétaire général

Conseil national de la Décentralisation du Cameroun (CNDC)

- M. Apollinaire PENDA, Secrétaire permanent

Fédération internationale des professeurs de français (FIPF)

- M. Jean-Benoît ALOKPON, Président de la Commission Afrique et Océan Indien

Gouvernorat du District de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)

- M. Augustin THIAM, Gouverneur

Province du Sud-Kivu (R.D. Congo)

- M. Louison Kizungu LOOCHI M., Conseiller juridique et administratif

Centre d'alerte et de prévention des conflits (Burundi)

- M. Charles NDAYIZIGA, Directeur

Réunion « Patrimoine »

- M. Thierry JOFFROY, Président de CRATerre

- Mlle Bakonirina RAKOTOMAMONJY, Expert AIMF

- M. Baba KEITA, Directeur de l'École du Patrimoine Africain, Porto-Novo (Bénin)
- Pr Bani TOURE, Recteur de l'Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali)
- Pr Ahmed Ould A. RAGEL, Directeur de l'Institut supérieur de Commerce et d'Administration d'entreprise, Nouakchott (Mauritanie)

Invités d'Honneur

Ministère de l'Administration territoriale (Bénin)

- M. Josué BINOUA, Ministre

Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire

- M. Thierry de SAINT-MAURICE, Ambassadeur, Chef de la délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire
- M. Bruno POZZI, Conseiller politique
- M. Gez STRAMMER, Chef des Opérations de Coopérations
- M. Fabio DI STEFANO, Chef de la Section Infrastructure

- M. Ludovic DUREL, Chargé des programmes Infrastructures

Commission européenne

- M. Denis POURCHET, Administrateur principal, DEVCO, Unité A5 « Fragilité et gestion des crises »

Cameroun

- M. Siegfried David ETAME MASSOMA, Ancien ministre

Côte d'Ivoire

- SEM. Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire
- M. Daniel KABLAN DUNCAN, Premier Ministre de Côte d'Ivoire
- M. Hamed BAKAYOKO, Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur de la République de Côte d'Ivoire
- M. Charles KONAN BANNY, Président de la Commission nationale pour le Dialogue, la Vérité et la Réconciliation en Côte d'Ivoire

- M. Adama TOUNKARA, Maire d'Abobo
- M. Youssouf SYLLA, Maire d'Adjamé
- M. Georges A. AKOUANDI, Maire d'Anyama
- M. Paulin DANHO, Maire d'Attécoubé
- M. Beugre DJOMAN, Maire de Bingerville
- M. Jacques DOGBO, Maire de Cocody
- M. Raymond N'DOHI, Maire de Koumassi
- M. Lamine DIAKITE, Maire de Marcory

- Mme Hortense AKA ANGHUI, Maire de Port-Bouet
- M. Noël BENDJO AKOSSI, Maire du Plateau
- M. Ambroise ADIABOUA, Maire de Songon
- M. Bertin YAO YAO, Maire de Yopougon
- M. Ernest N'KOUMO MOBIO, Maire Honoraire de la ville d'Abidjan
- M. Firmin AHOUNE, Maire d'Abidjan

Comité d'organisation

Comité d'Organisation

- M. Vincent N'CHO KOUA, Coordonnateur du Comité d'organisation
- M. Raoul ABY, membre
- M. Samuel MOBIO, membre
- M. Touboly MANGONE BI, membre
- M. Joseph ADOYI AKOUN, membre
- M. Dramane CISSE HABOUT, membre

Pénalistes

- Pr Tinnin DIABATE TOURE
- Pr Séraphin ESSAN
- Pr Urbain AMOA

Commission Protocole et Accueil

- M. Stéphane BEKE
- M. Alain Gefroy GREKOU
- M. Marcel DIBY
- M. Emmanuel AWO
- Mme Nadina OUATTARA
- M. Justin SOUNDE
- M. Abdoul ISSA SANOGO
- M. Jean NAMPE NAMPE
- M. Yacou DIALLO
- M. Michaël TOUMA

Commission Hébergement et Restauration

- M. Amos DJIROSSE

Commission Transport

- M. Marcel DJAMAT DUBOIS

Commission Communication et Presse

- M. Martial GBAMELE KOUASSI
- M. Souleymane T. SENN
- M. Daniel YAO
- Mme Marie-Laure DIOMAN
- Mme Lancina DOUMBIA
- M. Adolphe N'GUESSAN
- M. Jérôme KOUADIO
- M. Ismaël KONE
- M. Jacques AKRESSE
- M. Félix ADOU KASSI
- Mme Miss OYOU

Commission Finance

- M. Philippe TIAPANI

Commission Santé

- M. Yao DJE

Commission Animation culturelle

- M. Guy Modeste DOGBO

Commission d'Organisation

- M. Raphaël CAIRE ASSOUMOU AHI

Commission Secrétariat

- Me Lamine KOITA

Cabinet du Gouverneur

- M. Lazare SEKA N'GUIA
- M. Koutouan J. ANONGBE

- M. Joseph AKON AKOIN
- M. Konan KOUADIO
- M. Mamery DOUMBIA
- M. Aristide BRINDOU
- M. Raphaël ABOUT BOLI
- M. Adama DOSSO
- M. Hyacinthe KOUAKOU
- Mme SIDIBE épouse OUATTARA
- M. N'KRUMAH BENSON
- M. Laurent ADJA ADIKO
- M. Jules YOBOU DOGBO
- M. Guy ZAGUI GNANAGO
- M. Isidore Lidji BOYVIN
- Dr Monique KOUASSI
- M. Issa OUATTARA
- M. Yao KOUADIO

- M. Moyabi KONE
- M. Bertrand Akeko AKEKO
- M. Pierre KOUAME KOUASSI
- M. Troupa BRISSI
- M. Gouganou KOPIEU
- M. Antoine MELESS MEL
- M. Jacob AMEMATEKPO
- M. Paul DAGRI
- M. Kangah M. KOUASSI
- M. Olivier BAGOU
- M. Vincent AFFRAN
- M. Joël AKE
- Mme Rose-Marie SILUE

Secrétariat permanent

- M. Pierre BAILLET, Secrétaire permanent
- M. Laurent JABOEUF, Conseiller
- M. Samba BA, Chargé de mission
- Mme Nathalie GURDEBEKE, Chargée de mission
- M. Gérard DECKER, Adjoint administratif
- M. Alain LE CAVORZIN, Expert
- M. William ANCIEN, Conseiller
- M. François DE MONTFORT, Expert
- M. Lionel PRIGENT, Expert

- M. N'Da N'Guessan KOUADIO, Directeur général de l'École interafricaine des Métiers de l'Aménagement et de l'Urbanisme (EAMAU)
- M. Koffi DJEGUEMA, Bureau Afrique Maghreb Orient de l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU))

Commissaire aux comptes

- M. Bernard BAZILLON, Commissaire aux comptes

Programme

Lundi 26 novembre

- 09 h 00 - 11 h 00 Réunion du Bureau de l'AIMF
11 h 30 - 12 h 15 Séance solennelle d'ouverture
13 h 00 - 14 h 15 Déjeuner
14 h 15 - 17 h 00 Séance plénière
17 h 30 - 18 h 00 Clôture
20 h 00 Dîner

Mercredi 26 octobre 2011

- 09 h 00 - 09 h 30 Séance solennelle d'ouverture
09 h 45 - 10 h 15 Intervention du Grand Témoin
10 h 15 - 12 h 30 Panel de hautes personnalités
13 h 00 - 14 h 30 Déjeuner
11 h 00 – 13 h 00 Travaux en ateliers
Atelier 1 : « Quels rôle et leviers d'action pour les élus locaux »
Atelier 2 : « Les acteurs locaux (femmes, jeunes, médias, migrants, secteur privé) dans la prévention des conflits, la réconciliation et la consolidation de la paix »
17 h 00 - 17 h 30 Compte rendu des ateliers
17 h 30 - 18 h 00 Séance solennelle de clôture
18 h 00 - 18 h 30 Conférence de presse
19 h 30 Dîner

Allocution de Mme Aminata MBENGUE NDIAYE Ministre de l'Élevage de la République du Sénégal Maire de la ville de Louga

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,

Nous voudrions vous dire combien nous sommes heureux de nous retrouver ici à Abidjan à l'occasion du 32^{ème} Congrès de l'Association internationale des maires francophones afin d'échanger, dans une osmose enrichissante, sur des problématiques que nous avons en partage, avec le souci de tracer les voies et moyens d'avancer ensemble, dans la claire conscience de la diversité des situations, des défis et des réponses adéquates à y apporter.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,

Nous avons choisi cette année de débattre du sujet : « Dialogue interculturel et paix ». Dans le contexte actuel de crises multiformes en Afrique et à travers le monde, mais aussi de recherche de solutions de sortie de crise, assurément thème ne pouvait être plus pertinent. Pertinent, mais aussi pressant et lancinant, au regard de nos impératifs de développement, des attentes multiformes de nos populations, ainsi que des nouvelles exigences citoyennes de gouvernance démocratique, participative et inclusive, dans la transparence, la justice, l'équité et l'obligation de rendre compte. C'est sous cet éclairage que nous voudrions placer cette contribution succincte sur quelques aspects de l'expérience des conseils de quartier, contribution que nous pourrions résumer ainsi : ***Les conseils de quartier de la ville de Louga, des espaces ouverts de gouvernance de proximité et de démocratie sociale en tant qu'expression du vouloir vivre ensemble dans la solidarité, la bonne entente, la convivialité et la paix.***

- 1. Missions, rôle et place du Conseil de quartier :** dès l'entame de notre mandat en 2009, nous avons privilégié la démarche participative avec l'implication de toutes les strates de la population de Louga à travers la mise en place de 11 conseils de quartier dans tous les grands quartiers de la commune.

Outil de renforcement de la démocratie et de la décentralisation à la base, le conseil de quartier complète la démocratie représentative et le rôle des élus de la collectivité, permettant ainsi la participation du plus grand nombre de citoyens à la définition et à la mise en œuvre des politiques locales, dans un enchevêtrement productif et un dialogue fécond entre démocratie verticale et démocratie horizontale. Le Conseil de quartier est un cadre de concertation et de participation citoyennes. Créé par délibération du Conseil municipal issu du suffrage universel et auquel il ne saurait en aucun cas se substituer, le Conseil de quartier traite principalement de questions ayant un lien territorial ou un intérêt direct avec le quartier. Les questions qui concernent la Commune dans son ensemble ou plusieurs quartiers sont abordées en recherchant la coopération entre les Conseils des quartiers concernés. Les missions, rôles et places du Conseil de quartier peuvent être résumés ainsi qu'il suit :

- **Un lieu d'information :** le Conseil de quartier est un lieu d'information pour la collectivité sur les attentes, propositions et usages des habitants. De même, il est un lieu d'information des habitants sur l'activité municipale.

- **Un lieu de consultation** : le Conseil de quartier permet aux élus de consulter les habitants sur les projets qui les concernent. Il permet également une connaissance approfondie des problèmes rencontrés et des solutions préconisées par les habitants.
 - **Un cadre de dialogue, d'expression et de réflexion** : le Conseil de quartier est un cadre de dialogue citoyen entre habitants et élus, un moyen d'expression de la demande sociale ainsi qu'un lieu de réflexion et de partage sur la vie du quartier et/ou de la commune. Il constitue un outil de promotion du développement durable de la commune de Louga.
 - **Un lieu d'échange et de renforcement de la solidarité** : le Conseil de quartier participe à la vie du quartier. Il favorise les rencontres entre habitants et contribue à consolider la solidarité et le bon voisinage, par le biais de projets communs. Le Conseil de quartier contribue au développement d'une véritable vie de quartier.
 - **Un cadre de formation** : le Conseil de quartier contribue au renforcement des capacités du citoyen, afin d'en faire un acteur du développement local, conscient, engagé et actif.
 - **Un cadre de médiation et de règlement des conflits sociaux** : en droite ligne du thème de notre 32^{ème} Congrès, le Conseil de quartier a aussi pour mandat d'assurer la quiétude, le bon voisinage et la bonne entente entre les populations. À cet effet, il assure la médiation sur les conflits qui peuvent surgir entre les habitants du quartier, tant il est vrai que les conflits ne sont pas seulement entre États : ils prennent souvent leur source de conflits entre les populations, il faut donc s'employer à les étouffer, à les « tuer dans l'œuf » et à les éradiquer partout où ils sont susceptibles de naître. Il s'agit là d'un impératif indispensable au commun vouloir de vivre ensemble dans un monde de paix, de fraternité et de partage.
2. **Démocratie sociale participative** : le budget participatif mis en pratique par la ville de Louga en rapport avec les Conseils de quartier, constitue un instrument de participation et de contrôle citoyens en même temps qu'un moyen efficace de prise en charge de l'exigence de démocratie sociale, en rapport notamment avec l'exercice des compétences transférées dans le cadre de l'approfondissement de la décentralisation au Sénégal (9 domaines de compétences transférées). C'est ainsi que les conseils de quartier sont activement impliqués et responsabilisés dans la définition et la conduite, au profit des populations à la base, des activités de la commune en matière d'éducation et de formation, de santé, de sauvegarde de l'environnement, de jeunesse, de culture et de sports, de propreté et de salubrité, de gestion du foncier, pour ne citer que ces secteurs, mais en soulignant que dans tous les cas, la dimension genre est prise en charge de façon effective à tous les niveaux.
3. **Prise en compte de toutes les diversités** : la composition des conseils de quartier répond au souci de prise en compte des diversités. Ainsi, l'Assemblée générale du Conseil de quartier est ouverte à toute personne majeure pour qui le quartier est le lieu de résidence habituelle ou le siège régulier de son activité. Son bureau comprend les conseillers municipaux résidant dans le quartier, le délégué de quartier, les représentants des autorités et associations religieuses, les représentants des acteurs sportifs, culturels, économiques, les représentants des organisations de femmes et de jeunes, les représentants des OCB et des associations de personnes en situation de handicap, les représentants des notables et autorités coutumières, etc. La pleine prise en compte de ces diversités à la base favorise le dialogue non seulement entre les cultures, mais aussi entre les générations, les genres, les secteurs socio-économiques, pour la prévention et la juste résolution des conflits, l'enracinement du bon vouloir de vie commune.

Pour conclure, toutes les expressions de la dignité et de la créativité humaines sont importantes, « tant il est vrai, comme le souligne notre compatriote Amadou Makhtar MBOW, que la diversité, si elle est assumée dans l'égalité complète est, à l'échelle d'une société comme à l'échelle du monde, une source essentielle et féconde de vitalité ». Gouvernance participative, démocratie sociale, éducation citoyenne, culture du dialogue et de la concertation, culture de la bonne entente, de la convivialité et de la paix, autant de convictions fortes pour notre part, en conformité avec l'approche selon laquelle tous les

talents sont importants, toutes les compétences sont utiles à la marche en avant de la communauté. Comme dit le proverbe haoussa, « quand le rythme du tam-tam change, les pas de danse change ». Le monde est en train de changer à vive allure, les cités et les citoyens avec. Alors, à nous autres maires et élus locaux de changer de pas de danse, pour le bon vivre ensemble de nos concitoyens et concitoyennes.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Une approche communautaire de la diversité culturelle mauritanienne

par M. Mohamed Fouad BARRADA, Enseignant-Chercheur, représentant de la Communauté urbaine de Nouakchott

La Mauritanie est perçue comme un lieu de convergence de divers courants de civilisations résultant, notamment, des empires du Ghana, du Mali, et des Almoravides. Cet héritage historique a contribué à l'interaction de différents modes de vie et à un « vouloir-vivre ensemble » de communautés aux identités culturelles plurielles.

Plus récemment, l'exode rural a favorisé l'émergence de grands ensembles culturels dans les zones urbaines – comme la ville de Nouakchott qui regroupe, selon le dernier recensement, le tiers de la population – où l'interdépendance centre-périphérie représente une nouvelle clé de lecture du brassage culturel qui caractérise, aujourd'hui, la société mauritanienne.

Cependant, les rapports entre les ensembles sociaux du centre et de la périphérie, demeurent caractérisés, dans une certaine mesure et malgré une part de communauté d'intérêts, par des tensions intercommunautaires accentuées par l'instrumentalisation, sous toutes ses formes, de la culture (langues nationales, langue d'État, etc.). Sous la pression de la pauvreté, la conditionnalité économique relègue la culture au second plan. Faut-il, alors, développer une approche communautaire de la diversité culturelle, pour préserver l'apport distinct de chaque groupe social, et encourager les démarches novatrices et culturellement appropriées aux aspirations et aux perspectives propres à chaque ensemble ?

Il apparaît clairement, et c'est la thèse que nous soutenons ici, que la culture « ne peut s'incarner » dans l'originalité, « comme source d'innovation et de créativité », qu'à travers la reconnaissance de l'identité culturelle de chaque communauté mauritanienne, dans une approche démocratique.

On entendra, ici, que la démocratie communautaire est le socle impératif et nécessaire, pour dépasser le blocage politique, si prégnant en Mauritanie. Celui-ci n'est, de fait, qu'une manifestation de l'amère réalité de la pauvreté, source de déstabilisation sociale de notre République. À sa racine, un fonctionnement communautaire négativement exploité et intégrant, difficilement, les principes de la liberté responsable, permettant de reconnaître la dignité et la fraternité. Mais cette démocratie relève de notre héritage spécifique, basé sur l'expérience de notre passé, enrichi par le mode organisationnel des instances et institutions démocratiques internationales. D'où la question du but organisationnel des instances politiques et de son interaction avec l'organisation sociétale en communauté.

Introduction

Qu'advierait-il, si chaque communauté se repliait sur elle-même ? Cette question liminaire en appelle une autre, en amont : Qu'est-ce qu'une communauté ?

« L'habitude et le langage scientifique, courant mais encore imprécis, veulent qu'on désigne cette forme de vie – au sens le plus large du terme – à partir du vocable « famille » : communauté de familles, communauté familiale. Ou, toujours en référence à la famille : famille étendue, joint family. Ou, en référence à seulement une des formes de la communauté : hauskommunion (« communion » domestique). Comme si la seule famille-type était la famille conjugale qui, unie à l'autre de même

diamètre et de même nature, formerait, par extension verticale et horizontale, une communauté familiale »¹.

Si, par nature, c'est la préservation de la domination d'une majorité ou d'une minorité qui compte, pour certains, en matière de diversité culturelle, pour d'autres en revanche, c'est l'acceptation de l'autre qui prime, avec la spécificité propre de sa communauté. Mais cette unicité ne peut exister que si les individus s'inscrivent dans une histoire communautaire, dans une suite ordonnée de filiales et de nominations qui les décrivent : qui sommes-nous, par rapport aux autres ; d'où venons-nous, qui nous précède² ?

Dans cette étude, on présentera, contrairement donc à la tradition, la communauté, au sens large du terme, d'une part, et, d'autre part, l'intercommunalité, au sens spécifique, à travers une transposition sur le cas mauritanien. Il s'agit, ici, d'orienter la réflexion sur un groupe social ou une communauté de quartier ou des collectivités territoriales, partageant un intérêt commun.

C'est, en effet, là que la question de la valorisation de l'intérêt commun se pose avec le plus d'acuité, d'où la recherche des formes organisationnelles les plus adaptées pour une meilleure cohésion sociale, dans des espaces regroupant, banalement, plusieurs cultures différentes, avec, quasiment partout, en Mauritanie, un unique dénominateur commun : l'islam.

La présente communication vise donc à aborder la question de la diversité culturelle dans une approche systémique. C'est-à-dire une approche communautaire vivante, complexe, en mouvement, tenant compte du milieu des groupes sociaux et de leurs interactions, dans des structures à la fois organisées et désorganisées.

I- Diversité culturelle et communauté

La Mauritanie, dont les habitants sont, en quasi totalité, des musulmans sunnites de rite malékite, est perçue comme un lieu de convergence de divers courants de civilisations résultant, notamment, des empires, du Ghana, du Mali, et des Almoravides³.

Les conditions naturelles notamment l'exode rural ont favorisé l'émergence de grands ensembles culturels dans ses zones urbaines. C'est le cas de Nouakchott qui regroupe, selon le dernier recensement, le tiers de la population. Là encore, la dichotomie centre-périphérie représente une nouvelle clé de lecture.

On peut opposer, dans cette perspective, deux dimensions de la ville la plus peuplée du pays : d'une part, Nouakchott des périphéries et, d'autre part, Nouakchott du centre, plus moderne à travers ses édifices administratifs et ses villas qui regroupent les composantes culturelles dotées d'un niveau de vie élevé.

Cependant, les ensembles communautaires du centre et de la périphérie ne partagent que rarement l'intérêt commun, d'où la fréquence des tensions intercommunautaires, accentuées par l'instrumentalisation, sous toutes ses formes, de la culture (langues nationales, langue d'État, etc.). De fait, c'est sous la pression de la pauvreté que la conditionnalité économique relègue la culture au second plan.

¹ Encyclopaedia Universalis 2004

² En paraphrasant Lidia Tarentini, répondre à ces questions permet à chacun d'entre nous de se donner un sens, c'est le récit d'un « roman communautaire », qui nous rend humain, voir « Le réel et l'imaginaire dans la politique, l'art et la science », notes de la huitième Rencontre internationale de Carthage (8-13 mars 2004), rencontre organisée par l'Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts, Edition Beït al Hikma, 2005, p 468.

³ Voir Les Cahiers de l'Histoire, « L'Afrique des origines à la fin du 18^{ème} siècle », 1966, PP 61, 62 et 63

Cette conditionnalité économique est appréhendée comme la résultante d'une défaillance du système de production et de prestation de services, tout à la fois renforçant et renforcé par la solidarité ethnique et tribale. Cette tendance se confirme, de plus en plus, sur l'ensemble du pays. Il semble bien qu'il existe, en Mauritanie, une corrélation, inversée, entre la position et la puissance de l'État et celles de la tribu. Plus la solidarité est forte, entre les membres de la tribu, plus le rôle de l'État est faible. Cette dialectique s'exprime dans une attitude d'intolérance à l'égard de l'autre, qui prend place dans une thèse portant spécifiquement sur la culture.

Face à ce châtement qui diffame l'identité de l'autre, en la rejetant ou en l'instrumentalisant, nous trouvons, pourtant, l'attitude inverse qui accorde à la diversité culturelle, le rôle inventeur de la cohésion sociale à travers, notamment, des Comités de Concertation Communale (ou CCC) qui s'inscrivent, à titre d'illustration, dans le cadre d'un partenariat entre la Communauté Urbaine de Nouakchott et les neuf communes de la ville visant, ainsi, à renforcer les liens de proximité entre les élus, leurs services et leurs citoyens. « Composés de plusieurs collègues (élus, services déconcentrés, société civile), les CCC sont toujours présidés par le maire qui nomme un secrétaire général parmi les membres de la société civile. Aussi, le Comité de Concertation Communale se définit-il comme un espace de dialogue pérenne (car fruit d'une délibération communale), entre les élus, d'une part, et la population de la commune, d'autre part. Instance consultative, le CCC aide et conseille le conseil municipal, dans sa gestion des affaires de la commune, par ses recommandations et propositions »⁴. Important appui du conseil municipal, dans son processus de réflexion et de décisions prioritaires, il est notamment précieux dans le domaine socioculturel.

C'est sur ce constat qu'il nous faut, à présent, examiner l'éventuelle nécessité, sur le plan politique, d'une démocratie communautaire.

II - De la réforme collective

En cette occurrence, il faut, tout d'abord, ne jamais perdre de vue qu'en l'un ou l'autre excès de la dialectique évoquée tantôt, c'est toujours d'identité et de culture qu'il est question. Que le monde soit appauvri ou saturé par ses effets, cela prouve qu'en certaines circonstances, la culture est une arme à double tranchant. Voilà pourquoi faut-il recourir à une nature propre, valorisant la diversité, à travers l'interaction entre les différentes identités ethniques vivant dans un même espace urbain. Imagination artistique, la culture devrait, ainsi, « retrouver une nature propre qui l'apparente à la lumière, son rôle spécifique de filage symbolique de l'unité du monde, sa fonction, centrale, de médiation entre l'intérieur et l'extérieur ; autrement dit, sa fonction réflexive qui exprime le double caractère, subjectif et objectif, de notre rapport au monde. Ni mélange ni séparation mais un monde chiral de rapports, un entrelacs de l'intérieur et de l'extérieur »⁵. Telle démarche suppose, semble-t-il, l'organisation d'une démocratie communautaire « politiquement correcte », axée sur des élections « sélectives pour désigner l'autorité repère du Sens du bien commun »⁶. Et reposant, sur le plan économique, sur « la production et l'échange de biens et de services, au sein d'une communauté d'enjeux. Les valeurs économiques se mesurent sur les échelles de valeurs, caractérisant le Sens du Bien commun et ses valeurs de références. Elle suppose des régulations communautaires, intra- et intercommunautaires »⁷.

Culturellement, « chaque groupement tribal est appelé à développer ses modes de vie selon sa culture et à cultiver ses potentiels et ses talents, selon une vocation propre, au service de l'accomplissement

⁴ Contribution de la Communauté Urbaine de Nouakchott, AIMF, 31^{ième} assemblée générale, Erevan, Octobre 2011

⁵ Salah Hadj, « Le réel et l'imaginaire dans la politique, l'art et la science », notes de la huitième Rencontre internationale de Carthage, op.cit., p 70.

⁶ Selon l'humaniste Roger Nifle, cité par Mohamed Fouad Barrada, in le journal « La Tribune » (Mauritanie) – (<http://barrada.unblog.fr/2009/06/15/les-echos-de-la-tribune-par-mohamed-fouad-barrada-51/>) – et, pour plus de précisions, voir « Le Sens du bien commun. Pour une compréhension renouvelée des communautés humaines », Paris, Temps Présent, juin 2011

⁷ Idem

des personnes et des groupes qui le constituent. Il est appelé à un développement approprié et, donc, durable, en cultivant les valeurs qui expriment son Sens du Bien commun »⁸.

Dès lors, on entend en quoi la démocratie communautaire constitue une clé, sinon suffisante, du moins nécessaire, du déblocage politique. A cet égard, les canaux de diffusion de l'information, tels que les réseaux sociaux ou autres supports électroniques – notamment les GSM – représentent, à notre avis, une autre clé de lecture barométrique permettant d'apprécier l'efficacité, voire l'efficience, des médias, à travers la participation des citoyens⁹. Cependant, si les politiques sont fortement déterminées par des intentions individuelles, guidées par les intérêts de certains groupes restreints, instrumentalisant leurs communautés appelées à véhiculer leurs intentions, en s'appuyant sur divers instruments – les médias, la technologie d'information, etc. – les autres communautés opteront, évidemment, pour la confrontation.

Il s'agit, ici, de mettre en évidence la relation, très complexe, entre des vecteurs de transmission (numérisation innovatrice) de l'information, d'une part, et, d'autre part, des modes de fonctionnement sociétal, appropriés ou désappropriés, utiles ou inutiles à la bonne gouvernance communautaire. De fait, « le contrôle citoyen de l'action publique » voire communautaire constitue un mécanisme valorisant la bonne gouvernance. Mais des zones d'ombre subsistent : « le contrôle est-il un pouvoir qui doit être exercé par le citoyen ou est-il, tout simplement, quelque chose de donné ? »¹⁰. Il semble clair qu'un tel contrôle ne peut aucunement s'exercer sans des structures organisationnelles et citoyennes bien spécifiques, nanties de vocations existentielles pour préserver leur intérêt commun et, à travers elles, la société¹¹.

III Perspectives organisationnelles de la vie en communauté

Tenant compte de la question du but organisationnel des instances politiques du pays, son interaction, avec l'organisation sociétale en communauté, s'impose-t-elle ? Et, si l'on suppose qu'« il y a bien un but », peut-on admettre qu'« il n'existe aucun chemin qui y mène ? ». Franz Kafka en était persuadé mais on peut, à bon droit, penser le contraire¹². De fait, la problématique du but organisationnel n'est toujours pas tranchée. En principe, la difficulté consiste à déterminer si les organisations ont des buts ou si cela concerne, seulement, leurs membres. Certes, les individus peuvent se ressembler, au sein d'une même organisation, parce qu'ils partagent le même but, mais il se peut que chacun des membres entretienne une vision différente, ce qui rend le processus d'élaboration d'un but commun plus complexe. « Le but des organisations (politiques ou associatives) serait-il d'assurer le bien-être de la population ou les intérêts de certains groupes d'influences communautaires ? » Dans tous les cas, comment évaluer un tel but ?

Ceci nous renvoie à la définition exacte du but. En toute « logique », définir un but amène à se demander le pourquoi de l'existence de l'ensemble organisé et déterminé, puis à déterminer les facteurs-clés de sa réussite, afin d'élaborer un plan d'actions, basé sur des critères d'évaluation bien précis. En somme, ne s'agit-il pas d'essayer de formuler des objectifs qui collent avec cette prétendue notion de bien-être commun à des personnes issues de différentes cultures ?

Le concept d'adhérents culturellement hétérogènes demeure, en ce sens, essentiel pour la détermination de la mission des organisations opérant dans le domaine politique ou associatif. Pour que ces organisations soient efficaces, il faut, impérativement, cibler une approche à la fois participative et communautaire de la prise de décision, impliquant, de plus en plus et, surtout, de mieux en mieux, de

⁸ idem

⁹ D'après les statistiques le nombre d'internautes, en Mauritanie, ne dépasse guère 100 000 utilisateurs, soit quelque 3 % de la population totale.

¹⁰ Mohamed Fouad Barrada, Barrada.unblog.fr

¹¹ C'est-à-dire l'intérêt général à travers la justice sociale

¹² Cité par Mohamed Fouad Barrada, in la Tribune Mauritanie n° 401

plus en plus précisément, les adhérents dans les activités de l'organisation. Pour qu'ils soient impliqués, ils doivent eux-mêmes sentir le besoin d'appartenir à l'ensemble organisé. D'où l'intégration d'une dimension anarchique de l'organisation de la base partisane ou associative.

L'anarchie consiste, à cet égard, à faire participer, à la prise de décision, *toutes* les parties prenantes issues de cultures différentes, ayant, en commun, un projet de communauté. Selon Mansour de Grange, le quartier est une bonne illustration de l'anarchie décisionnelle. Dans cette optique, il faudrait, même, dit-il en substance dans son ouvrage de référence¹³, subdiviser les quartiers en sous-systèmes de cinquante à quatre-vingt maisons, pour mieux maîtriser le besoin quotidien de la population, la restriction du nombre autorisant l'effective expression de tous. En suivant cet ordre, la base serait en mesure de résoudre la plus minuscule organisation, permettant de bien cibler les objectifs des petits groupes et d'entreprendre les actions nécessaires pour atteindre ceux-là. On peut même envisager que ces sous-groupes aient le pouvoir d'élire les policiers, les pompiers, etc. Parties prenantes, l'État et les bailleurs de fonds, financiers des projets du sous-groupe, assisteraient à la réunion, participant à la prise de décision et laissant les personnes les plus proches de la base prendre en charge la gestion de la « cité-miniature ».

Pour les partis politiques, l'intégration de cette approche s'avère difficile. Car l'idéologie et la domination des clans, qui guident ces organisations, ne sont que rarement une source d'union basique. En tout état de cause, chaque fois que le groupe s'élargit vers un ensemble plus grand, la situation se complexifie. Le but commun doit donc être le socle de l'organisation du parti politique, de la commune, de l'association, du département administratif, etc.

Par ailleurs, si l'on se borne à penser que le but d'une telle organisation se limite à répondre à des préoccupations décisionnelles au niveau hiérarchique, l'évaluation de l'action de l'ensemble organisé devient difficile. Par conséquent, nous pouvons affirmer que les organisations à but non-lucratif appartiennent au système qu'imposent certaines règles, en fonction d'un but qui n'est pas, forcément, partagé par l'ensemble des intervenants politiques ou associatifs. Mais, il doit y avoir quelque chose, au fond de la base organisée –et cela, d'une manière spontanée– qui la pousse à s'émanciper : la diversité culturelle, basée sur une approche communautaire valorisant les comités de quartiers ?

Références bibliographiques

- Encyclopaedia Universalis, 2004
- Le réel et l'imaginaire dans la politique, l'art et la science », notes de la huitième Rencontre internationale de Carthage (8-13 mars 2004), rencontre organisée par l'Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts, Edition Beït al Hikma, 2005.
- Contribution de la Communauté Urbaine de Nouakchott, AIMF, 31^{ième} assemblée générale, Erevan, Octobre 2011
- Les Cahiers de l'Histoire, « l'Afrique des origines à la fin du 18^{ème} siècle », 1966
- www.barrada.unblog.fr
- La Tribune n° 401
- Ian Mansour de Grange, « Le waqf, outil de développement durable ; la Mauritanie, fécondité d'une différence manifeste » - Éditions de la Librairie 15/21, Nouakchott, 2012.

¹³ Ian Mansour de Grange, « Le waqf, outil de développement durable ; la Mauritanie, fécondité d'une différence manifeste » - Éditions de la Librairie 15/21, Nouakchott, 2012.

Projet d'appui à la gouvernance locale et à la prévention de l'insécurité et des crises dans les communes de Centrafrique

République Centrafricaine

Unité Dignité Travail



Gouvernement de la République Centrafricaine

Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

Projet d'Appui à la Gouvernance Locale et à la prévention de l'insécurité et des crises dans les communes de Centrafrique

Résumé : Le présent projet vise à contribuer au renforcement de la paix et de la gouvernance locale, un des axes stratégiques du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2011-2015 (DSRP II) en Centrafrique.

Le projet s'est inspiré de et cherche à formaliser et vulgariser l'expérience pilote réalisée entre 2006 et 2008 dans les communes de Bangui, Bozoum et Bossangoa qui a permis de tester un mécanisme participatif de concertation et de prévention des conflits.

Sur la base des enseignements tirés de cette expérience, le Projet d'Appui à la Gouvernance locale et à la prévention de l'insécurité et des crises, vise les résultats suivants : 1) Les Comités locaux de concertation, de prévention de l'insécurité et des crises, sont mis en place dans les communes urbaines aux niveaux centraux et déconcentrés ; 2) Les capacités des Municipalités et des Comités locaux de concertation, de prévention de l'insécurité et des crises sont renforcées pour identifier, analyser et sensibiliser les populations sur les facteurs d'insécurité et de crises, sur le civisme et la paix ainsi que pour gérer, résoudre les crises ; 3) Les Comités locaux de concertation, de prévention de l'insécurité et des crises développent des pratiques collectives de prévention de l'insécurité et des crises, de planification, mise en œuvre, suivi-évaluation et consolidation des actions de réponse en partenariat avec d'autres acteurs locaux ; 4) Les comités locaux de concertation, de prévention de l'insécurité et des crises sont équipés en moyens logistiques et de communication pour collecter les informations, les traiter et les partager avec les pouvoirs publics et les organismes internationaux.

La stratégie de mise en œuvre du projet repose sur cinq axes dont le premier est la réactivation, la mise en place d'un cadre institutionnel et la capitalisation des expériences antérieures ; le second, la formation et le renforcement des capacités des municipalités et des acteurs locaux ; le troisième, la prise en compte à la fois des principes démocratiques modernes et des principes du système traditionnel de gouvernance et de prévention des crises avec au centre de toutes les préoccupations, la question du genre ; le quatrième, le développement des synergies intercommunales et transfrontalières ; et le cinquième, la communication et le partage d'information.

Sommaire

SOMMAIRE	2
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET	3
1.1. UN CONTEXTE SECURITAIRE ENCORE FRAGILE DANS LES VILLES DE CENTRAFRIQUE.....	3
1.2. UNE ABSENCE TOTALE DE STRUCTURES DE PREVENTION DE L'INSECURITE ET DES CONFLITS DANS LES VILLES	3
1.3. IMPLIQUER LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LES AUTORITES LOCALES ET LES POPULATIONS DES VILLES DANS LA PREVENTION DE L'INSECURITE ET DES CRISES.	4
2. DESCRIPTION DU PROJET	5
2.1. LES OBJECTIFS.....	5
2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES	5
2.3. RESULTATS ATTENDUS DU PROJET.....	5
2.4. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE.....	8
2.4.1. <i>Axe stratégique 1 : réactivation et mise en place d'un cadre institutionnel et capitalisation des expériences pilotes</i>	8
2.4.2. <i>Axe stratégique 2 : Formation et renforcement des capacités des acteurs</i>	9
2.4.3. <i>Axe stratégique 3 : prise en compte à la fois des principes démocratiques et des principes du système traditionnel de gouvernance et de prévention des conflits dans les activités des Comités locaux</i>	9
2.4.4. <i>Axe stratégique 4 : développement des synergies intercommunales et transfrontalières</i>	9
2.4.5. <i>Axe stratégique 5 : communication et partage d'information</i>	10
2.5. ZONES D'INTERVENTION, BENEFICIAIRES ET CIBLES.....	10
3. LE DISPOSITIF DE GESTION DU PROJET	10
3.1. LA COORDINATION ET L'EXECUTION DU PROJET.....	10
3.2. LES PARTIES PRENANTES AU PROJET.....	12
4. RISQUES	12
5. SUIVI ET EVALUATION DU PROJET	12
5.1. SUIVI	12
5.2. ÉVALUATION ET AUDIT	12
5.3. LES RAPPORTS	12
6. CADRE LOGIQUE DU PROJET	14
ANNEXE : LOCALISATION DES COMITES LOCAUX D'INTERVENTION CONCERTEE ET DE PREVENTION, GESTION, RESOLUTION DES CONFLITS ET RECONSTRUCTION POST-CONFLIT	17

1. Contexte et justification du projet

1.1. Un contexte sécuritaire encore fragile dans les villes de Centrafrique

1. Depuis son Indépendance en 1960 jusqu'au vent de la démocratie qui a soufflé sur le pays à partir du Sommet de la Baule, la République Centrafricaine a été confrontée à plus d'une quarantaine de crise ou conflits allant des coups d'Etat aux mouvements de revendications sociales en passant par les mutineries d'une partie de l'armée. Ces crises ont eu des conséquences relativement graves à tous les niveaux : destruction des maisons et des champs, les déplacements de la population tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, l'exacerbation de la discrimination ethnique, réduction des actions et de la présence humanitaires pour ne citer que celles-là.
2. Par ailleurs, des attaques fréquentes sur les communautés rurales (jusqu'à la mi-2008), au cours desquelles des villages étaient souvent brûlés et des personnes prises en otage, ont rendu impossible la production des cultures vivrières dans certaines zones, en particulier dans l'extrême Nord-Ouest. Presque un quart de la population – soit environ un million de personnes – a été touchée par la violence durant ce cycle.
3. Ces conflits ont souvent leurs sources dans la ville de Bangui, lieu de concentration du pouvoir et des activités politiques et économiques mais naissent parfois et s'étendent souvent aussi aux villes secondaires, aux communes rurales et aux villes frontalières où ils sont parfois attisés par des forces extérieures. C'est le cas des braquages à main armée, de grand banditisme dans la ville de Bangui et des rebellions dans les régions du nord-ouest, du centre-nord et du nord-est de la République Centrafricaine qui partagent plus de 1500 km de frontière avec le Tchad et le Soudan du sud, pays en proie à des conflits internes. Ces crises traduisent également une crise de confiance entre les gouvernants et les gouvernés, entre les autorités locales et les populations.

1.2. Une absence totale de structures de prévention de l'insécurité et des conflits dans les villes

4. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté deuxième génération de la RCA pour la période 2011 – 2015, reconfirme dans son premier axe prioritaire consacré à la Sécurité et paix, gouvernance et état de droit, la priorité accordée par le Gouvernement à la sécurisation du territoire, qui comprend la réintégration des ex combattants/ex combattantes et des groupes armés dans le cadre du DDR.
5. La communauté internationale a accompagné la transition vers la démocratie, la tenue d'élections et la consolidation de la paix et de la démocratie par le renforcement des institutions gouvernementales et de la société civile.
6. Le pays est en ce moment dans une dynamique de reconstruction et de relèvement à travers les programmes de démobilisation et réintégration des ex-combattants, de la réforme du secteur de la sécurité, de renforcement de la gouvernance et de l'Etat de

droit. Les autorités locales ont souvent été associées à ce processus. En effet, peut-être plus que tout autre pays post-conflit, la RCA se distingue comme un cas d'école sur la nécessité du DDR et des liens obligatoires entre la Sécurité Communautaire (SC) et la Cohésion Sociale (CS), les Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC), ainsi que la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS).

7. Le Programme DDR mis en œuvre depuis 2009 a permis de démobiliser dans le Nord-ouest et le Centre- nord de la RCA un total de 6,518 combattants de l'APRD, de l'UFR et du FDPC dont 442 femmes, et la dissolution officielle de l'APRD et de l'UFR, respectivement les 17 et 18 mai 2012. Depuis, un programme de réinsertion des démobilisés a débuté le 18 juillet 2012 dans le Nord-ouest financé principalement par le Fonds de Consolidation de la Paix, l'Australie et le PNUD.
8. Cependant il n'existe pas dans les villes de Centrafrique, un mécanisme participatif de prévention, gestion et résolution des conflits et d'interventions concertées pouvant anticiper la résurgence des conflits et consolider la paix.

1.3. Impliquer les collectivités territoriales et les autorités locales et les populations des villes dans la prévention de l'insécurité et des crises.

9. La démocratie se présente comme un système de gestion des conflits et favorise l'expression d'opinions divergentes qui renforcent la gouvernance et la démocratisation.
10. Dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2011-2015 (DSRP II), le Gouvernement a fait de la Décentralisation, une des priorités en matière de « Sécurité et Paix, Gouvernance et Etat de droit » (Axe Stratégique1). La promotion de la démocratie locale et le renforcement des capacités des services centraux, déconcentrés et décentralisés, constituent deux des activités essentielles pour relever les défis du développement local.
11. Depuis 2008, le processus de la Décentralisation a été relancé à travers un programme cadre de gouvernance démocratique et de décentralisation qui a favorisé l'harmonisation des textes sur la décentralisation et un projet de Loi sur le financement des collectivités locales a été déposé à l'Assemblée Nationale pour adoption.
12. Entre 2006 et 2008, le Gouvernement avec l'appui technique et financier du PNUD a initié une expérience pilote en matière de prévention des conflits dans la ville de Bangui et dans trois préfectures (Ouham, Ouham-Pendé et Haut-Mbomou) à travers des comités locaux de prévention des conflits composés des autorités locales, traditionnelles et modernes, civiles, confessionnelles et militaires et les populations à travers leurs organisations de base. Cette expérience avait permis de résorber considérablement l'insécurité dans les zones d'expérience. Il est donc opportun de la capitaliser et la formaliser en élargissant le mandat de ces Comités à la prévention et à la prise en charge des questions de l'insécurité. En effet, cette expérience a permis de comprendre que les Forces de sécurité à elles seules ne peuvent endiguer efficacement

l'insécurité dans les communes, du fait de leur faible effectif et du manque drastique de moyens logistiques.

2. Description du projet

2.1. Les objectifs

13. L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de la gouvernance locale et à la sécurité urbaine en Centrafrique. En mettant en place des comités locaux de concertation et de prévention des crises, renforcés en capacités pour intervenir, le projet contribuera à :

- i) appuyer les collectivités territoriales dans la mise en place d'un mécanisme de concertation, en vue de prévenir, gérer, résoudre les crises et l'insécurité et intervenir ensemble dans la reconstruction post-crisis;
- ii) l'instauration d'un climat de sécurité dans les villes ;
- iii) la mise en place d'une situation favorable à l'application de la future loi sur la décentralisation ;
- iv) Renforcer le capital social global (vertical et horizontal) et rétablir la confiance entre autorités locales et populations;
- v) appuyer la gouvernance et le développement locaux ;

2.2. Objectifs spécifiques

14. Il s'agira dans le cadre de ce projet de :

- i) Mettre en place/réactiver dans les communes de Centrafrique, des Comités locaux de concertation, de prévention, gestion et résolution des crises et d'intervention post-crisis ;
- ii) Renforcer les capacités techniques et matérielles des communes à coordonner et superviser les Comités Locaux de concertation et de prévention de l'insécurité et des crises;
- iii) Renforcer les capacités techniques et matérielles des Comités Locaux de concertation et de prévention de l'insécurité et des crises à prévenir, gérer l'insécurité et les conflits et planifier les réponses ;
- iv) Développer dans les communes, un réflexe et des pratiques collectifs de prévention ;
- v) Appuyer les Comités locaux dans l'identification et l'analyse des facteurs de crises, dans la prévention, gestion, résolution des crises et la reconstruction post-crisis ainsi que dans la sensibilisation des populations locales sur la sécurité, la paix et la réconciliation nationale et le relèvement socioéconomique.

2.3. Résultats attendus du projet

15. Au terme de ce projet,

i) **Les Comités locaux de concertation, de prévention de l'insécurité et des crises, sont mis en place dans les communes aux niveaux centraux et déconcentrés.**

16. Il ressort des différentes analyses des causes des conflits en Centrafrique que « l'impact des difficultés grandissantes vécues par les populations (à travers les conflits récurrents) est ravageur pour la reconstruction nationale. *Désenchantement, fatalisme, soumission, peur, pessimisme et souffrance* sont les sentiments qu'éprouvent les populations. **La confiance est largement entamée.** Les instincts de survie l'ont emporté sur le sens d'un collectif étatique et sur la responsabilité sociale. Cette situation a engendré un **incivisme** quasi généralisé des populations ».
17. La mise en place des Comités locaux de concertation, de prévention de l'insécurité et des crises repose sur la participation des autorités municipales, des autorités locales traditionnelles, des autorités militaires, des chefs de cultes religieux, des représentants des organisations à base communautaire qui doivent jouer le rôle de sensibilisation et de mobilisation autour des questions d'insécurité et de crises/conflits.
18. Par ailleurs, pour que différents acteurs se mettent ensemble pour agir collectivement, il faut que les uns aient confiance dans les autres. Aussi, en amont de la mise en place des comités locaux de concertation, de prévention de l'insécurité et des crises, deux études seront-elles réalisées dont la première consistera à évaluer le degré de confiance que 1) les autorités locales municipales et étatiques, civiles et militaires ont les unes envers les autres, 2) les groupes sociaux ont entre eux et, 3) entre eux et leurs autorités au niveau local et la seconde sur la perception et le sentiment d'insécurité ressenti par les populations. Les résultats de ces études seront pris en compte dans le contenu des sessions de formation des membres des comités locaux et des campagnes de sensibilisation ainsi que des actions de prévention. Ce qui devra faciliter l'appropriation locale des actions.
19. Ce cadre va favoriser la concertation, renforcer le capital social et rétablir la confiance entre les acteurs locaux. Il s'agira donc de mettre en place au niveau central, une Coordination Nationale des comités locaux de prévention de l'insécurité et des crises qui jouera le rôle de supervision, un Comité centrafricano-tchadien de prévention de l'insécurité et des crises et ; au niveau déconcentré 8 comités d'arrondissement, des comités de quartiers à un niveau agrégé (au niveau des groupements de quartiers) dans la ville de Bangui ; 6 comités préfectoraux dans les villes de Bozoum (Ouham-Pendé), Bossangoa (Ouham), Kaga-Bandoro (Nana-Gribizi), Ndélé (Bamingui-Bangoran), Bria (Haute-Kotto) et Birao (Vakaga), villes-chefs-lieux des préfectures en conflit et post-conflit et ; 24 comités sous-préfectoraux/communaux dans les 6 préfectures retenues.
20. Les Comités locaux de concertation, de prévention de l'insécurité et des crises seront mis en place en deux étapes réparties sur les deux premières années du projet. Pendant la première année, il ne sera mis en place que la Coordination Nationale et les Comités

locaux des arrondissements et des quartiers de Bangui. Ceux des 6 préfectures retenues pour le projet seront mis en place la seconde année.

ii) Les capacités des Municipalités et des Comités locaux de concertation, de prévention de l'insécurité et des crises sont renforcées pour identifier, analyser et sensibiliser les populations sur les facteurs d'insécurité et de crises, sur le civisme et la paix ainsi que pour gérer, résoudre les crises.

21. La finalité des Comités locaux de concertation est d'anticiper les conflits et l'insécurité dans les communes. Pour cela, tous les membres doivent être capables d'identifier de manière participative, les facteurs de vulnérabilité des communes face à l'insécurité et aux crises, analyser leurs origines, les acteurs potentiels, les facteurs aggravants, les facteurs d'amélioration, les réponses adaptées et mettre en œuvre ces réponses. Les actions de renforcement des capacités qui seront mises en œuvre, permettront aux membres des comités locaux de s'approprier des outils efficaces d'analyse des risques et des causes d'insécurité et de crises afin de les anticiper, de les gérer et les résoudre s'ils venaient à se matérialiser et de mettre en œuvre les réponses adaptées pour éviter qu'ils resurgissent. Il s'agira donc pour atteindre ce résultat, d'organiser des sessions de formation à l'endroit des membres des comités de prévention de l'insécurité et des crises, sur 1) les techniques de collecte, de traitement et d'analyse des informations ; 2) le dialogue démocratique pour faciliter la concertation, les prises de décision et leur mise en œuvre ; 3) les techniques de communication, de sensibilisation, de mobilisation et de négociation et ; 4) la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des réponses à l'insécurité et aux crises.

iii) Les Comités locaux de concertation, de prévention de l'insécurité et des crises développent des pratiques collectives de prévention de l'insécurité et des crises, de planification, mise en œuvre, suivi-évaluation et consolidation des actions de réponse en partenariat avec d'autres acteurs locaux.

22. Les capacités de planification participative au niveau local acquises grâce aux sessions de formation ainsi organisées, vont permettre d'impliquer autorités municipales, autorités locales traditionnelles, autorités militaires, chefs de cultes religieux, représentants des organisations à base communautaire dans une sorte de diagnostic concerté des problèmes de sécurité et de coexistence pacifique qui reposera à la fois sur le respect des lois et des autorités officielles, le consensus, le respect des anciens et des autorités traditionnelles et les systèmes de croyance.

23. Il s'agira donc pour chaque commune d'élaborer une stratégie locale de prévention et de réponse à l'insécurité et aux crises qui pourra être consolidée, étendue à termes aux zones de paix relative et déboucher ainsi sur une stratégie nationale.

24. Pour atteindre ce résultat, on responsabilisera les maires et les autorités municipales dans l'organisation des concertations et la planification au sein des comités locaux, dans

la collecte des informations à travers les chefs de quartiers et de villages ainsi que dans le partage des informations d'alerte précoce avec les acteurs locaux, les Députés et l'Administration du Territoire qui se chargera d'en faire le plaidoyer auprès du Gouvernement et des organismes d'aide.

iv) Les comités locaux de concertation, de prévention de l'insécurité et des crises sont équipés en moyens logistiques et de communication pour collecter les informations, les traiter et les partager avec les pouvoirs publics et les organismes internationaux.

25. La collecte et le partage d'informations d'alerte précoce nécessitent réactivité, rapidité et efficacité. De même, la sensibilisation des populations sur la prévention de l'insécurité et les crises, sur la consolidation de la paix nécessite des déplacements fréquents pour toucher les populations à la base. Il s'agira donc pour atteindre tous les résultats escomptés de ce projet, de doter les Comités locaux de matériels informatiques pour le traitement des informations, d'équipements de communication pour la transmission des informations, de moyens de déplacement pour la sensibilisation, la collecte d'informations, la coordination et le suivi des actions.

2.4. Stratégie de mise en œuvre

26. Le projet d'appui à la gouvernance locale et à la prévention de l'insécurité et des crises sur une approche structuro-constructiviste. En d'autres termes, il se présente comme une tentative de reconstruction/construction d'une identité collective défigurée par plusieurs décennies de crises sociales, militaro-politiques et économiques. Aussi cet appui sera-t-il à travers les axes suivants.

2.4.1. Axe stratégique 1 : réactivation et mise en place d'un cadre institutionnel et capitalisation des expériences pilotes

27. Il existe dans les communes de Centrafrique des structures de développement (Comités Locaux de développement, Comités Locaux d'Approbation des projets, etc.) et d'actions dont certaines se sont essouffées ou ont disparu avec les conflits et la réduction de la présence des organisations humanitaires et de développement. Il s'agira donc d'identifier et renforcer celles qui sont encore fonctionnelles mais dont les capacités se sont fortement effritées où qui se sont orientées vers d'autres activités et mettre en place de nouvelles structures dans les communes où elles n'existent pas. Les leçons tirées de l'expérience-pilote réalisée à Bangui, Bozoum et Bossangoa permettront de mettre en place des comités de prévention de l'insécurité et des crises adaptés aux réalités de chaque localité. Il convient également d'élaborer une politique de sécurité locale en cohérence avec la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et le projet de loi sur la décentralisation et la régionalisation. Cette politique définira les

responsabilités et les conditions pour une collaboration entre les comités locaux de prévention des crises et les Forces de Défense.

2.4.2. Axe stratégique 2 : Formation et renforcement des capacités des acteurs

28. Les Comités locaux de concertation, de prévention de l'insécurité et des crises seront mis en place comme structures de gouvernance locale de la sécurité, de la paix et du développement. A ce titre, la formation et le renforcement des connaissances des populations, des acteurs institutionnels et non institutionnels, des organisations de la société civile au niveau local, se présentent comme les conditions nécessaires pour la mise en œuvre et le bon fonctionnement des mécanismes de prévention de l'insécurité et des crises. Il s'agira donc d'outiller les parties prenantes aux méthodologies des diagnostics de l'insécurité et des crises, d'élaboration des profils communaux, préfectoraux et régionaux de l'insécurité et des risques de crises, d'élaboration de plan de travail budgétisé, de sensibilisation orientée vers la modification des comportements.

2.4.3. Axe stratégique 3 : prise en compte à la fois des principes démocratiques et des principes du système traditionnel de gouvernance et de prévention des conflits dans les activités des Comités locaux

29. Avec les élections municipales qui seront formalisées à travers la mise en œuvre de la Loi sur la décentralisation, les décisions seront prises par la majorité qui aura gagné à l'issue du scrutin. L'expérience a montré que cette forme moderne de démocratie et de gouvernance ne permet pas de résoudre efficacement les conflits dans un système fonctionnant encore en grande partie sur les principes du système traditionnel de gouvernance et de prévention des crises. Il s'agira donc de penser et mettre en place des mécanismes qui fonctionnent sur un modèle mixte dans lesquels les décisions seront prises par la majorité mais sur la base du consensus avec les différentes couches sociales même minorisées et en tenant compte des systèmes de croyance et de l'expérience des anciens.

2.4.4. Axe stratégique 4 : développement des synergies intercommunales et transfrontalières

30. La prévention de l'insécurité et des crises n'est pas une activité isolée. Elle gagnerait en efficacité et en couverture géographique, si les stratégies communales sont complémentaires et ont des prolongements dans les communes voisines voire transfrontalières. En procédant ainsi, on jette les bases d'une intercommunalité en prélude à la décentralisation. Il s'agira donc de développer des partenariats avec le Comité de réforme du secteur de la sécurité, la Commission Nationale de lutte contre

les armes légères et de petit calibre, pour le désarmement et la réintégration des ex-combattants, avec les organisations de lutte contre la pauvreté, d'insertion des jeunes, de défense des droits humains, ainsi qu'avec des communes étrangères mais frontalières aux communes concernées par le projet etc. il s'agira également de développer et encourager le développement de structures faitières des collectivités locales qui pourront développer la prévention au niveau régional.

31. Toutes ces stratégies doivent reposer sur la question du genre, dans la mesure où les femmes sont les premières victimes de l'insécurité et des crises.

2.4.5. Axe stratégique 5 : communication et partage d'information

32. L'insécurité et les crises ne peuvent être anticipées et endiguées que si les comités locaux sont réactifs et que si leur système de gestion de l'information est dynamique et intégré. Il s'agira donc de doter les comités locaux en moyens de communication pour collecter et transmettre les informations sur les risques d'aggravation de l'insécurité et de la résurgence des crises. Le projet mettra un accent particulier sur la communication tant interne, qu'intercommunale et en direction des partenaires. Ce qui pourra susciter des contributions additionnelles.

2.5. Zones d'intervention, bénéficiaires et cibles

33. Les Comités locaux de concertation, de prévention de l'insécurité et des crises seront mis en place dans les groupements des 203 quartiers et les 8 arrondissements de Bangui et dans 6 villes-chefs lieux et 24 communes/sous-préfectures des préfectures de l'Ouham-Pendé (Bozoum), l'Ouham (Bossangoa), la Nana-Gribizi (Kaga-Bandoro), la Bamingui-Bangoran (Ndélé), la Haute-Kotto (Bria) et la Vakaga (Birao), préfectures en conflit et post-conflit.
34. Les bénéficiaires directs du projet sont les 38 municipalités à travers l'Association des Maires de Centrafrique, dont les capacités seront renforcées sur la supervision et la coordination des Comités locaux de concertation et de prévention de l'insécurité
35. Les bénéficiaires indirects sont les populations et les acteurs locaux au travers des comités locaux et de leurs organisations de base dont les capacités seront renforcées pour analyser les facteurs de l'insécurité et des crises, planifier, mettre en œuvre, suivre et pérenniser les réponses.

3. Le dispositif de gestion du projet

3.1. La coordination et l'exécution du projet

36. La mise en œuvre du projet et son pilotage seront gérés par les mécanismes suivants :

- i) *La Coordination Nationale*
- ii) *Le Comité de Pilotage*

- iii) *L'Unité d'Exécution du projet*
 - iv) *Les Comités Locaux de Concertation et de Prévention de l'insécurité et des crises.*
37. La **Coordination Nationale** du projet au niveau politique et des Comités locaux au niveau géographique, sera assurée par le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation qui sera appuyé par une unité d'Exécution du Projet (UEP) dont les membres seront désignés au sein du Ministère en fonction de leur expertise dans le domaine.
38. Le **Comité de Pilotage** est l'organe mixte chargé de fixer les grandes orientations de la mise en œuvre du projet, en assurer le suivi et le contrôle. Il doit veiller à ce que la mise en œuvre du projet soit en cohérence avec les attentes du Gouvernement telles que précisées dans le DSRP II. Il est présidé par le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. Le secrétariat du Comité de Pilotage du projet est assuré par l'UEP. Le Comité de Pilotage adopte les plans de travail, contrôle l'avancement du projet et au besoin, procède à un recentrage de la stratégie de mise en œuvre.
39. **L'Unité d'Exécution du Projet.** Au niveau stratégique, La Direction Générale de l'Administration du territoire et de la Décentralisation est l'instance d'exécution du projet. De ce fait, son Directeur général sera le Directeur National du projet, appuyé d'un Expert national désigné par le Ministre de l'Administration du Territoire et jouant le rôle de point focal. Au niveau opérationnel, une équipe opérationnelle sera mise en place. Elle sera composée d'un Coordonateur Technique National, de 3 Coordonateurs de terrain dont 1 pour Bangui et les deux autres pour les 6 préfectures retenues, d'un chargé de suivi et évaluation, d'un Assistant administratif et financier et de trois chauffeurs. Les tâches de ces différents responsables seront définies dans des termes de référence.
40. **Les Comités Locaux de Concertation et de prévention de l'Insécurité et des Crises (CLC-PIC)** sont des plates-formes de concertation multisectorielle et acteurs du développement local. Dès la mise en place du projet, un Arrêté du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation sera pris pour formaliser et instituer les CLC-PIC dans chacune des communes concernées par le projet. Les CLC-PIC sont chargés d'observer les facteurs d'insécurité et de crises, les analyser à travers un diagnostic participatif et les traduire en profils communaux, préfectoraux et régionaux d'insécurité et de crises qui seront utilisés dans les plaidoyers auprès des élus locaux (ici, Députés), des pouvoirs publics et d'autres acteurs institutionnels. Sur cette base, ils élaboreront des plans de réponse sous forme de projet à mettre en œuvre, rechercher des financements pour la mise en œuvre de ces plans, suivre et évaluer la mise en œuvre et pérenniser les acquis.

3.2. Les parties prenantes au projet

41. L'Association des maires de Centrafrique est un acteur incontournable de la lutte contre l'insécurité et les crises. L'appropriation du projet commence au sein de ce mécanisme.
42. Les communes en tant que premières bénéficiaires du projet doivent mobiliser les populations autour du projet afin d'en faciliter l'appropriation à travers un engagement franc insufflé par des valeurs de paix et des croyances communes.

4. Risques

43. Les risques qui pourraient handicaper la mise en œuvre du projet sont les suivants :
 - i) *La très faible capacité matérielle et technique des municipalités ;*
 - ii) *le faible niveau des recettes locales*
 - iii) *la résurgence des conflits violents avec déplacement des populations ;*
 - iv) *l'instabilité des autorités municipales*

5. Suivi et évaluation du projet

5.1. Suivi

44. Un plan de suivi et évaluation des résultats du projet sera mis au point. Le suivi sera fait régulièrement aux niveaux communal et préfectoral. Le suivi des réalisations sera fait à travers des rapports financiers et narratifs sur des bases trimestrielle et annuelle.

5.2. Évaluation et audit

45. Une évaluation indépendante sera commanditée trois mois avant la fin des opérations du projet afin d'analyser dans quelle mesure les résultats ont été atteints. Par souci de transparence, les résultats de ces évaluations seront partagés avec tous les partenaires du projet. Un audit du projet sera commandité au moins une fois au cours de la mise en œuvre du projet.

5.3. Les rapports

46. Chaque trimestre, l'UEP rédigera un rapport financier et narratif d'avancement selon un format standard. Les rapports commenteront les risques, les problèmes, les leçons apprises, et l'état d'avancement des résultats sur base de la description des activités réalisées. Ils comprendront également un plan de travail général pour le trimestre suivant. Des réunions seront organisées régulièrement entre l'UEP et le Ministère de l'Administration du territoire, président du Comité de Pilotage pour passer en revue les rapports trimestriels.
47. Un Rapport Annuel sera produit par l'UEP et soumis au Ministère de l'Administration du Territoire pour validation avant diffusion aux membres du Comité de Pilotage et aux partenaires de financement.

48. L'équipe d'exécution du projet présentera également par la même voix, un rapport narratif et financier final incluant les enseignements tirés, le bilan financier et l'inventaire des actifs. Le rapport final inclura une description des réalisations du projet compte tenu des objectifs et résultats escomptés du projet, tels qu'ils ressortent du cadre logique du projet.

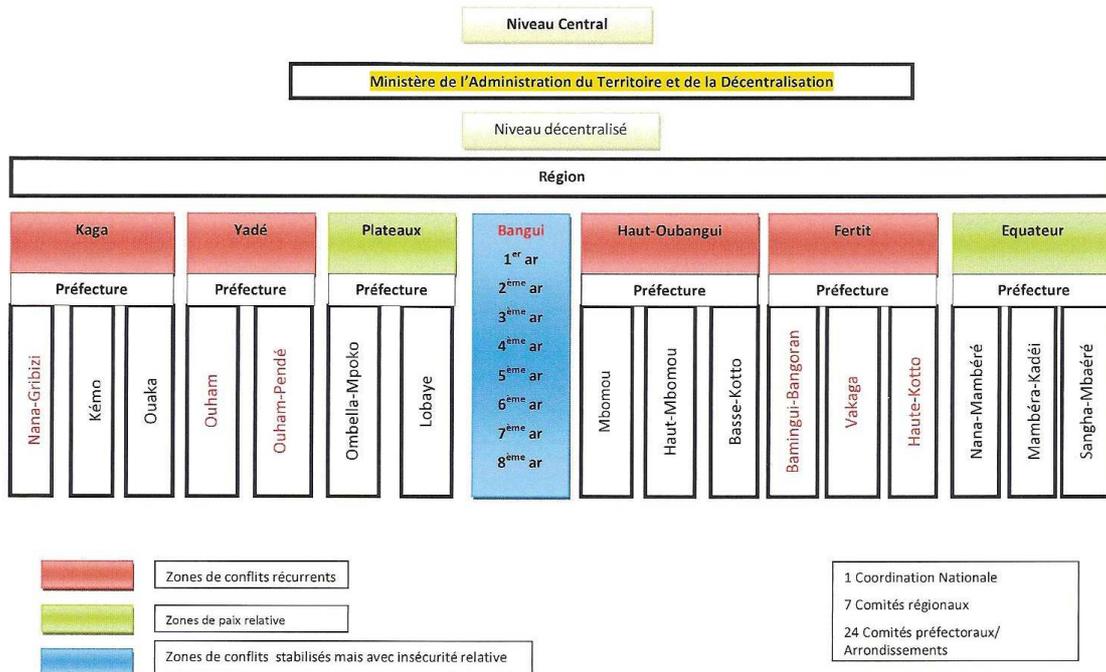
6. Cadre logique du projet

	Activité/Description	Cibles annuelles	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens/sources de vérification	Résources en USD
Objectif global	Contribuer à l'amélioration de la gouvernance locale et à la sécurité dans les villes de Centrafrique				
Objectif du projet	Mettre en place et renforcer les capacités techniques et opérationnelles de 31 Comités locaux de concertation, de prévention, gestion, résolution des crises et de reconstruction post-crisis, d'ici 2015				
Composante Institutionnelle					
Résultat 1	Les Comités locaux de concertation, de prévention de l'insécurité et des crises, sont mis en place dans les communes aux niveaux centraux et décentralisés				
Activité 1.1	<i>Etude barométrique sur la confiance des populations dans les autorités locales</i>	An1 : dans toutes les zones d'intervention	1 rapport d'étude disponible Nombre de consultant recruté Degré de confiance	Honoraires des consultants Ordre de mission	5,000.00
Activité 1.2	<i>Etude sur la perception de l'insécurité dans les villes de Centrafrique</i>	An1 : dans toutes les zones d'intervention	1 rapport d'étude disponible Nombre de consultant recruté Perception de l'insécurité	Honoraires des consultants Ordre de mission	5,000.00
Activité 1.3	<i>Mise en place des comités locaux de concertation et de prévention des conflits</i>	An1 : Bangui	1 Arrêté du Ministère de l'Administration, signé 8 comités d'arrondissement à Bangui 6 Comités dans 6 villes chefs-lieux de préfectures 24 Comités dans 24 sous-préfectures	Rapport de mission Liste des participants	12,000.00
		An 2 : dans les zones de conflits récurrents	5 comités dans 2 régions et 5 villes chef-lieu de préfecture, opérationnels	Rapport de mission Liste des participants	
Composante renforcement des capacités					
Résultat 2	Les capacités des Municipalités et des Comités locaux de concertation, de prévention de l'insécurité et des crises sont renforcées pour identifier, analyser et sensibiliser les populations sur les facteurs d'insécurité et de crises, sur le civisme et la paix ainsi que pour gérer, résoudre les crises.				
Activité 2.1	<i>Renforcement des capacités des membres des Comités</i>	An 1 : Bangui et dans les zones de conflits récurrents	Nombre de rapports disponibles Nombre de participants	Rapports des ateliers Ordre de mission	10,560.00

	<i>locaux de concertation et de prévention des conflits sur le dialogue démocratique</i>	An 2 : dans les zones de paix relative	Nombre de communes touchées Nombre de rapports disponibles Nombre de participants Nombre de communes touchées	Listes de présence Rapports des ateliers Ordre de mission Listes de présence	
Activité 2.2	<i>Renforcement des capacités des membres des Comités locaux de prévention des conflits en communication, mobilisation et négociation</i>	An 1 : Bangui et dans les zones de conflits récurrents	Nombre de rapports disponibles Nombre de participants Nombre de communes touchées	Rapports des ateliers Ordre de mission Listes de présence	10,560.00
		An 2 : dans les zones de paix relative	Nombre de rapports disponibles Nombre de participants Nombre de communes touchées	Rapports des ateliers Ordre de mission Listes de présence	
Activité 2.3	<i>Renforcement des capacités des membres des Comités locaux de concertation et de prévention des conflits sur l'analyse, la résolution des conflits et la reconstruction post-conflit</i>	An1 : Bangui et dans les zones de conflits récurrents	Nombre de rapports disponibles Nombre de participants Nombre de communes touchées	Rapports des ateliers Ordre de mission Listes de présence	10,560.00
		An 2 : dans les zones de paix relative	Nombre de rapports disponibles Nombre de participants Nombre de communes touchées	Rapports des ateliers Ordre de mission Listes de présence	
Activité 2.4	<i>Renforcement des capacités des membres des Comités locaux de concertation et de prévention des conflits sur la planification, la mise en œuvre et le suivi et évaluation des réponses à l'insécurité et aux crises</i>	An 1 : Bangui et dans les zones de conflits récurrents :	Nombre de rapports disponibles Nombre de participants Nombre de communes touchées	Rapports des ateliers Ordre de mission Listes de présence	10,560.00
		An 2 : dans les zones de paix relative	Nombre de rapports disponibles Nombre de participants Nombre de communes touchées	Rapports des ateliers Ordre de mission Listes de présence	
Composante Appui technique et opérationnel					
Résultat 3	Les Comités locaux de concertation, de prévention de l'insécurité et des crises développent des pratiques collectives de prévention de l'insécurité et des crises, de planification et suivi-évaluation des actions de réponse en partenariat avec d'autres acteurs locaux.				
Activité 3.1	<i>Appui à l'élaboration des stratégies locales de prévention de l'insécurité et des crises</i>	<i>Elaboration et validation des stratégies locales de prévention</i>	Nombre de réunions organisées Nombre de comités locaux appuyés Nombre de stratégies locales validées	Comptes-rendus des réunions Rapports de mission de l'UEP	5,000.00
Activité 3.2	<i>Appui à l'élaboration des plans de réponse</i>	<i>Elaboration et validation des plans de réponse</i>	Nombre de réunions organisées Nombre de comités locaux appuyés Nombre de plans de réponse validés	Comptes-rendus des réunions Rapports de mission de l'UEP	5,000.00

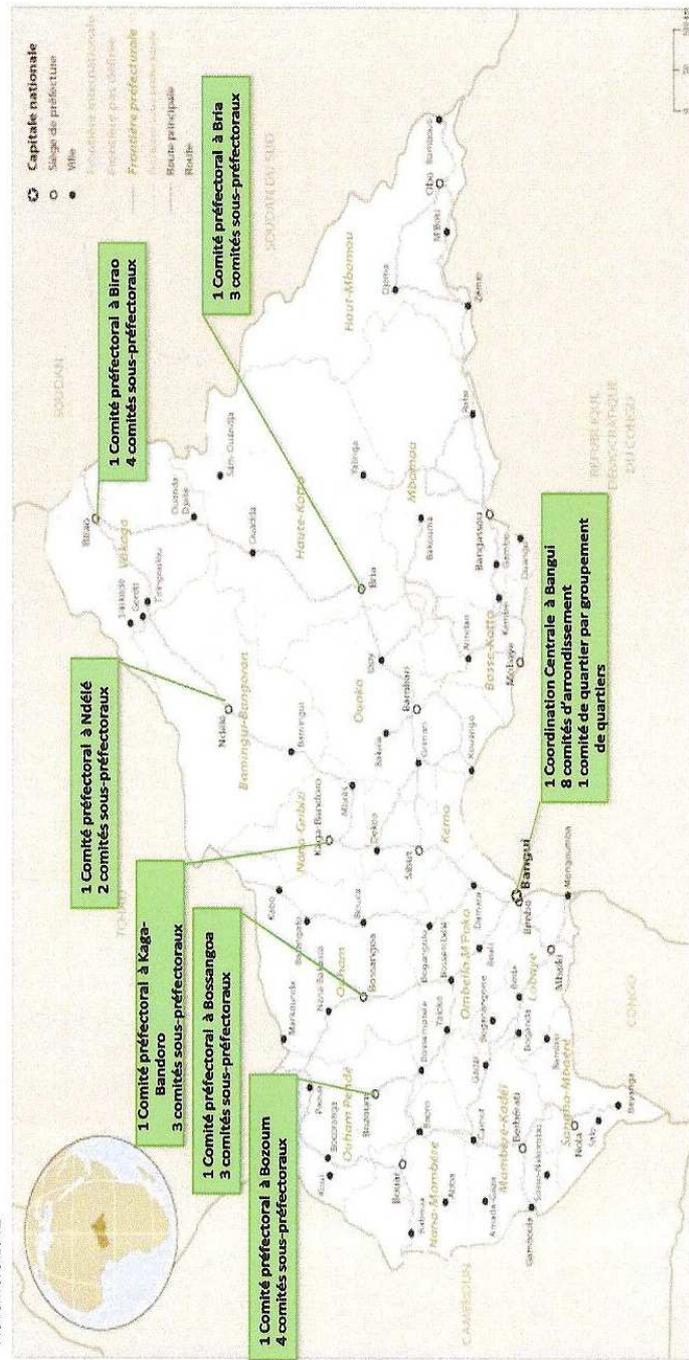
	Appui à la mise en œuvre des projets de renforcement de la sécurité et de consolidation de la paix	Identification des projets Elaboration des projets Sélection des projets An 1 : Bangui : An 2 : dans les zones de conflits récurrents	Nombre de réunions organisées Nombre de comités locaux appuyés Nombre de projets sélectionnés % de projets validés mis en œuvre	Comptes-rendus des réunions Rapports de mission de l'UEP Rapports des visites de terrain	950,000.00
	Appui technique aux comités locaux de concertation et de prévention des crises pour la sensibilisation des populations	An 1 : Bangui : élaboration d'un plan de communication mise en œuvre du plan An 2 : dans les zones de conflits récurrents élaboration d'un plan de communication mise en œuvre du plan	Nombre de réunions organisées Nombre de comités locaux appuyés Nombre de stratégies locales de sensibilisation/communication validées % de stratégies de communication locales mises en œuvre	Comptes-rendus des réunions Rapports de mission de l'UEP Rapport d'activité des CLC-PIC Taux de réduction de l'insécurité et des conflits	30,000.00
Résultat 4	Les comités locaux de concertation, de prévention de l'insécurité et des crises sont équipés en moyens logistiques et de communication pour collecter les informations, les traiter et les partager avec les pouvoirs publics et les organismes internationaux.				
Activité 4.1	Appui matériel aux comités locaux	An 1 : Bangui Dotation des CLC-PIC en matériels informatiques et en moyens de communication An 2 : dans les zones de conflits récurrents	Nombre de matériels informatiques Nombre de matériels de communication	Décharges Bons de livraison	20,000.00
Activité 4.2	Appui logistique aux comités locaux	An 1 : Bangui dotation de l'UEP en véhicules de liaison An 2 : dans les zones de conflits récurrents Dotation des CLC-PIC en moyens de déplacement (motos, vélos) Dotation des CLC-PIC en groupe électrogène	Nombre de véhicules acquis Nombre de motos par Comité Nombre de vélo par Comité Nombre de groupe électrogène	Bons de livraison	200,000.00
Activité 4.3	Fonctionnement de l'Unité d'Exécution du projet	Traitement du personnel Fonctionnement de l'UEP	Nombre de personnel pris en charge Montant dépenses de fonctionnement	Ordres de virement Fiches de paie Factures	32,826.00
Activité 4.4	Evaluation finale du projet	Recrutement des consultants Traitement des consultants Transport des consultants	Nombre de consultant recrutés Nombre de missions effectuées Zones couvertes Nombre de CLC-PIC évalués	Rapport d'évaluation	40,000.00
Activité 4.5	Audit du projet	Recrutement des consultants Traitement des consultants Transport des consultants	Nombre de consultant recrutés Nombre de missions effectuées	Rapport d'audit	50,000.00

Annexe : Localisation des Comités Locaux d'Intervention Concertée et de Prévention, gestion, résolution des conflits et reconstruction post-conflit.



République Centrafricaine : Localisation des Comités Locaux de concertation et de prévention de l'insécurité et des crises

Novembre 2012



Carte de la base produite par le Bureau des Nations unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA). Les frontières et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations unies. La frontière définitive entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud n'a pas encore été déterminée. Le statut final de la région d'Abyei n'est pas encore déterminé. Source de la base de données: UNCS. Pour obtenir plus d'informations voir: www.hnrc.org. Envoyez une e-mail à info@hnpca.net.

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



KPMG AUDIT NM
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

**Association Internationale des Maires
Francophones**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011
Association Internationale des Maires Francophones
Siège social : Hôtel de Ville de Québec - Canada
Secrétariat Permanent : 9, Rue des Halles - 75001 Paris
Ce rapport contient 17 pages
Référence : BB/YD/CD

KPMG Audit NM
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles

Siège social
KPMG Audit NM
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 200 000 €
Code APE 6920Z
512 832 711 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 76 51 28 02 711

A I M F

9, rue des Halles
75001 Paris
Siret : 319 356 150 00031

**BILAN
EXERCICE 2011**

ACTIF	2011			2010		PASSIF	2011	2010
	Brut	Amort. & Provisions	Net	Net				
Immobilisations incorporelles						Fonds associatifs		
· Logiciels	35 621	34 157	1 464	896		· Report à nouveau	1 000 000	308 312
· Autres	22 240	22 240	0	0		· Résultat de l'exercice (excédent ou insuffisance)	179 966	691 688
Immobilisations corporelles						· Autres fonds associatifs		
· Autres	140 432	132 816	7 616	8 299		Total I	1 179 966	1 000 000
Immobilisations financières						Provisions pour risques et charges Total II		7 586
· Autres	22 600		22 600	22 316		Fonds décaïés		
Total I	220 892	189 213	31 679	31 512		· sur subventions	12 161 442	12 036 908
Actif circulant						· sur autres ressources	12 161 442	12 036 908
· Créances :						Total III		
· - Créances usagers et comptes rattachés	2 764 163	120 642	2 643 521	2 873 888		Dettes		
· - Autres créances			0	186		· Dettes fournisseurs et comptes rattachés	336 332	646 189
· Valeurs mobilières de placement	3 171 876		3 171 876	2 321 978		· Dettes fiscales et sociales	266 838	206 915
· Disponibilités	8 107 596		8 107 596	8 743 765		· Autres dettes	26 967	88 814
· Charges constatées d'avance	19 161		19 161	21 946		· Produits constatés d'avance	2 289	6 863
Total II	14 062 796	120 642	13 942 154	13 961 763		Total IV	632 426	948 781
TOTAL GENERAL	14 283 688	309 854	13 973 834	13 993 276		TOTAL GENERAL	13 973 834	13 993 276

AIMF

9, rue des Halles
75001 Paris
Siret : 319 356 150 00031

COMPTE DE RESULTAT**EXERCICE 2011**

		2011	2010
Produits d'exploitation			
Subventions d'exploitation		6 662 602	7 001 815
Cotisations et droits d'entrée		384 912	364 816
Dons manuels affectés		330	3 886
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges		14 725	24 506
	<i>Total I</i>	7 062 570	7 395 023
Charges d'exploitation			
Achats		2 403 677	2 695 576
Autres charges externes		3 284 287	2 721 953
Impôts, taxes et versements assimilés		122 331	85 983
Rémunération du personnel		654 467	555 556
Charges sociales		291 356	246 264
Dotation aux amortissements		2 664	4 580
Dotation aux provisions		52 428	31 832
Autres charges		3 913	133
	<i>Total II</i>	6 815 123	6 341 877
	Résultat d'exploitation	247 447	1 053 145
Produits financiers		190 444	136 396
Charges financières		16	114
	Résultat financier	190 428	136 282
	Résultat courant	437 874	1 189 428
Produits exceptionnels		5 720	9 045
Charges exceptionnelles		139 095	77 319
	Résultat exceptionnel	-133 375	-68 274
Report ressources non utilisées / exerc. antérieurs		4 035 374	3 746 350
Engagements à réaliser sur ressources affectées		4 159 908	4 175 816
	Total des produits	11 294 109	11 286 814
	Total des charges	11 114 143	10 595 126
	Solde créditeur : excédent	179 966	691 688
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits			
Prestations en nature		151 334	197 449
	<i>Total</i>	151 334	197 449
Charges			
Mise à disposition gratuite de personnel		151 334	197 449
	<i>Total</i>	151 334	197 449

23/02/12

Association Internationale des Maires Francophones
9, rue des Halles - 75001 PARIS

= (=)= (=)= (=)=

Annexe des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Montants exprimés en Euros

Table de matières

1	Faits majeurs de l'exercice	3
1.1	Evènements principaux de l'exercice	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
1.2.1	Présentation des comptes	3
1.2.2	Méthode générale	3
2	Informations relatives au bilan	4
2.1	Actif	4
2.1.1	Immobilisations	4
2.1.2	Amortissements	4
2.1.3	Immobilisations financières	4
2.1.4	Créances	5
2.1.5	Valeurs mobilières de placement	5
2.1.6	Disponibilités	5
2.1.7	Charges constatées d'avance	5
2.2	Passif	6
2.2.1	Fonds associatifs	6
2.2.2	Provisions pour risques et charges	6
2.2.3	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	6
2.2.4	Etat des dettes	7
2.2.5	Produits constatés d'avance	7
2.2.6	Fonds dédiés - Tableau de suivi en annexe	7
3	Informations relatives au compte de résultat	8
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	8
3.2	Subventions annulées ou partiellement remboursées	9
3.3	Ventilation de l'effectif moyen	9
3.4	Contributions volontaires en nature	9
4	Autres informations	10
4.1	Informations concernant le Droit Individuel à la Formation	10
4.2	Rémunération des dirigeants	10
4.3	Honoraires du commissaire aux comptes	10
5	Informations relatives au compte emploi des ressources	11
5.1	Affectation des ressources collectées auprès du public	11
5.1.1	Missions sociales réalisées directement à l'étranger	11
5.1.2	Frais de recherche de fonds	11
5.1.3	Frais de fonctionnement	11
5.1.4	Dotations aux provisions sur arriérés de cotisations	11
5.1.5	Engagements réalisés sur ressources affectées	11
5.1.6	Excédent de ressources de l'exercice	11
5.2	Ressources collectées auprès du public	12
5.2.2	Reprises sur provisions - sur cotisations	12
5.2.3	Report des ressources affectées non utilisées sur exercice antérieur	12
5.3	Compte d'emploi annuel des ressources	13

Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evènements principaux de l'exercice

L'Assemblée Générale du 26 octobre 2011 a approuvé la création d'une réserve pour le Fonds de Garantie destiné à couvrir l'engagement de l'AIMF dans les opérations de coopération multilatérales. Cette réserve est abondée par les économies de fonctionnement du Secrétariat permanent et par le solde non utilisé des produits financiers.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- le compte d'emploi des ressources,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

En respect de l'article 8 de l'ordonnance 2005-856 du 28 juillet 2005, l'AIMF a inséré, dans l'annexe des comptes sociaux, le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public.

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public est établi en application du règlement CRC 2008-12 du 7 mai 2008.

Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations

Situations et mouvements

Rubrique	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	56 836	1 025	57 861
- logiciels	34 596	1 025	35 621
- autres	22 240		22 240
Immobilisations corporelles	138 909	1 523	140 432
- Installations, aménagements	49 830		49 830
- Matériel de transport	1 458		1 458
- Matériel bureau et informatique	63 994	1 523	65 517
- Mobilier	23 627		23 627
<u>Total cumulé</u>	195 745	2 548	198 293

2.1.2 Amortissements

Situations et mouvements

Rubrique	Amortissement au début de l'exercice	Augmentations	Amortissement à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	55 939	458	56 397
- logiciels	33 699	458	34 157
- autres	22 240		22 240
Immobilisations corporelles	130 610	2 206	132 816
- Installations, aménagements	43 235	1 369	44 605
- Matériel de transport	1 458		1 458
- Matériel bureau et informatique	62 142	736	62 878
- Mobilier	23 775	100	23 875
<u>Total cumulé</u>	186 549	2 664	189 213

Type d'immobilisation	durée et mode
Logiciels et progiciels	linéaire 3 ans
Installations techniques	linéaire 10 ans
Matériel de bureau	linéaire 3 ans
Mobilier de bureau	linéaire 5 ans

2.1.3 Immobilisations financières

- Dépôt de garantie locations	22 317	283	22 600
-------------------------------	--------	-----	--------

Association Internationale des Maires Francophones
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011

2.1.4 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéance à - d'un an	Echéance à + d'un an
Créances usagers et comptes rattachés			
Subventions à recevoir			
- Agences de l'eau	698 000	698 000	
- Union Européenne	1 694 612	1 694 612	
- A I R F	25 000	25 000	
- Villes	94 000	94 000	
- Conseil Régional	17 700	17 700	
- Fondations	80 000	80 000	
- Cités Unies	4 333	4 333	
Cotisations à recevoir			
- année 2011	70 776	70 776	
- année 2010	28 618	28 618	
- année 2009	19 386	19 386	
- années 2000 à 2008	31 737	31 737	
Total des créances	2 764 163	2 764 163	

2.1.5 Valeurs mobilières de placement

SICAV de trésorerie (SGAM Invest Moneplus SI)		
Valeur d'acquisition		3 171 876
Cours à la clôture de l'exercice		3 172 615
Plus-value latente		739

2.1.6 Disponibilités

Société Générale - Livret A	79 151
Société Générale - Livret associations	7 590 405
Société Générale	426 677
Commercial Bank Centrafrique - Bangui	6 897
Caisse	4 466
Total	8 107 596

2.1.7 Charges constatées d'avance

Assurances	4 810
Maintenance	10 249
Location matériel de bureau	833
Relations publiques	3 269
Total	19 161

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

Solde en début d'exercice	Augmentation	Solde en fin d'exercice
Compte « Report à nouveau »		Compte « Report à nouveau »
308 312		1 000 000

Le résultat 2010, de 691 688 €, est affecté au compte « Report à nouveau ».

2.2.2 Provisions pour risques et charges

Provision pour charge suite à contrôle URSSAF portant sur les exercices 2008 et 2009, constituée en 2010 et intégralement utilisée en 2011.

Solde en début d'exercice	Diminution	Solde en fin d'exercice
7 586	7 586	0

2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 30 526 €.

Ce montant tient compte de l'hypothèse de la présence dans l'association à l'âge de la retraite des salariés, avec application d'un taux d'évolution des rémunérations de 2 % et d'un taux d'actualisation de 3,34 %.

Ce montant n'est pas provisionné dans les comptes.

Association Internationale des Maires Francophones
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011

2.2.4 Etat des dettes

Dettes	Montant brut		Degré d'exigibilité du passif
	Echéance à - d'un an	Echéance à + d'un an	Echéance à + de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	336 448		
Dettes fiscales et sociales	266 838		
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	2 289		
Total	605 575		

Fournisseurs

Nature		Montant en fin d'exercice
Fournisseurs	Frais de fonctionnement et d'actions de coopération	307 393
Factures non parvenues	EDF, honoraires, téléphone, locations véhicules	28 939
Total		336 332

2.2.5 Produits constatés d'avance

Cotisations	2 289
-------------	-------

2.2.6 Fonds dédiés - Tableau de suivi

Voir tableau joint

Les subventions attribuées sont réparties selon leur source de financement (Fonds de Coopération, FMU, Opérateur, ...).

Afin de simplifier la présentation du tableau de fonds dédiés, il a été décidé de le présenter en regroupant les subventions par nature de financement.

Par ailleurs, les projets votés avant 2009, non soldés au 31 décembre 2011, en cours d'achèvement, ont été regroupés sur une seule ligne afin de ne pas alourdir la présentation du tableau.

Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	2011	2010
Subventions	6 662 602	7 001 815
Ville de Paris	2 118 040	2 308 040
Ville de Bordeaux	15 000	95 000
Ville de Lausanne	18 000	28 178
Ville de Liège	25 000	25 000
Ville de Luxembourg	24 800	24 800
Ville d'Aoste	30 000	
Ville des Mureaux	3 000	
Ville de Québec	14 528	
Nantes Métropole	40 000	
Ville de Bamako		1 500
Ville de Téliélé		200
Ville de Monastir		100
Ville de Phnom Penh		7 242
Ville de Lokossa		970
Ville de Cotonou		10 000
Villes de Mérignac - Villanova	29 000	29 000
Comité de jumelage Chalons - Bobo-Dioulasso	7 139	7 139
Agence de l'eau Adour Garonne	50 000	
Fondation Ensemble	80 000	120 000
Conseil Général d'Aquitaine		59 000
Agence de l'eau Rhin-Meuse	150 000	50 000
Agence de l'eau Seine Normandie	500 000	
Véolia		300 000
Ministère des Affaires étrangères et européennes	1 394 647	1 614 794
Ministère de l'Education Nationale	342 452	457 350
Gouvernement du Québec	60 784	65 790
M A E C I	373 888	373 972
Communauté française de Belgique	200 000	180 000
S I A A P	270 000	110 750
Communauté européenne	861 991	1 128 657
AIRF	4 333	4 333
Cités Unies France	50 000	
Dons affectés à 1parisien 1arbre	330	3 886
Ressources propres (cotisations, droits d'entrée)	384 912	364 816
Reprises sur provisions	9 728	16 865
Transfert de charges et recettes exceptionnelles	4 998	7 641
Total des produits d'exploitation	7 062 970	7 395 023
Total des subventions et dons	6 662 932	7 005 701

**3.2 Subventions annulées ou partiellement remboursées
(charges exceptionnelles)**

SIAAP 2010	5 750
IFN OIF Maison des savoirs	2 600
Communauté Européenne	129 280
Total	137 630

3.3 Ventilation de l'effectif moyen

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Total
Cadres	8	1,5	9,5
Non cadres	2		2
Total	10	1,5	11,5

3.4 Contribution volontaire en nature

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Personnel mis à disposition (2 salariés, dont 1 jusqu'au 30 avril 2011)	Salaires + charges sociales	151 334

Autres informations

4.1 Informations concernant le Droit Individuel à la Formation

Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au 31 décembre 2011 au titre du Droit Individuel à la Formation pour les salariés : 918 heures de droits n'ayant pas donné lieu à une demande de la part des salariés.

4.2 Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés, s'est élevé à 92 621 € en 2011. Ce montant concerne uniquement le seul cadre dirigeant salarié.

4.3 Honoraires du commissaire aux comptes

	KPMG S.A.
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes HT	20 000
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal HT	6 000
Honoraires totaux HT	

Informations relatives au compte emploi des ressources

5.1 Affectation des ressources collectées auprès du public

5.1.1 Missions sociales réalisées directement à l'Etranger

Fonds de coopération	2 164 303 €
1parisien 1arbre	90 092 €
Fonds multilatéral unique	1 224 807 €
Opérateur direct	816 270 €
Fonds d'urgence	103 207 €
Fonds Union Européenne	754 688 €
Salaires et Charges en fonction du temps passé	415 669 €
Charges exceptionnelles Fonds dédiés annulés	137 630 €
Total	5 704 393 €

5.1.2 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics

Salaires et charges en fonction du temps passé	63 714 €
--	----------

5.1.3 Frais de fonctionnement

Frais de fonctionnement directs	755 772 €
Charges d'animation des instances	377 927 €

5.1.4 Dotations aux provisions sur arriérés de cotisations

Dotations aux provisions sur arriérés de cotisations	52 428 €
--	----------

5.1.5 Engagements réalisés sur ressources affectées

Engagements réalisés sur ressources affectées	4 159 908 €
---	-------------

5.1.6 Excédent de ressources de l'exercice

Excédent de ressources de l'exercice	179 966 €
--------------------------------------	-----------

5.2 Ressources collectées auprès du public

5.2.1.1 Dons manuels collectés

Dons manuels collectés pour l'opération 1parisien1arbre 330 €

5.2.1.2 Subventions

Subventions 6 662 602 €

5.2.1.3 Autres produits

Cotisations des villes et associations adhérentes 384 912 €

Produits financiers 190 444 €

Produits exceptionnels 10 718 €

5.2.2 Reprises sur provisions sur cotisations

Reprises sur provisions sur cotisations 9 728 €

5.2.3 Reports des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Reports des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs 4 035 374 €

2011 - COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALE AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC PAR TYPE D'EMPOI					
EMPLOIS	Emplois de N = comptes de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = comptes de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			REPORT DES RESSOURCES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		0
1 - MISSIONS SOCIALES¹			1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France			1.1. Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement		330	- Dons manuels non affectés	330	330
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés		
			- Legs et autres libéralités non affectés		
			- Legs et autres libéralités affectés		
1.2. Réalisées à l'étranger			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
- Actions réalisées directement	5 704 384				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			2 - AUTRES FONDS PRIVES	370 472	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	63 714		3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	6 292 130	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			4 - AUTRES PRODUITS	586 074	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 133 689				
SOUS-TOTAL		330			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	6 901 807		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	7 249 006	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	52 428		II - REPRISE DES PROVISIONS	9 728	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	4 159 908		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	4 035 374	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	179 966		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	11 294 109		VI - TOTAL GENERAL	11 294 109	330
VI - Part des acquisitions d'immeubles brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		330	VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		330
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		0
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	151 334		Bénévolat	151 334	
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	151 334		Total	151 334	

Suivi de la Programmation stratégique 2009 - 2013

La Programmation Stratégique a été votée lors de l'Assemblée générale de Québec en octobre 2008. Les objectifs sont, entre autres, de mettre en œuvre un corps de valeurs liées à la gouvernance locale, développer le fonctionnement de groupes thématiques au sein du réseau, diversifier les sources de financement, mobiliser l'expertise du Sud, renforcer l'appui à apporter aux métropoles et aux associations faitières, développer un partenariat concret avec les autres institutions de la Francophonie, assurer un suivi des recommandations votées en Assemblées générales.

1) L'émergence d'un corps de valeurs pour la gouvernance locale

Afin d'affirmer ce corps de valeur, l'AIMF a proposé aux Maires de nouvelles manières de gouverner qui se sont traduites par :

- i. L'adoption à l'Assemblée générale d'Erevan de **3 manuels didactiques** sur :
 - o l'éthique déclinée en 12 principes dont, entre autres, le respect du bien commun et la saine gestion des ressources
 - o la gouvernance participative qui peut être résumée en 3 fondements (communiquer largement et informer efficacement sur les politiques municipales ; impliquer toutes les composantes de la population dans les différentes phases des politiques de planification ; évaluer en permanence l'impact des actions et décisions prises)
 - o la Gestion Axée sur les Résultats qui est un outil de conception et de gestion basé sur la planification.
- ii. L'élaboration d'un projet de « **Charte de la gouvernance locale démocratique** » que les villes qui le souhaitent pourraient adopter
- iii. L'édition de **fiches didactiques** (finances locales, eau, assainissement...)

2) La dynamisation des Commissions permanentes et l'organisation en grappe du réseau pour faire de l'AIMF une plateforme déconcentrée

- Le Bureau dispose de 6 Commissions permanentes dotées d'un budget d'investissement, géré conjointement avec le Secrétariat permanent. Elles sont désormais toutes opérationnelles en animant ainsi la réflexion des villes et des associations nationales de villes sur différentes thématiques de la gouvernance locale et de la gestion urbaine, notamment :
 - i. Commission 1 : Saint-Louis (Décentralisation et gouvernance locale)
Cette Commission s'est investie dans la rédaction des manuels, dans le processus de « Consultation publique », dans le suivi de la gouvernance de l'eau, dans la gestion des écoles de base. Elle est, avant tout, une structure de conseil pour le Secrétariat permanent.
 - ii. Commission 2 : Lausanne (Développement urbain durable et environnement)
Le réseau fonctionne et se réunit régulièrement depuis 2009. Sa programmation a été adoptée et ses thèmes de recherche sont identifiés (urbanisme, mobilité, énergie, assainissement). Une mise en

place d'un réseau d'experts et d'une plateforme internet est effectuée. Une réflexion sur le diagnostic urbain est actuellement en cours.

iii. Commission 3 : Bordeaux (Formation, mise en réseau des personnels municipaux, genre)

La Commission organise des rencontres régulières du réseau des Secrétaires généraux et celui des Femmes autour des thématiques d'actualité, notamment l'eau et la gestion de l'école, dans le cadre de la préparation du Forum mondial de l'eau.

iv. Commission 4 : Kinshasa (Dialogue interculturel et paix)

Élaboration d'une réflexion sur la cohésion territoriale dont la première étape a été le colloque d'Erevan, après celui de Paris en octobre 2009.

Le dialogue transfrontalier doit marquer les travaux de la Commission en 2012. Cette commission a également organisé une réunion à Bujumbura (janvier 2012) et à Genève (août 2012) pour identifier les voies et moyens pour mieux faire entendre la voix des autorités locales des pays des Grands lacs dans les processus de paix.

v. Commission 5 : Québec (Développement local et entrepreneuriat)

Des missions d'expertise de Québec assurent un transfert de savoir afin de mettre en œuvre des communautés entrepreneuriales, en lien avec la CONFES (Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports).

L'objectif est de rendre opérationnelle une communauté entrepreneuriale à Lomé avec l'appui de l'UCT (Union des Communes du Togo).

vi. Commission 6 : Nouakchott (Aide humanitaire et gestion des risques)

Cette Commission a mené des actions de solidarité : en Haïti, en Côte d'Ivoire et au Mali.

➤ L'organisation en grappe du réseau se concrétise également par l'évolution de la coopération décentralisée au sein des villes par le renforcement des relations Sud-Sud, notamment :

- L'axe Dakar-Bamako-Nouakchott qui inaugure une coopération sud-sud prometteuse
- Les villes de Brazzaville et Kinshasa qui se mettent ensemble pour la gestion des risques de conflits communautaires
- Les villes de la zone du Golfe de Guinée, Cotonou, Lomé et Porto-Novo, pour une gestion concertée des « espaces pertinents » d'intégration
- L'Union des Communes du Togo en partenariat avec l'AIMF qui appuie la coopération Sud-Sud en réunissant 6 collectivités togolaises et béninoises autour d'un projet de dialogue transfrontalier
- Les réseaux locaux de collectivités locales qui sont désormais des institutions relais pour assurer le développement à la base

3) La diversification des sources de financement

Nouveaux bailleurs

	2008	2009	2010	2011
- Agences de l'eau	239.655 €	620.000 €	741.278 €	850.139 €
- Union européenne	312.214 €	1.008.025 €	1.132.990 €	787.044 €

Autres collectivités locales participant au développement : AIRF ; CUF ; Provinces et Régions du Congo et du Cameroun ; Nantes ; Nantes métropole ; Mérignac ; Chalons ; Fondation Ensemble ; Vilanova ; Région aquitaine ; Namur ; Nancy ; Andorre ; Lille ; Issy-les-Moulineaux ; Dieppe ; Albi ; Les Mureaux ; Aoste ; Waterdev ; Fondation Veolia.

4) La mise en place d'un Fonds de garantie

Pour répondre aux attentes de la Programmation stratégique, l'AIMF a fait voter en Assemblée générale la concrétisation d'un Fonds de Garantie d'un million d'euros obtenus uniquement sur les économies de fonctionnement.

Article 29bis le Fonds de Garantie : « Il est créé sur proposition du Bureau, une réserve pour constituer un Fonds de Garantie destiné à couvrir l'engagement de l'AIMF dans les opérations de coopération multilatérale. Cette réserve est abondée par les économies de fonctionnement du Secrétariat permanent. »

5) Le renforcement de la représentation des autorités locales francophones

➤ **Au sein de l'Union européenne**

Depuis 2010, et en 2011, année de conclusion du « Dialogue structuré », l'AIMF a été un acteur facilitant le rapprochement entre les autorités locales des pays francophones et l'Union européenne.

Dans ce cadre, elle a mobilisé les villes francophones et les associations faïtières de son réseau lors de l'ensemble des séminaires organisés dans les régions et à Bruxelles, ainsi que lors de la conférence finale du « Dialogue structuré » qui s'est tenue à Budapest (17 au 19 mai 2011) et proposé des expériences issues de ses villes membres. Ces rencontres ont d'ailleurs permis aux Maires francophones de son réseau, particulièrement ceux d'Afrique, d'échanger directement avec les responsables de l'Union européenne.

➤ **Sur les grands enjeux du monde liés à la gestion et l'accès à l'eau**

L'AIMF est engagée depuis plusieurs années auprès des collectivités locales francophones pour démocratiser l'accès à l'eau et à l'assainissement des villes. Ainsi, pour le 6ème Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra à Marseille en mars 2012, l'AIMF se mobilise pour faire valoir le rôle essentiel des collectivités locales dans la gouvernance de l'eau.

6) La mobilisation de l'expertise du Sud : nombre d'experts du Sud, par pays

Bénin.....	4	Égypte.....	1	Sénégal.....	4
Burkina Faso.....	7	Guinée.....	2	Togo.....	4
Cambodge.....	2	Laos.....	1	Tunisie.....	2
Cameroun.....	7	Madagascar.....	1	Vietnam.....	4
Congo.....	4	Mali.....	6		
Côte d'Ivoire.....	1	Niger.....	2		

7) L'ouverture à de nouveaux membres et l'appui aux organisations faïtières

➤ **Nouveaux membres : +33 %**

2008 : **184** membres (167 villes membres 15 associations de villes 2 villes associées)
2011 : **245** membres (206 villes membres 29 associations de villes 10 villes associées)

➤ **Appui aux associations faïtières**

UVICOCI (Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire) ; UCT (Union des Communes du Togo) ; ADDCI (Assemblée des Districts et Département de Côte d'Ivoire) ; ARBF (Association des Régions du Burkina Faso) ; ANCB (Association Nationale des Communes du Bénin) ; ANMCV (Association Nationale des Communes du Cap Vert) ; AMM (Association des

Municipalités du Mali) ; AMM (Association des Maires de Mauritanie) ; AMS (Association des Maires du Sénégal) ; AMC (Association des Maires du Congo) ; CVUC (Cités et Villes Unies du Cameroun).

8) Le développement des partenariats avec d'autres institutions de la Francophonie

- Mise en œuvre de Maisons des Savoirs avec TV5 et l'AUF (Ouagadougou, Hué, Kinshasa et Chisinau)
- Mise en œuvre de centres mutualisés de formation des personnels territoriaux en Haïti avec l'Université Numérique Francophone Mondiale (bénéficiaires : personnels des collectivités locales, des centres de santé, des écoles)
- Programme des Volontaires de la Francophonie (un volontaire auprès de l'UCT et un volontaire recruté par l'AIMF à l'issue de son volontariat)
- Convention d'objectifs avec l'Université Senghor d'Alexandrie : séminaire sur les finances locales à Alexandrie, appui aux stagiaires de l'Université, études comparatives sur les finances de 5 villes
- Avec les Universités : réseau APERAU (Association pour l'Éducation et la Recherche et de l'Aménagement Urbain) ; École du Patrimoine Africain au Bénin ; Institut Supérieur des Arts et de la Culture de Dakar ; Institut d'Études Supérieures Professionnelles de Mauritanie ; Université de Bamako ; École Polytechnique de Lausanne ; Université du Québec à Montréal (UQAM)
- Avec les OING francophones pour assurer le suivi des opérations : Craterre (patrimoine) ; PS-Eau (Mise en œuvre d'une banque de données sur l'eau et l'assainissement) ; Aquassistance (expertise des projets eau-assainissement), IRCOD (organe de coopération décentralisée des villes d'Alsace, coopération sur Madagascar) ; BNQ (Bureau des Normes du Québec, coopération en Haïti) ; GRET (coopération en Mauritanie) ; Centre international prévention de la criminalité (participation aux congrès) ; Villes internet (organisation de séminaires sur internet et gouvernance locale au Cameroun et au Burkina Faso en 2009) ; Vétérinaires et agronomes sans frontières (reforestation à Jacmel en Haïti financée par l'AIMF et l'Union européenne) ; Institut du Nouveau Monde (programme de gouvernance locale à Niamey) ; Fondation Gérin-Lajoie (échange d'informations sur Haïti) ; Water Right Foundation basée à Florence (mise en lien entre la Fondation et la mairie de Bamako pour relancer un projet de 2009. Projet avec l'Union européenne en Arménie) ; Soleil du Monde (échange d'informations) ; Association RAI L (appui technique à toutes les villes du Niger) ; Association internationale des villes éducatrices (participation aux congrès)

9) Suivi des Assemblées générales

- Les partenariats avec les Universités et leur participation à l'Assemblée générale d'Erevan prouvent que le thème de Lausanne, « Villes et Universités », est devenu un facteur important du développement des programmes. Le Secrétariat permanent développe une analyse du ressenti social de ses projets d'eau dans 7 villes en lien avec les universités situées dans ces villes.
- Les Assemblées générales de Paris, « Villes et dialogue des cultures », et de Hué, « Villes et patrimoines », se sont concrétisées par la mise en œuvre d'un programme centré sur le patrimoine pour les villes d'Afrique occidentale. La réflexion doit se poursuivre en 2012, en lien avec la Commission permanente présidée par Kinshasa.

Assemblée générale de l'AIMF à Abidjan : Les maires ivoiriens invités à s'impliquer dans l'organisation

Mise à jour le Mercredi, 07 Novembre 2012 19:46 Écrit par Narcisse Angan Mercredi, 07 Novembre 2012 19:38



Une vue de la table de séance (photos: Narcisse Angan)

En prélude à la tenue de la 32^{ème} assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (Aimf) à Abidjan, du 26 au 28 novembre prochain, le vice-gouverneur du district d'Abidjan, N'Cho Kouao, a rencontré les maires de Côte d'Ivoire ou leurs représentants. Ce, en vue de solliciter leur implication pour la réussite de l'évènement. C'était ce mercredi 7 novembre à la salle Delafosse de l'hôtel du district d'Abidjan-Plateau. N'Cho Kouao a annoncé au cours de cette séance de travail que

l'assemblée sera couplée avec un colloque qui réfléchira sur le thème : « *villes, dialogue interculturel et paix* ».

Il a dit compter sur la mobilisation de tous les élus locaux, notamment les maires, pour la réussite de ce double évènement qui réunira environ 300 participants issus de 132 pays, et qui marque une fois de plus le repositionnement du pays sur la scène internationale.

Il les a invités par conséquent à prendre une part active dans l'organisation en s'appropriant les onze commissions mises en place.

Le président de l'Assemblée des districts et départements de Côte d'Ivoire (Add-ci), le ministre Jean Claude Kouassi, tout comme le secrétaire général de l'Union des villes et communes de Côte d'Ivoire (Uvicoci), Aboh Faustin par ailleurs maire de Sikensi, ont affirmé tout mettre en œuvre pour la réussite de ce rendez-vous d'Abidjan.

La cérémonie d'ouverture est prévue au palais des congrès de l'hôtel Ivoire et les travaux à l'hôtel Novotel.

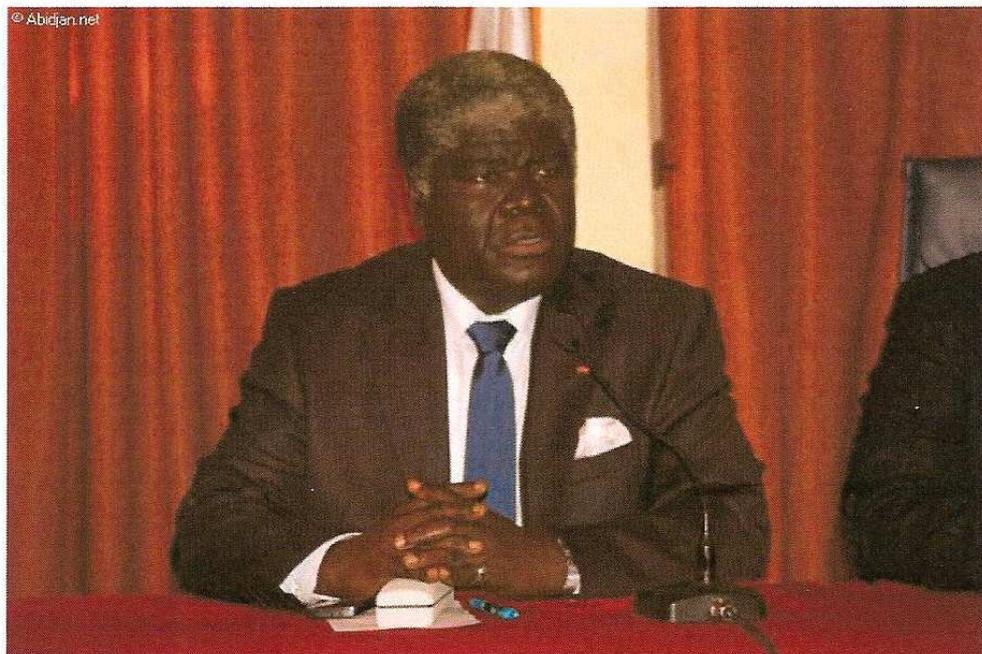
Narcisse Angan

narcisse.angan@fratmat.info

POLITIQUE

Dialogue et paix : Plus de 300 maires francophones attendus à Abidjan

Publié le lundi 19 novembre 2012 | Notre Voie



© Abidjan.net par Atapointe

Pénurie de viande à Abidjan: Adjoumani et Mambé mettent fin à la grève des bouviers
Mardi 2 octobre 2012. Abidjan. Hôtel du District, au Plateau. Le ministre des ressources halieutiques, Kobenan Kouassi Adjoumani, et le gouverneur Robert Beugré Mambé rencontrent les bouviers et mettent fin au mouvement de grève qui avait provoqué une pénurie de viande à Abidjan.

La capitale économique de la Côte d'Ivoire, Abidjan, va abriter, du 26 au 28 novembre 2012, le 32ème Congrès de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF). Cela, à l'initiative du Gouverneur du district d'Abidjan, Robert Beugré Mambé. Ces assises, qui seront couplées avec un colloque dont le thème, cette année, est "ville, dialogue interculturel et paix", vise à participer au repositionnement international de la Côte d'Ivoire. Au demeurant, il y a des sous-thèmes relatifs au processus de réconciliation nationale dans le climat post crise qui est celui de la Côte d'Ivoire. Ce sont plus de 300 participants venus de 132 pays, en très grande majorité des maires d'Afrique, d'Europe et des Caraïbes qui prendront part à cet grand rendez-vous de la grande famille francophone. C'est pourquoi, au nombre des personnalités annoncées à ces assises, figure notamment le secrétaire général de la Francophonie, l'ancien président sénégalais Abdou Diouf. L'ex-président de la Commission de l'Union Africaine (UA), Jean Ping, fait également partie des invités de marque des maires francophones, avec à leur tête celui de Paris, le français Bertrand Delanoë. Les préparatifs du 32ème Congrès de l'AIMF, démarrés depuis fin octobre 2012 par les soins du District d'Abidjan, se poursuivent avec efficacité. Le district d'Abidjan, qui pilote l'organisation dudit congrès, a formé des commissions qui sont à la tâche depuis un bon moment. Le 7 novembre 2012, les collaborateurs du gouverneur Mambé ont échangé avec les maires de Côte d'Ivoire ou leurs représentants pour solliciter leur implication en vue de la réussite de l'événement. Le président de l'Assemblée des districts et départements de Côte d'Ivoire (ADD-CI), Jean Claude Kouassi, ainsi que le secrétaire général de l'Union des villes et communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), Aboh Faustin, par ailleurs, maire de Sikensi, ont promis de tout mettre en œuvre pour la réussite de ce 32ème Congrès de l'AIMF qui aura lieu à Abidjan du 26 au 28 novembre 2012.



DIPLOMATIE

Diplomatie/Assemblée générale de l'AIMF : Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, annoncé à Abidjan

Publié le vendredi 23 novembre 2012 | AIP

Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, accompagné de Pierre Schapira, adjoint chargé des relations internationales, des affaires européennes et de la francophonie, se rendra en

Côte d'Ivoire les 26 et 27 novembre pour présider les réunions du 73ème et 74ème

Bureaux Exécutifs et la 32ème Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

Selon un communiqué de presse de l'ambassade de France transmis jeudi à Abidjan, 110 délégations conduites par des maires issus de 36 pays du réseau de l'AIMF et 40 organisations partenaires assisteront à cette rencontre sur le thème du « Dialogue, vérité et réconciliation ». Ce sera l'occasion d'évoquer le rôle de l'AIMF en tant qu'autorité médiatrice

facilitant la sortie de crise mais aussi comme instance de prévention de conflit.

Le 26 novembre au matin, Bertrand Delanoë présidera le 73ème Bureau de l'AIMF, au cours duquel, en plus d'examiner le budget, la programmation stratégique et le renouvellement du Bureau, les membres débattront du

financement de 9 projets en Afrique et Asie dans les domaines du patrimoine urbaine et de l'appui aux services essentiels.

A 11h45 à l'hôtel Ivoire, Bertrand Delanoë interviendra à la séance solennelle d'ouverture de la 32ème Assemblée Générale aux côtés de Robert Beugré Mambé, Gouverneur du district d'Abidjan, de Thierry de Saint Maurice, Ambassadeur de l'Union européenne en Côte d'Ivoire, et d'Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire.

Dans l'après-midi, un entretien est prévu avec le Président Alassane Ouattara, avec lequel il évoquera notamment les projets de coopération entre Paris et la Côte d'Ivoire, parmi lesquels le projet Paris-Cotonou-Abidjan visant à renforcer des capacités de gestion dans le domaine de l'aménagement d'espaces inondables et insalubres dans les capitales ivoirienne et béninoise et dont la phase opérationnelle a commencé en mai 2012.

A 17h30 à l'hôtel Novotel, Bertrand Delanoë prendra la parole à la séance de clôture de l'Assemblée générale de l'AIMF aux côtés de Robert Beugré Mambé et d'Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Le soir, le maire de Paris sera l'invité d'honneur d'une réception offerte par l'Ambassadeur de France à Abidjan rassemblant des membres de la communauté française.

Le 27 novembre, M. Delanoë ouvrira le colloque de l'AIMF « Dialogue interculturel et paix » aux côtés de Robert Beugré Mambé à

l'hôtel Ivoire à 9h. Charles Konan Banny, Président de la Commission dialogue, vérité et réconciliation en Côte d'Ivoire interviendra ensuite en tant que grand témoin du colloque.

Dans l'après-midi, le maire de Paris se rendra dans le quartier de Yopougon pour visiter le premier centre de traitement ambulatoire pédiatrique du VIH/SIDA. Il s'agit d'un projet exemplaire porté par l'Organisation panafricaine de lutte pour la santé que la Ville de Paris subventionne depuis 2009. Le projet favorise une continuité des soins entre la maternité et le service de pédiatrie pour les personnes séropositives.

Le 27 novembre, Bertrand Delanoë participera avec plusieurs membres du Bureau de l'AIMF à une conférence de presse à 18h à l'hôtel Novotel, conclut le communiqué.

➤ **L'ACTUALITE - Politique DU 26-11-2012**

ACTIVITES DU CHEF DE L'ETAT : SEM ALASSANE OUATTARA S'EST ENTRETENU AVEC LE MAIRE DE PARIS, L'ENVOYEE SPECIALE DE LA PRESIDENTE D'ARGENTINE PUIS LE VICE- PRESIDENT DU SOUDAN

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a reçu en audience successivement ce lundi 26 novembre 2012, le Maire de Paris, M. Bertrand DELANOE, l'Envoyée spéciale de la Présidente d'Argentine, Mme BIBIANA Jones et le Vice-Président du Soudan (Khartoum).



M. DELANOE, première personnalité à être reçue a indiqué à sortie d'audience qu'il est à Abidjan dans le cadre de la réunion de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF). Il a souligné que la tenue de ces importantes assises en Côte d'Ivoire est pleine de symboles en ce sens qu'il s'agit pour cette Organisation d'être aux côtés du peuple ivoirien et de lui témoigner toute son admiration pour le courage dont il a fait preuve pour redresser la situation. Il a ajouté qu'en ce qui le concerne personnellement, il voudrait exprimer au valeureux peuple ivoirien, toute son estime, son amitié et son espérance. Concernant l'audience proprement dite, le Maire de Paris, par ailleurs Président de l'AIMF, a révélé avoir parlé avec le Président de la République de plusieurs sujets, notamment des relations francoivoiriennes et de celles avec l'ensemble de la sous- région. Les questions ayant trait à la paix, au rassemblement, à la démocratie et à la justice sociale ont également figuré au menu de l'entretien. Enfin, il a affirmé que le Président Alassane OUATTARA est une personnalité très importante de la Communauté internationale pour le rôle qu'il joue non seulement à la tête de son pays mais aussi en sa qualité de Président en exercice de la CEDEAO. Quant à Mme BIBIANA Jones, elle a dit être venue manifester au Chef de l'Etat et au gouvernement ivoirien, tout l'intérêt que la Présidente d'Argentine porte au renforcement de la coopération avec la Côte d'Ivoire et plus généralement avec l'Afrique. La troisième personnalité à être reçue, Dr El Hag Adam YOUSIF, Vice- Président de la République du Soudan, a dit d'être porteur d'un message de son Président, SEM. Omar El BECHIR, à son frère et homologue, SEM. Alassane OUATTARA. Il a ensuite révélé que ce message portait sur le développement des relations bilatérales entre le Soudan et la Côte d'Ivoire. Dans ce sens, il a ajouté que le Soudan a toujours été fier de ses relations de fraternité avec la Côte d'Ivoire.

Source : Portail Officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire - www.gouv.ci



Le gouverneur du district d'Abidjan et le conseil du district adressent leurs condoléances les plus attristées aux parents des victimes de la St Sylvestre et souhaitent

ACTIVITES



32EME CONGRES DE L'AIMF:

26 novembre 2012

LE GOUVERNEUR ROBERT MAMBE : «NOUS SOMMES TOUS DES HOMMES, MAIS NOUS DEVONS DEVENIR DES HUMAINS.»

Le 32ème Congrès de l'Association Internationale des Maires Francophones ouvre ses portes ce matin à l'Hôtel Ivoire.

En prélude à cette grande rencontre des acteurs de développement local, le patron de la plus grande métropole ivoirienne, le Président Robert Beugré Mambé, entouré du secrétaire permanent de l'AIMF, M. Pierre Baillet, des présidents de l'Assemblée des Districts et Départements de Côte d'Ivoire (Addci), M. Jean Claude Kouassi et celui de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (Uvicoci), M. François Amichia a délivré les enjeux de cette rencontre face à la presse le samedi 24 novembre 2012 à la salle Delafosse de l'Hôtel du District d'Abidjan.

« A l'analyse des taux de croissance en Afrique, la majorité de nos pays, ont le leur qui oscille entre 4 et 5%, exception faite de celui de la Côte d'Ivoire qui est de 8% ces temps-ci. Or, du point de vue du développement, l'Afrique présente un potentiel énorme, c'est-à-dire un grand champ d'expression de développement économique dont la population devrait en principe en bénéficier. Mais pour que cela se réalise, il faut un environnement apaisé ; d'où la justification du thème principal des 32èmes assises de l'AIMF à Abidjan », affirme le Gouverneur Robert Beugré Mambé à l'entame de cette conférence de presse.

Pour mémoire, lors de la visite du Président de la République à Paris, le président de l'AIMF, M. Bertrand Delanoë, avait déjà pris les engagements d'aider notre pays à asseoir les instruments de paix. Pour y arriver, plusieurs pistes sont à explorer, entre autres l'économie, le social, et le rôle des élus locaux.

A ce propos, un remerciement particulier doit être adressé au président des deux faitières que sont l'ADDCI et l'UVICOCI qui marquent leur adhésion aux initiatives que nous prenons.

Signalons que plus de 300 délégués sont attendus à la rencontre d'Abidjan, pour parler de paix et au nombre desquels l'on dénombre des politiques, des universitaires et des élus. L'avenir de la jeunesse africaine en constituera l'enjeu majeur.

Naturellement, il convient de saluer et de remercier tous ceux et toutes celles qui ont contribué à la tenue des dites assises.

A Son Excellence Alassane Ouattara, le Président de la République de Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, nous témoignons notre gratitude et la reconnaissance de l'ensemble des acteurs et participants. Sa clairvoyance fera des grandes régions de notre pays des pôles de développement attractifs. Dans le même élan, Yamoussoukro et Abidjan devront désormais impulser l'intelligence et le développement pour le bénéfice de nos populations.

Les remerciements de M. Robert Beugré Mambé vont également à l'endroit de M. Abdou Diouf, le grand sage instruit des philosophies des présidents Senghor et Houphouët-Boigny.

Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, M. Hamed Bakayoko qui n'a ménagé aucun effort pour la tenue des dites assises mérite les compliments du conférencier de ce jour.

Reconnaissant au président de l'AIMF, M. Bertrand Delanoë une grande qualité de tribun, M. Robert Beugré Mambé a partagé sa satisfaction avec l'auditoire de voir encore des choses sublimes réalisées pour Paris par son maire où tout semblait déjà achevé.

A l'endroit du secrétaire permanent de l'AIMF, M. Pierre Baillet, il l'a qualifié de mémoire vivante exemplaire, qui constitue pour l'association une richesse incommensurable.

En ce qui concerne la participation de tous, y compris celle de l'opposition, le conférencier estime que cet élan est à saluer, parce qu'ici, il n'est question que de développement humain. D'ailleurs, tous les partis politiques sont invités et leur participation est plus que attendue.

En tout état de cause, pour le gouverneur Mambé, à cette tribune apaisée, il s'agira à se parler et d'échanger les expériences. Affirmant que les Ivoiriens ont tous des devoirs humains les uns envers les autres, le patron du District d'Abidjan, tranche sans ambages : «Nous sommes tous des hommes, mais nous devons devenir des humains.»

La paix comme enjeu de ces assises, doit être perçue comme un aboutissement, car les tournées déjà entreprises dans les contrées d'Abidjan ont démontré de notre volonté à aller à la réconciliation certes. Mais que chaque Ivoirien ait la capacité de s'humilier même s'il estime avoir raison quelque part. Cela devrait guider chacun d'entre nous dans son comportement de tous les jours.

Pour le président de l'ADDCI, le ministre Jean Claude Kouassi, le premier bénéfice que la Côte d'Ivoire tire de ces assises, est le renforcement de son image à travers le monde. Vu le nombre des participants dans leur diversité ethnique, politique,

Accueil
Mot du Gouverneur
Présentation
Administration
Projets
Archives
Institutions de la C.I.
Photothèque
Vidéothèque
Le Forum
Le Livre d'Or

PHOTO THEQUE



Toutes les Photos

VIDEO THEQUE



Toutes les Vidéos

religieuse, etc., en un mot, les acteurs du développement local de la sphère francophone se retrouvent à Abidjan pour parler de développement humain dont la planète a tant besoin. A cette rencontre d'écoute, car, la paix étant un autre nom du développement, les élus locaux entendent jouer véritablement leur partition.

Le ministre Albert Amichia François, président de l'UVICOCI, a pour sa part informé l'assistance que les communes ivoiriennes ont leur vu leur état civil informatisé grâce à l'AIMF. Pour lui, la présence de 300 délégués dans un pays qui sort de crise est un encouragement fort pour la Côte d'Ivoire. En principe, le congrès de l'AIMF se tient dans le pays où a lieu le sommet de la francophonie. Mais ici, grâce au lobbying du gouverneur Mambé, les assises se tiendront à Abidjan.

Quant au secrétaire permanent de l'AIMF, le métier de maire étant de gérer les liens sociaux, il est aussi un médiateur capable de gérer les antagonismes.

A la suite des autres intervenants, le gouverneur Robert Mambé a informé l'assistance que l'AIMF octroie une enveloppe de 800 millions à la restauration de quatre quartiers précaires dont deux à Abidjan et deux à Cotonou.

En ce qui concerne les activités proprement dites du District d'Abidjan, pour M. Robert Beugré Mambé, cinq heures d'horloges ne suffiraient pas pour les décrire. Néanmoins, survolant certaines, il annonce un rassemblement de 1.000 femmes de METROPOLIS à Abidjan en 2013, le projet laboratoire de mesure de la pollution de l'air, les projets Emplois des jeunes et des femmes sont déjà lancés dans les cent (100) villages du District d'Abidjan, construire des logements sociaux et renforcer les capacités de transport en commun en les modernisant, constituent des priorités majeures pour faire d'Abidjan une ville où il fait bon vivre,. Pour y arriver, il sollicite l'intelligence de tous.

Les maires ayant une vision plus claire de leur mission, nous avons le devoir de les y accompagner, a déclaré le gouverneur Mambé. Poursuivant, il affirmera : « Notre présence à l'AIMF, c'est de tirer le meilleur profit des expériences des autres. »

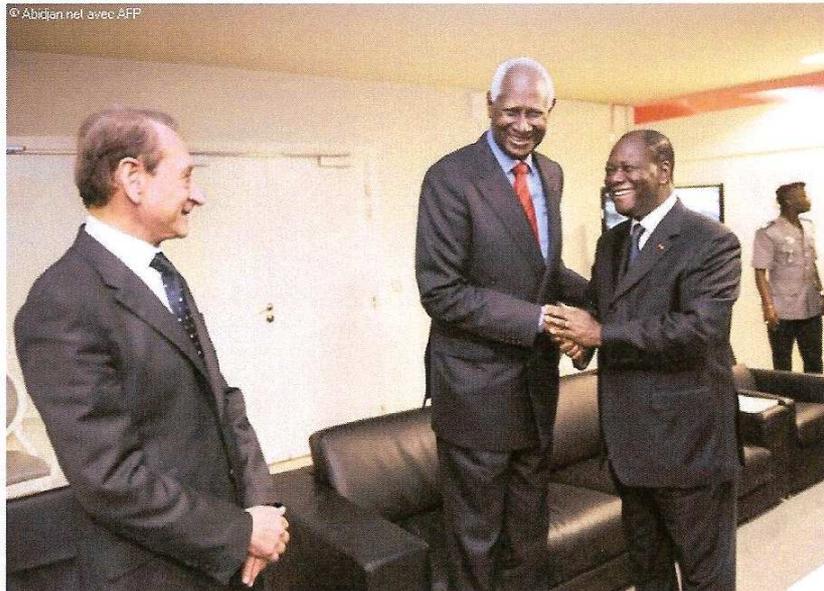
En fin de propos, monsieur le gouverneur a réitéré toute sa gratitude à l'endroit du chef de l'Etat dont les interventions, efficaces auprès des pays amis et opérateurs économiques de par le monde lui ont toujours été d'un apport précieux dans l'accomplissement de sa mission.

Dosso Moustapha Dénikelet

ART ET CULTURE

Réunion à Abidjan de maires francophones sur le thème "dialogue et paix"

Publié le lundi 26 novembre 2012 | AFP



© AFP par DR
32ème congrès de l'Association internationale des maires francophones (AIMF)

Vos outils

REAGISSEZ

11 21 1
Tweeter J'aime

ABIDJAN, 26 nov 2012 (AFP) - Des maires francophones du monde entier se sont retrouvés lundi à Abidjan, métropole d'une Côte d'Ivoire qui tente de se relever après une crise sanglante, pour un congrès sur le thème du dialogue interculturel et de la paix, a constaté une journaliste de l'AFP.

Plus de 300 délégations participent jusqu'à mardi au 32ème congrès de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Autour du thème "dialogue interculturel et paix", les participants doivent aborder les questions de développement, de gestion et prévention des conflits, et de réconciliation.

"Il fallait qu'en 2012 la grande famille francophone vienne à Abidjan d'abord pour exprimer toute sa solidarité au peuple ivoirien", a déclaré le maire de Paris, Bertrand Delanoë, président de l'AIMF.

"Sans la solidarité, que ferait la francophonie?", a-t-il lancé lors de la cérémonie d'ouverture, à laquelle assistait le secrétaire général de la

Francophonie, Abdou Diouf.

Le président ivoirien Alassane Ouattara a de son côté souligné que la réalisation des objectifs affichés par les maires francophones passe par "la paix et l'acceptation de l'autre".

La Côte d'Ivoire a traversé entre décembre 2010 et avril 2011 une crise postélectorale qui a fait environ 3.000 morts, aboutissement d'une décennie de tourmente. La situation sécuritaire y demeure fragile et la réconciliation patine entre les ennemis d'hier.

eak/tmo/sd

Ouverture à Abidjan de la 32ème AG de l'Association internationale des maires francophones

MAP 27.11.2012 02.20h

Abidjan (Côte d'Ivoire), 27 nov. 2012 (MAP) - Les travaux de la 32ème Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) ont été ouverts, lundi à Abidjan, sous le thème "Dialogue interculturel et paix".

L'ouverture de ce grand rendez-vous, auquel prennent part quelque 300 délégations de responsables de collectivités locales francophones, a été donnée par le président de l'AIMF et maire de Paris, Bertrand Delanoë, en présence du président Ivoirien, Alassane Ouattara et du Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf.

Intervenant à cette occasion, le président de l'AIMF a insisté sur la solidarité agissante du mouvement francophone avec la Côte d'Ivoire, "qui vient de sortir de la crise et qui a tant donné à la francophonie", notant que la tenue de cette assemblée générale à Abidjan est un "signe de reconnaissance pour les efforts en vue de rassembler et d'unir, consentis par les autorités ivoiriennes".

En plus de l'Assemblée générale, le programme comprend un colloque de deux jours, qui servira de forum d'échanges sur les questions d'actualité, ayant trait au développement, à la gestion et à la prévention des conflits ainsi qu'à la réconciliation.

Parmi les participants à cette rencontre internationale, figurent des délégations issues de 36 pays et des représentants de 40 associations et de la Commission européenne.

Créée en 1979, l'AIMF se veut le creuset de la promotion de la bonne gouvernance municipale, tout en soutenant les maires dans la mise en œuvre de leurs politiques d'aménagement urbain. La Côte d'Ivoire abrite pour la seconde fois une Assemblée générale de l'AIMF, après celle tenue à Abidjan en 1989.-(MAP)-. MK---BI. RA.

MAP 270211 GMT nov 2012

- [Home \(http://alloabidjan.com/\)](http://alloabidjan.com/)

Search 
(<http://alloabidjan.com>)



Vol Douala dès 353€

Vol-Douala.govoyages.com

Derniers sièges Douala. Réservation rapide, prix garanti.



Choisir sa pub 

- [Home \(http://alloabidjan.com\)](http://alloabidjan.com/)
- [ACTUALITES \(http://alloabidjan.com/category/actualites/\)](http://alloabidjan.com/category/actualites/)
- [BREAKING NEWS \(http://alloabidjan.com/category/breaking-news/\)](http://alloabidjan.com/category/breaking-news/)
- [PODCAST \(http://alloabidjan.com/category/podcast/\)](http://alloabidjan.com/category/podcast/)
- [VIDEOS \(http://alloabidjan.com/category/videos/\)](http://alloabidjan.com/category/videos/)

Alassane Ouattara parlant de la famille francophone : «La Côte d'Ivoire veut prendre sa place»

November 27th, 2012



Le président de la République, Alassane Ouattara, a indiqué hier à Abidjan que la Côte d'Ivoire entend être au premier plan dans la famille francophone. Dans son discours d'ouverture de la 32ème Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones.

Etre au premier plan dans la francophonie. Le président Alassane Ouattara a partagé son ambition pour son pays lors de son discours d'ouverture de la 32ème Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (Aimf) à Abidjan. «La Côte d'Ivoire entend prendre toute sa place dans la grande famille de la francophonie. A cet égard, notre pays présentera sa candidature pour accueillir les Jeux de la francophonie en 2017 et le sommet des chefs d'Etat et de

gouvernements de la francophonie en 2018», a-t-il annoncé. Le président Ouattara s'est dit honoré par la tenue de la réunion en terre ivoirienne. De son avis, c'est l'expression du soutien des pays francophones à l'effort de normalisation entrepris par les autorités ivoiriennes depuis la fin de la crise postélectorale. Il a indiqué que l'esprit de l'Aimf, qui est de promouvoir la bonne gouvernance municipale pour le bien-être des populations, rejoint celui des réformes administratives entreprises par l'Etat de Côte d'Ivoire. Réformes qui ont pour noms : amélioration de la sécurité intérieure, renforcement du système judiciaire et de l'Etat de droit, moralisation des services publics et des milieux d'affaires... «Chaque citoyen étant porteur d'une valeur culturelle, la prise en compte de ses préoccupations doit se faire par le pouvoir public à tous les niveaux. C'est le sens de notre engagement pour le respect des droits de chaque citoyen au plan national, régional et international et pour la résolution de toutes les formes de crise», a confié le chef de l'exécutif ivoirien. Le congrès se tient sur trois jours et a pour thème : «Dialogue interculturel et paix». Environ 350 délégués venus d'une trentaine de pays y participent. Dans un discours fort élogieux à l'endroit du président de la République, du ministre de l'Intérieur, Hamed Bakayoko et des personnalités venues de l'extérieur, Robert Beugré Mambé, le gouverneur du district d'Abidjan, a dit sa joie de recevoir ses pairs francophones. Il s'est réjoui que grâce à l'Aimf Abidjan et Cotonou bénéficient de 800 millions FCFA d'investissement dans le cadre d'un test d'assainissement des quartiers précaires. Le maire de Paris, président de l'Aimf, Bertrand Delanoë, a soutenu qu'aucun autre pays ne méritait plus que la Côte d'Ivoire d'abriter la réunion. C'est donc, a-t-il justifié, la marque de la solidarité du monde francophone à l'égard de la Côte d'Ivoire. Il a confié que la francophonie n'est pas un simple partage de langue mais la construction d'un idéal commun orienté vers le développement. A l'en croire, cela doit se faire dans le respect entre les différents pays. «La francophonie moderne, c'est la francophonie dans laquelle chacun apporte sa culture, son histoire, son identité. Voilà la francophonie du 21ème siècle». Il a indiqué qu'il existe au sein de la famille francophone un lien très fort comme il n'en existe ailleurs. «Ce lien profondément humain, nous voulons en faire à tout moment du progrès. Dans toutes les villes que nous dirigeons, nous considérons que notre mission de maires francophones, c'est de construire, c'est d'entreprendre, c'est de servir, c'est de unir», a-t-il interpellé ses pairs. Il a partagé son souhait de voir la Côte d'Ivoire occuper une plus grande place dans l'organisation. Pour cela, le maire de Paris a annoncé que six nouvelles communes ivoiriennes seront admises dans l'Aimf. Le gouverneur Beugré Mambé en est devenu le vice-président.

Bamba K. Inza

SOURCE : NORD SUD

POLITIQUE

32ème congrès de l'AIMF / Thierry de Saint Maurice, ambassadeur de l'UE : «La réconciliation ne peut être possible sans une démocratie vigoureuse»

Publié le mercredi 28 novembre 2012



© Présidence par DR

32è Congrès: le Président Ouattara à la réunion des maires francophones
Lundi 26 novembre 2012. Abidjan. Le Président Alassane Ouattara à la cérémonie d'ouverture de la réunion des maires francophones

M. Thierry Saint Maurice, ambassadeur de l'Union européenne (UE) en Côte d'Ivoire a déclaré, lundi, à l'ouverture du 32ème congrès de l'Association des Maires francophones (AIMF), à l'hôtel Ivoire, que « la réconciliation ne sera pas possible sans une démocratie robuste ». Une façon d'attirer l'attention sur l'importance du chantier de la réconciliation et de la démocratie en Côte d'Ivoire. Dans ce sens, le diplomate européen a indiqué que la décentralisation et le rôle des acteurs politiques sont des piliers pour la réconciliation nationale. «Les conflits trouvent leur source au niveau locale. Ils trouvent aussi leur solution au niveau locale », a-t-il affirmé. Thierry Saint Maurice a exposé l'exemple de l'Union européenne qui s'est construite dans le respect des diversités des Etats membres et sur des valeurs fortes. Ce qui a valu à l'organisation, le récent prix Nobel de la paix. Bertrand Delanoë, maire de Paris, président de l'AIMF, a expliqué que l'organisation de ces assises à Abidjan, répond à une manifestation de solidarité à l'égard de la Côte d'Ivoire. «Y avait-il lieu plus approprié pour faire vivre nos valeurs sur cette terre d'Afrique? Il fallait qu'en 2012, la grande famille de la francophonie exprime sa solidarité au peuple ivoirien», a-t-il déclaré. M. Delanoë a avancé que la francophonie du 21ème siècle est une «francophonie dans laquelle chacun apporte sa culture, son idée». En somme, une francophonie fraternelle, dira-t-il. Le président de l'AIMF a demandé aux maires francophones de s'engager pour le développement des cités pour le bonheur des populations. « Notre rôle, c'est de construire, de produire, transformer notre enthousiasme et de partager », dira-t-il. Avant d'ajouter que ces assises permettront de donner un élan plus dynamique à la structure. Il a annoncé que 6 nouvelles villes ivoiriennes feront leur entrée dans la grande famille de l'AIMF. Delanoë a proposé le Gouverneur du District d'Abidjan, Robert Beugré Mambé, au poste de Vice-président de l'AIMF. M. Mambéré a rendu hommage aux francophones et autorités politiques pour l'honneur qui est fait au District d'Abidjan. Les travaux des assises se sont poursuivis hier à l'hôtel Novotel du Plateau avec la tenue du colloque.

RETEL
100% de Bonus pour vos appels vers Le Cameroun 8€ 2h 42 min Essai

POLITIQUE

32ème assemblée générale des maires francophones/ Charles Konan Banny : “Le dialogue est l’arme des forts”

Publié le mercredi 28 novembre 2012 | Le Patriote



© Présidence par DR
32^e Congrès: le Président Ouattara à la réunion des maires francophones
Lundi 26 novembre 2012. Abidjan. Le Président Alassane Ouattara à la cérémonie d’ouverture de la réunion des maires francophones

Vos outils

1 6 0
Twitter J'aime

Vidéos



an: Ouverture du 32ème
c. grès de l'Association des Maires
francophones
RTI - 26/11/2012

Dans le dossier

Les travaux de la 32ème Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones se sont poursuivis hier, à l'Hôtel Ivoire à Cocody. La seconde journée de ces travaux a été marquée par les allocutions et contributions de plusieurs personnalités en rapport avec les questions de paix. Le président de la Commission dialogue vérité réconciliation (CDVR), Charles Konan Banny, qui faisait partie de ce parterre de personnalités a partagé sa vision du processus de réconciliation nationale pour lequel les élus locaux ont selon lui, un rôle prépondérant à jouer. Il a présenté son institution qui comprend à la base, des démembrements, les commissions locales. Il a fait savoir que 36 commissions sont implantées dans les régions administratives du pays dont 06 dans le District d'Abidjan. Ces commissions locales ont pour rôle, entre autres de sensibiliser les citoyens sur les différentes phases du processus, de proposer des recettes locales, d'accélérer le dialogue inter communautaire, d'enregistrer les cas les plus graves pour en faire une base de données. La CDVR à selon lui, semé les germes de la coexistence pacifique en associant à son action, les chefs traditionnels et les guides religieux. Des actions qui en partie ont été possibles grâce au dialogue. Ce qui l'a amené à insinuer que "le dialogue n'est pas l'arme des faibles, mais des forts". Pour le patron de la CDVR, les élus locaux ont un rôle capital à jouer dans la prévention des conflits. Il a relevé à titre d'exemple de la commune de Treichville où les responsables locaux ont pu désamorcer des situations délicates pendant la crise postélectorale. « Les élus locaux ont fait beaucoup pour l'harmonie », a-t-il reconnu. Dans ce contexte, il a évoqué la nécessité de la préservation de la philosophie du brassage et de l'intégration. Le président de la CDVR a relevé le fait que la Côte d'Ivoire était en train de réapprendre à retrouver le fondement de son destin, de sa dignité. A sa suite, un panel comprenant entre autres, l'Imam Cissé Djiguiba, monseigneur Lézoutié, le ministre Bandaman Maurice, a animé un débat autour de la question de la paix. Les travaux de la 32ème Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones se sont poursuivis hier, à l'Hôtel Ivoire à Cocody. La seconde journée de ces travaux a été marquée par les allocutions et



32ème congrès de
l'Association des maires
francophones

contributions de plusieurs personnalités en rapport avec les questions de paix. Le président de la Commission dialogue vérité réconciliation (CDVR), Charles Konan Banny, qui faisait partie de ce parterre de personnalités a partagé sa vision du processus de réconciliation nationale pour lequel les élus locaux ont selon lui, un rôle prépondérant à jouer. Il a présenté son institution qui comprend à la base, des démembrements, les commissions locales. Il a fait savoir que 36 commissions sont implantées dans les régions administratives du pays dont 06 dans le District d'Abidjan. Ces commissions locales ont pour rôle, entre autres de sensibiliser les citoyens sur les différentes phases du processus, de proposer des recettes locales, d'accélérer le dialogue inter communautaire, d'enregistrer les cas les plus graves pour en faire une base de données. La CDVR à selon lui, semé les germes de la coexistence pacifique en associant à son action, les chefs traditionnels et les guides religieux. Des actions qui en partie ont été possibles grâce au dialogue. Ce qui l'a amené à insinuer que "le dialogue n'est pas l'arme des faibles, mais des forts". Pour le patron de la CDVR, les élus locaux ont un rôle capital à jouer dans la prévention des conflits. Il a relevé à titre d'exemple de la commune de Treichville où les responsables locaux ont pu désamorcer des situations délicates pendant la crise postélectorale. « Les élus locaux ont fait beaucoup pour l'harmonie », a-t-il reconnu. Dans ce contexte, il a évoqué la nécessité de la préservation de la philosophie du brassage et de l'intégration. Le président de la CDVR a relevé le fait que la Côte d'Ivoire était en train de réapprendre à retrouver le fondement de son destin, de sa dignité. A sa suite, un panel comprenant entre autres, l'Imam Cissé Djiguiba, monseigneur Lézoutié, le ministre Bandaman Maurice, a animé un débat autour de la question de la paix.

COULIBALY Zoumana

LIENS PROMOTIONNELS

32ème congrès de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) : Alassane Ouattara parlant de la famille francophone : «La Côte d'Ivoire veut prendre sa place»

32ème congrès de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) : Ouverture du 32ème congrès de l'association des Maires Francophones à l'hôtel Ivoire à Abidjan en présence de 300 délégations, du Président de la dite association M. Bertrand Delanoë (maire de Paris) avec la participation du Chef de l'état SEM Alassane Ouattara - © RTI 1 - 26/11/2012.



Voir Photos ci-dessous

Le président de la République, Alassane Ouattara, a indiqué hier à Abidjan que la Côte d'Ivoire entend être au premier plan dans la famille francophone. Dans son discours d'ouverture de la 32ème Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones.

Etre au premier plan dans la francophonie. Le président Alassane Ouattara a partagé son ambition pour son pays lors de son discours d'ouverture de la 32ème Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (Aimf) à Abidjan.

«La Côte d'Ivoire entend prendre toute sa place dans la grande famille de la francophonie.

A cet égard, notre pays présentera sa candidature pour accueillir les Jeux de la francophonie en 2017 et le sommet des chefs d'Etat et de gouvernements de la francophonie en 2018», a-t-il annoncé. Le président Ouattara s'est dit honoré par la tenue de la réunion en terre ivoirienne.

De son avis, c'est l'expression du soutien des pays francophones à l'effort de normalisation entrepris par les autorités ivoiriennes depuis la fin de la crise postélectorale.

Il a indiqué que l'esprit de l'Aimf, qui est de promouvoir la bonne gouvernance municipale pour le bien-être des populations, rejoint celui des réformes administratives entreprises par l'Etat de Côte d'Ivoire. Réformes qui ont pour noms : amélioration de la sécurité intérieure, renforcement du système judiciaire et de l'Etat de droit, moralisation des services publics et des milieux d'affaires...

«Chaque citoyen étant porteur d'une valeur culturelle, la prise en compte de ses préoccupations doit se faire par le pouvoir public à tous les niveaux. C'est le sens de notre engagement pour le respect des droits de chaque citoyen au plan national, régional et international et pour la résolution de toutes les formes de crise», a confié le chef de l'exécutif ivoirien.

Le congrès se tient sur trois jours et a pour thème : «Dialogue interculturel et paix».

Environ 350 délégués venus d'une trentaine de pays y participent. Dans un discours fort élogieux à l'endroit du président de la République, du ministre de l'Intérieur, Hamed Bakayoko et des personnalités venues de l'extérieur, Robert Beugré Mambé, le gouverneur du district d'Abidjan, a dit sa joie de recevoir ses pairs francophones.

Il s'est réjoui que grâce à l'Aimf Abidjan et Cotonou bénéficient de 800 millions FCFA d'investissement dans le cadre d'un test d'assainissement des quartiers précaires. Le maire de Paris, président de l'Aimf, Bertrand Delanoë, a soutenu qu'aucun autre pays ne méritait plus que la Côte d'Ivoire d'abriter la réunion. C'est donc, a-t-il justifié, la marque de la solidarité du monde francophone à l'égard de la Côte d'Ivoire.

Il a confié que la francophonie n'est pas un simple partage de langue mais la construction d'un idéal commun orienté vers le développement.

A l'en croire, cela doit se faire dans le respect entre les différents pays.

«La francophonie moderne, c'est la francophonie dans laquelle chacun apporte sa culture, son histoire, son identité. Voilà la francophonie du 21ème siècle». Il a indiqué qu'il existe au sein de la famille francophone un lien très fort comme il n'en existe ailleurs.

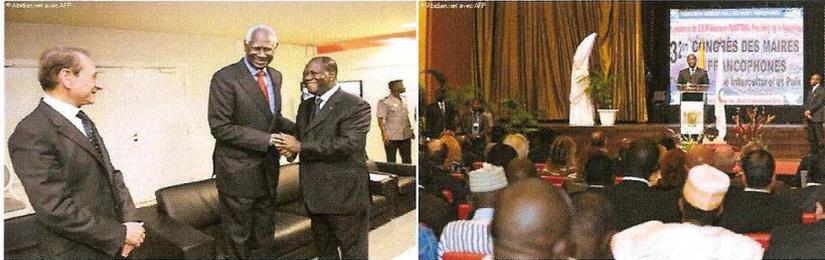


«Ce lien profondément humain, nous voulons en faire à tout moment du progrès .

Dans toutes les villes que nous dirigeons, nous considérons que notre mission de maires francophones, c'est de construire, c'est d'entreprendre, c'est de servir, c'est d'unir», a-t-il interpellé ses pairs. Il a partagé son souhait de voir la Côte d'Ivoire occuper une plus grande place dans l'organisation. Pour cela, le maire de Paris a annoncé que six nouvelles communes ivoiriennes seront admises dans l'Aimf.

Le gouverneur Beugré Mambé en est devenu le vice-président.

Voir photos ci-dessous



ART ET CULTURE

Six nouvelles villes ivoiriennes adhèrent à l'AIMF

Publié le mercredi 28 novembre 2012 | Agence Panafricaine de Presse

Six nouvelles villes ivoiriennes ont adhéré à l'Association des maires francophones (AMIF) à l'issue du 32ème congrès de cette organisation tenu lundi et mardi à Abidjan, a annoncé le gouverneur du district d'Abidjan, Robert Beugré Mambé.

Selon M. Mambé qui est par ailleurs le nouveau vice- président de l'AIMF, il s'agit des villes d'Abengourou (Est), Aboisso (Sud Est), Daloa (Centre Ouest), Gagnoa (Centre Ouest), Korhogo (Nord) et San Pedro (Sud Ouest).

Le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, Abdou Diouf, le maire de Paris, Bertrand Delanoë, et l'ancien président béninois Nicéphore Soglo, ont notamment fait partager leurs expertises lors de ce congrès d'Abidjan.

L'AIMF, l'association des collectivités territoriales qui partagent en commun la langue française, offre la coopération, la solidarité et la mise en commun des intérêts entre ses membres.

Elle a été créée en 1979 par Jacques Chirac, alors maire de la ville de Paris et Jean Pelletier maire du Québec.

LS/od/APA

ART ET CULTURE

L'Ivoirien Robert Beugré Mambé désigné vice-président de l'AIMF

Publié le mercredi 28 novembre 2012 | Agence de Presse Africaine



© Abidjan.net par Atapointe

Pénurie de viande à Abidjan: Adjoumani et Mambé mettent fin à la grève des bouviers
Mardi 2 octobre 2012. Abidjan. Hôtel du District, au Plateau. Le ministre des ressources halieutiques, Kobenan Kouassi Adjoumani, et le gouverneur Robert Beugré Mambé rencontrent les bouviers et mettent fin au mouvement de grève qui avait provoqué une pénurie de viande à Abidjan

Le 32^{ème} congrès de l'Association des maires francophones (Aimf) s'est achevé mardi soir à Abidjan par la désignation de l'Ivoirien, Robert Beugré Mambé au poste de Vice-président de cette association.

L'annonce de cette désignation a été faite par le président de l'Aimf, Bertrand Delanoë, au cours d'une conférence de presse.

Robert Beugré Mambé, gouverneur du district d'Abidjan, a été désigné à l'unanimité des participants aux assises de la capitale économique ivoirienne.

Le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Abdou Diouf, le maire de Paris et l'ancien président béninois Nicéphore Sogolo, ont notamment fait partager leurs expertises lors de ce congrès d'Abidjan.

L'AIMF, l'association des collectivités territoriales qui partagent en commun le français, offre la coopération, la solidarité, la mise en commun des intérêts, l'intercommunication entre ses membres.

Elle a été créée en 1979 par Jacques Chirac, alors maire de la ville de Paris et Jean Pelletier maire du Québec.

Fragilisation de la cohésion nationale : Mgr Lézoutié met les gouvernants en garde

• [Société](#)

• Publié le 28 novembre 2012 à 13:26



Mgr Jean-Salomon LÉZOUTIÉ a profité d'un panel sur le thème : « Dialogue interculturel et paix » lors de la 32^{ème} Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) pour donner un conseil aux dirigeants ivoiriens : ne pas toucher à la cohésion nationale.

Son franc-parler ne l'a pas quitté. Mgr Jean-Salomon LÉZOUTIÉ, archevêque de Yopougon garde le même sens de la vérité comme lors de la crise postélectorale lorsqu'il a, au moment où plus d'un se cachaient, dit à Laurent Gbagbo qu'il doit quitter le pouvoir parce qu'il a perdu la présidentielle. Le prêtre a saisi hier l'occasion d'un panel à la 32^{ème} Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) à Abidjan pour inviter tous ceux qui dirigeront la Côte d'Ivoire à ne pas jouer avec la cohésion nationale. Au risque de se voir emporter. « Il ne faut pas jouer avec l'ouverture de ce pays proclamé comme la nouvelle patrie du Christ non pas par le nombre de saints que compte cette patrie mais parce qu'elle est ouverte à tous ceux qui viennent. Tous ceux qui vont, hommes politiques, gouvernants, partis politiques s'opposer à cela, on dirait qu'il y a un gardien invisible de l'autre côté qui les fait descendre », s'est-il exprimé. Et de se tourner vers Maurice BANDAMA, Ministre de la Culture et cadre du Rassemblement des républicains (RDR), parti au pouvoir et également panéliste : « Je le dis pour les prochains gouvernants ».

L'archevêque du diocèse de Saint-André a invité les Ivoiriens à créer les conditions afin que l'étranger se sente chez lui, qu'il se sente accepté. Il a regretté qu'un pays où le non national a toujours été le bienvenu, le terme « étranger » soit devenu un délit au point où certains en ont fait un slogan de campagne. Heureusement, a-t-il indiqué, la mayonnaise n'a pas pris et les Ivoiriens n'ont pu être transformés en xénophobes.

À l'instar du prêtre, l'imam Djiguiba CISSÉ s'est prononcé sur le rôle des religions dans le « Dialogue interculturel et la paix ». L'imam du Plateau a rappelé les efforts de la communauté musulmane, avec à sa tête son guide le cheick Boikary FOFANA, pour éviter que les différentes crises ne soient transformées en guerre de religion. Il a soutenu que toutes les religions révélées ont un point commun : l'Amour. Le conférencier a ajouté que cela implique la notion de dialogue, l'ouverture sur l'autre afin de se connaître, de se comprendre pour vivre en paix. « La religion doit être un point de sympathie et non le contraire », a-t-il insisté.

Il a informé que les guides religieux ivoiriens ont créé un Forum en vue de se parler pour le maintien de la paix. Maurice BANDAMAN a exposé sur le rôle de la culture dans la paix. Il a rappelé la cause essentielle de la guerre qui est, selon lui, la catégorisation des citoyens en Ivoiriens de souche et en mauvais Ivoiriens. Pour ne plus revivre ce cauchemar que la Côte d'Ivoire a connu M. BANDAMAN estime qu'il faut faire la promotion de la diversité culturelle nationale qui est une richesse. Cela revient, a-t-il expliqué, à faire comprendre à chacun que pris individuellement il est une valeur mais qu'il doit se considérer comme un citoyen, membre d'un tout qui transcende sa région, son ethnie ou sa religion : la nation.

Bamba K. Inza

Source

Nord-Sud

Clôture à Abidjan de la 32ème Assemblée générale de l'AIMF

MAP 28.11.2012 14.20h

Abidjan, , 28 nov. 2012 (MAP) - Les travaux de la 32ème Assemblée générale de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) ont pris fin mardi dans la soirée par un engagement du mouvement à encourager le dialogue interculturel pour la résolution des conflits et la pérennisation de la paix.

Ce grand forum auquel ont pris part quelque 300 délégations de responsables de collectivités locales francophones a réitéré sa solidarité avec la Côte d'Ivoire (membre fondateur de l'AIMF) qui avait vécu une crise postélectorale dont les conséquences ont été perceptibles au niveau des collectivités locales ivoiriennes.

La tenue de cette 32ème Assemblée générale de l'Association Internationale des Maires Francophones à Abidjan est "un signe de reconnaissance pour les efforts consentis par les autorités ivoiriennes en vue de rassembler et d'unir tous les Ivoiriens", avait affirmé le président de l'AIMF et maire de Paris Bertrand Delanoë.

Au terme de cette 32ème Assemblée générale de l'AIMF, le gouverneur du District autonome d'Abidjan, Beugré Robert Mambé a été élu au poste de la vice-présidence de ladite Assemblée en plus de l'admission de six nouvelles villes ivoiriennes à l'organisation.

Les travaux de cette assemblée ont été également marqués par l'annonce de la candidature de la Côte d'Ivoire à l'organisation des 8èmes jeux mondiaux de la Francophonie en 2017 et des Assises de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 2018.

Les deux temps forts de ces assises dédiées aux collectivités locales francophones, ont été l'Assemblée générale des membres de l'association et le colloque qui a offert l'opportunité aux gestionnaires des mairies d'échanger leurs expériences sur des questions ayant trait au développement local et à la gestion de la chose publique en plus de la prévention des conflits.

Créée en 1979, l'Association Internationale des Maires Francophones se veut le creuset de la promotion de la bonne gouvernance municipale, tout en soutenant les maires dans la mise en œuvre de leurs politiques d'aménagement urbain.-(MAP).

MK--- BI.

SD.



Le gouverneur du district d'Abidjan et le conseil du district adressent leurs condoléances les plus attristées aux parents des victimes de la St Sylvestre et souhaitent

ACTIVITES



32ème CONGRES DE L'AIMF:

29 Novembre 2012

SORO GUILLAUME REÇOIT UNE DELEGATION DES CONGRESSISTES

Le président de l'Assemblée nationale a reçu hier à l'Assemblée nationale, une délégation des congressistes conduite par le gouverneur Beugré Mambé. Soro Guillaume a exprimé sa joie et remercié l'AIMF d'avoir organisé son 32^e congrès en Côte d'Ivoire. Cela prouve que ce pays est devenu fréquentable. A ses hôtes, le patron du perchoir a dit que l'institution qu'il dirige abrite toutes les obédiences politiques qui s'y retrouvent pour confronter les idées.

Parlant de la situation sociopolitique de la Côte d'Ivoire, il dit qu'il est impératif pour les Ivoiriens de bâtir la paix et la réconciliation et ce travail a été fait dans l'intérêt des Ivoiriens. « Nous avons conscience qu'il fallait faire des élections démocratiques. C'était un exercice pénible parce qu'il fallait trouver les éléments pour convaincre les Ivoiriens d'aller aux élections ». La mission a été une réussite parce que pour la première fois en Côte d'Ivoire, plus de 80% des Ivoiriens sont allés aux urnes.

Les élections qui se sont tenues ont été transparentes et le choix du peuple était sans équivoque. Malgré la régularité des résultats, une crise a éclaté et ce sont les conséquences de cette crise qui sont en train d'être gérées actuellement. En tout état de cause, selon Soro Guillaume, la classe politique ivoirienne n'a pas donné le meilleur spectacle. Mais après l'élection d'Alassane Ouattara, la priorité était d'installer les institutions, et « l'Assemblée nationale que nous dirigeons entend jouer son rôle, prendre ses responsabilités jusqu'au bout ». Certes, des problèmes existent en matière des droits de l'homme, mais des efforts sont faits pour les résorber.

Avant que le président de l'Assemblée nationale ne s'exprime, le gouverneur Beugré Mambé, en guise de propos introductifs, a tenu à lui transmettre les salutations de la délégation qu'il conduisait. Présentant l'AIMF, il a dit que cette assemblée regroupe plusieurs pays. La rencontre d'Abidjan, a-t-il poursuivi, visait à « affirmer toute la détermination de l'AIMF à accompagner la Côte d'Ivoire dans son processus démocratique ».

Les pays francophones, dans la difficile passe que les Ivoiriens ont traversée, ont souffert avec la Côte d'Ivoire et veulent que ce pays prenne le chemin du développement, parce que l'AIMF, c'est le développement. Ce chemin passe par la paix. « Nous estimons que la paix était la matière première de la Côte d'Ivoire et nous souhaitons que cette matière première revienne », c'est à ce prix que la Côte d'Ivoire pourra profiter de toutes ses potentialités, mais aussi la sous-région.

Concernant la situation sociopolitique avant les élections, le gouverneur a rappelé qu'il y avait à gérer deux antagonismes ; le pouvoir et l'opposition, mais surtout trouver le juste milieu entre ceux qui voulaient aller aux élections et ceux qui ne voulaient pas. Avant de clore son propos, le vice-président de l'AIMF a relevé les qualités de travailleur infatigable du président de l'Assemblée nationale qui, dit-il, a œuvré pour que les élections se tiennent en Côte d'Ivoire. « C'est dans le malheur qu'on connaît ses amis, il était naturel que les amis de la Côte d'Ivoire viennent à Abidjan ». Tels sont les premiers mots de Nicéphore Soglo qui a eu à prendre à la parole en dernier. « Nous sommes venus pour dire au peuple de Côte d'Ivoire que nous étions là dans le bonheur, dans le malheur il fallait qu'on soit également là. Nous sommes ici parce que la Côte d'Ivoire sort d'une terrible tragédie ». L'ancien président du Bénin et maire de Cotonou a rappelé ce qui de tout temps a fait la force de la Côte d'Ivoire, son ouverture.

Poursuivant, il a dit qu'il est indispensable, en tant que président de la deuxième institution, que Soro Guillaume s'implique dans le processus de réconciliation. La Côte d'Ivoire étant le noyau de l'Afrique, il est impérieux que les Ivoiriens réussissent à exorciser les démons. Notons à cette rencontre, les interventions des délégués de la Tunisie, du Sénégal, de la Centrafrique et du Cameroun qui ont partagé avec l'assistance les expériences de leur pays respectif.

Souleymane T. Senn

Copyright © 2010 DISTRICT D'ABIDJAN - Tous droits réservés

Accueil
Mot du Gouverneur
Présentation
Administration
Projets
Archives
Institutions de la C.I.
Photothèque
Vidéothèque
Le Forum
Le Livre d'Or

PHOTO THEQUE



Toutes les Photos

VIDEOTHEQUE



Toutes les Vidéos

Vendredi 30 novembre 2012

XXXIIème Assemblée Générale de l'AIMF d'Abidjan : La ville Bossangoa admise comme adhérente



Villes, dialogue interculturel et paix - Abidjan, 26-28 novembre 2012

La XXXIIème Assemblée générale de l'AIMF s'est tenue à Abidjan du 26 au 28 novembre. Elle a été l'occasion pour les plus de 300 maires et représentants des autorités territoriales d'échanger sur la problématique « *Villes, dialogue interculturel et paix* ».

M. Josué BINOUA, Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation de la République centrafricaine y a apporté une contribution que la rédaction publie ci-dessous.

A noter que six villes ivoiriennes ont reçu leur adhésion à l'AIMF.

La ville de Bossangoa a été admise comme adhérent à l'AIMF après le plaidoyer de la délégation centrafricaine composée du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation Josué Binoua, du Maire de Bangui Nazaire Guénéféi Yalanga et du Maire de Bossangoa.

La contribution des autorités locales à la prévention, gestion, résolution des conflits et la reconstruction en République Centrafricaine

Par Josué BINOUA, Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation novembre 2012

Cette communication vise à ressortir le rôle joué par les autorités locales dans la prévention, la gestion, la résolution des conflits en Centrafrique et la reconstruction post-conflit. Depuis son Indépendance en 1960 jusqu'au vent de la démocratie qui a soufflé sur le pays à partir du Sommet de la Baule, la République Centrafricaine a été confrontée à plus d'une quarantaine de crise ou conflits allant des coups d'Etat aux mouvements de revendications sociales en passant par les mutineries d'une partie de l'armée. Ces crises ont eu des conséquences relativement graves à tous les niveaux : destruction des maisons et des champs, les déplacements de la population tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, l'exacerbation de la discrimination ethnique, réduction des actions et de la présence humanitaires pour ne citer que celles-là. Par ailleurs, des attaques fréquentes sur les communautés rurales (jusqu'à la mi-2008), au cours desquelles des villages étaient souvent brûlés et des personnes prises en otage, ont rendu impossible la production des cultures vivrières dans certaines zones, en particulier dans l'extrême Nord-Ouest. Presque un quart de la population – soit environ un million de personnes – a été touchée par la violence durant ce cycle.

Ces conflits ont souvent leurs sources dans la ville de Bangui, lieu de concentration du pouvoir et des activités politiques et économiques mais naissent parfois et s'étendent souvent aussi aux villes secondaires, aux communes rurales et aux villes frontalières où ils sont parfois attisés par des forces extérieures. C'est le cas des rebellions dans les régions du nord-ouest, du centre-nord et du nord-est de la République Centrafricaine qui partagent plus de 1500 km de frontière avec le Tchad et le Soudan du sud, pays en proie à des conflits internes.

La communauté internationale a accompagné la transition vers la démocratie, la tenue d'élections et la consolidation de la paix et de la démocratie par le renforcement des institutions gouvernementales et de la société civile. Le pays Page 2 sur 5est en ce moment dans une dynamique de reconstruction et de relèvement à travers les programmes de démobilisation et réintégration des ex-combattants, de la réforme du secteur de la sécurité, de renforcement de la gouvernance et de l'Etat de droit. Les autorités locales ont souvent été associées à ce processus. En effet, peut-être plus que tout autre pays post-conflit, la RCA se distingue comme un cas d'école sur la nécessité du DDR et des liens obligatoires entre la Sécurité Communautaire (SC) et la Cohésion Sociale (CS), les Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC), ainsi que la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS).

La démocratie se présente comme un système de gestion des conflits et favorise l'expression d'opinions divergentes qui renforcent la gouvernance et la démocratisation. Comment les autorités locales peuvent-elles contribuer efficacement à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits dans une situation où la décentralisation n'est encore qu'un projet (qui vient d'être introduit auprès de l'Assemblée Nationale), où le système traditionnel de gouvernance et de résolution de conflit a presque disparu ?

Au niveau de la prévention des conflits, les collectivités locales contribuent à la sensibilisation et à la collecte d'informations relatives à la sécurité à travers les chefs de quartier. Ces derniers mobilisent les populations autour des problèmes de braquage et d'insécurité due aux armes légères par exemple, les populations quant à elles ont le devoir d'informer leurs chefs de quartier sur la présence et les activités de nouveaux arrivés qui paraissent « anormales ».

Cette méthode, même si elle frise parfois la stigmatisation, a permis d'identifier et de barrer la route aux exactions de certains braqueurs qui changent souvent de quartier après plusieurs forfaits. Elles ont été associées au séminaire et à l'élaboration d'un plan d'action pour la réforme du secteur de la sécurité dont la mise en œuvre repose sur une approche participative.

Dans toutes les préfectures, il existe des Conseils préfectoraux composés de toutes les entités sociales au sein desquels, les autorités locales, civiles et militaires prennent une part active. Ces Conseils traitent des questions tant économiques que sociales, culturelles et sécuritaires. Cependant ils manquent drastiquement de moyens pour fonctionner efficacement et régulièrement. Les crises récurrentes que le pays a connues ont également provoqué une crise de confiance entre les membres.

En effet dans les zones du nord-ouest, du Centre-nord et du nord-est du pays, on assiste à une récurrence de l'insécurité due aux « coupeurs de route » et autres bandits armés. Ce regain de violence à l'égard des populations notamment des éleveurs Peulhs et leur famille montre au grand jour non seulement les inconvénients d'une absence de concertation au niveau local, d'une mobilisation face à l'insécurité mais aussi et surtout l'urgence et la nécessité d'une structure participative de partage d'informations et d'interventions d'urgence en vue de la sécurisation des biens et des personnes.

Aussi, entre 2006 et 2008, le Gouvernement avec l'appui technique et financier du PNUD a-t-il initié une expérience pilote en matière de prévention des conflits dans la ville de Bangui et dans trois préfectures (Ouham, Ouham-Pendé et Haut-Mbomou).

L'objectif principal de cette expérience pilote était de créer et/ou renforcer les capacités des cadres locaux de concertation, de coordination d'initiatives locales et de prévention des crises afin de rétablir la confiance entre les autorités locales et la population et promouvoir des interventions concertées en réponse aux crises. Ces comités locaux de prévention, gestion, résolution des conflits et de reconstruction post-conflit composés des autorités locales, civiles, politiques et militaires, officielles et traditionnelles et des représentants de toutes les couches de la population, ont pour objectifs d'observer, analyser, comprendre, suivre l'évolution, susciter et appuyer les dynamiques locales en matière de concertation, de coordination d'initiatives locales de développement, de relèvement et de prévention des crises. En termes simples, il s'agit pour ces comités de prévention et résolution des conflits, de collecter et analyser de manière participative, les informations sur les indicateurs de vulnérabilité face aux conflits, les valider dans une réunion élargie, les partager au niveau local et les utiliser pour des plaidoyers auprès des pouvoirs politiques au niveau central et susciter la participation active, coordonnée et efficace des acteurs locaux dans la prévention des conflits d'une part et la coordination des actions de réponses ainsi que leur pérennisation d'autre part. Cette initiative a suscité la mise en place d'un mécanisme de prévention des exactions des « coupeurs-de-route » composé d'autorités militaires et civiles, des chefs communautaires et religieux, les archers peulhs pointés souvent du doigt comme faisant partie de coupeurs-de-route, les agriculteurs et les chasseurs qui connaissent assez bien leurs parcours.

En effet, dans le Nord-ouest du pays, les populations autochtones stigmatisent et craignent les Bororo Ouda, Alagamba ou Akou (qui sont des nomades originaires du Tchad, du Soudan ou du Niger). Depuis les événements de 2003, une grande confusion s'est installée entre (Bororos centrafricains et Bororos des pays riverains), au détriment des Bororos centrafricains. Ces derniers sont souvent confondus, par l'armée, aux bandits ou sont accusés d'intelligence avec les coupeurs de route, et sont combattus. Les mêmes éleveurs bororos, sont également braqués, tués par les nomades transhumants des sous-groupes des Ouda, Alagamba et Akou, qui emportent argent et troupeaux. Certains s'enfuient vers des pays voisins pour sauver leur vie et épargner le reste du troupeau. Ceux qui choisissent de rester, sont confinés dans les recoins de la brousse, privés de liberté d'aller et venir. Seules les autorités locales qui ont l'avantage de la proximité sociale et spatiale avec ces populations peuvent aider à comprendre une telle différenciation, même si c'est parfois encore elles qui à travers les mosquées, les places publiques, les « arbres à palabre » montent certaines communautés contre d'autres. En dépit de cela, les autorités locales se sont positionnées comme les promoteurs d'un dialogue interculturel et interreligieux au niveau local.

Les Présidents des Délégations Spéciales (Maires nommés), les maires d'arrondissement et des communes ont joué le rôle de point focal non seulement pour la mobilisation, la sensibilisation des populations et la collecte des informations à travers les chefs de quartiers et de villages, mais aussi dans la mobilisation et le plaidoyer auprès des organisations humanitaires au niveau local. Ils contribuent à la prévention de l'insécurité au niveau des frontières à travers l'appui à la lutte contre la circulation transfrontalière des armes légères et de petit calibre.

Les rebellions au nord-ouest, au centre-nord et au nord-est se présentent comme des rebellions communautaires dont le but est le rétablissement par des actions armées, de l'égalité entre les communautés qui se considèrent comme marginalisées de la gestion socioéconomique et politique du pays et celles qui sont vues par les premières comme les mieux nanties à cause de la proximité socio-culturelle qu'elles ont avec le pouvoir en place. Aussi, dans les zones sous influence de ces rebellions, les chefs rebelles ont-ils placé les leurs à la tête des collectivités territoriales et exigent dans leurs revendications politiques, la nomination/confirmation de leurs représentants à ces postes.

Cela pose pour la République Centrafricaine, la nécessité de la décentralisation, Page 5 sur 5 de la démocratie pour permettre aux communautés de se choisir des représentants acceptés et écoutés et qui peuvent se faire écouter.
En effet, si la démocratie se présente comme un système de prévention, gestion, résolution des conflits et de reconstruction post-conflit et la décentralisation, le transfert de certaines compétences aux collectivités locales, ces deux processus doivent donner l'opportunité à ces collectivités de mettre en place un mécanisme de prévention des conflits qui prend en compte l'importance du consensus, le respect des anciens, le système des croyances éléments essentiels du système traditionnel de gouvernance et de gestion des conflits que ne peut le faire la démocratie moderne dans laquelle c'est la majorité qui décide.
Je vous remercie

Share [Plus](#)
[Email](#)
[Lien](#)
[Imprimer](#)

Par Centrafrique-Presse.com -Publié dans : [Relations Internationales](#)

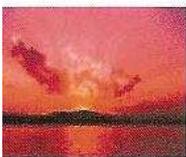
- Politique
- Société
- International
- Economie
- Emploi & Formation
- Santé
- Sports
- Auto-Moto
- Madame
- Mode & Beauté
- Immobilier
- Internet
- Carnet du Jour
- Environnement & Agriculture
- Science & Technologie
- Business & Entreprises
- Votre Argent
- Culture & Sorties
- Cnps

32ème ASSEMBLEE GENERALE DE L'AIMF les maires francophones pour le dialogue et la paix 32ème ASSEMBLEE GENERALE DE L'AIMF les maires francophones pour le dialogue et la paix



La Côte d'Ivoire a abrité, du 26 au 28 novembre 2012, la 32ème assemblée générale de l'association internationale des maires francophones (Aimf), à l'hôtel Ivoire. Ce, en présence du président Alassane Ouattara et d'illustres hôtes tels que, le maire de Paris, Bertrand Delanoë ; le Secrétaire générale de l'organisation internationale de la Francophonie, Adou DIOUF; le maire de Cotonou Nicéphore Soglo et bien d'autres. Objectif, promouvoir le dialogue et la paix entre différentes cultures gage du développement durable d'une nation. D'où le thème de ladite assemblée: "Dialogue interculturel et paix". A l'ouverture, le gouverneur Mambé a tenu à préciser que les causes multiformes des conflits entre les nations sont très souvent l'abaissement de la culture des autres, voire leur négation. Or, a-t-il insisté, « la culture est le socle sur lequel s'enracine l'âme des peuples et leur permet une paix durable ». Pour ce faire, il a souhaité que les présentes assises soient à la hauteur des attentes. Il a aussi fait part à l'auditoire de l'apport considérable de l'Aimf en 2012 pour son aide à la réconciliation et la paix en Côte d'Ivoire, sans oublier de faire mention du maire Nicéphore Soglo de Cotonou qui selon lui, de par sa présence, a témoigné de son attachement à la paix. Quant au maire de Paris, Bertrand Delanoë, il s'est dit heureux d'être parmi le peuple ivoirien qui se bat et continue à se battre partout dans le monde en général et en France en particulier où il donne le mieux de lui-même, pour rendre, ce pays compétitif au plan international. Delanoë a également traduit la vision de la francophonie moderne qui consiste à la prise en compte de l'apport des idéaux, des valeurs et les talents de chaque membre de la famille francophone. Le président Alassane Ouattara, pour sa part a tout d'abord remercié l'Aimf pour avoir choisi la Côte d'Ivoire pour ses travaux. Ensuite, il a souhaité qu'au sortir de ceux-ci la réconciliation nationale soit une réalité. Enfin, il a vivement souhaité que ses assises de l'Aimf puissent contribuer à la moralisation des services publics et privés dans l'exercice de leur fonction.

Source: D.GLOVER



Quelques photos...



M. Bertrand DELANOË, Président de l'AIMF, Maire de Paris
S. Exc. M. Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation
internationale de la Francophonie
Son Exc. Alassane OUATTARA, Président de la République de
Côte d'Ivoire



Séance solennelle d'ouverture, Chefs traditionnels



Son Exc. M. Abdou DIOUF, Secrétaire général de
l'Organisation internationale de la Francophonie
et Son Exc. M. Alassane OUATTARA, Président de la
République de Côte d'Ivoire



M. Bertrand DELANOË, Président de l'AIMF, Maire de Paris
et S. Exc. M. Alassane OUATTARA, Président de la
République de Côte d'Ivoire



Séance solennelle d'ouverture :
S. Exc. M. Alassane OUATTARA, Président de la République
de Côte d'Ivoire



Séance solennelle d'ouverture :
M. Bertrand DELANOË, Président de l'AIMF, Maire de Paris



Séance solennelle d'ouverture, participants



Son Exc. M. Nicéphore SOGLO,
Maire de Cotonou,
M. Robert Beugré MAMBE,
Gouverneur du District d'Abidjan
Lors de la signature du jumelage entre ces deux villes



Participants à la cérémonie de la signature
du jumelage entre Abidjan-Cotonou



Dîner officiel : M. Willy DEMEYER, Bourgmestre de Liège,
M. Mohammed SAJID, Maire de Casablanca, S. Exc. M.
Nicéphore SOGLO, Maire de Cotonou



Spectacle



Premier plan : M. Simon COMPAORÉ, Maire de Ouagadougou, M. Willy DEMEYER, Bourgmestre de Liège, M. Daniel KABLAN DUNCAN, Premier Ministre de Côte d'Ivoire, S. Exc. M. Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie, S. Exc. M. Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, S. Exc. M. Nicéphore SOGLO, Maire de Cotonou, M. Bertrand DELANOË, Président de l'AIMF, Maire de Paris, M. Mohammed SAJID, Maire de Casablanca.

Deuxième plan : M. Khalifa Ababacar SALL, Maire de Dakar, M. Hugues NGUELOUNDELE, Maire de Brazzaville, M. François Albert AMICHIA, Président de l'UVICOCI, Maire de Treichville, M. Pierre BAILLET, Secrétaire permanent de l'AIMF, M. Robert Beugré MAMBE, Gouverneur du District d'Abidjan, M. Jean-Claude KOUASSI, Président de l'Assemblée des Districts et Départements de Côte d'Ivoire, Mme Alia FARAH WARDEH, Adjoint au Maire de Beyrouth

